



Québec, le 19 mars 2026



Objet : Demande d'accès aux documents

N/Réf : 2026-03-04-007

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès aux documents reçue par courriel le 2 mars dernier, concernant la SPA Régionale de Saint-Lin des Laurentides / Inspecteur Canin et ce, depuis le 1^{er} janvier 2022 à ce jour.

À cet égard, il appert de l'analyse du dossier que nous ne pouvons y répondre que partiellement. En conséquence, vous trouverez ci-joint les informations accessibles en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) ci-après « Loi sur l'accès », détenues par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Ainsi, nous avons caviardé des renseignements en application des articles 53, 54 et 59 de la Loi sur l'accès. En effet, ces articles ne nous permettent pas de donner accès à certaines informations puisqu'elles renferment des renseignements personnels, lesquels sont confidentiels au sens de cette loi.

Nous avons aussi caviardé des renseignements en application de l'article 28 de la Loi sur l'accès, qui oblige un organisme public à refuser, dans certaines circonstances, de confirmer l'existence de renseignements obtenus par un organisme qui en vertu de la loi, est chargé notamment de prévenir et détecter les infractions aux lois. Suivant cette disposition, nous ne pouvons vous confirmer l'existence de renseignements visés par votre demande puisque cette seule confirmation ou non risquerait d'entraîner l'une des conséquences prévues par cette disposition.

De plus, je vous informe que nous refusons l'accès à certains documents conformément à l'article 14 de la Loi sur l'accès, puisqu'ils sont formés en substance de renseignements visés par ces mêmes dispositions.

Enfin, en vertu de ces articles, nous ne pouvons vous communiquer certains renseignements fournis par un tiers sans son consentement.

...2

Conformément aux articles 51 et 135 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information dans les trente jours de la présente décision. Vous trouverez ci-joint les explications relatives à l'exercice de ce recours.

Pour toute information, vous pouvez contacter madame Marie-Josée Langlois, adjointe à la responsable de l'accès à l'information, par téléphone au 418 380-2136 ou par courrier électronique à accesinformation@mapaq.gouv.qc.ca.

Veuillez recevoir, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Sabrina Marino
Secrétaire générale
Responsable de la Loi sur l'accès

**Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des
renseignements personnels**
(Chapitre A-2.1)

Article 14

Un organisme public ne peut refuser l'accès à un document pour le seul motif que ce document comporte certains renseignements qu'il doit ou peut refuser de communiquer en vertu de la présente loi.

Accès non autorisé.

Si une demande porte sur un document comportant de tels renseignements, l'organisme public peut en refuser l'accès si ces renseignements en forment la substance. Dans les autres cas, l'organisme public doit donner accès au document demandé après en avoir extrait uniquement les renseignements auxquels l'accès n'est pas autorisé.

Article 28

Un organisme public doit refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement contenu dans un document qu'il détient dans l'exercice d'une fonction, prévue par la loi, de prévention, de détection ou de répression du crime ou des infractions aux lois ou dans l'exercice d'une collaboration, à cette fin, avec une personne ou un organisme chargé d'une telle fonction, lorsque sa divulgation serait susceptible:

1° d'entraver le déroulement d'une procédure devant une personne ou un organisme exerçant des fonctions juridictionnelles;

2° d'entraver une enquête à venir, en cours ou sujette à réouverture;

3° de révéler une méthode d'enquête, une source confidentielle d'information, un programme ou un plan d'action destiné à prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois;

4° de mettre en péril la sécurité d'une personne;

5° de causer un préjudice à une personne qui est l'auteur du renseignement ou qui en est l'objet;

6° de révéler les composantes d'un système de communication destiné à l'usage d'une personne chargée d'assurer l'observation de la loi;

7° de révéler un renseignement transmis à titre confidentiel par un corps de police ayant compétence hors du Québec;

8° de favoriser l'évasion d'un détenu; ou

9° de porter atteinte au droit d'une personne à une audition impartiale de sa cause.

en est de même pour un organisme public, que le gouvernement peut désigner par règlement conformément aux normes qui y sont prévues, à l'égard d'un renseignement que cet organisme a obtenu par son service de sécurité interne, dans le cadre d'une enquête faite par ce service et ayant pour objet de prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois, susceptibles d'être commis ou commis au sein de l'organisme par ses membres, ceux de son conseil d'administration ou de son personnel ou par ceux de ses agents ou mandataires, lorsque sa divulgation serait

susceptible d'avoir l'un des effets mentionnés aux paragraphes 1° à 9° du premier alinéa.

Article 53

Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

Article 54

Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

Article 59

Un organisme public ne peut communiquer un renseignement personnel sans le consentement de la personne concernée.

Toutefois, il peut communiquer un tel renseignement sans le consentement de cette personne, dans les cas et aux strictes conditions qui suivent:

1° au procureur de cet organisme si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi que cet organisme est chargé d'appliquer, ou au Directeur des poursuites criminelles et pénales si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;

2° au procureur de cet organisme, ou au procureur général lorsqu'il agit comme procureur de cet organisme, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une procédure judiciaire autre qu'une procédure visée dans le paragraphe 1°;

3° à un organisme qui, en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;

4° à une personne à qui cette communication doit être faite en raison d'une situation d'urgence mettant en danger la vie, la santé ou la sécurité de la personne concernée;

5° à une personne qui est autorisée par la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 125, à utiliser ce renseignement à des fins d'étude, de recherche ou de statistique;

6° (*paragraphe abrogé*);

7° (*paragraphe abrogé*);

8° à une personne ou à un organisme, conformément aux articles 61, 66, 67, 67.1, 67.2, 68 et 68.1;

9° à une personne impliquée dans un événement ayant fait l'objet d'un rapport par un corps de police ou par une personne ou un organisme agissant en application d'une loi qui exige un rapport de même nature, lorsqu'il s'agit d'un renseignement sur l'identité de toute autre personne qui a été impliquée dans cet événement, sauf s'il s'agit d'un témoin, d'un dénonciateur ou d'une personne dont la santé ou la sécurité serait susceptible d'être mise en péril par la communication d'un tel renseignement.

Article 51

Lorsque la demande est écrite, le responsable rend sa décision par écrit et en transmet copie au requérant et, le cas échéant, au tiers qui a présenté des observations conformément à l'article 49.

La décision doit être accompagnée du texte de la disposition sur laquelle le refus s'appuie, le cas échéant, et d'un avis les informant du recours en révision prévu par la section III du chapitre IV et indiquant notamment le délai pendant lequel il peut être exercé.

Article 135

Une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission de réviser cette décision.

Une personne qui a fait une demande en vertu de la présente loi peut demander à la Commission de réviser toute décision du responsable sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur l'application de l'article 9 ou sur les frais exigibles.

Ces demandes doivent être faites dans les trente jours qui suivent la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé par la présente loi au responsable pour répondre à une demande. La Commission peut toutefois, pour un motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter ce délai.



Date: 2022-12-14

Heure d'arrivée: 10:15

Numéro du rapport d'inspection: 3527669

Raison de la visite: Insp. autres (99)

Exploitant: INSPECTEUR CANIN INC.

Établissement: INSPECTEUR CANIN ST-LIN

Bannière: Sans objet

Responsable: VANESSA SUBRANNI-MORIN

Adresse de l'établissement: 1728-B ROUTE 335, SAINT-LIN--LAURENTIDES, J5M1Y3, (Québec)

Numéro de dossier: 2205943 - 3

Numéro spécifique: Sans objet

Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal

ÉVALUATION DU RISQUE À LA SANTÉ DES ANIMAUX ET À LEUR BIEN-ÊTRE

No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Informations recueillies	Chat (Adulte) / 0 Chien (Adulte) / 0

REMARQUES

Visite d'information. Je suis accompagnée de Stéphanie Richard, chef d'équipe MAPAQ et Camille Fruteau de Laclos, vétérinaire MAPAQ.

Madame Sylvana Donati nous mentionne qu'il n'y a pas eu d'opération depuis le mois de juillet. Madame Donati nous montre deux fiches pour réception d'animaux déjà décédés.

MESSAGE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

La santé et le bien-être des animaux : une responsabilité collective.

En tant que propriétaire d'animaux de compagnie ou d'élevage, vous devez veiller à leur santé et à leur bien-être. Pour en savoir plus, consulter le Guide d'application de la loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/sante-animale/bien-etre-animal/GM_Gui_de_application_Loi_Bien_etre_animal_MAPAQ.pdf

Et le Guide d'application du Règlement sur la sécurité et le bien-être des chiens et des chats :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/sante-animale/bien-etre-animal/GM_Gui_de_reglement_chats_chiens_MAPAQ.pdf

IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur: MARIE-EVE DESROSIERS

Adresse: 867, BOUL. L'ANGE-GARDIEN SUITE 1.0, L'ASSOMPTION, J5W1T3, (Québec)

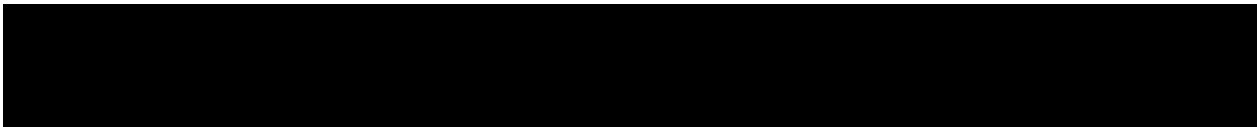
Téléphone: 450 589-1796 poste 5094

Télécopieur: 450 589-7812

Courriel : Marie-Eve.Desrosiers@mapaq.gouv.qc.ca

J'ai personnellement constaté les faits et posé les gestes mentionnés dans ce rapport produit le : 2022-12-14

Signature :



SIGNATURE DE L'EXPLOITANT

Le rapport d'inspection No 3527669 a été remis à Mme Nancy Côté

L'exploitant ou son représentant reconnaît avoir pris connaissance de ce rapport.

Signature :



FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT 23593

Cage # N/C

No. # d'appel 27 Municipalité 21 / 06 / 22 jour mois année

☒ Adoption ☐ Errant ☐ Autre
☐ Pension ☐ Saisie

Race Mastiff x Staff

Licence ☐ Non ☐ Oui

Couleur Tan - noir

Micropuce ☒ Non ☐ Oui

☒ Mâle ☒ Vaccin ☐ Carnet de santé
☐ Femelle ☐ à jour ☐ Stérilisé(e)

Renseignements
2011-21
non avec les autres
chien

Résultat ☐ Verso

Adopter	Par
	jour mois année

Départion Autorisation	Par
	jour mois année



PROTOCOLE D'EXERCICE DES CHIENS

Dans le respect de ce protocole, veuillez remplir tel qu'indiqué la grille quotidienne des sorties et des tournées.

En plus d'amener l'animal à faire de l'exercice, cette procédure nous permet de socialiser l'animal et d'augmenter ainsi ses chances d'adoption.

A l'exception des animaux malades, de ceux qui sont sous traitement médical, ainsi que des animaux en évaluation comportementale, tous les chiens doivent être sortis et promenés au minimum vingt (20) minutes, deux (2) fois par jour.

Les responsables devront veiller à se laver les mains au savon désinfectant entre chaque promenade.

Les déchets organiques devront être ramassés sur le coup, sans exception.

N.B. En cas de conditions météorologiques défavorables, ce protocole peut être sujet au changement.

- **La PREMIÈRE SORTIE** aura lieu le matin avant l'ouverture des cages. Si le personnel à l'entretien est seul, il devra attendre chaque chien dans la cour ou le place dans l'enclos durant l'entretien des lieux (20 minutes par chien).
- Si il y a deux employés sur place lors de l'entretien, un des employés devra aller en promenade avec un chien pendant que l'autre nettoie son enclos.
- Jusqu'à ce que tous aient été sortis (20 minutes par chien).
- **La DEUXIÈME SORTIE**, facultative, se déroulera vers l'heure du midi.
- Selon les besoins, le personnel pourra aller en promenade avec un chien pour assurer le nettoyage des cages.
- **La TROISIÈME SORTIE** aura lieu en fin de journée. Avant de les ramener aux dortoirs, les chiens doivent être sortis et promenés pendant vingt (20) minutes pour éliminer les déchets organiques.
- Si des déchets sont présents, ceux-ci doivent être ramassés par les chiens de l'enclos pendant toute la durée de la promenade.
- **La TROISIÈME SORTIE** aura lieu en fin de journée. Avant de les ramener aux dortoirs, les chiens doivent être sortis et promenés pendant vingt (20) minutes pour éliminer les déchets organiques.

PROTOCOLE D'EXERCICE DES CHIENS

Dans le respect de ce protocole, veuillez remplir, tel qu'indiqué la grille quotidienne des sorties et des tournées.

En plus d'animer l'animal à faire de l'exercice, cette procédure nous permet de **sociabiliser l'animal et d'augmenter ainsi ses chances d'adoption**.
A l'exception des animaux malades, de ceux qui sont sous traitement médical, ainsi que des animaux en évaluation comportementale, tous les chiens doivent être sortis et promenés au minimum **vingt (20) minutes, deux (2) fois par jour**.

Les responsables devront veiller à ne **laver les mains au savon désinfectant** entre chaque promenade.

Les **déchets organiques** doivent être ramassés sur le coup, sans exception.

N.B. En cas de conditions météorologiques défavorables, ce protocole peut être sujet au changement.

- **La PREMIERE SORTIE** aura lieu le matin avant l'ouverture
 - Si le préposé à l'entretien s'en va, il devra attacher chaque chien dans la cour ou le placard dans l'enclos durant l'entretien des lieux (20 minutes par chien).
 - S'il y a deux employés sur place lors de l'entretien, un des employés devra aller en promenade avec un chien pendant que l'autre nettoie une enclos, jusqu'à ce que tous aient été sortis (20 minutes par chien).
- **La DEUXIEME SORTIE, facultative, se déroulera vers l'heure du midi**
 - Selon la situation, l'employé pourra aller en promenade avec un chien, ou accompagner une sortie collective de chiens en promenade ou une tournée de chiens, ou encore faire la tournée des enclos les chiens de l'enclos (tournée).
 - Si des bénévoles sont présents, cela l'occasion pour les chiens de faire des promenades plus longues, **au moins trente (30) minutes**.
- **La TROISIEME SORTIE** aura lieu au **fin de journée**
 - Avant de les ramasser, les chiens doivent être sortis et promenés pour au moins dix minutes pendant vingt (20) minutes pour chacun d'eux, attachés dans la cour.

PROTOCOLE D'EXERCICE DES CHIENS



A l'exception des animaux malades, tous les animaux doivent être sortis et promenés au minimum **vingt (20) minutes, deux (2) fois par jour**.

Afin de s'assurer que les chiens se sentent en sécurité, l'enclos devra être sécurisé et signé les espaces réservés aux chiens. Les chiens doivent être sortis et promenés 2 fois par jour.

Le comité responsable fera la tournée des chiens avant l'entretien des lieux.

Lors de l'exécution de cette tâche, les animaux devront être tenus en laisse et promenés à l'intérieur des limites de notre terrain.

Les mains devront être lavées entre chaque promenade.

En plus d'animer l'animal à faire de l'exercice, cette procédure nous permet de sociabiliser l'animal et d'augmenter ainsi ses chances d'adoption.

PROTOCOLE D'EXERCICE DES CHIENS



A l'exception des animaux malades, tous les animaux doivent être sortis et promenés au minimum **vingt (20) minutes, deux (2) fois par jour**.

Afin de s'assurer que les chiens se sentent en sécurité, l'enclos devra être sécurisé et signé les espaces réservés aux chiens. Les chiens doivent être sortis et promenés 2 fois par jour.

Le comité responsable fera la tournée des chiens avant l'entretien des lieux. Lors de l'exécution de cette tâche, les animaux devront être tenus en laisse et promenés à l'intérieur des limites de notre terrain.

Les mains devront être lavées entre chaque promenade.

En plus d'animer l'animal à faire de l'exercice, cette procédure nous permet de sociabiliser l'animal et d'augmenter ainsi ses chances d'adoption.

INSPECTEUR CANIN
CHAT
SPA REGIONALE
PROTECTOR DES ANIMAUX

INSPECTEUR CANIN
CHAT
SPA REGIONALE
PROTECTOR DES ANIMAUX

INSPECTEUR CANIN
CHAT
SPA REGIONALE
PROTECTOR DES ANIMAUX

INSPECTEUR CANIN
CHAT
SPA REGIONALE
PROTECTOR DES ANIMAUX

INSPECTEUR CANIN
CHAT
SPA REGIONALE
PROTECTOR DES ANIMAUX

INSPECTEUR CANIN
CHAT
SPA REGIONALE
PROTECTOR DES ANIMAUX

INSPECTEUR CANIN
CHAT
SPA REGIONALE
PROTECTOR DES ANIMAUX

INSPECTEUR CANIN
CHAT
SPA REGIONALE
PROTECTOR DES ANIMAUX

INSPECTEUR CANIN
CHAT
SPA REGIONALE
PROTECTOR DES ANIMAUX

INSPECTEUR CANIN
CHAT
SPA REGIONALE
PROTECTOR DES ANIMAUX

INSPECTEUR CANIN
CHAT
SPA REGIONALE
PROTECTOR DES ANIMAUX

INSPECTEUR CANIN
CHAT
SPA REGIONALE
PROTECTOR DES ANIMAUX

INSPECTEUR CANIN
CHAT
SPA REGIONALE
PROTECTOR DES ANIMAUX

INSPECTEUR CANIN
CHAT
SPA REGIONALE
PROTECTOR DES ANIMAUX

INSPECTEUR CANIN
CHAT
SPA REGIONALE
PROTECTOR DES ANIMAUX

INSPECTEUR CANIN
CHAT
SPA REGIONALE
PROTECTOR DES ANIMAUX

INSPECTEUR CANIN
CHAT
SPA REGIONALE
PROTECTOR DES ANIMAUX

INSPECTEUR CANIN
CHAT
SPA REGIONALE
PROTECTOR DES ANIMAUX

INSPECTEUR CANIN
CHAT
SPA REGIONALE
PROTECTOR DES ANIMAUX

INSPECTEUR CANIN
CHAT
SPA REGIONALE
PROTECTOR DES ANIMAUX

INSPECTEUR CANIN
CHAT
SPA REGIONALE
PROTECTOR DES ANIMAUX

INSPECTEUR CANIN
CHAT
SPA REGIONALE
PROTECTOR DES ANIMAUX

ATTENTION... ATTENTION... Le cas de panne de courant, FERMER LA VALVE DES GAZ ET LE DISJONCTEUR, FERMER LA PORTE A CLE, et quitter les lieux jusqu'à la fin de la panne.

Cette procédure est la fiche technique de la CIE PHARMACIE, document être affiché dans la chambre d'euthanasie en tout temps.

Je confirme avoir pris connaissance du présent document, le comprends et déclare que je n'y contredirai.

Signé à Saint-Louis Laurentien de la CIE PHARMACIE, le 10/08/2018, à 14h00.

ATTENTION... ATTENTION... Le cas de panne de courant, FERMER LA VALVE DES GAZ ET LE DISJONCTEUR, FERMER LA PORTE A CLE, et quitter les lieux jusqu'à la fin de la panne.

Cette procédure est la fiche technique de la CIE PHARMACIE, document être affiché dans la chambre d'euthanasie en tout temps.

Je confirme avoir pris connaissance du présent document, le comprends et déclare que je n'y contredirai.

Signé à Saint-Louis Laurentien de la CIE PHARMACIE, le 10/08/2018, à 14h00.

EUTHANASIE

PROTOCOLE ET MESURES SECURITAIRES

METHOD UTILISEE : Au gaz dans une chambre étanche et isolée d'un format de 30x40x60.

Seuls les employés ayant l'autorisation et le mandat de la direction peuvent effectuer des euthanasies.

Le mandat d'opération de la chambre d'euthanasie ne pourra être remis qu'à l'employé qui aura suivi la formation donnée par le responsable sur l'utilisation des gaz dangereux et les normes de manipulation humanitaire des animaux.

L'employé devra présenter les cartons d'identification des animaux à être euthanasiés au responsable.

Celui-ci autorisera individuellement chaque euthanasie et remettra alors la clé de la pièce et le détecteur de monoxyde de carbone portatif que l'employé devra porter sur lui en tout temps, attaché sur le revers du manteau ou du chandail, le plus près possible des voies respiratoires.

Seuls peuvent être euthanasiés les animaux accompagnés de leur carton d'identification, lequel carton aura été préalablement rempli, accepté et signé par votre supérieur.

AUTORISATION : Avant d'autoriser une euthanasie, le supérieur devra vérifier les points suivants, à savoir :

- Le délai de grâce de 72 heures ou 5 jours selon la ville, requis par règlement est expiré.
- L'animal est soit vieux, blessé, infirme ou dangereux.
- Il n'est pas possible de le faire adopter ou de le placer dans une famille d'adoption.
- Le fait de garder cet animal au centre n'augmentera pas ses chances de lui trouver une famille d'adoption.

MESURES SECURITAIRES :

- A partir de son enclos, vérifier si l'animal est agressif. Si oui, lui mettre un étrangleur, lui faire porter une muselière et demander de l'aide afin de traiter l'animal avec le maximum de compassion.
- Toujours porter des gants de cuir afin de prévenir les éraflures.
- Si l'animal est de petite taille (chat et chiens de petites races) le mettre dans un transporteur afin de limiter la manipulation de ce dernier.
- Ne jamais transporter l'animal ou le transporteur afin de ne pas causer de stress inutile.
- N'apporter qu'un animal à la fois afin de diminuer les bruits (jappements et miaulements) qui pourraient être une cause de stress supplémentaire.
- Faire entrer lentement, dans la chambre à gaz, l'animal ou y déposer doucement le transporteur.
- Fermer la porte de la chambre d'euthanasie, y mettre le cadenas, fermer les deux (2) loquets, et démarquer le ventilateur de l'antichambre.
- Ouvrir la valve d'accès des gaz.

EUTHANASIE

PROTOCOLE ET MESURES SECURITAIRES

METHOD UTILISEE : Au gaz dans une chambre étanche et isolée d'un format de 30x40x60.

Seuls les employés ayant l'autorisation et le mandat de la direction peuvent effectuer des euthanasies.

Le mandat d'opération de la chambre d'euthanasie ne pourra être remis qu'à l'employé qui aura suivi la formation donnée par le responsable sur l'utilisation des gaz dangereux et les normes de manipulation humanitaire des animaux.

L'employé devra présenter les cartons d'identification des animaux à être euthanasiés au responsable.

Celui-ci autorisera individuellement chaque euthanasie et remettra alors la clé de la pièce et le détecteur de monoxyde de carbone portatif que l'employé devra porter sur lui en tout temps, attaché sur le revers du manteau ou du chandail, le plus près possible des voies respiratoires.

Seuls peuvent être euthanasiés les animaux accompagnés de leur carton d'identification, lequel carton aura été préalablement rempli, accepté et signé par votre supérieur.

AUTORISATION : Avant d'autoriser une euthanasie, le supérieur devra vérifier les points suivants, à savoir :

- Le délai de grâce de 72 heures ou 5 jours selon la ville, requis par règlement est expiré.
- L'animal est soit vieux, blessé, infirme ou dangereux.
- Il n'est pas possible de le faire adopter ou de le placer dans une famille d'adoption.
- Le fait de garder cet animal au centre n'augmentera pas ses chances de lui trouver une famille d'adoption.

MESURES SECURITAIRES :

- A partir de son enclos, vérifier si l'animal est agressif. Si oui, lui mettre un étrangleur, lui faire porter une muselière et demander de l'aide afin de traiter l'animal avec le maximum de compassion.
- Toujours porter des gants de cuir afin de prévenir les éraflures.
- Si l'animal est de petite taille (chat et chiens de petites races) le mettre dans un transporteur afin de limiter la manipulation de ce dernier.
- Ne jamais transporter l'animal ou le transporteur afin de ne pas causer de stress inutile.
- N'apporter qu'un animal à la fois afin de diminuer les bruits (jappements et miaulements) qui pourraient être une cause de stress supplémentaire.
- Faire entrer lentement, dans la chambre à gaz, l'animal ou y déposer doucement le transporteur.
- Fermer la porte de la chambre d'euthanasie, y mettre le cadenas, fermer les deux (2) loquets, et démarquer le ventilateur de l'antichambre.
- Ouvrir la valve d'accès des gaz.

FORMULE D'ENREGISTREMENT

23115

Cage #

No. # d'appel

Municipalité

10/08/22

jour

mois

année

Adoption ☒ Errant ☐ Autre ☐

Pension ☐ Saisie ☐

Race

Licence ☐ Non ☐ Oui ☐

Couleur

Micropuce ☐ Non ☐ Oui ☐

Mâle ☐ Vaccin ☐ Carnet de santé

Femelle ☐ à jour ☐ Stérilisé(e)

enseignements

Don + 2018

Résultat

Adopter ☐ Verso ☐

Par

Par





FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT

23593

Cage # NC

No. # d'appel 27 Municipalité 21 / 06 / 22 jour mois année

☒ Adoption ☐ Errant ☐ Autre
☐ Pension ☐ Saisie

Race Mastif x Staff

Licence ☐ Non ☐ Oui

Couleur Tan - noir

Micropuce ☒ Non ☐ Oui

☒ Mâle ☒ Vaccin ☒ Carnet de santé
☐ Femelle ☐ à jour ☐ Stérilisé(e)

Renseignements
NON avec enfants
* Buddy *
chien

Adopter ☐ Résultat ☐ Verso

Département
Autorisation

Par / jour / mois / année

Par / jour / mois / année





FORMULE D'ENREGISTREMENT

Cage # 23239

No. # d'appel St-Bruno-de-Guigues Municipalité 25/07/22 pour mois année

☒ Adoption ☐ Errant ☐ Autre
☐ Pension ☐ Saisie ☐

Race Berger Australien

Licence ☒ Non ☐ Oui

Couleur Tricolore (Noir)

Mic 950000114657

☒ Mâle ☐ Vaccin ☒ Carnet de santé NON
☐ Femelle ☐ à jour ☐ Sterilisé(e)

Renseignements 30-05-2022 Diego

laquisonid: 25-07-2022 ☐ Verso

Résultat

Adopter Par / /

Département Autorisation Par / /



FORMULE D'ENREGISTREMENT

Cage # 23105

No. # d'appel Ju Municipalité 04/08/22 pour mois année

☐ Adoption ☒ Errant ☐ Autre
☐ Pension ☐ Saisie ☐

Race Chihuahua

Licence ☒ Non ☐ Oui

Couleur tan et blanc

Micropuce ☒ Non ☐ Oui

☒ Mâle ☐ Vaccin ☐ Carnet de santé NON
☐ Femelle ☐ à jour ☐ Sterilisé(e)

Renseignements

☐ Verso

Résultat

Adopter Par / /

Département Autorisation Par / /

FORMULE D'ENREGISTREMENT 29329

Cage # **29329** Municipalité **Bristol** No. # d'appel **29/01/22**

☒ Adoption ☐ Errant ☐ Autre
☐ Pension ☐ Saisie

Race **Montagnes des Pyrénées**
 # Licence ☒ Non ☐ Oui

Couleur **Blanc**
 # Micropuce **45600011425482**
☒ Mâle ☐ Vaccin ☐ Carnet de santé
☒ Femelle ☐ à jour ☐ NON ☐ Stérilisé(e)

Renseignements **03-06-22**
Dawa

Résultat **Recu Strongid: 29-01-22** ☐ Verso

Adopter Par **/ /**
 Département Autorisation Par **/ /**



FORMULE D'ENREGISTREMENT 29325

Cage # **29325** Municipalité **Bristol** No. # d'appel **29/01/22**

☐ Adoption ☐ Errant ☐ Autre
☐ Pension ☐ Saisie

Race **Montagnes des Pyrénées**
 # Licence ☒ Non ☐ Oui

Couleur **Blanc**
 # Micropuce **45600011425482**
☐ Mâle ☐ Vaccin ☐ Carnet de santé
☐ Femelle ☐ à jour ☐ NON ☐ Stérilisé(e)

Renseignements **03-06-22**
TASHI

Résultat **Recu Strongid: 29-01-22** ☐ Verso

Adopter Par **/ /**
 Département Autorisation Par **/ /**

FORMULE D'ENREGISTREMENT 23673

Cage # **23673** Municipalité **Graceland** No. # d'appel **05/07/22**

☒ Adoption ☐ Errant ☐ Autre
☐ Pension ☐ Saisie

Race **Malinois X Berger**
 # Licence ☐ Non ☐ Oui

Couleur **Noir**
 # Micropuce **45600011420114**
☐ Mâle ☐ Vaccin ☐ Carnet de santé
☒ Femelle ☐ à jour ☐ Stérilisé(e)

Renseignements **DDN 21 Avril, 2022**
*** COUTURE *** ☐ Verso
revolution et Strongid 14-03-22

Résultat

Adopter Par **/ /**
 Département Autorisation Par **/ /**

FORMULE D'ENREGISTREMENT

Cage # 1454

No. # d'appel Municipalité 26/05/22

☒ Adoption ☐ Errant ☐ Autre
☐ Pension ☐ Saisie

Race Border collie X

Licence ☒ Non ☐ Oui

Couleur NOIR & BLANC

Micropuce ☐ Non ☒ Oui 9500000147334

☒ Mâle ☐ vaccin à jour ☒ Carnet de santé
☐ Femelle ☐ Stérilisé(e)

Renseignements 18/03/22

Race ROYAL

STRONGID: 26/05/22 ☐ Verso
 REVOLUTION: 26/05/22

Résultat

Adopter Par / / jour mois année

Département Autorisation Par / / jour mois année

FORMULE D'ENREGISTREMENT

Cage # 23230

No. # d'appel Municipalité 25/07/22

☒ Adoption ☐ Errant ☐ Autre
☐ Pension ☐ Saisie

Race Border collie X

Licence ☒ Non ☐ Oui

Couleur NOIR & BLANC

Micropuce ☐ Non ☒ Oui 9500000147334

☒ Mâle ☐ vaccin à jour ☒ Carnet de santé
☐ Femelle ☐ Stérilisé(e)

Renseignements 30-05-2022

Race Border collie X

STRONGID: 25-07-22 ☐ Verso
 REVOLUTION: 25-07-22

Résultat

Adopter Par / / jour mois année

Département Autorisation Par / / jour mois année

Médication

Race du Chien Montagne

Traitement de Vers

Médicament Fendazole

Durée 5 jours

Commentaires

Jour	Date	Médecin	Agente santé	Seul
1	09-08-22			
2	10-08-22			
3	11-08-22			
4	12-08-22			
5	13-08-22			
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				

FORMULE D'ENREGISTREMENT

Cage # 23453

No. # d'appel Municipalité 26/05/22

☒ Adoption ☐ Errant ☐ Autre
☐ Pension ☐ Saisie

Race Border collie X

Licence ☒ Non ☐ Oui

Couleur NOIR & BLANC

Micropuce ☐ Non ☒ Oui 9500000147334

☒ Mâle ☐ vaccin à jour ☒ Carnet de santé
☐ Femelle ☐ Stérilisé(e)

Renseignements 18/03/2022

STRONGID: 26/05/2022 ☐ Verso
 REVOLUTION: 26/05/2022

Résultat

Adopter Par / / jour mois année

Département Autorisation Par / / jour mois année



FORMULE D'ADOPTEMENT 29261

Cage # NC

No. # d'appel 13 / 04 / 22

Municipalité Bouvier

☒ Adoption ☐ Errant ☐ Autre

☐ Pension ☐ Saisie

Race Bouvier X

Licence ☐ Non ☐ Oui

Couleur Tricolore

Micropuce ☒ Non ☐ Oui

☐ Mâle ☐ Vaccin ☐ Carnet de santé

☒ Femelle ☐ à jour ☐ Stérilisé(e)

Renseignements # 020126 *

11-100/12

☐ Verso

11-100/12

Résultat

Adopter Par

Département Autorisation Par

[illegible]

FORMULE D'ENREGISTREMENT

Cage #

23205

N° d'appel

03/22

Adoption

Errant

Autre

☒

☐

☐

Race

Bouvier Australien

Licence

☒ Non
 ☐ Oui

Couleur

Tricolore (Bun)

Micropuce

45600001144242

☒ Mâle
 ☒ Vaccin
 ☐ à jour

☐ Femelle
 ☐ Stérilisé(e)

Renseignements

2202/5022

2202/01/13/01/2022

Cliff

Adopter

Par

jour

mois

année

Département

Autorisation

Par

jour

mois

année

FORMULAIRE D'INSCRIPTION 23581

Cage # LPC No. # d'appel 21 / 06 / 22 Municipalité St-Hubert

☒ Adoption ☐ Errant ☐ Autre
☐ Pension ☐ Saisie

Race Rotweiller
☒ Licence ☐ Non ☐ Oui

Couleur NOIR ET BLANC
☒ Micropuce ☐ Non ☒ Oui 55000000000000000000
☐ Mâle ☒ Vaccin ☐ Carnet de santé
☒ Femelle ☐ à jour ☐ Stérilisé(e)

Renseignements Athana
révolution et sécurité 20-04-22 ☐ Verso

Résultat

Adopter Par / / /
 par mois année

Département Autorisation Par / / /
 par mois année

FORMULAIRE D'INSCRIPTION 23377

Cage # LPC No. # d'appel 11 / 05 / 22 Municipalité St-Hubert

☒ Adoption ☐ Errant ☐ Autre
☐ Pension ☐ Saisie

Race Lab X
☐ Licence ☐ Non ☐ Oui

Couleur Blond
☒ Micropuce 55000000000000000000
☐ Mâle ☐ Vaccin ☐ Carnet de santé
☒ Femelle ☐ à jour ☒ Stérilisé(e)

Renseignements * Happy *
11-6 mois

Résultat

Adopter Par / / /
 par mois année

Département Autorisation Par / / /
 par mois année

FORMULAIRE D'INSCRIPTION 23107

Cage # ELU No. # d'appel 05 / 08 / 20 Municipalité RC

☒ Adoption ☐ Errant ☐ Autre
☐ Pension ☐ Saisie

Race golden
☒ Licence ☐ Non ☐ Oui

Couleur ROUX
☐ Micropuce ☐ Non ☐ Oui

☒ Mâle ☐ Vaccin ☐ Carnet de santé
☐ Femelle ☐ à jour ☐ Stérilisé(e)

Renseignements max
14-09-2019 ☐ Verso

Résultat

Adopter Par / / /
 par mois année

Département Autorisation Par / / /
 par mois année

FORMULAIRE D'INSCRIPTION 23110

Cage # RC No. # d'appel 06 / 08 / 20 Municipalité RC

☒ Adoption ☐ Errant ☐ Autre
☐ Pension ☐ Saisie

Race canine
☒ Licence ☐ Non ☐ Oui

Couleur BLANC
☐ Micropuce ☐ Non ☐ Oui

☐ Mâle ☐ Vaccin ☐ Carnet de santé
☒ Femelle ☐ à jour ☒ Stérilisé(e)

Renseignements max
magie

Résultat

Adopter Par / / /
 par mois année

Département Autorisation Par / / /
 par mois année

FORMULAIRE REGISTREMENT 203330

Cage # NC 23336

No. # d'appel Br Municipalité 14/07/22

☐ Adoption ☒ Errant ☐ Autre
☐ Pension ☐ Saisie ☐

Race STAFF X

Licence ☐ Non ☐ Oui

Couleur Brin et blanc

Micropuce ☐ Non ☐ Oui

☐ Mâle ☐ Vaccin ☐ Carnet de santé
☒ Femelle ☐ à jour ☐ Stérilisé(e)

Renseignements Isabelle
41-2005

☐ Verso

Résultat

Adopter Par / /
jour mois année

Département Autorisation Par / /
jour mois année

FORMULAIRE REGISTREMENT 23217

Cage # NC

No. # d'appel 22 Municipalité 21/07/22

☒ Adoption ☐ Errant ☐ Autre
☐ Pension ☐ Saisie ☐

Race Cocker X Schnauzer

Licence ☒ Non ☐ Oui

Couleur Beige

Micropuce ☐ Non ☒ Oui

☒ Mâle ☒ Vaccin ☐ Carnet de santé
☐ Femelle ☐ à jour ☒ Stérilisé(e)

Renseignements Sack
28-01-2020 DDN

☐ Verso

Résultat

Adopter Par / /
jour mois année

Département Autorisation Par / /
jour mois année

FORMULAIRE REGISTREMENT 203300

Cage # NC 23225

No. # d'appel 22 Municipalité 23/07/22

☒ Adoption ☐ Errant ☐ Autre
☐ Pension ☐ Saisie ☐

Race Bouvier Australien

Licence ☐ Non ☐ Oui

Couleur Tricolore (Bleu)

Micropuce ☐ Non ☐ Oui

☒ Mâle ☐ Vaccin ☐ Carnet de santé
☐ Femelle ☐ à jour ☐ Stérilisé(e)

Renseignements * Rocky *
DDN 03-10-2019

☐ Verso

Résultat

Adopter Par / /
jour mois année

Département Autorisation Par / /
jour mois année

FORMULAIRE REGISTREMENT 23255

Cage # NC

No. # d'appel 22 Municipalité 24/07/22

☒ Adoption ☐ Errant ☐ Autre
☐ Pension ☐ Saisie ☐

Race Alaskan X Levrier

Licence ☐ Non ☐ Oui

Couleur Noir et blanc

Micropuce ☐ Non ☐ Oui 956-0000-9448115

☐ Mâle ☐ Vaccin ☐ Carnet de santé
☒ Femelle ☐ à jour ☒ Stérilisé(e)

Renseignements * Rosie *
DDN 2017 DDN

☐ Verso

Résultat

Adopter Par / /
jour mois année

Département Autorisation Par / /
jour mois année

FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT

Cage # 23378

No. # d'appel 11/05/22 Municipalité St-Jov

☒ Adoption ☐ Errant ☐ Autre
☐ Pension ☐ Saisie

Race Terrier X

Licence ☐ Non ☐ Oui

Couleur Blanc

Micropuce ☒ Non ☐ Oui
 95000011445533
☐ Mâle ☐ Vaccin ☐ Carnet de santé
☒ Femelle ☐ à jour ☐ Stérilisé(e)

Renseignements
41.8 mois
* Thea *

Strangé 28-07-22 ☐ Verso
Revolution 11-05-22

Résultat

Adopter Par jour mois année

Département Autorisation Par jour mois année

FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT

Cage # 22922

No. # d'appel 11/03/22 Municipalité St-Jov

☒ Adoption ☐ Errant ☐ Autre
☐ Pension ☐ Saisie

Race Border Auklandien

Licence ☒ Non ☐ Oui

Couleur Tricolor

Micropuce ☒ Non ☐ Oui
☒ Mâle ☐ Vaccin ☐ Carnet de santé
☐ Femelle ☐ à jour ☒ Stérilisé(e)

Renseignements
Tango

☐ Verso

Résultat

Adopter Par jour mois année

Département Autorisation Par jour mois année

FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT

Cage # 23319

No. # d'appel 09/10/22 Municipalité St-Jov

☐ Adoption ☐ Errant ☐ Autre
☐ Pension ☐ Saisie

Race Husky

Licence ☐ Non ☐ Oui

Couleur Tricolore

Micropuce ☐ Non ☐ Oui
☒ Mâle ☒ Vaccin ☐ Carnet de santé
☒ Femelle ☐ à jour ☐ Stérilisé(e)

Renseignements
DDJ 18-11-2019
* Rubie *

☐ Verso

Résultat

Adopter Par jour mois année

Département Autorisation Par jour mois année

FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT

Cage # 23315

No. # d'appel 11/03/22 Municipalité St-Jov

☒ Adoption ☐ Errant ☐ Autre
☐ Pension ☐ Saisie

Race Terrier X Buge

Licence ☐ Non ☐ Oui

Couleur

Micropuce ☐ Non ☐ Oui
 95000011445533
☐ Mâle ☐ Vaccin ☐ Carnet de santé
☒ Femelle ☐ à jour ☐ Stérilisé(e)

Renseignements
* Shandi *

☐ Verso

Résultat

Adopter Par jour mois année

Département Autorisation Par jour mois année

Remplacement
FORMULE D'ENREGISTREMENT

Cage # NC 23187 23186

No. # d'appel 22 Municipalité 11/03/22

☒ Adoption ☐ Errant ☐ Autre
☐ Pension ☐ Saisie

Race TERRA X Beiga

Licence ☐ Non ☐ Oui

Couleur

Micropuce ☐ Non ☐ Oui

☒ Mâle ☐ Vaccin ☐ Carnet de santé
☐ Féminelle ☐ à jour ☐ Stérilisé(e)

Renseignements *E3*

2022 11-03-22

☐ Verso

Résultat

Adopter Par / / /

Département Autorisation Par / / /

FORMULE D'ENREGISTREMENT

Cage # 50 23575

No. # d'appel Reptigny Municipalité 19-06-22

☒ Adoption ☐ Errant ☐ Autre
☐ Pension ☐ Saisie

Race HUSKY

Licence ☒ Non ☐ Oui

Couleur

Micropuce ☒ Non ☐ Oui

☐ Mâle ☐ Vaccin ☐ Carnet de santé
☒ Féminelle ☐ à jour ☐ Stérilisé(e)

Renseignements ASKA

2022 03-08-2017 ☐ Verso

Résultat

Adopter Par / / /

Département Autorisation Par / / /

Remplacement
FORMULE D'ENREGISTREMENT

Cage # NC 23375

No. # d'appel 11/05/22 Municipalité 11-05-22

☐ Adoption ☐ Errant ☐ Autre
☐ Pension ☐ Saisie

Race HUSKY

Licence ☐ Non ☐ Oui

Couleur gris blanc

Micropuce ☐ Non ☐ Oui

☐ Mâle ☐ Vaccin ☐ Carnet de santé
☒ Féminelle ☐ à jour ☐ Stérilisé(e)

Renseignements *Tey*

2022 11-05-22 ☐ Verso

Résultat

Adopter Par / / /

Département Autorisation Par / / /

FORMULE D'ENREGISTREMENT

Cage # 13 26098

No. # d'appel 22/02/22 Municipalité 22/02/22

☒ Adoption ☐ Errant ☐ Autre
☐ Pension ☐ Saisie

Race Husky ☒ X

Licence ☐ Non ☐ Oui

Couleur Tricolore

Micropuce ☐ Non ☐ Oui

☐ Mâle ☐ Vaccin ☐ Carnet de santé
☒ Féminelle ☐ à jour ☐ Stérilisé(e)

Renseignements "Raksha"

2022 01-02-22 ☐ Verso

Résultat

Adopter Par / / /

Département Autorisation Par / / /



Pension 😊

[Redacted]

Carnet de santé à jour	☒ OUI	☐ NON
Vaccin Bordetella obligatoire	☒ OUI	☐ NON
Traitement avantage :	☒ OUI	☐ NON

Effets personnels : choker au cou et nourriture

Particularités : Allergie au Poulet

Départ prévu de l'animal pour le: 14 août (dimanche)

Nous offrons
Un logement intérieur chauffé dans un enclos individuel. Trois sorties quotidiennes individuelles en promenade à la fois.

Condition Obligatoire
Certificat de vaccination complète, incluant le bordereau et obligatoire. Nourriture pour le séjour

Département
Autorisation

Par / /
pour mois années

Cage # UC **23111**

No. # d'appel STL Municipalité 09/08/20
pour mois année

☐ Adoption ☐ Errant ☐ Autre
☒ Pension ☐ Saisie ☐

Race STAFF X

Licence ☐ Non ☐ Oui

Couleur

Micropuce ☐ Non ☐ Oui

☐ Mâle ☐ Vaccin ☐ Carnet de santé à jour ☐ Stérilisé(e)
☐ Femelle

Renseignements Rocky

Allergique au Poulet ☐ Verso
Pension

Résultat

Adopter Par / /
pour mois années

Département Autorisation Par / /
pour mois années



Date: 2022-08-10

Heure d'arrivée: 10:15

Numéro du rapport d'inspection: 3483307

Raison de la visite: Insp. plainte (04)

Exploitant: INSPECTEUR CANIN INC.

Établissement: INSPECTEUR CANIN ST-LIN

Bannière: Sans objet

Responsable: VANESSA SUBRANNI-MORIN

Adresse de l'établissement: 1728-B ROUTE 335, SAINT-LIN--LAURENTIDES, J5M1Y3, (Québec)

Numéro de dossier: 2205943 - 3

Numéro spécifique: Sans objet

Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal

ÉVALUATION DU RISQUE À LA SANTÉ DES ANIMAUX ET À LEUR BIEN-ÊTRE

No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Informations recueillies	Chat / Aucun Chien / Aucun

REMARQUES

Inspection à la suite de nombreux signalements reçus concernant le bien-être et la sécurité des animaux.

Accompagnée de Dre Camille Fruteau De Laclos, médecin vétérinaire régionale au MAPAQ, et de Myriam Bordeleau, chef d'équipe et inspecteur MAPAQ, nous nous sommes présentées à Mme Nancy Côté et Mme Sylvana Donati, comme étant des personnes autorisées du MAPAQ.

Mme Donati est mandatée par Mme Morin et Mme Côté pour nous accompagner pour l'inspection et répondre à nos questions.

Des photos ont été prises

Le protocole d'euthanasie affiché, est conforme à celui fourni au MAPAQ.

2 tablettes sont aménagées dans la chambre d'euthanasie.

La ventilation est très bruyante.

Aucune pièce destinée à l'isolation et la quarantaine sont aménagées.

Les cages utilisés pour l'euthanasie des chats, sont entreposées dans le portique extérieur de la SPA Régionale.

La bonbonne de CO2 branché au cabinet n'est pas fixée, et la cage mise sous-clé pour les bonbonnes non-utilisée est ouverte et le cadenas débarré.

****Vous devez suivre les exigences de la fiche signalétique pour l'entreposage et l'utilisation du matériel destiné à l'euthanasie à l'aide du CO2.**

2 registres ont été obtenus, le premier pour les euthanasies, et le second avec des animaux errants.

Les questions figurant au questionnaire d'euthanasie par CO2 ont été demandées à Mme Donati.

Les registres et les réponses au questionnaire seront analysés ultérieurement, S'il y a présence de non conformités vous serez

avisé

Le stéthoscope était gardé dans sa boîte originale, dans le bureau des employés, dans l'établissement de la SPA Régionale. Je demande à Mme Donati de positionner le Stéthoscope comme lors de l'auscultation post-mortem. Mme Donati le positionne à l'envers, je lui indique qu'il est dans le mauvais sens, puis elle le repositionne à l'endroit. Lorsque nous demandons où se produit et combien de temps dure l'auscultation post-mortem, Mme Donati nous indique qu'il n'y a pas de temps prévu, des fois env. 40 secondes, et qu'elle effectue l'auscultation dans la chambre d'euthanasie. *Vous devez vous assurer que les employés mandatés pour utiliser le cabinet d'euthanasie, sont formés et utilisent correctement les outils nécessaires à la tâche.

Au moment de l'inspection, un ouvrier d'une compagnie indépendante procède à la réparation de la chambre froide (pièce de congélation) de l'établissement de l'Inspecteur Canin. Le congélateur ne contient aucun animal. *Une demande sera effectuée auprès de Mme Morin pour obtenir l'historique des collectes pour crémation.

1 permis est affiché dans une fenêtre à gauche du congélateur. **Votre permis est présentement expiré depuis le 17 juillet 2022. Considérant que tous le matériel est présent, et prêt à l'utilisation, nous considérons que vous êtes en opération sans permis. **Une vérification sera effectuée auprès du bureau des permis pour connaître si des démarches ont été débutées pour le renouvellement. (Voir la section autre constatation - conversation téléphonique)

Votre dossier sera soumis pour l'analyse du dépôt de mesures coercitives.

Pour toutes questions n'hésitez pas à me contacter, vous trouverez mes coordonnées au bas de ce rapport

AVIS DE NON-CONFORMITÉ No 1048581

En vertu de la loi : Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal	Amende minimale
En vertu du Règlement ou de l'ordonnance	
R.10.1 - REGL. SUR LA SECURITE ET BIEN-ETRE CHATS ET CHIENS, Article : 50	2000\$ + les frais
50. Pour l'application de l'article 35, un bâtiment où sont recueillis des chats ou des chiens en vue de les transférer vers un nouveau lieu de garde, de les euthanasier ou de les faire euthanasier par un tiers doit disposer d'un local d'isolement et d'un local de quarantaine. D. 1188-2011, a. 50; D. 1021-2013, a. 14.	
Dans les circonstances, nous vous avisons de vous conformer immédiatement aux articles de la Loi , du règlement ou de l'ordonnance ci-dessus. À défaut de ce faire, le ministère prendra les mesures qui s'imposent et ce, sans autre avis.	

AUTRES CONSTATATIONS No 17 173

Conversation téléphonique

2022-08-10 14:54 PRL

Je communique avec Mme Vanessa Morin, au 450-750-9014, pour un compte rendu de l'inspection.

Les grandes lignes de l'inspection lui sont communiquées.

Des détails concernant les animaux des contrats municipaux et le fonctionnement sont demandés.

Mme Vanessa Morin, affirme que présentement 2 municipalités Deux-Montagnes et St-Ignace, sont sous contrat de service animaliers ponctuels avec l'inspecteur Canin. Au renouvellement, les contrats seront mutés vers la SPA Régionale.

Mme Morin m'indique prévoir fermer l'entreprise de l'inspecteur canin, ne prévoit plus d'euthanasie à l'aide du cabinet au C02, et de ne pas avoir procédé à la demande de renouvellement de permis pour cette raison.

La demande des relevés de cueillette du service de crémation pour l'ensemble de 2022 est demandée. (Sera vérifié ultérieurement)

MESSAGE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

La santé et le bien-être des animaux : une responsabilité collective.

En tant que propriétaire d'animaux de compagnie ou d'élevage, vous devez veiller à leur santé et à leur bien-être. Pour en savoir plus, consulter le Guide d'application de la loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal :

https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guideapplication_Loi_Bien_etre_animal.pdf

Et le Guide d'application du Règlement sur la sécurité et le bien-être des chiens et des chats :

https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guide_reglement_chats_chiens.pdf.

IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur: PENELOPPE RAYMOND-LAFORTUNE

Adresse: 500 BOUL. DES LAURENTIDES LOC.1645, SAINT-JEROME, J7Z4M2, (Québec)

Téléphone: 450 569-3005 poste 5319

Télécopieur: 450 569-3205

Courriel : Penelope.Raymond-Lafortune@mapaq.gouv.qc.ca

Un exemplaire de cet acte a été expédié par courriel à Mme Vanesse Morin, vanessa@sparegionale.com

Fait à SAINT-JEROME ce 2022-08-11

Signature :

PLAIGNANT :

Dossier plainte no 1161105
ÉTABLISSEMENT IMPLIQUÉ :

Nom : SPA Régionale
Adresse : 1728 QC-335
Municipalité : SAINT-LIN--LAURENTIDES

RÉCEPTION :

Plainte transmise : SITE INTERNET MAPAQ
Autre source :
Transféré à le
PRIORITÉ : 48

Date_réception	Recue_par	Dir	Adm_Reg	Adm_Loc
2022-08-11 16:00:01	RAYMOND-LAFORTUNE	PENELO1PE	9	1
2022-08-02 11:43:36	RICHARD STÉPHANIE	1	6	2
2022-08-02 10:31:01	TRUDEL MELANIE	2	3	0

MOTIFS :

BEA SOINS SANTE

PRODUITS IMPLIQUÉS :

CHAT

Description complémentaire :

Nous avons adopté un chaton à cette SPA. Suite à la prise de possession du chaton, nous avons remarqué qu'il avait des mites. Nous avons alors appelé à la SPA pour leur mentionné et la personne au téléphone nous a demandé de vérifier le document fait par le vétérinaire. Ce document ne nous avait pas été présenté lors de la prise de possession du chaton. En fait, il était replié, caché dans une pochette d'un penflet, parmi tous les documents que nous avons reçu. Sur ce document, il était bel et bien inscrit que le chaton présentait des mites et qu'il n'avait pas été traité pour. Quelques jours plus tard, nous avons constaté que le chaton avait des selles liquides et il a commencé à vomir. Nous sommes alors été au vétérinaire pour constater qu'il avait des vers. Cependant, le chaton était

Description complémentaire :

INTERVENTIONS :

No visite	Date visite	No dem.anal.	No expl	No enti	Nom expl
3483307	2022-08-10	0	2205943	3	INSPECTEUR CANIN INC.
3482991	2022-08-10	0	2564914	1	SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX REGIONALE

INSPECTEUR(S) AYANT PRIS CHARGE DE LA PLAINTÉ :

Nom insp	Prise en charge
PENELOPPE	RAYMOND-LAFORTUNE 2022-08-11 00:00:00

DÉBUT TRAITEMENT DE LA PLAINTÉ : 2022-08-11

CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS :

Conclusion : Présence de vermifuge sur les lieux, et chiots sous traitement vermifuges, indications sur les fiches du type de vermifuges reçus.

Résultat de l'évaluation du produit :

Responsabilité :
Plainte fondée : NF
Retour information au plaignant : 2022-08-12
Plainte réglée le : 2022-08-12

PLAIGNANT :

Dossier plainte no 1161083
ÉTABLISSEMENT IMPLIQUÉ :

Nom : inspecteur canin
Adresse : 1728 QC-335
Municipalité : SAINT-LIN--LAURENTIDES
exp : 2564914

RÉCEPTION :

Plainte transmise : SITE INTERNET MAPAQ
Autre source :
Transféré à le
PRIORITÉ : 48

Date_réception	Recue_par	Dir	Adm_Reg	Adm_Loc
2022-08-02 09:10:01	RAYMOND-LAFORTUNE	PENELO1PE	9	1
2022-08-02 08:57:42	RICHARD STÉPHANIE	1	6	2
2022-08-02 08:30:01	TRUDEL MELANIE	2	3	0

MOTIFS :

BEA AUTRE

PRODUITS IMPLIQUÉS :

CHIEN

Description complémentaire :
Rencontre avec le chien dans une salle privée à la SPA St Lin, on attend un bon gros 20 minutes seuls dans la salle et finalement, arrive et on l'adore encore plus. Je remarque que sa démarche est craintive. Je me dis, c'est normal, c'est un chiot de 9 semaines, première fois qu'il nous rencontre. J'essaie de le rendre à l'aise pour être certaine qu'il ne marche pas croche, car je trouvais cela bizarre.On l'adopte . Une nuit, il commence à tousser. Je réalise qu'il a la toux de chenil. À la vue du coupe griffe, il est terrorisé. Il s'en va se cacher. Il était TERRORISÉ de se faire couper les griffes. La brosse pour poils. Terrorisé.

Description complémentaire :

INTERVENTIONS :

No visite	Date visite	No dem.anal.	No expl	No enti	Nom expl
3483307	2022-08-10	0	2205943	3	INSPECTEUR CANIN INC.
3482991	2022-08-10	0	2564914	1	SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX REGIONALE

INSPECTEUR(S) AYANT PRIS CHARGE DE LA PLAINTÉ :

Nom insp	Prise en charge
PENELOPPE	RAYMOND-LAFORTUNE 2022-08-02 00:00:00

DÉBUT TRAITEMENT DE LA PLAINTÉ : 2022-08-02

CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS :

Conclusion : Chiots ayants un comportement normal, pas de toux de chenil observé.

Résultat de l'évaluation du produit :
Responsabilité :
Plainte fondée : NF
Retour information au plaignant : 2022-08-12 00:00:00
Plainte réglée le : 2022-08-12

PLAIGNANT :

Dossier plainte no 1161079
ÉTABLISSEMENT IMPLIQUÉ :

Nom : SPA Régional Saint-lin-laurentide
Adresse : 1728, Route 335
Municipalité : SAINT-LIN--LAURENTIDES
exp : 2564914

RÉCEPTION :

Plainte transmise : SITE INTERNET MAPAQ
Autre source :
Transféré à le
PRIORITÉ : 48

Date_réception	Recue_par	Dir	Adm_Reg	Adm_Loc
2022-08-02 08:35:01	RAYMOND-LAFORTUNE	PENEL01	PE	91
2022-08-02 08:17:55	RICHARD STÉPHANIE	1	6	2
2022-08-02 08:15:01	TRUDEL MELANIE	2	3	0

MOTIFS :

BEA SOINS SANTE
BEA AUTRE

PRODUITS IMPLIQUÉS :

CHIEN

Description complémentaire :
Le chiot a de la difficulté à marcher sur ses quatre pattes le dos creusé. Il refuse les gâterie et les jouets se colle contre comme voulant fusionner. L’animal semble nerveux, en marque d’affection et d’activité physique.

Description complémentaire :

Aurais été accueilli par la SPA de st-lin à llage de 3 mois. L’éducateur présent nous à dit qu’il avait surmonté des problèmes neurologiques ou physiques, mais qu’il ne peut pas nous en dire plus, car le chien n’a pas vue de vétérinaire. La SPA vendais le chien 1900\$ et avait seulement ses premiers vaccins et vermifuge. Lorsqu’on demande le remboursement de notre dépôt l’employer nous dit qu’il a des delais de 7 à 10 jours ouvrables. Il font de menace voilé, l’employé écrit « veux un chien plus actif» alors que c’est faux. L’employé dit qu’elle écrit ça pour faciliter

INTERVENTIONS :

No visite	Date visite	No dem.anal.	No expl	No enti	Nom expl
3483307	2022-08-10	0	2205943	3	INSPECTEUR CANIN INC.
3482991	2022-08-10	0	2564914	1	SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX REGIONALE

INSPECTEUR(S) AYANT PRIS CHARGE DE LA PLAINTÉ :

Nom inspPrise en charge

PENELOPPERAYMOND-LAFORTUNE2022-08-08 00:00:00

DÉBUT TRAITEMENT DE LA PLAINTÉ : 2022-08-08

CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS :

Conclusion : Chiens présents avaient comportement normal.

Résultat de l'évaluation du produit :
Responsabilité :
Plainte fondée : NF
Retour information au plaignant : 2022-08-12 00:00:00
Plainte réglée le : 2022-08-12

Dossier plainte no 1161257

PLAIGNANT :
[REDACTED]

Dossier plainte no 1161257
ÉTABLISSEMENT IMPLIQUÉ :

Nom : SPA Regionale/Inspecteur Canin
Adresse : 1728 QC-335
Municipalité : SAINT-LIN--LAURENTIDES
exp : 2564914

RÉCEPTION :

Plainte transmise : SITE INTERNET MAPAQ
Autre source :
Transféré à le
PRIORITÉ : 96

Date_réception	Recue_par	Dir	Adm_Reg	Adm_Loc
2022-08-08 11:30:01	RAYMOND-LAFORTUNE	PENELOPE	9	1
2022-08-04 15:41:56	RICHARD STÉPHANIE	1	6	2
2022-08-04 15:24:01	TRUDEL MELANIE	2	3	0

MOTIFS :

BEA SOINS SANTE
BEA EUTHANASIE

PRODUITS IMPLIQUÉS :

CHIEN
CHAT

Description complémentaire :
La propriétaire, Valérie Morin, achète des chiots afin de faire plus de profits. Elle pratique aussi « l'élevage » de certains chats et chiens. J'ai été témoins de chats et chiens gardés à ce lieu ou en famille d'accueil afin que ceux-ci servent à la reproduction. Ils sont vendus à un prix exorbitants. Certains animaux n'ont pas droit aux soins adéquats lorsqu'ils tombent malades. Euthanasies inhumaines qui se font dans une chambre à gaz. Animaux qui sont vendus malades et/ou sans soins d'un vétérinaire.

Description complémentaire :

INTERVENTIONS :

No visite	Date visite	No dem.anal.	No expl	No enti	Nom expl
3483307	2022-08-10	0	2205943	3	INSPECTEUR CANIN INC.
3482991	2022-08-10	0	2564914	1	SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX REGIONALE

INSPECTEUR(S) AYANT PRIS CHARGE DE LA PLAINTÉ :

Nom insp

PENELOPPE

Prise en charge

RAYMOND-LAFORTUNE 2022-08-08 00:00:00

DÉBUT TRAITEMENT DE LA PLAINTÉ : 2022-08-08

CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS :

Conclusion : Pas de reproduction ou animaux gestants observées au moment de l'inspection.

Résultat de l'évaluation du produit :
Responsabilité :
Plainte fondée : NF
Retour information au plaignant : 2022-08-12 00:00:00
Plainte réglée le : 2022-08-12

PAGE DE CONTROLE

VALEUR DES PARAMETRES

CRITÈRES DE SÉLECTION:

PARAMETRES VARIABLE =
BRI = AUCUN

PLAIGNANT :

Dossier plainte no 1161099
ÉTABLISSEMENT IMPLIQUÉ :

Nom : SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX
AdresseE:I1728EROUTE 335
Municipalité : SAINT-LIN--LAURENTIDES
exp: 2205943-0003, 2564914-0001

RÉCEPTION :

Plainte transmise : SITE INTERNET MAPAQ
Autre source :
Transféré à le
PRIORITÉ : 48

Date_réception	Recue_par	Dir	Adm_Reg	Adm_Loc
2022-08-02 11:50:01	RAYMOND-LAFORTUNE	PENEL01PE	9	1
2022-08-02 10:23:48	RICHARD STÉPHANIE	1	6	2
2022-08-02 09:45:01	FERLAND VICTORIA	21	1	12

MOTIFS :

BEA SOINS SANTE

PRODUITS IMPLIQUÉS :

CHAT

Description complémentaire :
Quand j'ai reçu la mère à la maison, celle-ci
était en mammite avancée. Aucun personnel de leur
établissement n'a vue l'état lamentable dans
lequel elle était alors que c'était ÉVIDENT. Les
chatons ne pouvaient pas boire, car la mère était
en douleur.

Description complémentaire :
J'ai du l'amener moi-même chez le vétérinaire, car
rien ne bougeait de leur côté pour leur offrir des

INTERVENTIONS :

No visite	Date visite	No dem.anal.	No expl	No enti	Nom expl
3483307	2022-08-10	0	2205943	3	INSPECTEUR CANIN INC.
3482991	2022-08-10	0	2564914	1	SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX REGIONALE

INSPECTEUR(S) AYANT PRIS CHARGE DE LA PLAINTÉ :

Nom inspPrise en charge

PENELOPPERAYMOND-LAFORTUNE2022-08-02 00:00:00

DÉBUT TRAITEMENT DE LA PLAINTÉ : 2022-08-02

CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS :

Conclusion : 1 chaton d'un mois, présentait des signes de maladie.

Résultat de l'évaluation du produit :
Responsabilité :
Plainte fondée : F
Retour information au plaignant : 2022-08-12 00:00:00
Plainte réglée le : 2022-08-12

* * * FIN DU RAPPORT * * *

PLAIGNANT :

Dossier plainte no 1161089
ÉTABLISSEMENT IMPLIQUÉ :

Nom : Inspecteur canin
Adresse : 1728 Rte 335
Municipalité : SAINT-LIN--LAURENTIDES
exp : 2564914

RÉCEPTION :

Plainte transmise : SITE INTERNET MAPAQ
Autre source :
Transféré à le
PRIORITÉ : 48

Date_réception	Recue_par	Dir	Adm_Reg	Adm_Loc
2022-08-02 09:55:01	RAYMOND-LAFORTUNE	PENEL01PE	9	1
2022-08-02 09:34:47	RICHARD STÉPHANIE	1	6	2
2022-08-02 08:30:01	TRUDEL MELANIE	2	3	0

MOTIFS :

BEA SOINS SANTE

PRODUITS IMPLIQUÉS :

CHIEN
CHAT

Description complémentaire :
Nous ont vendu des chats en "parfaite santé" a un prix exorbitant, pretextant qu'ils sont vermifuger et ont eu des vaccins ect. Faux, apres visite chez le vet du a un écoulement de l'oreille un des chats avait une ottite sévère qui lui a défoncés le typant, celle ci causé par un tres grande qualité de mite d'oreille. Il nous on menti.

Description complémentaire :

INTERVENTIONS :

No visite	Date visite	No dem.anal.	No expl	No enti	Nom expl
3483307	2022-08-10	0	2205943	3	INSPECTEUR CANIN INC.
3482991	2022-08-10	0	2564914	1	SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX REGIONALE

INSPECTEUR(S) AYANT PRIS CHARGE DE LA PLAINTÉ :

Nom insp	Prise en charge
PENELOPPE	RAYMOND-LAFORTUNE 2022-08-02 00:00:00

DÉBUT TRAITEMENT DE LA PLAINTÉ : 2022-08-02

CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS :

Conclusion : 1 chaton présentant des signes de maladies était présent au refuge

Résultat de l'évaluation du produit :

Responsabilité :
Plainte fondée : F
Retour information au plaignant : 2022-08-12 00:00:00
Plainte réglée le : 2022-08-12

* * * FIN DU RAPPORT * * *

PLAIGNANT :
[REDACTED]

Dossier plainte no 1161151
ÉTABLISSEMENT IMPLIQUÉ :

Nom : SPA Régional
Adresse : 1728 QC-335
Municipalité : SAINT-LIN--LAURENTIDES
exp: 2564914

RÉCEPTION :

Plainte transmise : SITE INTERNET MAPAQ
Autre source :
Transféré à le
PRIORITÉ : 48

Date_réception	Recue_par	Dir	Adm_Reg	Adm_Loc
2022-08-03 16:00:01	RAYMOND-LAFORTUNE	PENELO1PE	9	1
2022-08-03 09:55:40	RICHARD STÉPHANIE	1	6	2
2022-08-03 09:43:01	FERLAND VICTORIA	21	1	12

MOTIFS :

BEA SOINS SANTE
BEA ALIMENTATION EAU

PRODUITS IMPLIQUÉS :

CHIEN

Description complémentaire :
Pelage pas en santé

Description complémentaire :

Yeux qui coulent

Côtes apparentes

INTERVENTIONS :

No visite	Date visite	No dem.anal.	No expl	No enti	Nom expl
3483307	2022-08-10	0	2205943	3	INSPECTEUR CANIN INC.
3482991	2022-08-10	0	2564914	1	SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX REGIONALE

INSPECTEUR(S) AYANT PRIS CHARGE DE LA PLAINTÉ :

Nom insp	Prise en charge
PENELOPPE	RAYMOND-LAFORTUNE 2022-08-03 00:00:00

DÉBUT TRAITEMENT DE LA PLAINTÉ : 2022-08-03

CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS :

Conclusion : 1 chaton 1 mois, présentait des croutes au niveau des yeux,

Résultat de l'évaluation du produit :
Responsabilité :
Plainte fondée : F
Retour information au plaignant : 2022-08-12 00:00:00
Plainte réglée le : 2022-08-12

* * * FIN DU RAPPORT * * *

PLAIGNANT :

Dossier plainte no 1161141
ÉTABLISSEMENT IMPLIQUÉ :

Nom : Spa régional
Adresse : 1728, route 335
Municipalité : SAINT-LIN--LAURENTIDES
exp : 2564914

suite : de plus il avait la diarrhée , une toux et une peur au ventre que j’ai jamais vue mon chien avoir. Il se couchait par terre au lieu de sur le divan ce qui n’est pas dans ces habitudes main contenue qu’il était en diarrhée je me suis dit qu’il avait peut-être mal au ventre.

J’appelle au centre pour savoir ce qu’il s’est passé avec mon chien ils me disent que tout est beau.... Mon chien ne montent plus dans le lit ou sur le divan il a mal quelque part je ne sais pas où... de plus mon chien a une peur extrême lorsqu’il commence à faire noir au point qu’il ne veut même pas sortir dehors et il a peur lorsque j’essaie de le flatter sur la tête.

Le verdict tombe chez le vétérinaire toux de chenil, anxiété et un hernie discale

RÉCEPTION :

Plainte transmise : SITE INTERNET MAPAQ
Autre source :
Transféré à le
PRIORITÉ : 48

Date_réception	Recue_par	Dir	Adm_Reg	Adm_Loc
2022-08-04 11:15:01	RAYMOND-LAFORTUNE	PENEL01PE	9	1
2022-08-03 07:59:20	RICHARD STÉPHANIE	1	6	2
2022-08-03 07:57:01	TRUDEL MELANIE	2	3	0

MOTIFS :

BEA SOINS SANTE
BEA ALIMENTATION EAU

PRODUITS IMPLIQUÉS :

CHIEN

Description complémentaire :
Mon chien est un chien vraiment gentil et adorable malgré l’événement qui s’est passé

Description complémentaire :

Lors de son séjour la bas ils me disent qu’il va bien et mange bien (mon chien même à la maison ne mange pas tant) j’apprends par 2 employés du centre qu’il ne sorte pas pendant au moins 14 heures de temps les animaux ils sont fermer de 6pm à 8am et durant cette période personne n’est pas pour s’occuper d’eux. Lorsque je suis aller chercher mon chien son bol de nourriture était pleins avec des brocolis sec qui semble avoir dater un brin.

Lors de son arrivé à la maison mon chiens bu 3 bols d’eau et manger 3 tasses de nourriture il était assoiffé et affamé. Lorsqu’il avait besoin d’aller faire ces besoins mon chien pleurait ce

INTERVENTIONS :

No visite	Date visite	No dem.anal.	No expl	No enti	Nom expl
3483307	2022-08-10	0	2205943	3	INSPECTEUR CANIN INC.
3482991	2022-08-10	0	2564914	1	SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX REGIONALE

INSPECTEUR(S) AYANT PRIS CHARGE DE LA PLAINTÉ :

Nom inspPrise en charge

PENELOPPERAYMOND-LAFORTUNE2022-08-04 00:00:00

DÉBUT TRAITEMENT DE LA PLAINTÉ : 2022-08-04

CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS :

Conclusion : Chiens présents présentait un comportement normal au moment de l'inspection.

Résultat de l'évaluation du produit :
Responsabilité :
Plainte fondée : NF
Retour information au plaignant : 2022-08-04 00:00:00
Plainte réglée le : 2022-08-12

PLAIGNANT :

Dossier plainte no 1161111
ÉTABLISSEMENT IMPLIQUÉ :

Nom : Spa St-Lin-Laurentides
Adresse : 1728 QC-335
Municipalité : SAINT-LIN--LAURENTIDES
exp : 2564914

RÉCEPTION :

Plainte transmise : SITE INTERNET MAPAQ
Autre source :
Transféré à le
PRIORITÉ : 48

Date_réception	Recue_par	Dir	Adm_Reg	Adm_Loc
2022-08-02 11:59:01	RAYMOND-LAFORTUNE	PENELOPE	9	1
2022-08-02 11:49:31	RICHARD STÉPHANIE	1	6	2
2022-08-02 10:42:01	TRUDEL MELANIE	2	3	0

MOTIFS :

BEA SOINS SANTE

PRODUITS IMPLIQUÉS :

CHIEN

Description complémentaire :
Le chien adopté est malade et maigre. Nous avons constaté que plusieurs autres clients de cet endroit était dans cette situation. Nous avons dû aller à l’urgence vétérinaire

Description complémentaire :

Les lieux sont insalubres, Les animaux sont gardés exclusivement à l’intérieur, L’animal semble abandonné par son propriétaire

INTERVENTIONS :

No visite	Date visite	No dem.anal.	No expl	No enti	Nom expl
3483307	2022-08-10	0	2205943	3	INSPECTEUR CANIN INC.
3482991	2022-08-10	0	2564914	1	SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX REGIONALE

INSPECTEUR(S) AYANT PRIS CHARGE DE LA PLAINTÉ :

Nom insp	Prise en charge
PENELOPPE	RAYMOND-LAFORTUNE 2022-08-02 00:00:00

DÉBUT TRAITEMENT DE LA PLAINTÉ : 2022-08-02

CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS :

Conclusion : Animaux semble en bonnes conditions, les chiens étaient en sorties au moment de l'inspection.

Résultat de l'évaluation du produit :

Responsabilité :
Plainte fondée : NF
Retour information au plaignant : 2022-08-12 00:00:00
Plainte réglée le : 2022-08-12

PLAIGNANT :

Dossier plainte no 1161125
ÉTABLISSEMENT IMPLIQUÉ :

Nom : Spa St-Lin-Laurentides
Adresse : 1728 Route 335
Municipalité : SAINT-LIN--LAURENTIDES
exp : 2564914

RÉCEPTION :

Plainte transmise : SITE INTERNET MAPAQ
Autre source :
Transféré à le
PRIORITÉ : 48

Date_réception	Recue_par	Dir	Adm_Reg	Adm_Loc
2022-08-02 14:00:01	RAYMOND-LAFORTUNE	PENELO1PE	9	1
2022-08-02 13:24:11	RICHARD STÉPHANIE	1	6	2
2022-08-02 08:45:01	TRUDEL MELANIE	2	3	0

MOTIFS :

BEA ENTRETIEN EXERC.
BEA ALIMENTATION EAU

PRODUITS IMPLIQUÉS :

CHIEN

Description complémentaire :
Il n'était pas possible de pouvoir visiter le chenil. Mon chiot avait les griffes si courtes que les veines y étaient tous sectionnés. Il était craintif au contact humain, ne semblait pas avoir marché durant quelques jours, il avait de la difficulté à marcher droit.

Description complémentaire :

La nourriture est inaccessible, Les animaux sont gardés exclusivement à l'intérieur, Les abris pour les animaux gardés à l'extérieur sont inaccessibles ou absents

La nourriture est privée pour les chiens qui jappent trop en cage. Mon chiot était enrhumé pendant quelques jours de suite et restait dans ses excréments dans sa cage, avec ses 7 autres frères et soeurs de la même portée. Les chiens peuvent restés des jours et des jours consécutifs

INTERVENTIONS :

No visite	Date visite	No dem.anal.	No expl	No enti	Nom expl
3483307	2022-08-10	0	2205943	3	INSPECTEUR CANIN INC.
3482991	2022-08-10	0	2564914	1	SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX REGIONALE

INSPECTEUR(S) AYANT PRIS CHARGE DE LA PLAINTÉ :

Nom insp	Prise en charge
PENELOPPE	RAYMOND-LAFORTUNE 2022-08-02 00:00:00

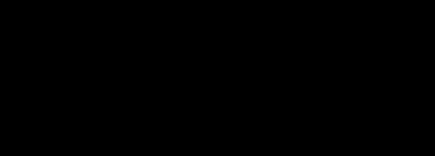
DÉBUT TRAITEMENT DE LA PLAINTÉ : 2022-08-02

CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS :

Conclusion : Chiens en sorties au moment de l'inspection, alimentation en cours, Absence d'infrastructure pour l'ombre dans les enclos extérieur, pas d'abri non plus.

Résultat de l'évaluation du produit :
Responsabilité :
Plainte fondée : F
Retour information au plaignant : 2022-08-12 00:00:00
Plainte réglée le : 2022-08-12

PLAIGNANT :



Dossier plainte no 1161119
ÉTABLISSEMENT IMPLIQUÉ :

Nom : SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX
AdresseE:I1728EROUTE 335
Municipalité : SAINT-LIN--LAURENTIDES
exp:2205943-0003, 2564914-0001

RÉCEPTION :

Plainte transmise : TELEPHONE
Autre source :
Transféré à le
PRIORITÉ : 48

Date_réception	Recue_par	Dir	Adm_Reg	Adm_Loc
2022-08-04 11:15:01	RAYMOND-LAFORTUNE	PENEL01PE	9	1
2022-08-02 13:11:42	RICHARD STÉPHANIE	1	6	2
2022-08-02 10:45:01	FERLAND VICTORIA	21	1	12

MOTIFS :

BEA SOINS SANTE

PRODUITS IMPLIQUÉS :

CHIEN

Description complémentaire :
adopté chien qui avait la toux du chenil, toussait
beaucoup alors allé au vétérinaire, la toux du
chenil n'avait pas été traité donc c'est devenu
une pneumonie. Le chien avait la diarrhée et
beaucoup de sang dans ses selles. Son taux de
protéine était bas. Il avait l'air affamé. Il
avait peur de se faire couper les griffes.

Description complémentaire :

INTERVENTIONS :

No visite	Date visite	No dem.anal.	No expl	No enti	Nom expl
3483307	2022-08-10	0	2205943	3	INSPECTEUR CANIN INC.
3482991	2022-08-10	0	2564914	1	SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX REGIONALE

INSPECTEUR(S) AYANT PRIS CHARGE DE LA PLAINTÉ :

Nom insp	Prise en charge
PENELOPPE	RAYMOND-LAFORTUNE 2022-08-04 00:00:00

DÉBUT TRAITEMENT DE LA PLAINTÉ : 2022-08-04

CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS :

Conclusion : Pas de toux de chenil observée , Selles molles- Diarrhée chez des chiots Pyrénées.

Résultat de l'évaluation du produit :
Responsabilité :
Plainte fondée : F
Retour information au plaignant : 2022-08-04 00:00:00
Plainte réglée le : 2022-08-12

* * * FIN DU RAPPORT * * *

Numéro de dossier : 2205943-3-37938

Date : 2022-04-25

Type d'intervention : Conversation téléphonique/courriel

Exploitant : INSPECTEUR CANIN INC.

Raison Sociale :

Adresse : 1728-B ROUTE 335, SAINT-LIN--LAURENTIDES, J5M1Y3, (Québec)

Commentaires :

RECEPTION D'UN COURRIEL DE MME MORIN EN SUIVI DE L'INSPECTION DU 15 MARS 2022. LE
COURRIEL EST DANS LE COMMUN.

No inspecteur :



MARIE-EVE, DESROSIERS

Numéro de dossier : 2205943-3-37524

Date : 2022-03-29

Type d'intervention : Conversation téléphonique/courriel

Exploitant : INSPECTEUR CANIN INC.

Raison Sociale :

Adresse : 1728-B ROUTE 335, SAINT-LIN--LAURENTIDES, J5M1Y3, (Québec)

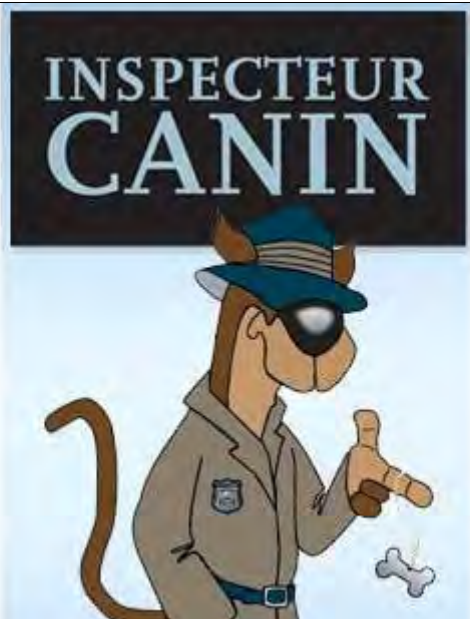
Commentaires :

RECEPTION D'UN COURRIEL CONTENANT LES REGISTRES DEMANDES LORS DE L'INSPECTION. LE
COURRIEL EST PLACE DANS LE COMMUN.

No inspecteur :



MARIE-EVE, DESROSIERS



NEQ : [1144810562](#)

Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir

Actionnaires

Premier actionnaire

Le premier actionnaire est majoritaire.

Nom de famille: SUBRANNI-MORIN
Prénom: Vanessa
Adresse: 443 rue Saint-Charles-Borromée N Joliette (Québec) J6E4S3 Canada

Deuxième actionnaire

Nom de famille: MORIN
Prénom: Valérie
Adresse: 443 rue Saint-Charles-Borromée N Joliette (Québec) J6E4S3 Canada

Troisième actionnaire

Nom: Fiducie Valérie Morin
Adresse: 443 rue Saint-Charles-Borromée N Joliette (Québec) J6E4S3 Canada

CONTRÔLE ANIMAL RÈGLEMENT MUNICIPAUX

Se dit : seulement un service d'euthanasie pour des particuliers.

PERMIS LRC

Visiblement ils sont AUSSI contrôleur animalier. Mais aucun registre en lien avec cette activité.

Bâtiment "Inspecteur canin"

-Cabinet euthanasie

-Congélateur,

-Pièce de rangement x2

*Aucun isolation, Aucun 40aine. Ni de pièce d'adoption.

Registre présent que pour les Euthanasie.



NEQ 1173083537

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ): 1173083537
Nom: Société Protectrice des Animaux Régionale

Adresse du domicile

Adresse: 1728 Route 335
Saint-Lin--Laurentides (Québec) J5M1Y3
Canada

Adresse du domicile élu

Nom de l'entreprise: SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX RÉGIONALE

Nom de la personne physique

Nom de famille: MORIN
Prénom: VALÉRIE

Adresse: 1728 Route 335
Saint-Lin--Laurentides (Québec) J5M1Y3
Canada

EXPLOITE UN REFUGE POUR ACCUEILLIR
TEMPORAIREMENT DES ANIMAUX ABANDONNÉS OU
ERRANTS

Se dit Refuge d'adoption et contrôleur animalier

PERMIS LRC

Informe que aucune euthanasie, mais beaucoup de transfert en Rescue.

Bâtiments "SPA Régionale"

-Animalerie, Service de toilettage

-Adoption Cn/FI - Iso/40aine OK

Un registre est présent pour les animaux du refuge.

Inspecteur Canin est lié avec les municipalités suivantes:

Berthierville	St-Roch-de-l'Achigan
Crabtree	St-Thomas
Deux-Montagnes	Ste-Anne-du-Lac
Ile Dupas	Ste-Julienne
St-Colomban	Ste-Marcelline
St-Jacques	Ville St-Gabriel

SPA Régionale est lié avec les municipalités suivantes:

Deux-Montagnes
St-Alexis
St-Cuthbert
St-Eustache
St-Ignace
St-Lin-Laurentides
St-Roch-l'Achigan
Ste-Julienne
Ste-Sophie

Véhicules (au moins 5) étaient identifiés au nom des 2 compagnies Inspecteur Canin ET SPA régionale.

Réseau Sociaux : 1 seule page Facebook pour les 2 compagnies. [\(5\) Inspecteur Canin | Facebook](#)

Mme Valérie Morin est responsable des 2 entreprises.

CNESST : La bonbonne de gaz (CO2) utilisée à l'intérieur du bâtiment n'était pas fixée, la cage pour les bonbonnes à l'extérieur n'était pas barrée, et des cylindres était accessible à tous.

Questions	Réponses
Quels sont les méthodes d'euthanasie utilisées ?	Chambre d'euthanasie
Questions suivantes en lien avec chambre d'euthanasie : D'où proviennent les animaux que le LRC euthanasie ?	Selon Mme Donati, les animaux proviennent de particuliers
Qu'arrive-t-il si plus d'un animal est présent en même temps pour euthanasie? (2 propriétaires en même temps / plusieurs animaux d'un même propriétaire)	Les animaux arrivent sur rendez-vous seulement, donc il n'y a pas de chance que ça arrive.
Quel formulaire est signé par le propriétaire de l'animal lorsqu'il vient le porter pour euthanasie? Si applicable	À suivre.
Est-ce qu'il y a une formation nécessaire pour être autorisé à opérer la chambre d'euthanasie? • Quelle est cette formation? • Qui dispense cette formation? • Quelles sont toutes les personnes qui effectuent des euthanasies?	Denis Paquette et Sylvana Donati ont la formation. C'est l'installateur de la chambre qui leur a donné. Voir photo des documents affichés et signés.
Quelle(s) vérification(s) est effectuée pour s'assurer que la méthode est adéquate? • À quelle fréquence?	Calibrer à chaque année
Quelle(s) vérification(s) est effectuée pour s'assurer que la chambre d'euthanasie est adéquate ? • À quelle fréquence ?	Calibrer à chaque année
Qui a rédigé le protocole d'euthanasie? Quelle date?	À demander.
Où sont gardés les animaux avant l'euthanasie?	Les animaux arrivent au moment de l'euthanasie, donc ne sont pas gardés nulle part en attendant.
Comment vérifiez-vous qu'il s'agit du bon animal à euthanasier?	Le propriétaire arrive avec son animal, ils vérifient la micro-puce
Quelle contention utilisez-vous dans la chambre à gaz pour : • Chat • Petit chien • Grand chien • Autres espèces (lapins-furets-etc.) Demander à voir le matériel utilisé	Les chats et petits chiens sont dans un transporteur, les grands chiens sont lousses et il n'y a pas d'autres espèces euthanasiés.

Questions	Réponses
Comment vérifiez-vous que le gaz entre bien dans la chambre d'euthanasie?	Avec le gauge de la bonbonne et le son du gaz qui se libère
Comment vérifiez-vous le débit des gaz?	Avec les gauges sur la bonbonne
Comment vérifiez-vous le taux de gaz dans la pièce? • Quel est le taux maximal qui doit être atteint? • Après combien de temps ce taux est atteint? • Combien de temps ce taux est gardé?	Chambre programmée, donc ne vérifie pas.
Comment se comporte les animaux dans la chambre lorsque • les gaz commencent à entrer? • tout au long de son état de conscience?	Les chiens se sentent partir un peu et tombent.
Combien de temps s'écoule avant que l'animal subisse une perte conscience?	45 secondes
Combien de temps s'écoule entre la perte de conscience de l'animal et : • La fermeture de l'entrée des gaz? • L'ouverture de la porte de la chambre? • Est-ce que ces durées varient en fonction de la grosseur de l'animal? Sur quoi vous basez-vous?	30 minutes
Est-ce que vous vérifiez le décès de l'animal? • Comment?	avec un stéthoscope et le doigt dans l'oeil
Combien de temps observez-vous l'animal entre la vérification du décès et le déplacement vers le congélateur?	30 minutes
Quelle est votre formation pour vérifier le décès de l'animal?	RGtechnilab
Qu'arrive-t-il si l'animal n'est pas décédé?	Le processus est recommencé le plus rapidement possible.

Pré-20090806-55

EUTHANASIE

PROTOCOLE ET MESURES SECURITAIRES

METHODE UTILISEE : Au gaz dans une chambre étanche et éclairée (au format de 2x4)

Seuls les employés ayant l'autorisation et le mandat de la direction peuvent effectuer des euthanasies.

Le mandat d'opération de la chambre d'euthanasie ne pourra être remis qu'à l'employé qui aura suivi la formation donnée par le responsable sur l'utilisation des gaz dangereux et les normes de manipulation humaine des animaux.

L'employé devra présenter les cartons d'identification des animaux à être euthanasiés au responsable.

Celui-ci autorisera individuellement chaque euthanasie et remettra alors la clé de la pièce et le détecteur de monoxyde de carbone portatif que l'employé devra porter sur lui tout temps, attaché sur le revers du manteau ou du chandail, le plus près possible des voies respiratoires.

Seuls peuvent être euthanasiés les animaux accompagnés de leur carton d'identification, lequel carton aura été préalablement rempli, accepté et signé par votre supérieur.

AUTORISATION : Avant d'autoriser une euthanasie, le supérieur devra vérifier les points suivants, à savoir : - Le délai de grâce de 72 heures après la mise en place de l'animal requi par règlement est expiré. - L'animal ne présente pas de blessures graves ou dangereuses. - L'animal ne présente qu'une faible possibilité de mise en adoption ou le nombre enclou disponible est complet. - Le fait de garder cet animal au centre n'augmentera pas ses chances de lui trouver une famille d'adoption.

MESURES SECURITAIRES : - A partir de son enclou, vérifier si l'animal est agressif. Si oui, lui mettre un étrangleur, lui faire porter une muselière et demander de l'aide afin de traiter l'animal avec le minimum de compassion. - Tousjours porter des gants de cuir afin de prévenir les ecchymoses. - Si l'animal est de petite taille (chat et chiens de petites races) le mettre dans un transporteur afin de limiter la manipulation de ce dernier. - Ne jamais brusquer l'animal ou le transporteur afin de ne pas causer de stress inutile. - N'apporter qu'un animal à la fois afin de diminuer les bruits (jappements et miaulements) qui pourraient être une cause de stress supplémentaire. - Faire entrer lentement, dans la chambre à gaz, l'animal ou y déposer doucement le transporteur. - Fermer la porte de la chambre d'euthanasie, y mettre le cadenas, fermer les deux (2) boijets, et démarer le ventilateur de l'antichambre. - Ouvrir la valve d'accès des gaz.

- Vérifier, sur les cadrons, de contrôle des gaz, si la pression est conforme aux prescriptions requises (c'est-à-dire, 20 PSI), sur le cadran de sortie des gaz (cadran de gauche);
- La pression de gaz est stable à 20 PSI pour une durée de 48 secondes, ce qui donne une concentration de 6% à l'intérieur de la salle d'entraînement, son approximativement 60,000 PPM;
- Ouvrir le diaphragme. L'ouverture du diaphragme met en marche tout le système de minuterie;
- Régler le cadran A. Vérifier le temps avant ventilation temps accordé de 0 minutes, soit la première minuterie, à 20 minutes;
- Régler le cadran B (qui règle la durée d'injection des gaz dans la chambre d'entraînement) soit la deuxième minuterie à 48 secondes;
- Pour 20 minutes de ventilation il y aura un (8 changements d'air) à l'intérieur de la pièce. Le ventilateur est un modèle de type à clé (clé d'une capacité de 2266 litres par minute).
- Appuyer sur le bouton vert. Cette action met en marche l'arrivée des gaz et le processus d'entraînement que vous aurez préalablement programmés;
- Laisser la porte de l'antichambre ouverte et quitter les lieux pour un temps minimum de 27 minutes après la mise en marche de l'opération;
- S'assurer du démarrage de la ventilation en observant l'ouverture des volets d'entrée d'air;
- Vous éloigner à plus de 3 mètres de la chambre d'entraînement pendant la durée de l'opération;
- Après le délai prescrit et avant d'ouvrir la porte, vérifier si le cadran sonore d'alarme, tout le détecteur de monoxyde de carbone installé dans l'antichambre, n'a pas émis de son. Avec tout son, votre détecteur de monoxyde de carbone portatif;
- Fermer la valve d'accès des gaz;
- Ouvrir la chambre à gaz et vous assurer que l'animal se porte en vérifiant les signes vitaux de celui-ci et utiliser le stéthoscope pour vous en assurer;
- Mettre la dépouille dans la chambre de congélation;
- Nettoyer le cabinet et la pièce après son utilisation avec les antiseptiques et désinfectants mis à votre disposition pour ce travail (voir annexes 1 et 2);
- Mettre les dépouilles d'animal agressif dans des sacs oranges et les identifier afin de faciliter la récupération de ceux-ci par Agriculture Canada;
- Fermer le diaphragme. Ce qui arrête tout le système de ventilation;
- Remplir le document intitulé RAPPORT D'ENTRAÎNEMENT et le remettre au responsable avec le (s) et le document de monoxyde de carbone portatif;

ATTENTION - ATTENTION. Si le détecteur de monoxyde de carbone émet un signal sonore, l'entraînement qu'on a immédiatement les lieux et en fermer l'accès. Le signal sonore est immédiatement arrêté de se faire et vous à faire des tests des lieux par le spécialiste du gaz.

ATTENTION - ATTENTION. En cas d'urgence, fermer l'ANALYSEUR DES GAZ ET LE DIAPHRAGME.

Quatre personnes et quatre animaux de la race DRAK doivent être effectués dans la chambre d'entraînement en tout temps.

ATTENTION ...ATTENTION... En cas de panne de courant, FERMER LA VALVE DES GAZ, ET LE DISJONCTEUR, FERMEZ LA PORTE À CLÉ, et quitter les lieux jusqu'à la fin de la panne.

Cette procédure et la fiche technique de la Cie PRAVALIR, devront être affichées dans la chambre d'habitation en tout temps.

Je confirme avoir pris connaissance du présent document, le comprendre et déclare que je m'y conforme.

Signé à Saint Lin Laurentides ce 01 de Novembre 18, [Signature] employé

ATTENTION ...ATTENTION... En cas de panne de courant, FERMER LA VALVE DES GAZ, ET LE DISJONCTEUR, FERMEZ LA PORTE À CLÉ, et quitter les lieux jusqu'à la fin de la panne.

Cette procédure et la fiche technique de la Cie PRAVALIR, devront être affichées dans la chambre d'habitation en tout temps.

Je confirme avoir pris connaissance du présent document, le comprendre et déclare que je m'y conforme.

Signé à Saint Lin Laurentides ce 01 de Novembre 18, [Signature]



Date: 2022-03-15

Heure d'arrivée: 10:00

Numéro du rapport d'inspection: 3430437

Raison de la visite: visite régulière (01)

Exploitant: INSPECTEUR CANIN INC.

Établissement: INSPECTEUR CANIN ST-LIN

Bannière: Sans objet

Responsable: VANESSA SUBRANNI-MORIN

Adresse de l'établissement: 1728-B ROUTE 335, SAINT-LIN--LAURENTIDES, J5M1Y3, (Québec)

Numéro de dossier: 2205943 - 3

Numéro spécifique: Sans objet

Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal

ÉVALUATION DU RISQUE À LA SANTÉ DES ANIMAUX ET À LEUR BIEN-ÊTRE

No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Informations recueillies	Chat / 0 Chien / 0

REMARQUES

Sur place pour réaliser l'inspection régulière,

Accompagnée de ma collègue Pénélope Raymond-Lafortune, inspectrice MAPAQ.

Mme Nancy Côté nous présente à Mme Sylvana Donati à qui nous nous sommes présentées en tant que personnes autorisées par la loi.

Des photos sont prises.

Madame Donati nous fait visiter les lieux et répond à nos questions.

La SPA Régionale offre un service d'euthanasie pour les animaux de particuliers non assisté par un médecin vétérinaire, à l'aide d'une pièce hermétique, au CO2.

Mme Donati nous indique que l'inspecteur canin est aussi contrôleur animalier, pour certaines municipalités, les animaux seraient hébergés dans les installations de la SPA Régionale.

Des véhicules identifiés aux 2 compagnies celle de l'inspecteur canin et de la SPA régionale, sont présents dans le stationnement arrière.

Aucun registre des animaux récupérés pour le service de contrôle animalier.

Registre des euthanasies sur place, mais impossible de le consulter.

Le permis de l'inspecteur canin est affiché dans les locaux de la SPA Régionale et non dans le bâtiment dédié aux activités de l'inspecteur canin.

****Vous devez afficher le permis dans le lieu où se déroulent les activités visées par le permis.**

Protocole d'euthanasie affiché, daté de 2018.

2 personnes sont autorisées et formées à utiliser le cabinet d'euthanasie, M. Denis Paquette et Mme Sylvana Donati ayant reçu sa formation de RGTechnilab responsable de l'installation et la calibration du cabinet. La calibration est effectuée chaque année.

Selon Mme Donati, les animaux euthanasiés dans la chambre proviennent de particuliers. Les propriétaires arrivent sur rendez-vous seulement, ce qui empêche d'avoir des animaux en attentes d'euthanasie. Un formulaire est rempli et signé. Les chats et les petits chiens sont placés dans un transporteur, tandis que les gros chiens sont lousés dans la chambre d'euthanasie, il n'y a pas d'autre espèce euthanasiée. Les animaux prennent 45 secondes avant de perdre conscience et ils attendent 30 minutes avant d'ouvrir la chambre pour constater le décès. Le réflexe rétinien ainsi que l'auscultation cardiaque sont effectués à l'ouverture de la porte. Si l'animal est encore en vie, le processus est recommencé rapidement, madame déclare que ça ne s'est jamais produit. Une fois le décès constaté, il y a une période d'attente de 30 minutes avant de déplacer le corps de l'animal.

Certaines incohérences sont présentes entre le protocole et les informations mentionnées par Mme Donati, nous avons noté l'information dans le questionnaire d'utilisation d'un cabinet d'euthanasie.

Mme Donati nous déclare avoir effectué des euthanasies multiples, plus d'un animal à la fois, pour des chats à l'occasion, et que lorsqu'un client souhaite voir son défunt animal, ce dernier est transporté dans les locaux de la SPA régionale.

****Plusieurs déclarations sont à l'encontre de la lettre explicative fournie à nos services le 31 juillet 2020,**

****Un avis de non-conformité pour fausse déclaration vous est émis.**

****L'inspecteur Canin Saint-Lin doit posséder les locaux exigés pour opérer un lieu de recueil, tel qu'un service animalier.**

**** Le registre d'euthanasie doit être tenu à jour et disponible pour consultation lorsque nous nous présentons pour inspection.**

****Veuillez me transmettre le registre d'euthanasie des 2 derniers mois d'ici 7 jours.**

Merci de votre collaboration.

AVIS DE NON-CONFORMITÉ No 1043891

En vertu de la loi : Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal	Amende minimale
Article : 68 al.1(2)	2500\$ + les frais
En vertu du Règlement ou de l'ordonnance	
R.10.1 - REGL. SUR LA SECURITE ET BIEN-ETRE CHATS ET CHIENS, Article : 44	1000\$ + les frais
44. L'euthanasie d'un animal doit se faire dans un endroit situé à l'écart des autres animaux. D. 1188-2011, a. 44; D. 1021-2013, a. 12.	
68. Commet une infraction et est passible d'une amende de 2 500 \$ à 62 500 \$, s'il s'agit d'une personne physique, et de 5 000 \$ à 125 000 \$, dans les autres cas, quiconque: 1° contrevient à l'une ou l'autre des dispositions des articles 5, 6, 8 à 10, du premier ou du deuxième alinéa de l'article 11, des articles 12, 16 à 20, 27, 38, 40 et 44; 2° entrave de quelque façon que ce soit l'exercice des fonctions d'un inspecteur, le trompe par réticences ou fausses déclarations ou refuse de lui fournir un document ou un renseignement qu'il a droit d'obtenir en vertu de la présente loi. 2015, c. 35, a. 7.	
Dans les circonstances, nous vous avisons de vous conformer immédiatement aux articles de la Loi , du règlement ou de l'ordonnance ci-dessus. À défaut de ce faire, le ministère prendra les mesures qui s'imposent et ce, sans autre avis.	

MESSAGE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

La santé et le bien-être des animaux : une responsabilité collective.

En tant que propriétaire d'animaux de compagnie ou d'élevage, vous devez veiller à leur santé et à leur bien-être. Pour en savoir plus, consulter le Guide d'application de la loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal :

https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guideapplication_Loi_Bien_etre_animal.pdf

Et le Guide d'application du Règlement sur la sécurité et le bien-être des chiens et des chats :

https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guide_reglement_chats_chiens.pdf.

« Pour de plus amples informations concernant les mesures de prévention de la COVID-19 dans votre milieu de travail, veuillez consulter la trousse d'outils COVID-19 disponible au www.cnesst.gouv.qc.ca ou composer le 1-844-838-0808. »

IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur: MARIE-EVE DESROSIERS

Adresse: 867, BOUL. L'ANGE-GARDIEN SUITE 1.0, L'ASSOMPTION, J5W1T3, (Québec)

Téléphone: 450 589-1796 poste 5094

Télécopieur: 450 589-7812

Courriel : Marie-Eve.Desrosiers@mapaq.gouv.qc.ca

Un exemplaire de cet acte a été expédié par la poste à Inspecteur canin Inc., 1728 route 335. St-Lin-Laurentides
Fait à L'ASSOMPTION ce 2022-03-23

Signature :





Date: 2024-10-30

Heure d'arrivée: 13:30

Numéro du rapport d'inspection: 3788957

Raison de la visite: Insp. plainte (04)

Exploitant: SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX REGIONALE

Établissement: Sans objet

Bannière: Sans objet

Responsable: ELISABETH MOTTA

Adresse de l'établissement: 1728 ROUTE 335, SAINT-LIN--LAURENTIDES, J5M1Y3, (Québec)

Numéro de dossier: 2564914 - 1

Numéro spécifique: Sans objet

Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal

ÉVALUATION DU RISQUE À LA SANTÉ DES ANIMAUX ET À LEUR BIEN-ÊTRE

No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Informations recueillies	Chat (adulte) / 29 Chaton (moins de 6 mois) / 21 Chien (adulte) / 9 Chiot (moins de 6 mois) / 26

REMARQUES

Inspection suite à la réception d'une plainte concernant le bien-être et la sécurité des animaux. Mme Elisabeth MOTTA, responsable, est présente tout au long de l'inspection. Je suis accompagnée de Marika LÉVEILLÉ, inspectrice MAPAQ.

Lors de l'inspection, tous les animaux semblent en bon état général et semblent sociaux. Les lieux et équipements sont propres.

Les animaux sont tous examinés par un médecin vétérinaire avant d'être adoptés.

Les mentions au rapport ont été expliquées verbalement à Mme Elisabeth MOTTA. Le rapport est remis sur place.

Merci de votre collaboration.

MESSAGE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

La santé et le bien-être des animaux : une responsabilité collective

En tant que propriétaire ou gardien d'animaux de compagnie ou d'élevage, vous devez veiller à leur santé et leur bien-être. Pour en savoir plus, consulter le Guide d'application de la loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecherie-alimentation/sante-animale/bien-etre-animal/GM_Guide_application_Loi_Bien_etre_animal_MAPAQ.pdf

Nouvelle réglementation en vigueur depuis le 10 février 2024

De nouvelles normes relatives à la garde et aux soins des animaux domestiques de compagnie et des équidés (cheval, cheval miniature, poney, âne domestique, âne miniature et mulet) s'appliquent depuis février 2024 dans le but d'assurer leur bien-être et leur sécurité.

Tous les propriétaires et gardiens d'animaux sont concernés, incluant ceux qui exercent des activités commerciales de reproduction, les animaleries et les refuges.

Pour les détails, consultez le Guide d'application du règlement sur le bien-être et la sécurité des animaux de compagnie et des équidés :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecherie-alimentation/sante-animale/bien-etre-animal/GM_application_reglement_bien_etre_animaux_MAPAQ.pdf

IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur: MARIE-EVE DESROSIER

Adresse: 867, BOUL. L'ANGE-GARDIEN SUITE 1.0, L'ASSOMPTION, J5W1T3, (Québec)

Téléphone: 450 589-1796 poste 5094

Télécopieur: 450 589-7812

Courriel : Marie-Eve.Desrosiers@mapaq.gouv.qc.ca

J'ai personnellement constaté les faits et posé les gestes mentionnés dans ce rapport produit le : 2024-10-31

Signature :

SIGNATURE DE L'EXPLOITANT

Le rapport d'inspection No 3788957 a été remis à Elisabeth Motta

L'exploitant ou son représentant reconnaît avoir pris connaissance de ce rapport.

Signature :

PLAIGNANT :
[REDACTED]

Dossier plainte no 1196675
ÉTABLISSEMENT IMPLIQUÉ :

Nom : SPA régionale
Adresse : 1728 ROUTE 335
Municipalité : SAINT-LIN--LAURENTIDES
#xp 2564914

RÉCEPTION :

Plainte transmise : TELEPHONE
Autre source :
Transféré à le
PRIORITÉ : 48

Date_réception	Recue_par	Dir	Adm_Reg	Adm_Loc
[REDACTED]				

MOTIFS :

BEA SOINS SANTE

PRODUITS IMPLIQUÉS :

CHIEN

Description complémentaire :
La plaignante a acheté un chien. Elle a remarqué que le chien toussait beaucoup à son arrivée. De plus, le lendemain, elle a vu que celui-ci avait des boutons sur le corps. La plaignante a ensuite consulté un vétérinaire qui soupçonnait la toux du chenil. Elle s'est également fait recommander un shampoing pour traiter l'animal. Lorsqu'elle a contacté le refuge pour les boutons, mme s'est fait dire que le chien avait simplement eu une réaction à la ''ripe'' et qu'il avait une fin de pneumonie et que ça allait passer. L'employé a insisté pour lui dire qu'elle avait déjà été mis au courant de tout cela, ce qui n'était pas le cas. Elle doute que d'autres chiens pourraient également avoir la toux du chenil dans l'établissement.

Description complémentaire :

INTERVENTIONS : -----					
No visite	Date visite	No dem.anal.	No expl	No enti	Nom expl
3788957	2024-10-30	0	2564914	1	SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX REGIONALE

INSPECTEUR(S) AYANT PRIS CHARGE DE LA PLAINTÉ :

Nom insp	Prise en charge
MARIE-EVE MARIKA	DESROSIERS LEVEILLE [REDACTED]

DÉBUT TRAITEMENT DE LA PLAINTÉ : [REDACTED]

CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS :

Conclusion : RAS

Résultat de l'évaluation du produit :
Responsabilité :
Plainte fondée : NF
Retour information au plaignant : 2024-10-30 00:00:00
Plainte réglée le : 2024-10-30

bingo épagneul bruno à blanc
L50

Médication

Chien
nom de
commerce
Jurye
Commentaires
2x Jour de la clous

Date	Apogée-midi	Soir
15-06	✓	✓
16-06	✓	✓
17-06	✓	✓
18-06	✓	✓
19-06	✓	✓
20-06	✓	✓
21-06	✓	✓
22-06	✓	✓
23-06	✓	✓
24-06	✓	✓
25-06	✓	✓
26-06	✓	✓
27-06	✓	✓
28-06	✓	✓
29-06	✓	✓
30-06	✓	✓
01-07	✓	✓
02-07	✓	✓
03-07	✓	✓
04-07	✓	✓
05-07	✓	✓
06-07	✓	✓
07-07	✓	✓
08-07	✓	✓
09-07	✓	✓
10-07	✓	✓
11-07	✓	✓
12-07	✓	✓
13-07	✓	✓
14-07	✓	✓
15-07	✓	✓
16-07	✓	✓
17-07	✓	✓



29721

E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S
femelle	18-03-2024	non	29718	mise en adoption	14-06-2024	Diane Plouffe 438-622-4000								
femelle	18-03-2024	non	956000034753838, 29719	mise en adoption	14-06-2024	Diane Plouffe 438-622-4000					22-06-2024	Marylou Boulanger 514-536-1114		
femelle	18-03-2024	non	29717	mise en adoption	14-06-2024	Diane Plouffe 438-622-4000								
femelle	18-03-2024	non	29716	mise en adoption	14-06-2024	Diane Plouffe 438-622-4000								
etc	male	23-03-2024	non	29721	mise en adoption	15-06-2024	Charles Lefrançois 575-560-6876							
male	approximatif 18-04-2013	oui	#982000356377906, 29722	errant	15-06-2024	Stéphane Blouin 514-445-9682					18-06-2024	Pierre Marc Denoit 514-433-8499		
noir	femelle	approximatif 06-01-2019	oui	29723	mise en adoption	16-06-2024	Yann Eric Layso 514-926-7339					28-06-2024	No Paw Left Behind, 3046 Baker St, Peterborough, On, K9H 799	
tabby	male	05-01-2020	oui	29724	mise en adoption	23-06-2024	Patricia Marcoux 514-231-2082							
noir	male	approximatif 22-06-2015	oui	29725	errant	22-06-2024	Serge Plamondon 450-838-7381					23-06-2024	Alexandra Ebe 514-536-1648	
blanc	male	approximatif 05-04-2018	non	95600000664135, 29727	errant	23-06-2024	abandonné devant la porte de la SPA					27-06-2024	Evelyn Bolduc 430-340-0725	
noir	femelle	01-09-2022	oui	99200000262048, 29728	mise en adoption	23-06-2024	514-665-5059							
noir	male	approximatif 03-07-2023	non	956000013479817, 29726	mise en adoption	25-06-2024	abandon dans le magasin							
blanc	femelle	07-08-2023	non	29729	mise en adoption	25-06-2024	Muhammed Ben Belkaren 514-262-8339							
noir	femelle	approximatif	non	29731	mise en adoption	26-06-2024	Ivan Choumard							



FORMULE D'ENREGISTREMENT

Cage # 29721

No. # d'appel 22 Municipalité 15/6/24 jour mois année

☒ Adoption ☐ Errant ☐ Autre
☐ Pension ☐ Saisie

Race épagneul

Licence ☐ Non ☐ Oui

Couleur brun et blanc

Micropuce ☐ Non ☐ Oui

☒ Mâle ☐ Vaccin ☐ Carnet de santé
☐ Femelle ☐ à jour ☐ Stérilisé(e)

Renseignements 23 Mars 2024 bingo

☐ Verso

Résultat

Adopter Par _____ jour mois année

Département Autorisation Par _____ jour mois année

FORMULE D'ENREGISTREMENT

Cage # 29721

No. # d'appel 22 Municipalité 15/6/24 jour mois année

☒ Adoption ☐ Errant ☐ Autre
☐ Pension ☐ Saisie

Race épagneul

Licence ☐ Non ☐ Oui

Couleur brun et blanc

Micropuce ☐ Non ☐ Oui

☒ Mâle ☐ Vaccin ☐ Carnet de santé
☐ Femelle ☐ à jour ☐ Stérilisé(e)

Renseignements 23 Mars 2024 bingo

☐ Verso

Résultat

Adopter Par _____ jour mois année

Département Autorisation Par _____ jour mois année



FORMULE D'ENREGISTREMENT

Cage # 29696

No. # d'appel 28/5/24 Municipalité 15/6/24 jour mois année

☒ Adoption ☐ Errant ☐ Autre
☐ Pension ☐ Saisie

Race Siamese

Licence ☐ Non ☐ Oui

Couleur chocolat

Micropuce ☐ Non ☐ Oui

☒ Mâle ☐ Vaccin ☐ Carnet de santé
☐ Femelle ☐ à jour ☐ Stérilisé(e)

Renseignements 2 mois Siamese

☐ Verso

Résultat

Adopter B.S. H. 24 Par _____ jour mois année

Département Autorisation Par _____ jour mois année

FORMULAIRE D'IDENTIFICATION 30643

Cage # 30643 Municipalité SIL jour mois année 9/14/24

☒ Adoption ☐ Errant ☐ Autre
☐ Pension ☐ Saisie ☒ Stérilisé

Race Domestique
Licence ☐ Non ☐ Oui

Couleur Noir et blanc
Micropuce ☐ Non ☐ Oui
Mâle ☐ Vaccin ☐ à jour
Femelle ☐ Stérilisée

Renseignements Duo: 9 avril 2024
Valentine

Adopter RS jour mois année 30/5/24
Département RS jour mois année 30/5/24

RÉSULTAT
☐ Verso

FORMULAIRE D'IDENTIFICATION 29985

Cage # 29985 Municipalité 22 jour mois année 30/5/24

☒ Adoption ☐ Errant ☐ Autre
☐ Pension ☐ Saisie ☐

Race Domestique
Licence ☐ Non ☐ Oui

Couleur gris et blanc
Micropuce ☐ Non ☐ Oui
Mâle ☐ Vaccin ☐ Carnet de santé
Femelle ☒ à jour ☐ Stérilisée

Renseignements M.A.
qans

Adopter RS jour mois année 30/5/24
Département RS jour mois année 30/5/24

RÉSULTAT
☐ Verso

AVIS D'INSPECTION

Madame, Monsieur,

Un inspecteur (inspectrice) dûment désigné pour appliquer la loi, s'est présenté aujourd'hui en ces lieux afin de procéder à une inspection.

En votre absence, il n'a pas été possible de réaliser cette inspection. Veuillez communiquer avec la Centrale de signalement au 1-844-ANIMALUX (1-844-268-6289) ou avec l'inspecteur (inspectrice) responsable du dossier afin de l'informer de l'absence des personnes responsables des lieux. Votre appel est attendu d'ici le vendredi 23 juin à 13h30 (Date et heure).

Il est de votre responsabilité de communiquer avec nous dans le délai indiqué. Nous vous rappelons que toute entrave au travail d'un inspecteur constitue une infraction.

En vous remerciant à l'avance de votre collaboration, veuillez agréer nos salutations distinguées.

L'avis d'inspection a été laissé à cet endroit: sur la cage

HL Signature de l'inspecteur (inspectrice)

IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR (INSPECTRICE) RESPONSABLE

Nom: Maria-Eve Desrosiers
Adresse: 597 boulevard du Frère Cardin, suite 101, L'Assomption, J5X 1T3
Téléphone: 439-598-1796 p. 5094
Téléfax: -
Courriel: maria.eve.desrosiers@mapaq.gouv.qc.ca

MESSAGE D'INTERET GÉNÉRAL

La santé et le bien-être des animaux : une responsabilité collective.

En tant que propriétaire d'animaux de compagnie ou d'élevage, vous devez veiller à leur santé et à leur bien-être. Pour en savoir plus, consultez le Guide d'application de la loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal: https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/publications/GuideApplication_Loi_Bien_Etre_animal.pdf

Et le Guide d'application du Règlement sur la sécurité et le bien-être des chiens et des chats: https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/publications/Guide_Reglement_Chats_Chien.pdf

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
www.mapaq.gouv.qc.ca Numéros sans frais: 1 800 463-5023

AVIS D'INSPECTION

Madame, Monsieur,

Un inspecteur (inspectrice) dûment désigné pour appliquer la loi, s'est présenté aujourd'hui en ces lieux afin de procéder à une inspection.

En votre absence, il n'a pas été possible de réaliser cette inspection. Veuillez communiquer avec la Centrale de signalement au 1-844-ANIMALUX (1-844-268-6289) ou avec l'inspecteur (inspectrice) responsable du dossier afin de l'informer de l'absence des personnes responsables des lieux. Votre appel est attendu d'ici le vendredi 23 juin à 13h30 (Date et heure).

Il est de votre responsabilité de communiquer avec nous dans le délai indiqué. Nous vous rappelons que toute entrave au travail d'un inspecteur constitue une infraction.

En vous remerciant à l'avance de votre collaboration, veuillez agréer nos salutations distinguées.

L'avis d'inspection a été laissé à cet endroit: sur la cage

HL Signature de l'inspecteur (inspectrice)

IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR (INSPECTRICE) RESPONSABLE

Nom: Maria-Eve Desrosiers
Adresse: 597 boulevard du Frère Cardin, suite 101, L'Assomption, J5X 1T3
Téléphone: 439-598-1796 p. 5094
Téléfax: -
Courriel: maria.eve.desrosiers@mapaq.gouv.qc.ca

MESSAGE D'INTERET GÉNÉRAL

La santé et le bien-être des animaux : une responsabilité collective.

En tant que propriétaire d'animaux de compagnie ou d'élevage, vous devez veiller à leur santé et à leur bien-être. Pour en savoir plus, consultez le Guide d'application de la loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal: https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/publications/GuideApplication_Loi_Bien_Etre_animal.pdf

Et le Guide d'application du Règlement sur la sécurité et le bien-être des chiens et des chats: https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/publications/Guide_Reglement_Chats_Chien.pdf

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
www.mapaq.gouv.qc.ca Numéros sans frais: 1 800 463-5023



Date: 2024-06-28

Heure d'arrivée: 14:00

Numéro du rapport d'inspection: 3739549

Raison de la visite: Insp. régulière (01)

Exploitant: SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX REGIONALE

Établissement: Sans objet

Bannière: Sans objet

Responsable: VANESSA SUBRANNI MORIN

Adresse de l'établissement: 1728 ROUTE 335, SAINT-LIN--LAURENTIDES, J5M1Y3, (Québec)

Numéro de dossier: 2564914 - 1

Numéro spécifique: Sans objet

Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal

ÉVALUATION DU RISQUE À LA SANTÉ DES ANIMAUX ET À LEUR BIEN-ÊTRE

No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Donner les soins de santé que nécessite l'état des animaux.	L'animal est blessé, montre des signes de maladie ou est souffrant. / Présence de diarrhée pour le chiot 30010
2	Installer l'équipement d'abreuvement de façon à prévenir le renversement et la contamination.	L'eau est contaminée. / Présence de litière de bois dans certains bols des chiens.
3	Informations recueillies	Chat (adulte) / 24 Chaton (moins de 6 mois) / 44 Chien (adulte) / 25 Chiot (moins de 6 mois) / 38

REMARQUES

Inspection régulière annuelle et à la suite de la réception d'une plainte concernant le bien-être et la sécurité des animaux. Mme Elisabeth MOTTA, responsable, est présente tout au long de l'inspection. Je suis accompagnée de Marika LÉVEILLÉ, inspectrice MAPAQ.

Des photographies ont été prises lors de cette inspection.

Lors de l'inspection, tous les animaux semblent en bon état général et semblent sociaux. Les lieux sont propres.

Les animaux sont tous examinés par un médecin vétérinaire avant d'être adoptés.

Le chiot 30010 a un rendez-vous vétérinaire le 2 juillet, il sera placé en isolation en attendant.

Mme Elisabeth MOTTA mentionne que les animaux nécessitant des soins sont confiés à des organismes animalière de type 'rescue'.

Prendre note que lorsqu'il y a des animaux nécessitant des soins urgents, ceux-ci doivent être pris en charge sur le champ.

Vous devez assurer le bien-être et la sécurité des animaux sous votre garde dès maintenant, et ce, en tout temps.

Recommandation : mettre une toile sur les enclos extérieurs pour fournir de l'ombre aux chiens lorsqu'ils y sont.

Le registre est consulté sur place.

Vous êtes présentement en opération sans permis. Votre dossier sera soumis à l'étude pour d'éventuelles poursuites judiciaires.

Les mentions au rapport ont été expliquées verbalement à Mme Elisabeth MOTTA. Le rapport est remis sur place.

Merci de votre collaboration.

MESSAGE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

La santé et le bien-être des animaux : une responsabilité collective

En tant que propriétaire ou gardien d'animaux de compagnie ou d'élevage, vous devez veiller à leur santé et leur bien-être. Pour en savoir plus, consulter le Guide d'application de la loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecherie-alimentation/sante-animale/bien-etre-animal/GM_Guide_application_Loi_Bien_etre_animal_MAPAQ.pdf

Nouvelle réglementation en vigueur depuis le 10 février 2024

De nouvelles normes relatives à la garde et aux soins des animaux domestiques de compagnie et des équidés (cheval, cheval miniature, poney, âne domestique, âne miniature et mulet) s'appliquent depuis février 2024 dans le but d'assurer leur bien-être et leur sécurité.

Tous les propriétaires et gardiens d'animaux sont concernés, incluant ceux qui exercent des activités commerciales de reproduction, les animaleries et les refuges.

Pour les détails, consultez le Guide d'application du règlement sur le bien-être et la sécurité des animaux de compagnie et des équidés :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecherie-alimentation/sante-animale/bien-etre-animal/GM_application_reglement_bien_etre_animaux_MAPAQ.pdf

IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur: MARIE-EVE DESROSIERS

Adresse: 867, BOUL. L'ANGE-GARDIEN SUITE 1.0, L'ASSOMPTION, J5W1T3, (Québec)

Téléphone: 450 589-1796 poste 5094

Télécopieur: 450 589-7812

Courriel : Marie-Eve.Desrosiers@mapaq.gouv.qc.ca

J'ai personnellement constaté les faits et posé les gestes mentionnés dans ce rapport produit le : 2024-06-28

Signature :

SIGNATURE DE L'EXPLOITANT

Le rapport d'inspection No 3739549 a été remis à Elisabeth Motta

L'exploitant ou son représentant reconnaît avoir pris connaissance de ce rapport.

Signature :

PLAIGNANT :

Dossier plainte no 1193313
ÉTABLISSEMENT IMPLIQUÉ :

Nom : Inconnu
Adresse : 1728 Rte 335, St-Lin Quebec J5M 1Y3
Municipalitép:2SAINT-LIN--LAURENTIDES

RÉCEPTION :

Plainte transmise :
Autre source :
Transféré à le
PRIORITÉ : 24

Date_réceptionRecue_parDir Adm_Reg Adm_Loc

MOTIFS :

BEA SOINS SANTE

PRODUITS IMPLIQUÉS :

CHIEN

Description complémentaire :
Inspecteur Canin aurait eu ce chien depuis le 16 juin, le chien ne mange pas depuis 3 jours et tousse de la mousse. Inspecteur Canin refuserait de faire voir par un vétérinaire et demande à un autre refuge de prendre en charge le chien malade sans prodiguer les soins nécessaires.

Description complémentaire :

Ceci arriverait à répétition avec différents animaux à chaque deux semaines. Ils n'offriraient pas les soins vétérinaires requis.

INTERVENTIONS :

No visite	Date visite	No dem.anal.	No expl	No enti	Nom expl
3739549	2024-06-28	0	2564914	1	SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX REGIONALE

INSPECTEUR(S) AYANT PRIS CHARGE DE LA PLAINTÉ :

Nom inspPrise en charge

MARIE-EVEDESROSIERS2024-06-28 00:00:00

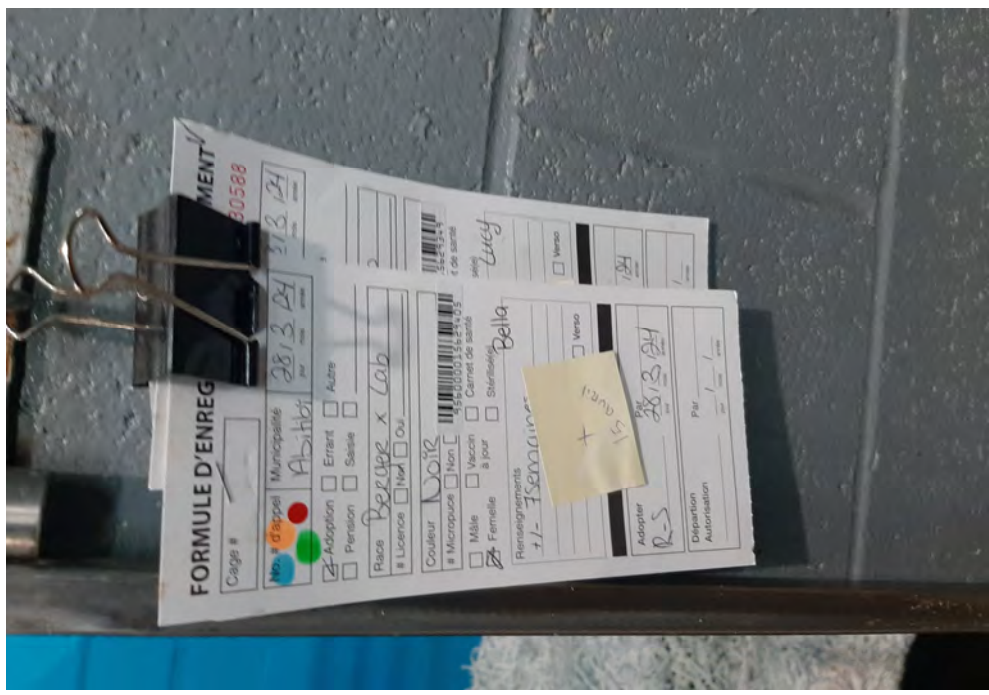
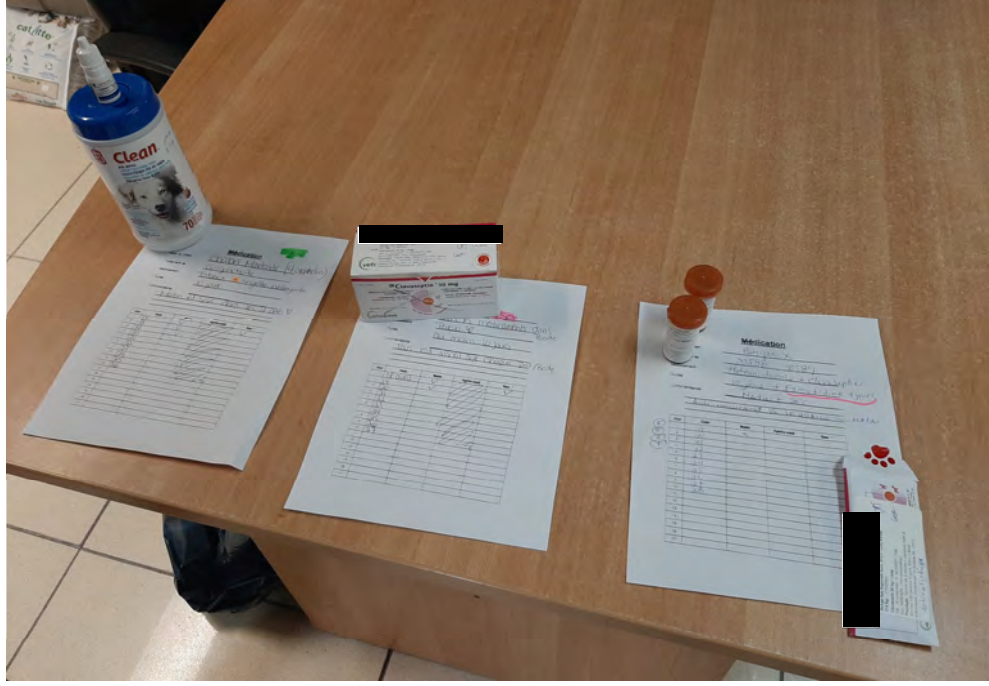
DÉBUT TRAITEMENT DE LA PLAINTÉ : 2024-06-28

CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS :

Conclusion : le chien n'est plus sur place

Résultat de l'évaluation du produit :
Responsabilité :
Plainte fondée : NF
Retour information au plaignant : 2024-06-28 00:00:00
Plainte réglée le : 2024-06-28

* * * FIN DU RAPPORT * * *

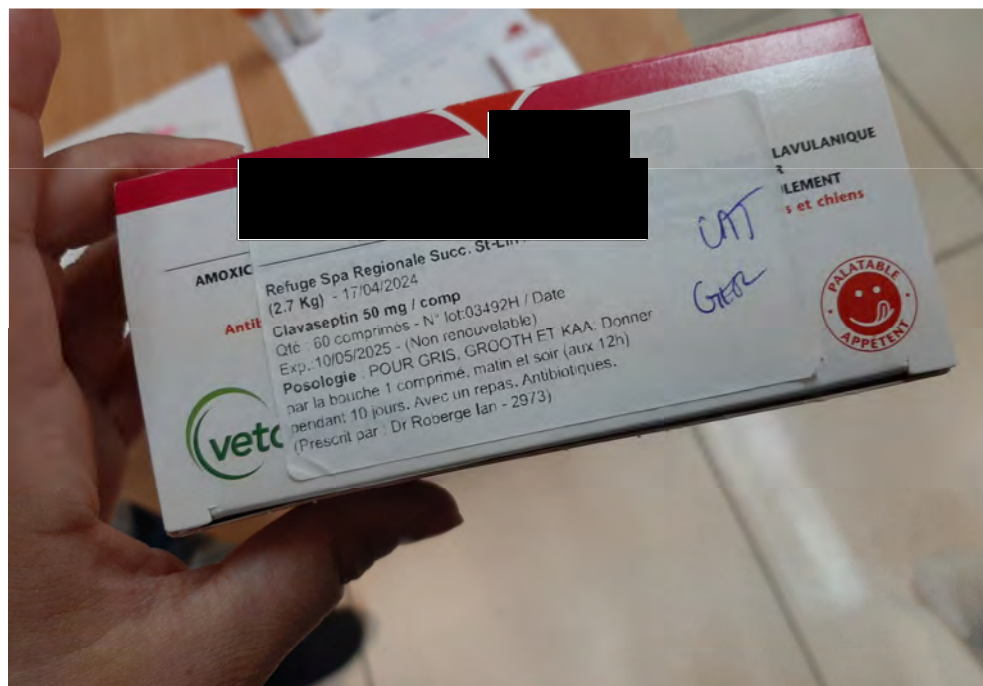
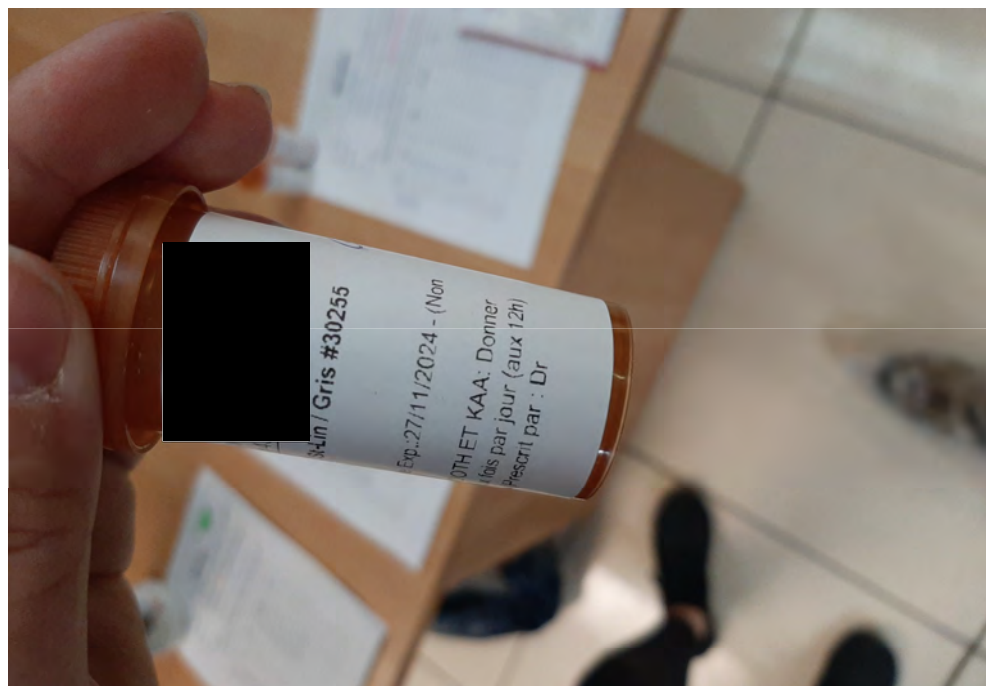


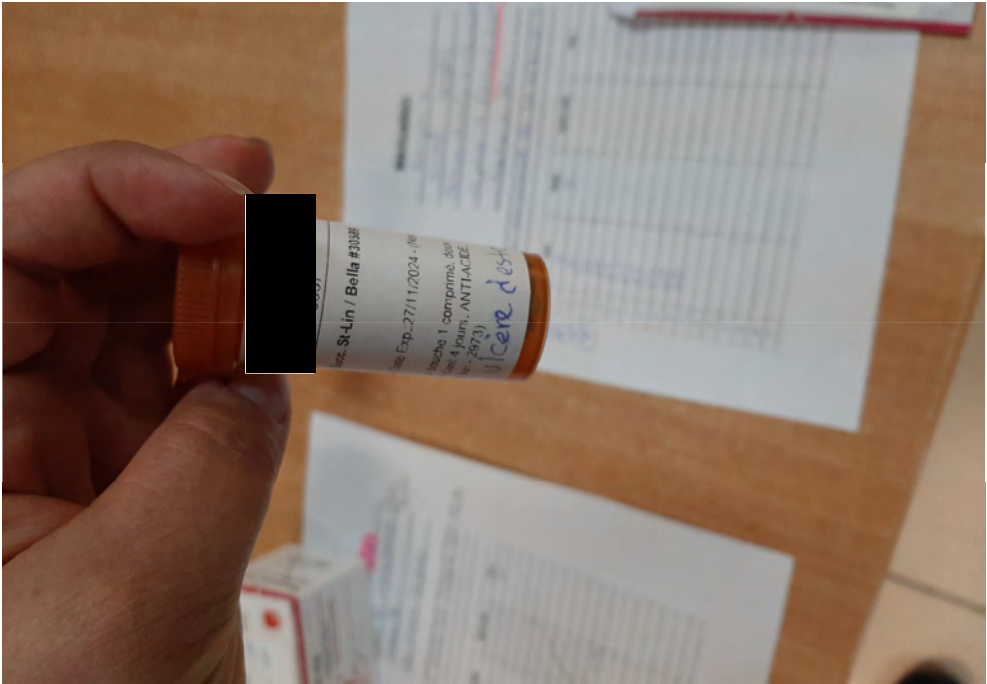














Date: 2024-04-19

Heure d'arrivée: 13:30

Numéro du rapport d'inspection: 3711513

Raison de la visite: Insp. plainte (04)

Exploitant: SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX REGIONALE

Établissement: Sans objet

Bannière: Sans objet

Responsable: VANESSA SUBRANNI MORIN

Adresse de l'établissement: 1728 ROUTE 335, SAINT-LIN--LAURENTIDES, J5M1Y3, (Québec)

Numéro de dossier: 2564914 - 1

Numéro spécifique: Sans objet

Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal

ÉVALUATION DU RISQUE À LA SANTÉ DES ANIMAUX ET À LEUR BIEN-ÊTRE

No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Informations recueillies	Chat (adulte) / 22 Chaton (moins de 6 mois) / 16 Chien (adulte) / 11 Chiot (moins de 6 mois) / 27

REMARQUES

Sur place suite à la réception d'une plainte concernant la sécurité et le bien-être de l'animal. Je suis accompagnée de Jennika Marcoux-Gladu, inspectrice MAPAQ. Nous nous sommes présentées en tant que personnes autorisées à madame Élisabeth MOTTA.

Des photos sont prises lors de l'intervention.

Madame Élisabeth MOTTA nous fait visiter les lieux et répond à nos questions.

Des chiots sont présentement en isolation, ils ont vu le vétérinaire le 17 avril, des traitements sont sur place.

Des chatons de moins de 8 semaines sont sur place sans mère, madame Élisabeth MOTTA mentionne qu'ils ont été abandonnés ainsi.

Le registre est consulté sur place

Merci de votre collaboration.

MESSAGE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

La santé et le bien-être des animaux : une responsabilité collective

En tant que propriétaire ou gardien d'animaux de compagnie ou d'élevage, vous devez veiller à leur santé et leur bien-être. Pour en savoir plus, consulter le Guide d'application de la loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecherie-alimentation/sante-animale/bien-etre-animal/GM_Guide_application_Loi_Bien_etre_animal_MAPAQ.pdf

Nouvelle réglementation en vigueur depuis le 10 février 2024

De nouvelles normes relatives à la garde et aux soins des animaux domestiques de compagnie et des équidés (cheval, cheval miniature, poney, âne domestique, âne miniature et mulet) s'appliquent depuis février 2024 dans le but d'assurer leur bien-être et leur sécurité.

Tous les propriétaires et gardiens d'animaux sont concernés, incluant ceux qui exercent des activités commerciales de reproduction, les animaleries et les refuges.

Pour les détails, consultez le Guide d'application du règlement sur le bien-être et la sécurité des animaux de compagnie et des équidés :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecherie-alimentation/sante-animale/bien-etre-animal/GM_application_reglement_bien_etre_animaux_MAPAQ.pdf

IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur: MARIE-EVE DESROSIER

Adresse: 867, BOUL. L'ANGE-GARDIEN SUITE 1.0, L'ASSOMPTION, J5W1T3, (Québec)

Téléphone: 450 589-1796 poste 5094

Télécopieur: 450 589-7812

Courriel : Marie-Eve.Desrosiers@mapaq.gouv.qc.ca

J'ai personnellement constaté les faits et posé les gestes mentionnés dans ce rapport produit le : 2024-04-19

Signature :

SIGNATURE DE L'EXPLOITANT

Le rapport d'inspection No 3711513 a été remis à Elisabeth Motta

L'exploitant ou son représentant reconnaît avoir pris connaissance de ce rapport.

Signature :

PLAIGNANT :

Dossier plainte no 1189697
ÉTABLISSEMENT IMPLIQUÉ :

Nom : SPA régionale
Adresse : 1728 QC-335
Municipalité : SAINT-LIN--LAURENTIDES
exp : 2564914

RÉCEPTION :

Plainte transmise : SITE INTERNET MAPAQ
Autre source :
Transféré à le
PRIORITÉ : 48

Date_réceptionRecue_parDirAdm_RegAdm_Loc

MOTIFS :

BEA SOINS SANTE
BEA ENVIRONNEMENT

PRODUITS IMPLIQUÉS :

CHIEN

Description complémentaire :
Nous mentionnons à la responsable que le chien
tousse et que cela nous inquiète. Elle nous
mentionne qu'elle nous suggère du sirop pour
enfant homéopathie afin de le soulager. Elle nous
qu'ils en donnent régulièrement quand les chiens
ne vont pas bien et que cela a toujours
fonctionné. Je demande s'il est donc possible de
lui en donner à l'instant. Elle s'informe et me
répond que ce n'est pas possible car ils n'ont pas
de vétérinaire alors ils n'ont pas le droit de
recommander des soins particuliers alors que c'est
ce qu'elle venait de faire. Elle me mentionne
aussi que mon chien a probablement la gorge irrité
car il mangeait la ripe de bois dans sa cage,
qu'ils en ont retrouvée dans ses selles mais
qu'ils n'ont pas enlevé la ripe et qu'ils l'ont
laissé la manger.

Description complémentaire :

INTERVENTIONS :

No visite	Date visite	No dem.anal.	No expl	No enti	Nom expl
3711929	2024-04-19	0	2879038	1	BOSO LAURA
3711513	2024-04-19	0	2564914	1	SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX REGIONALE

INSPECTEUR(S) AYANT PRIS CHARGE DE LA PLAINTÉ :

Nom inspPrise en charge

MARIE-EVEDESROSIERS2024-04-17 00:00:00

DÉBUT TRAITEMENT DE LA PLAINTÉ : 2024-04-17

CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS :

Conclusion : Animaux malades sur place, en isolation et reçoivent des soins

Résultat de l'évaluation du produit :
Responsabilité :
Plainte fondée : F
Retour information au plaignant : 2024-04-22 00:00:00
Plainte réglée le : 2024-04-22



2

FORMULE D'ENREGISTREMENT 30181

Cage # _____

No. # d'appel Municipalité 6/11/123 jour mois année

☒ Adoption ☐ Errant ☐ Autre
☐ Pension ☐ Saisie ☐

Race domestique
 # Licence ☐ Non ☐ Oui

Couleur tabby
 # Micropuce ☐ Non ☐ Oui

☐ Mâle ☐ Vaccin ☐ Carnet de santé
☒ Femelle ☐ à jour ☐ Stérilisé(e)

Renseignements
41.200
Gestante

☐ Verso

Résultat

Adopter Par _____ jour mois année

Département Autorisation Par _____ jour mois année

Mobilis MERCK



FORMULE D'ENREGISTREMENT 31160

Cage # _____

No. # d'appel Municipalité 6/11/123 jour mois année

☐ Adoption ☒ Errant ☐ Autre
☐ Pension ☐ Saisie ☐

Race domestique
 # Licence ☐ Non ☐ Oui

Couleur tabby
 # Micropuce ☐ Non ☐ Oui

☐ Mâle ☐ Vaccin ☐ Carnet de santé
☒ Femelle ☐ à jour ☐ Stérilisé(e)

Renseignements
Gestante maman
NOM-
F#103245

☐ Verso

Résultat

Adopter Par S 6/12/23 jour mois année

Département Autorisation Par _____ jour mois année



FORMULAIRE D'ADOPTION 29436

Cage #

No. # d'appel Municipalité 12/12/23 jour mois année

☒ Adoption ☐ Errant ☐ Autre

☐ Pension ☐ Saisie ☐

Race Berger X

Licence ☐ Oui ☐ Non

Couleur Noir

Microchip 45600035540307

☐ Mâle ☐ Vaccin ☐ Carnet de santé

☒ Femelle ☐ à jour ☐ Stérilisé(e)

Renseignements

Al 6 semaines

SE 23/12/23

Résultat

Adopter Par / jour / mois / année

Département Autorisation Par / jour / mois / année



FORMULAIRE D'ADOPTION 29463

Cage #

No. # d'appel Municipalité 16/12/23 jour mois année

☒ Adoption ☐ Errant ☐ Autre

☐ Pension ☐ Saisie ☐

Race Chihuahua 7

Licence ☐ Non ☐ Oui

Couleur Noir

Microchip 45600035540307

☒ Mâle ☐ Vaccin ☐ Carnet de santé

☐ Femelle ☐ à jour ☐ Stérilisé(e)

Renseignements

Virena

SE 11/12/23

Résultat

Adopter Par / jour / mois / année

Département Autorisation Par / jour / mois / année

FORMULAIRE D'ADOPTION 29477

Cage # _____

No. # d'appel _____ Municipalité 1001 jour mois année 02/12/23

☒ Adoption ☐ Errant ☐ Autre
☐ Pension ☐ Saisie

Race Bergex
Licence ☐ Non ☐ Oui

Couleur Noir Chatoharde 1221
Micropuce ☐ Non ☒ Oui 156 0000156 41457
☐ Mâle ☐ Vaccin ☐ Carnet de santé
☒ Femelle ☐ à jour ☐ Stérilisé(e)

Renseignements
1-68000000
5825/12/2023 ☐ Verso

Résultat

Adopter Par _____ jour mois année
Dépansion Autorisation Par _____ jour mois année





Date: 2024-01-16

Heure d'arrivée: 11:00

Numéro du rapport d'inspection: 3669195

Raison de la visite: Insp. plainte (04)

Exploitant: SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX REGIONALE

Établissement: Sans objet

Bannière: Sans objet

Responsable: VANESSA SUBRANNI MORIN

Adresse de l'établissement: 1728 ROUTE 335, SAINT-LIN--LAURENTIDES, J5M1Y3, (Québec)

Numéro de dossier: 2564914 - 1

Numéro spécifique: Sans objet

Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal

ÉVALUATION DU RISQUE À LA SANTÉ DES ANIMAUX ET À LEUR BIEN-ÊTRE

No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Isoler convenablement des autres animaux un animal présentant des symptômes de maladie.	Un animal blessé, montrant des signes de maladie ou est souffrant n'est pas isolé des autres animaux. / 4 chiots présentant des symptômes de maladie (toux, écoulements au niveau des yeux et du nez) gardés dans les même locaux que les chiens sans symptômes
2	Informations recueillies	Chat (Adulte) / 19 Chien (Adulte) / 17 Chiot (moins de 6 mois) / 16

REMARQUES

Sur place suite à la réception d'une plainte concernant la sécurité et le bien-être de l'animal. Je suis accompagnée de Josianne Bérard, inspectrice MAPAQ. Nous nous sommes présentées en tant que personnes autorisées à madame Elisabeth MOTTA. Des photo sont prises lors de l'inspection.

Madame Elisabeth MOTTA nous fait visiter les lieux et répond à nos questions.

Certains chiots présentent des symptômes de maladie, une rendez-vous vétérinaire est prévu dans l'après-midi pour ces chiots.

Un avis de non-conformité vous est émis pour la non-conformité énoncée ci-haut. Ceci constitue un avertissement, dans le cas de récurrences de non-conformités, des démarches judiciaires pourraient être entreprises.

Le registre des animaux est consulté sur place.

*** Assurez-vous que votre registre est complet, il doit contenir les nom et coordonnées du propriétaire ou gardien précédent

Merci de votre collaboration.

AVIS DE NON-CONFORMITÉ No 1065651

En vertu de la loi : Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal	Amende minimale
En vertu du Règlement ou de l'ordonnance	
R.10.1 - REGL. SUR LA SECURITE ET BIEN-ETRE CHATS ET CHIENS, Article : 35	1000+ frais
35. L'animal parasité ou présentant des symptômes de maladie doit être isolé des autres animaux. L'animal dont le statut sanitaire est inconnu doit, pour sa part, être mis en quarantaine. Toute personne tenue d'être titulaire du permis prévu par l'article 55.9.4.2 de la Loi sur la protection sanitaire des animaux (chapitre P-42) qui garde dans un même lieu 15 animaux ou plus doit aménager ce lieu de façon à permettre l'isolement de l'animal parasité ou présentant des symptômes de maladie ou sa mise en quarantaine lorsque son statut sanitaire est inconnu. D. 1188-2011, a. 35; D. 1021-2013, a. 9. Dans les circonstances, nous vous avisons de vous conformer immédiatement aux articles de la Loi , du règlement ou de l'ordonnance ci-dessus. À défaut de ce faire, le ministère prendra les mesures qui s'imposent et ce, sans autre avis.	

MESSAGE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

La santé et le bien-être des animaux : une responsabilité collective

En tant que propriétaire ou gardien d'animaux de compagnie ou d'élevage, vous devez veiller à leur santé et leur bien-être. Pour en savoir plus, consulter le Guide d'application de la loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecherie-alimentation/sante-animale/bien-etre-animal/GM_Guide_application_Loi_Bien_etre_animal_MAPAQ.pdf

Et le Guide d'application du Règlement sur la sécurité et le bien-être des chiens et des chats, qui est en vigueur jusqu'au 9 février 2024 :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecherie-alimentation/sante-animale/bien-etre-animal/GM_Guide_reglement_chats_chiens_MAPAQ.pdf

Nouvelle réglementation en vigueur dès le 10 février 2024

De nouvelles normes relatives à la garde et aux soins des animaux domestiques de compagnie et des équidés (cheval, cheval miniature, poney, âne domestique, âne miniature et mulet) s'appliqueront en février prochain, dans le but d'assurer leur bien-être et leur sécurité.

Tous les propriétaires et gardiens d'animaux sont concernés, incluant ceux qui exercent des activités commerciales de reproduction, les animaleries et les refuges.

Pour les détails, consultez le Guide d'application du règlement sur le bien-être et la sécurité des animaux de compagnie et des équidés :

<https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/sante-animale/securite-bien-etre-animaux/situation-juridique-animal#c136035>

IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

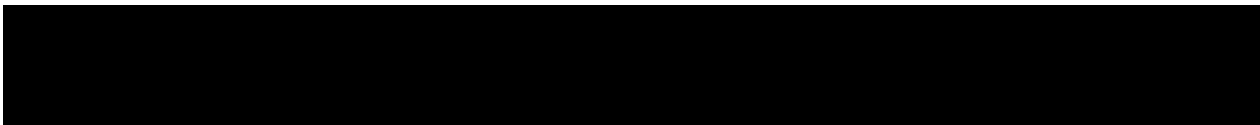
Nom de l'inspecteur: MARIE-EVE DESROSIERS

Adresse: 867, BOUL. L'ANGE-GARDIEN SUITE 1.0, L'ASSOMPTION, J5W1T3, (Québec)

Téléphone: 450 589-1796 poste 5094
Télécopieur: 450 589-7812
Courriel : Marie-Eve.Desrosiers@mapaq.gouv.qc.ca

J'ai personnellement constaté les faits et posé les gestes mentionnés dans ce rapport produit le : 2024-01-16

Signature :



SIGNATURE DE L'EXPLOITANT

Le rapport d'inspection No 3669195 a été remis à Elisabeth Motta

L'exploitant ou son représentant reconnaît avoir pris connaissance de ce rapport.

Signature :

PLAIGNANT :

Dossier plainte no 1184397
ÉTABLISSEMENT IMPLIQUÉ :

Nom : SPA régionale de St-lin-Laurentides
Adresse : 1728 route 335
Municipalité : SAINT-LIN--LAURENTIDES
exp : 2564914-0001

Autre établissement impliqué :
ne pourrons pas le ravoir. Lorsque nous avons dit que nous voulons venir le chercher tout de même puisqu'il va bien selon eux, ils nous disent qu'ils ont fermés plus tôt que prévu exceptionnellement et qu'ils ferment tout de suite et que si nous voulons aller chercher notre chien, ce sera le lendemain, sur RV seulement et que nous devons signer une décharge (même si il va bien pourtant toujours selon eux!) Mon chien est probablement (je suppose) encore malade et ils nous le cachent pour ne pas payer de vétérinaire !! Ils n'ont aucune formation pour dire si mon chien a besoin de médicament, si il y a une infection ou autre, ils disent seulement qu'ils ont de l'experience et que nous devons leur faire confiance. De plus, lorsque nous l'avons acheté, ils nous ont donné du sirop pour la toux pour humains en nous disant que notre chien est un peu malade et que nous devons lui donner ça, que ça ne sert à rien de voir un vétérinaire. Nous avons téléphoné à la clinique vétérinaire affiliée à ce refuge et ils nous ont dit le contraire, que le chien doit être vu en consultation avec tous ces symptômes et que seuls des tests fait par le vétérinaire peuvent conclure si c'est une bactérie et si il faut des antibiotiques ou non, mais le refuge continue de dire que "selon eux" ce n'est pas infectieux et pas besoin de vétérinaire!! Ils sont supposé veiller à la santé de mon chiot, mais ne veulent pas l'emmener voir un vétérinaire!

Ils cachent les animaux derrière dans le "refuge" (qui semble plus être une usine à chiot qu'autre chose avec toutes les portées de chiots qu'ils ont toujours provenant étrangement TOUS de sauvetage d'Abitibi), lorsque nous sommes allés, les lieux étaient sales, sombres et sentait mauvais, mais impossible de voir les enclos ou les chiens. Mon chien pour sa part ne sentait vraiment pas bon.

RÉCEPTION :

Plainte transmise : SITE INTERNET MAPAQ
Autre source :
Transféré à le
PRIORITÉ : 48

Date_réception Recue_par Dir Adm_Reg Adm_Loc

MOTIFS :

BEA SOINS SANTE
BEA ENVIRONNEMENT

PRODUITS IMPLIQUÉS :

CHIEN

Description complémentaire :
Adoption d'un chiot malade la journée même de l'adoption, le [REDACTED] (toux sévère, fièvre, diharée, sécretions, manque d'énergie et d'appétit). Après avoir informé la SPA le soir même, ils nous demandent d'aller leur porter le chien le lendemain pour le guérir et qu'ils allaient le faire voir par un vétérinaire supposément dans les prochains jours, que le rv était déjà pris pour d'autres chiens pour le 2 janvier et qu'il l'apporterait en même temps ou qu'ils appelleraient au besoin un vétérinaire d'urgence, mais mon chien est avec eux depuis 3 jours et ils ne veulent pas le faire voir par le vétérinaire finalement (j'ai aussi téléphoné au vétérinaire en question et ils n'avaient pris aucun RV avec eux pour d'autres chiens comme elle nous avait dit) . Le contrat d

Description complémentaire :
de garanti que nous avons avec eux nous interdit d'apporter notre chien au vétérinaire si il est malade dans les 10 jours, nous devons leur rapporter à eux et si nous exigeons de le faire voir, il faut payer nous même et nous n'avons pas le droit d'y aller, c'est seulement eux (nous avons pourtant validé avec le vétérinaire et pour eux il n'y a aucun problème à ce que nous soyons présent donc c'est très louche!) Plusieurs personnes se plaignent d'avoir adopter des animaux malades à cet endroit.

Ils m'ont téléphoné pour me dire que mon chien va bien et est en parfaite santé, mais ne veulent tout de même pas que nous allions le chercher sous prétexte qu'il ne mange que de la nourriture en canne pour l'instant et que tant qu'il ne mangera pas de nourriture sèche, nous ne

INTERVENTIONS :

No visite	Date visite	No dem.anal.	No expl	No enti	Nom expl
3669195	2024-01-16	0	2564914	1	SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX REGIONALE

INSPECTEUR(S) AYANT PRIS CHARGE DE LA PLAINTE :

Nom insp Prise en charge

MARIE-EVE DESROSIERS 2024-01-03 00:00:00

DÉBUT TRAITEMENT DE LA PLAINTE : 2024-01-03

CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS :

Conclusion : Certains chiots avec symptômes sur place



FORMULAIRE D'ADOPTEMENT
31225

Cage # _____

No. # d'appel _____ Municipalité St-Jean juilienne 03/07/23 jour mois année

☒ Adoption ☐ Errant ☐ Autre
☐ Pension ☐ Saisie

Race Rottweiler
 # Licence ☐ Non ☐ Oui

Couleur Noir et feu
 # Micropuce ☐ Non ☐ Oui

Mâle ☐ Vaccin ☐ Carnet de santé à jour
☒ Féminelle ☐ Stérilisé(e)

Renseignements Fans Daisy
☐ Verso

Résultat	
Adopter	Par _____ / _____ / _____
Département	Par _____ / _____ / _____
Autorisation	Par _____ / _____ / _____



FORMULE D'ENREGISTREMENT

Genre ☒ M ☐ F

No. # d'appel **30894**

Municipalité **2106123**

Adoption ☐ Errant ☐ Autre ☐

Pension ☐ Saisie ☐

Race **domestique**

Licence ☐ Non ☐ Oui

Couleur **Blanc et noir**

Micropuce ☒ Non ☐ Oui

Mâle ☐ Vaccin ☐ Castré/santé

Femelle ☐ à jour ☐ Stérilisé

Renseignements

Don 12 2015

elle l'appelle

pas son

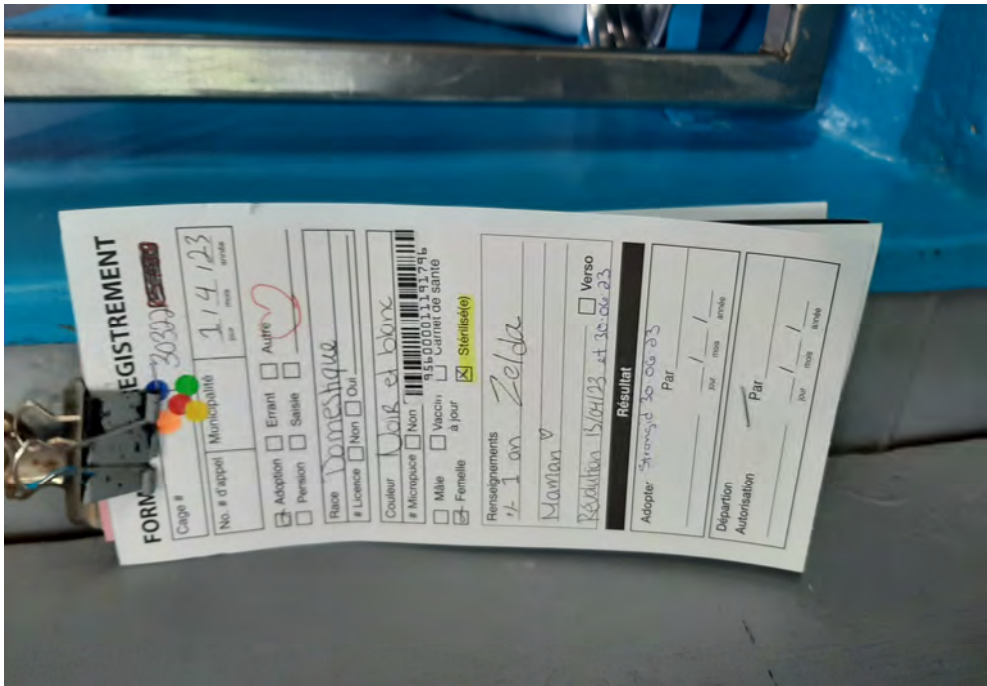
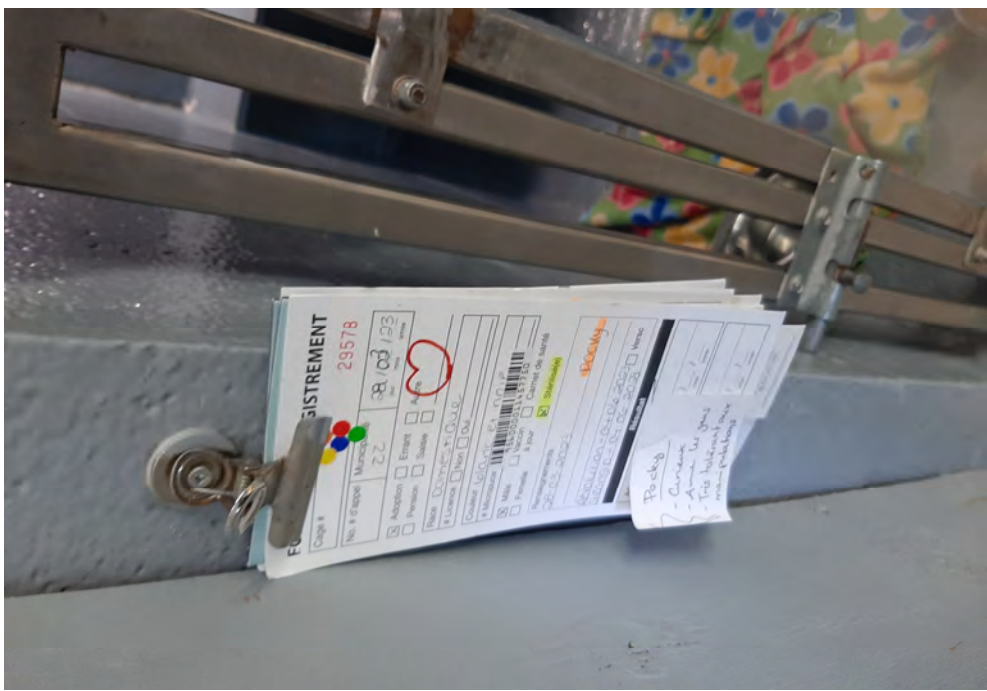
puons

Adopter ☐ Verso ☐

Don - Non

Adoption





FORMULE ADOPTION 30861

Cage # 283450

No. # d'appel BB

Municipalité 35 105 123

Adoption ☒ Errant ☐ Autre ☐
 Pension ☐ Saisie ☐

Race DOMESTIQUE

Licence ☒ Non ☐ Oui

Couleur NOIR ET BLANC

Micropuce ☒ Non ☐ Oui

☐ Mâle ☒ Vaccin à jour ☐ Carnet de santé

☐ Féminelle ☐ Stérilisée(e)

Renseignements 3 ans

DOKOTA

Verso ☐

Résultat

Adopter Par / an / mois

Département Autorisation Par / an / mois



FORMULE ADOPTION 28536

Cage #

No. # d'appel NR

Municipalité 01 00 123

Adoption ☒ Errant ☐ Autre ☐
 Pension ☐ Saisie ☐

Race DOMESTIQUE

Licence ☒ Non ☐ Oui

Couleur NOIR

Micropuce ☒ Non ☐ Oui

☐ Mâle ☐ Vaccin à jour ☐ Carnet de santé

☒ Féminelle ☐ Stérilisée(e)

Renseignements 4-5 ans

vege

Verso ☐

Résultat

Adopter Par / an / mois

Département Autorisation Par / an / mois





FORMULAIRE D'ADOPTION

29587

Cage #

12

No. # d'appel

22

Municipalité

071 06/123

jour mois année

☒ Adoption ☐ Errant ☐ Autre

☐ Pension ☐ Saisie

Race

Don

Licence ☐ Non ☐ Oui

Couleur

Blanc-Roux

Micropuce ☐ Non ☐ Oui

☒ Mâle ☐ Vaccin ☐ Carnet de santé

☐ Femelle ☐ à jour ☐ Stérilisée(e)

Renseignements

1/3 mois

Résultat

Adopter

Par

jour / mois / année

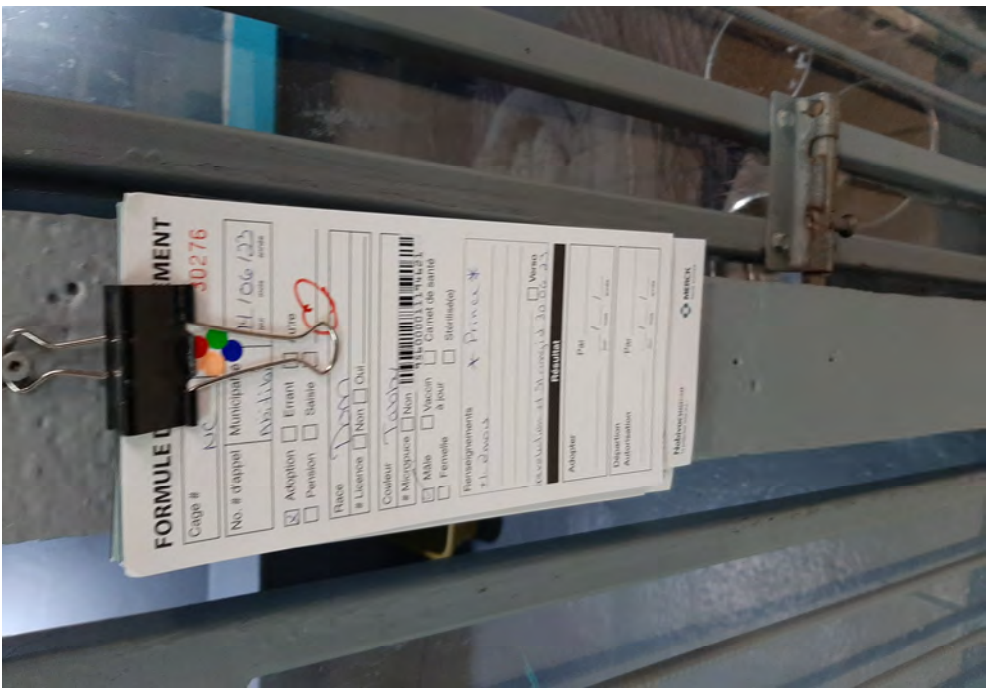
Départion

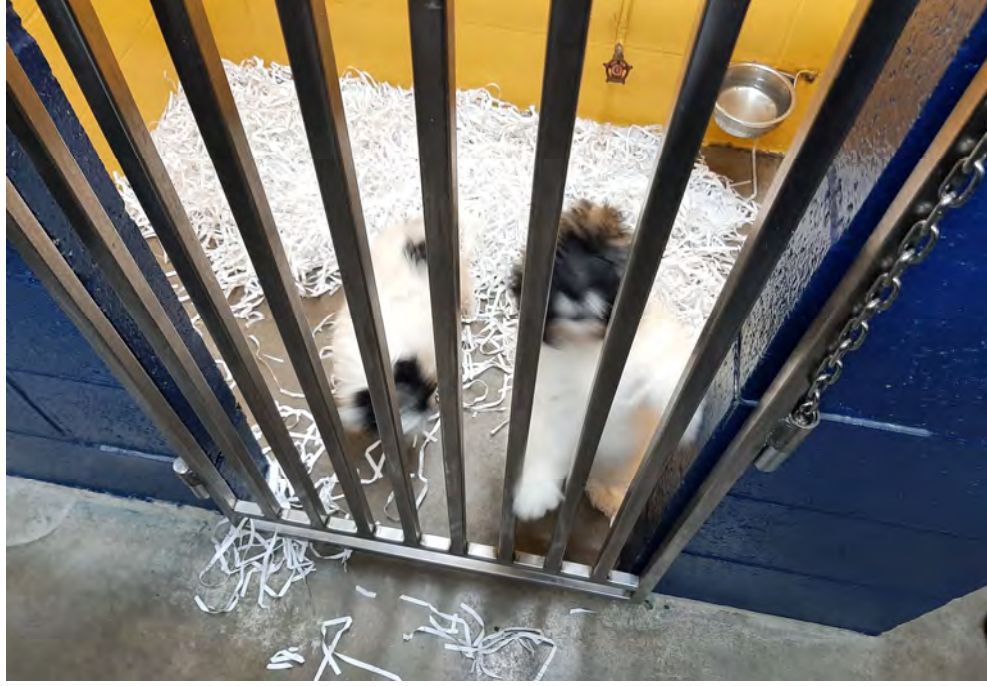
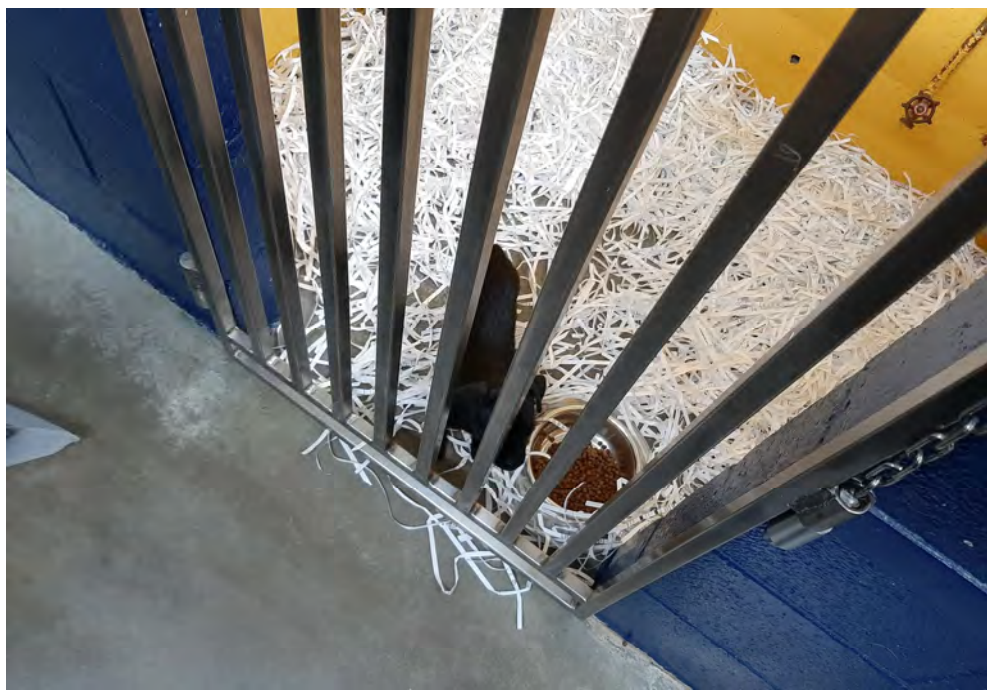
Par

jour / mois / année

Autorisation







FORMULAIRE D'ADOPTION

EMENT

30499

Cage # _____

No. # d'appel municipale: 14 106 123 jour _____ mois _____ année _____

Anglais

☒ Adoption ☐ Errant ☐ Autre
☐ Pension ☐ Saisie ☐

Race Chihuahua X

Licence ☐ Non ☐ Oui _____

Couleur Noir

Micropuce ☐ Non ☐ Oui 951000011019139

Mâle ☐ Vaccin ☐ Carnet de saine

Femelle ☒ à jour ☐ Stérilisée (e)

Renseignements petunia

4-2 mois

Service à la Santé et Sécurité

Résultat

Adopter Par _____ jour _____ mois _____

Département Autorisation Par _____ jour _____ mois _____



FORMULE D'ENREGISTREMENT

Cage # 30270

No. # d'appel 1314123

Municipalité

☒ Adoption ☐ Errant ☐ Autre

☐ Pension ☐ Sale

Race Chihuahua Jack Russell

Licence ☐ Non ☐ Oui

Couleur Brun & Tan

Micropuce 154000011412340

Mâle ☐ Non ☐ Oui ☐ Carnet de santé

Femelle ☐ Mâle ☐ Stérilisé(e)

Renseignements 24 males 23 Jacob

Adopter Par / /

Donation /

Adoption Par / /

FORMULE

Cage # 22974

No. # d'appel 27

Municipalité 29/05/23

☒ Adoption ☐ Errant ☐ Autre

☐ Pension ☐ Sale

Race Cane Corso

Licence ☐ Non ☐ Oui

Couleur Noir

Micropuce ☐ Non ☐ Oui

Mâle ☐ Non ☐ Oui ☐ Carnet de santé

Femelle ☐ Mâle ☐ Stérilisé(e)

Renseignements 23/05/23 Galak

Adopter Par / /

Donation /

Adoption Par / /



FORMULAIRE D'ADOPTION **30501**

Cage # 13

No. # d'appel 14/06/23 jour mois année

Municipalité St-Victor

☒ Adoption ☐ Errant ☐ Autre
☐ Pension ☐ Saisie

Race Lav X

Licence ☐ Non ☐ Oui

Couleur Noir et blanc

Micropuce ☐ Non ☒ Oui
951000011456501
☒ Mâle ☐ Vaccin ☐ Carnet de santé
☐ Femelle ☐ à jour ☐ Stérilisé(e)

Renseignements
+1-2 mois

Nils

Resolution et Strong 2006 23

Résultat

Adopter Par / jour / mois / année

Département Autorisation Par / jour / mois / année

FORMULAIRE D'ADOPTION **31307**

Cage # 31307

No. # d'appel 03/07/23 jour mois année

Municipalité St-Victor

☒ Adoption ☐ Errant ☐ Autre
☐ Pension ☐ Saisie

Race Canine Corso x Doque de Bordeaux

Licence ☐ Non ☐ Oui

Couleur Brinçé chocolat

Micropuce ☐ Non ☒ Oui
951000011456501
☒ Mâle ☒ Vaccin ☐ Carnet de santé
☒ Femelle ☐ à jour ☐ Stérilisé(e)

Renseignements
03-05-2023

kinsey

Resolution et Strong 060723

Résultat

Adopter Par / jour / mois / année

Département Autorisation Par / jour / mois / année

FORMULAIRE D'ADOPTION **30893**

Cage # 22

No. # d'appel 02/06/23 jour mois année

Municipalité St-Victor

☒ Adoption ☐ Errant ☐ Autre
☐ Pension ☐ Saisie

Race Alouatta

Licence ☒ Non ☐ Oui

Couleur Noir et blanc

Micropuce ☒ Non ☐ Oui
☐ Mâle ☐ Vaccin ☐ Carnet de santé
☒ Femelle ☐ à jour ☐ Stérilisé(e)

Renseignements
DDN 2019

Resolution et Strong 08-06-23

Résultat

Adopter Par / jour / mois / année

Département Autorisation Par / jour / mois / année

FORMULAIRE D'ADOPTION

Cage #

31225

No. # d'appel	Municipalité
	SAINT-JULIEN

☒ Adoption	☐ Errant	☐ Autre
☐ Pension	☐ Saisie	

Place	Rottweiler
# Licence	☐ Non ☐ Oui

Couleur	Blanc et feu
# Micropuce	☐ Non ☐ Oui

☐ Mâle	☐ Vaccin	☐ Carnet de santé
☒ Femelle	☐ à jour	☐ Stérilisé(e)

Renseignements	Daisy
	☐ Verso

Résultat

Adopter	Par	/	/

Département	Par	/	/
Autorisation			



Date: 2023-07-06

Heure d'arrivée: 10:15

Numéro du rapport d'inspection: 3599133

Raison de la visite: Insp. régulière (01)

Exploitant: SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX REGIONALE

Établissement: Sans objet

Bannière: Sans objet

Responsable: VANESSA SUBRANNI MORIN

Adresse de l'établissement: 1728 ROUTE 335, SAINT-LIN--LAURENTIDES, J5M1Y3, (Québec)

Numéro de dossier: 2564914 - 1

Numéro spécifique: Sans objet

Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal

ÉVALUATION DU RISQUE À LA SANTÉ DES ANIMAUX ET À LEUR BIEN-ÊTRE

No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Informations recueillies	Chat (Adulte) / 23 Chaton (moins de 6 mois) / 21 Chien (Adulte) / 4 Chiot (moins de 6 mois) / 36

REMARQUES

Sur place pour effectuer l'inspection régulière annuelle et suite à la réception de plaintes concernant la sécurité et le bien-être de l'animal. Je suis accompagnée de Dre Camille Fruteau de Laclos, vétérinaire MAPAQ. Nous nous sommes présentées en tant que personnes autorisées à Nancy Côté. Des photos sont prises lors de l'intervention.

Madame Côté nous fait visiter les lieux et répond à nos questions.

Au moment de l'inspection, les animaux semblaient en bon état général, ceux qui ont besoin de soins en reçoivent. De l'eau et de la nourriture sont disponibles pour tous, les lieux et équipements sont propres.

Les protocoles sont affichés. Le registre est consulté et semble à jour.

Un chien est en isolement, il ira au vétérinaire si son état se dégrade.

MESSAGE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

La santé et le bien-être des animaux : une responsabilité collective.

En tant que propriétaire d'animaux de compagnie ou d'élevage, vous devez veiller à leur santé et à leur bien-être. Pour en savoir plus, consulter le Guide d'application de la loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/sante-animale/bien-etre-animal/GM_Guide_application_Loi_Bien_etre_animal_MAPAQ.pdf

Et le Guide d'application du Règlement sur la sécurité et le bien-être des chiens et des chats :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/sante-animale/bien-etre-animal/GM_Guide_reglement_chats_chiens_MAPAQ.pdf

IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur: MARIE-EVE DESROSIER

Adresse: 867, BOUL. L'ANGE-GARDIEN SUITE 1.0, L'ASSOMPTION, J5W1T3, (Québec)

Téléphone: 450 589-1796 poste 5094

Télécopieur: 450 589-7812

Courriel : Marie-Eve.Desrosiers@mapaq.gouv.qc.ca

J'ai personnellement constaté les faits et posé les gestes mentionnés dans ce rapport produit le : 2023-07-06

Signature :

SIGNATURE DE L'EXPLOITANT

Le rapport d'inspection No 3599133 a été remis à Nancy Côté

L'exploitant ou son représentant reconnaît avoir pris connaissance de ce rapport.

Signature :

PLAIGNANT :

Dossier plainte no 1168805
ÉTABLISSEMENT IMPLIQUÉ :

Nom : SPCA St-Lin
Adresse : 1728 Route 335
Municipalité : SAINT-LIN--LAURENTIDES
exp : 2564914

RÉCEPTION :

Plainte transmise : TELEPHONE
Autre source :
Transféré à le
PRIORITÉ : 48

Date_réception	Recue_par	Dir	Adm_Reg	Adm_Loc
2023-02-07 10:56:01	BISSONNETTE-GAUTHIER	TAN1A	9	4
2023-02-07 10:26:21	RICHARD STÉPHANIE	1	6	2
2023-02-07 09:36:01	TRUDEL MELANIE	2	3	0

MOTIFS :

BEA ALIMENTATION EAU

PRODUITS IMPLIQUÉS :

CHIEN

Description complémentaire :
chiens qui se précipitent dans le bol d'eau comme
si ça faisait vraiment longtemps qu'ils n'avaient
pas eu d'eau, les employés se disent débordés,
impossible de voir les lieux où sont gardés les
animaux à l'arrière

Description complémentaire :

INTERVENTIONS :

No visite	Date visite	No dem.anal.	No expl	No enti	Nom expl
3599133	2023-07-06	0	2564914	1	SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX REGIONALE

INSPECTEUR(S) AYANT PRIS CHARGE DE LA PLAINTÉ :

Nom insp

MARIE-EVE

Prise en charge

2023-02-07 00:00:00

DÉBUT TRAITEMENT DE LA PLAINTÉ : 2023-02-07

CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS :

Conclusion : RAS

Résultat de l'évaluation du produit :
Responsabilité :
Plainte fondée : NF
Retour information au plaignant :
Plainte réglée le : 2023-07-06

* * * FIN DU RAPPORT * * *

PLAIGNANT :

Dossier plainte no 1173545
ÉTABLISSEMENT IMPLIQUÉ :

Nom : SPA RÉGIONALE
Adresse : SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX
MunicipalitéG:OSAIN-LIN--LAURENTIDES

S/O

2564914-0001

(07-43) LRC - ANIMAUX COMPAGNIES
A 1728 ROUTE 335

SAINT-L

RÉCEPTION :

Plainte transmise : SITE INTERNET MAPAQ
Autre source :
Transféré à le
PRIORITÉ : 48

Date_réception	Recue_par	Dir	Adm_Reg	Adm_Loc
2023-05-17 16:31:01	DESCHENES MARIE-CHRISTIN	1	1	1
2023-05-17 13:25:47	RICHARD STÉPHANIE	1	6	2
2023-05-17 13:05:01	COURTEAU SANDRINE	1	3	0

MOTIFS :

BEA SOINS SANTE
BEA ENVIRONNEMENT

PRODUITS IMPLIQUÉS :

CHAT

Description complémentaire :
Plaignante a acheté chat chez exploitant. A remarqué sur les lieux que les chats dont le sien avaient les yeux coulants et étaient sales. Le chat adopté avait la peau grasse. Plaignante a remarqué urine séchée sur le plancher. Quelques semaines après adoption le 1er avril, le chat adopté a développé des plaies et croûtes dans le poil. Diagnostic vétérinaire de teigne. L'autre chat de la plaignante a ensuite été contaminé par le chat adopté.

Description complémentaire :
au téléphone : urine séchée sur le plancher, chats avec yeux coulants et pelage sale. Le chat adopté avait le pelage gras

INTERVENTIONS :

No visite	Date visite	No dem.anal.	No expl	No enti	Nom expl
3599133	2023-07-06	0	2564914	1	SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX REGIONALE

INSPECTEUR(S) AYANT PRIS CHARGE DE LA PLAINTÉ :

Nom insp	Prise en charge
MARIE-EVE	DESROSIERS 2023-05-17 00:00:00

DÉBUT TRAITEMENT DE LA PLAINTÉ : 2023-05-17

CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS :

Conclusion : RAS au moment de l'inspection

Résultat de l'évaluation du produit :
Responsabilité :
Plainte fondée : NF
Retour information au plaignant : 2023-07-06 00:00:00
Plainte réglée le : 2023-07-06

* * * FIN DU RAPPORT * * *

PLAIGNANT :

Dossier plainte no 1175721
ÉTABLISSEMENT IMPLIQUÉ :

Nom : SPA St-Lin
Adresse : 1728 Route 335
Municipalité : SAINT-LIN--LAURENTIDES
exp : 2564914

RÉCEPTION :

Plainte transmise : SITE INTERNET MAPAQ
Autre source :
Transféré à le
PRIORITÉ : 48

Date_réception	Recue_par	Dir	Adm_Reg	Adm_Loc
2023-07-04 11:38:01	BORDELEAU MYRIAM	1	6	1
2023-07-04 08:52:00	RICHARD STÉPHANIE	1	6	2
2023-07-04 08:30:01	TRUDEL MELANIE	2	3	0

MOTIFS :

BEA SOINS SANTE

PRODUITS IMPLIQUÉS :

CHIEN

Description complémentaire :
* DOSSIER MÉDICAL POURRAIT ÊTRE FOURNI SI BESOIN *
Une cliente s'est présentée au Centre Vétérinaire Laval le 1er juillet après avoir adopté deux chiots à la SPA St-Lin cette journée même. Un des chiots a été présenté en mauvais état ici (déshydratation, abattement, douleur abdominale) et un test parvovirus POSITIF. Vu l'adoption récente (il y a quelques heures) et le temps d'incubation du virus (5-10 jours), il est évident que l'infection s'est produite au lieu d'adoption (St-Lin). Un autre chiot a été adopté au même moment par cette même cliente et celui-ci présente également des signes digestifs présentement.

Description complémentaire :

INTERVENTIONS :

No visite	Date visite	No dem.anal.	No expl	No enti	Nom expl
3599133	2023-07-06	0	2564914	1	SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX REGIONALE

INSPECTEUR(S) AYANT PRIS CHARGE DE LA PLAINTÉ :

Nom insp	Prise en charge
MARIE-EVE	2023-07-04 00:00:00
DESROSIERS	

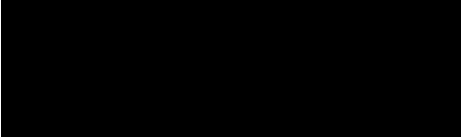
DÉBUT TRAITEMENT DE LA PLAINTÉ : 2023-07-04

CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS :

Conclusion : RAS au moment de l'inspection

Résultat de l'évaluation du produit :
Responsabilité :
Plainte fondée : NF
Retour information au plaignant : 2023-07-06 00:00:00
Plainte réglée le : 2023-07-06

PLAIGNANT :



Dossier plainte no 1175661
ÉTABLISSEMENT IMPLIQUÉ :

Nom : SPA Régionale
Adresse : 1728 Rte 335, Saint-Lin QC J5M 1Y3
Municipalité : SAINT-LIN--LAURENTIDES
Exp: 2564914-0001

RÉCEPTION :

Plainte transmise : TELEPHONE
Autre source :
Transféré à le
PRIORITÉ : 48

Date_réception	Recue_par	Dir	Adm_Reg	Adm_Loc
2023-07-03 12:12:01	BORDELEAU MYRIAM	1	6	1
2023-07-03 10:46:58	RICHARD STÉPHANIE	1	6	2
2023-07-03 10:06:01	DUBE NOEMIE	1	3	0

MOTIFS : PRODUITS IMPLIQUÉS :

BEA SOINS SANTE
BEA ENVIRONNEMENT
BEA ALIMENTATION EAU

CHIEN

Description complémentaire :
2 chiots provenant de la SPA de St-lin (en date de la fin de semaine du 1-2 juillet) sortent du vétérinaire avec le Parvovirus. Ils sont sur perfusion, gastro sévère, amené aux urgences à Laval. Ils sont inquiets pour les autres animaux sur place. Convaincu que d'autres animaux sur place sont atteints et pas pris en charge. Étaient dans de mêmes enclos, et les vétérinaires qui les ont examinés disent que la contamination est certaine. Sur place, ils ont vu des animaux déshydratés, somnolents amorphes et tous dans le même enclos. Les lieux étaient insalubres, sans air climatisé avec des excréments et le plancher collant. Les animaux n'étaient pas alimentés, deux chiens vomissaient de la bile. Les chiens amenés au vétérinaire ne vomissaient pas de la nourriture, mais de

Description complémentaire :
mais de la bile. Une épidémie de parvovirus est suspectée au sein de la SPA par le vétérinaire, vu la proximité des chiens et l'état de ceux-ci décrits par le témoin. Le vétérinaire qui a examiné les chiens sortis de la SPA dit que chaque minute qui passent sont très précieuses pour les animaux qui sont encore sur place. Un des 2 chiens sauvé serait décédé dans les 48h sans les soins reçus (confirmé par le vétérinaire). Les employés ont dit que les vomissements des chiens provenaient de la nervosité. Le vétérinaire doute que les chiens ont réellement reçu leurs vaccins et les carnets de vaccins semblent faux, il n'y a pas de collant relié au vaccin.

INTERVENTIONS :

No visite	Date visite	No dem.anal.	No expl	No enti	Nom expl
3599133	2023-07-06	0	2564914	1	SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX REGIONALE

INSPECTEUR(S) AYANT PRIS CHARGE DE LA PLAINTÉ :

Nom insp	Prise en charge
MARIE-EVE	2023-07-03 00:00:00

DÉBUT TRAITEMENT DE LA PLAINTÉ : 2023-07-03

CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS :

Conclusion : RAS au moment de l'inspection

Résultat de l'évaluation du produit :
Responsabilité :
Plainte fondée : NF
Retour information au plaignant : 2023-07-06 00:00:00
Plainte réglée le : 2023-07-06



Date: 2022-12-14

Heure d'arrivée: 10:15

Numéro du rapport d'inspection: 3527663
Raison de la visite: Insp. suivi de maîtrise (02)

Exploitant: SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX REGIONALE

Établissement: Sans objet

Bannière: Sans objet

Responsable: VANESSA SUBRANNI MORIN

Adresse de l'établissement: 1728 ROUTE 335, SAINT-LIN--LAURENTIDES, J5M1Y3, (Québec)

Numéro de dossier: 2564914 - 1

Numéro spécifique: Sans objet

Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal

ÉVALUATION DU RISQUE À LA SANTÉ DES ANIMAUX ET À LEUR BIEN-ÊTRE

No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Informations recueillies	Chat (Adulte) / 41 / chatons et adultes Chien (Adulte) / 22 Chiot (moins de 6 mois) / 39

REMARQUES

Sur place pour réaliser le suivi de l'inspection no 3482991 du 10 août 2022. Je suis accompagnée de Stéphanie Richard, chef d'équipe MAPAQ et Camille Fruteau de Laclos, vétérinaire MAPAQ. Nous nous sommes présentées en tant que personnes autorisées à Madame Nancy Côté. Des photos sont prises.

Madame Côté nous fait visiter les lieux et répond à nos questions.

Au moment de l'inspection, tous les animaux semblaient en bon état général, de l'eau et de la nourriture étaient disponibles pour tous.

Assurez-vous que de l'enrichissement soit disponible pour chaque chien.

MESSAGE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

La santé et le bien-être des animaux : une responsabilité collective.

En tant que propriétaire d'animaux de compagnie ou d'élevage, vous devez veiller à leur santé et à leur bien-être. Pour en savoir plus, consulter le Guide d'application de la loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecherie-alimentation/sante-animale/bien-etre-animal/GM_Guide_application_Loi_Bien_etre_animal_MAPAQ.pdf

Et le Guide d'application du Règlement sur la sécurité et le bien-être des chiens et des chats :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecherie-alimentation/sante-animale/bien-etre-animal/GM_Guide_reglement_chats_chiens_MAPAQ.pdf

IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur: MARIE-EVE DESROSIER

Adresse: 867, BOUL. L'ANGE-GARDIEN SUITE 1.0, L'ASSOMPTION, J5W1T3, (Québec)

Téléphone: 450 589-1796 poste 5094

Télécopieur: 450 589-7812

Courriel : Marie-Eve.Desrosiers@mapaq.gouv.qc.ca

J'ai personnellement constaté les faits et posé les gestes mentionnés dans ce rapport produit le : 2022-12-14

Signature :

SIGNATURE DE L'EXPLOITANT

Le rapport d'inspection No 3527663 a été remis à MMe Nancy Côté

L'exploitant ou son représentant reconnaît avoir pris connaissance de ce rapport.

Signature :

PLAIGNANT :

Dossier plainte no 1167109
ÉTABLISSEMENT IMPLIQUÉ :

Nom : Inspecteur canin
Adresse : 1728 rte 335
Municipalité : SAINT-LIN--LAURENTIDES
exp : 2205943 ou 2564914

RÉCEPTION :

Plainte transmise : SITE INTERNET MAPAQ
Autre source :
Transféré à le
PRIORITÉ : 48

Date_réception	Recue_par	Dir	Adm_Reg	Adm_Loc
2022-12-19 13:00:01	DESROSIERS MARIE-EVE	1	6	2
2022-12-19 08:59:44	RICHARD STÉPHANIE	1	6	2
2022-12-19 08:30:01	TRUDEL MELANIE	2	3	0

MOTIFS :

BEA SOINS SANTE
BEA ENTRETIEN EXERC.

PRODUITS IMPLIQUÉS :

CHIEN

Description complémentaire :
Se disent être un refuge, ils ont énormément de bébé chiens ou de chiens très jeune. Ils ne nous laissent pas voir les chiens derrière ils les emmènent en avant. Les chiens sont sales recouvert de pipi. Ils les vendent à des prix exubérants

Description complémentaire :

Ils étaient sales et maigres

Les animaux sont gardés exclusivement à

INTERVENTIONS :

No visite	Date visite	No dem.anal.	No expl	No enti	Nom expl
3527663	2022-12-14	0	2564914	1	SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX REGIONALE

INSPECTEUR(S) AYANT PRIS CHARGE DE LA PLAINTÉ :

Nom insp

MARIE-EVE

Prise en charge

DESROSIERS
2022-12-19 00:00:00

DÉBUT TRAITEMENT DE LA PLAINTÉ : 2022-12-19

CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS :

Conclusion : RAS

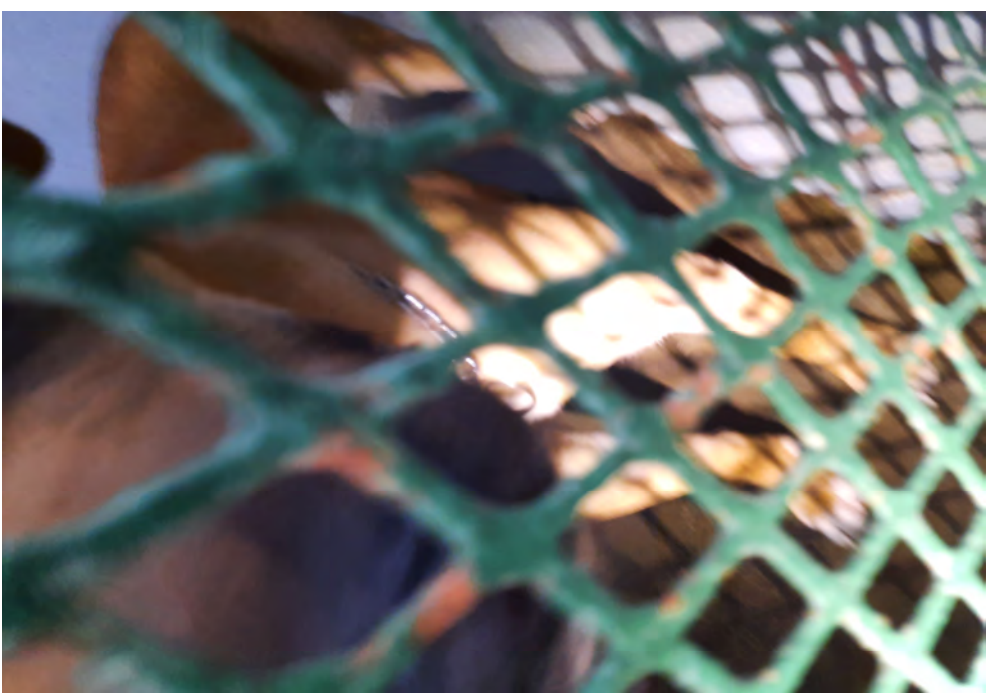
Résultat de l'évaluation du produit :
Responsabilité :
Plainte fondée : NF
Retour information au plaignant : 2022-12-19 00:00:00
Plainte réglée le : 2022-12-19





FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT 23593

Cage #	NC	Municipalité	27	No. # d'appel	21 / 06 / 22
☒ Adoption ☐ Errant ☐ Autre		☐ Pension ☐ Saisie			
Race <u>Mastif x Staff</u>					
# Licence ☐ Non ☐ Oui					
Couleur <u>Tan - noir</u>					
# Micropuce ☒ Non ☐ Oui					
☒ Mâle ☒ Vaccin à jour ☒ Carnet de santé					
☐ Femelle ☐ Stérilisé(e)					
Renseignements <u>2022-20-11-21</u> <u>* Buddy *</u>					
<u>signé avec des empreintes</u>					
Adopter ☐ Verso					
Déclaration d'adoption					
Par / jour / mois / année					
Par / jour / mois / année					



FORMULE D'ENREGISTREMENT

23115

Cage #

No. # d'appel **STR** Municipalité **St-Jov** 10 jour 08 mois 122 année

☐ Adoption ☒ Errant ☐ Autre
☐ Pension ☐ Saisie ☐

Race **DOMESTIQUE**
Licence ☐ Non ☐ Oui

Couleur **gris et blanc**
Micropuce ☐ Non ☐ Oui

☒ Mâle ☐ Vaccin ☐ Carnet de santé
☒ Femelle ☐ à jour ☐ Stérilisé(e)

Enseignements
Don + Javis

Résultat ☐ Verso

Adopter ☐ Par ☐ jour ☐ mois ☐ années

Déclaration Autorisation ☐ Par ☐ jour ☐ mois ☐ années

EUTHANASIE

PROTOCOLE ET MESURES SECURITAIRES

METHOD UTILISEE : Au gaz dans une chambre étanche et isolée d'un format de 36x60

Seuls les employés ayant l'autorisation et le mandat de la direction peuvent effectuer des euthanasies.

Le mandat d'opération de la chambre d'euthanasie ne pourra être remis qu'à l'employé qui aura suivi la formation donnée par le responsable sur l'utilisation des gaz dangereux et les normes de manipulation humanitaire des animaux.

L'employé devra présenter les cartons d'identification des animaux à être euthanasiés au responsable.

Celui-ci assistera individuellement chaque euthanasie et remettra alors la clé de la pièce et le détecteur de monnaie de Carbone portant que l'employé devra porter sur lui en tout temps, attaché sur le revers du manteau ou du chandail, le plus près possible des voies respiratoires.

Seuls peuvent être euthanasiés les animaux accompagnés de leur carton d'identification, lequel carton aura été préalablement rempli, accepté et signé par votre supérieur.

AUTORISATION : Avant d'autoriser une euthanasie, le supérieur devra vérifier les points suivants, à savoir :

- Le délai de grâce, de 72 heures ou 5 jours selon la ville, requis par règlement est expiré.
- L'animal est soit vieux, blessé, infirme ou dangereux.
- L'animal ne présente qu'un faible possibilité de mise en adoption ou le nombre enclou disponible est complet.
- Le fait de garder cet animal au centre n'augmentera pas ses chances de lui trouver une famille d'adoption.

MESURES SECURITAIRES :

- A partir de son enclos, vérifier si l'animal est agressif. Si oui, lui mettre un étrangleur, lui faire porter une muselière et demander de l'aide afin de traiter l'animal avec le maximum de compassion.
- Toujours porter des gants de cuir afin de prévenir les éraflures.
- Si l'animal est de petite taille (chat et chiens de petites races) le mettre dans un transporteur afin de limiter la manipulation de ce dernier.
- Ne jamais brusquer l'animal ou le transporteur afin de ne pas causer de stress inutile.
- N'apporter qu'un animal à la fois afin de diminuer les bruits (jappements et miaulements) qui pourraient être une cause de stress supplémentaire.
- Faire entrer lentement, dans la chambre à gaz, l'animal ou y déposer doucement le transporteur.
- Fermer la porte de la chambre d'euthanasie, y mettre le cadenas, fermer les deux (2) loquets, et débrancher le ventilateur de l'antichambre.
- Ouvrir la valve d'entrée des gaz.

EUTHANASIE

PROTOCOLE ET MESURES SECURITAIRES

METHOD UTILISEE : Au gaz dans une chambre étanche et isolée d'un format de 36x60

Seuls les employés ayant l'autorisation et le mandat de la direction peuvent effectuer des euthanasies.

Le mandat d'opération de la chambre d'euthanasie ne pourra être remis qu'à l'employé qui aura suivi la formation donnée par le responsable sur l'utilisation des gaz dangereux et les normes de manipulation humanitaire des animaux.

L'employé devra présenter les cartons d'identification des animaux à être euthanasiés au responsable.

Celui-ci assistera individuellement chaque euthanasie et remettra alors la clé de la pièce et le détecteur de monnaie de Carbone portant que l'employé devra porter sur lui en tout temps, attaché sur le revers du manteau ou du chandail, le plus près possible des voies respiratoires.

Seuls peuvent être euthanasiés les animaux accompagnés de leur carton d'identification, lequel carton aura été préalablement rempli, accepté et signé par votre supérieur.

AUTORISATION : Avant d'autoriser une euthanasie, le supérieur devra vérifier les points suivants, à savoir :

- Le délai de grâce, de 72 heures ou 5 jours selon la ville, requis par règlement est expiré.
- L'animal est soit vieux, blessé, infirme ou dangereux.
- L'animal ne présente qu'un faible possibilité de mise en adoption ou le nombre enclou disponible est complet.
- Le fait de garder cet animal au centre n'augmentera pas ses chances de lui trouver une famille d'adoption.

MESURES SECURITAIRES :

- A partir de son enclos, vérifier si l'animal est agressif. Si oui, lui mettre un étrangleur, lui faire porter une muselière et demander de l'aide afin de traiter l'animal avec le maximum de compassion.
- Toujours porter des gants de cuir afin de prévenir les éraflures.
- Si l'animal est de petite taille (chat et chiens de petites races) le mettre dans un transporteur afin de limiter la manipulation de ce dernier.
- Ne jamais brusquer l'animal ou le transporteur afin de ne pas causer de stress inutile.
- N'apporter qu'un animal à la fois afin de diminuer les bruits (jappements et miaulements) qui pourraient être une cause de stress supplémentaire.
- Faire entrer lentement, dans la chambre à gaz, l'animal ou y déposer doucement le transporteur.
- Fermer la porte de la chambre d'euthanasie, y mettre le cadenas, fermer les deux (2) loquets, et débrancher le ventilateur de l'antichambre.
- Ouvrir la valve d'entrée des gaz.

EUTHANASIE

PROTOCOLE ET MESURES SECURITAIRES

METHOD UTILISEE : Au gaz dans une chambre étanche et isolée d'un format de 36x60

Seuls les employés ayant l'autorisation et le mandat de la direction peuvent effectuer des euthanasies.

Le mandat d'opération de la chambre d'euthanasie ne pourra être remis qu'à l'employé qui aura suivi la formation donnée par le responsable sur l'utilisation des gaz dangereux et les normes de manipulation humanitaire des animaux.

L'employé devra présenter les cartons d'identification des animaux à être euthanasiés au responsable.

Celui-ci assistera individuellement chaque euthanasie et remettra alors la clé de la pièce et le détecteur de monnaie de Carbone portant que l'employé devra porter sur lui en tout temps, attaché sur le revers du manteau ou du chandail, le plus près possible des voies respiratoires.

Seuls peuvent être euthanasiés les animaux accompagnés de leur carton d'identification, lequel carton aura été préalablement rempli, accepté et signé par votre supérieur.

AUTORISATION : Avant d'autoriser une euthanasie, le supérieur devra vérifier les points suivants, à savoir :

- Le délai de grâce, de 72 heures ou 5 jours selon la ville, requis par règlement est expiré.
- L'animal est soit vieux, blessé, infirme ou dangereux.
- L'animal ne présente qu'un faible possibilité de mise en adoption ou le nombre enclou disponible est complet.
- Le fait de garder cet animal au centre n'augmentera pas ses chances de lui trouver une famille d'adoption.

MESURES SECURITAIRES :

- A partir de son enclos, vérifier si l'animal est agressif. Si oui, lui mettre un étrangleur, lui faire porter une muselière et demander de l'aide afin de traiter l'animal avec le maximum de compassion.
- Toujours porter des gants de cuir afin de prévenir les éraflures.
- Si l'animal est de petite taille (chat et chiens de petites races) le mettre dans un transporteur afin de limiter la manipulation de ce dernier.
- Ne jamais brusquer l'animal ou le transporteur afin de ne pas causer de stress inutile.
- N'apporter qu'un animal à la fois afin de diminuer les bruits (jappements et miaulements) qui pourraient être une cause de stress supplémentaire.
- Faire entrer lentement, dans la chambre à gaz, l'animal ou y déposer doucement le transporteur.
- Fermer la porte de la chambre d'euthanasie, y mettre le cadenas, fermer les deux (2) loquets, et débrancher le ventilateur de l'antichambre.
- Ouvrir la valve d'entrée des gaz.

- Fermer la porte de la chambre d'inhumation, y compris les portes (2) hautes, et débrancher le ventilateur de la chambre d'inhumation.
- Ouvrir la valve d'entrée des gaz.

• Vérifier, sur les cadrons de contrôle des gaz, si la pression est conforme aux prescriptions requises, c'est-à-dire 20 PSI sur le cadran de sortie des gaz (cadres de gauche).

• La pression de gaz est stable à 20 PSI pour une durée de 48 secondes, ce qui donne une concentration de 6% à l'intérieur de la salle d'inhumation (soit approximativement 60 000 PPM).

- Ouvrir le distributeur. L'ouverture du distributeur met en marche tout le système de minuterie.

• Régler le cadran A. Vérifier le temps avant ventilation temps accordé de 6 minutes, soit la première minuterie à 20 minutes.

• Régler le cadran B (ce qui règle la durée d'inspiration des gaz dans la chambre d'inhumation) sur la deuxième minuterie à 48 secondes.

• Pour 20 minutes de ventilation il y aura en (18 changements de gaz à l'intérieur de la pièce. Le ventilateur est en mode de test de cycle, c'est-à-dire d'une capacité de 230 litres (soit 600 litres).

• Appuyer sur le bouton vert. Ceci actionne et met en marche l'arrivée des gaz et le processus d'inhumation qui sera alors pratiquement programmé.

• Laisser la porte de la chambre ouverte et quitter la pièce pour un temps minimum de 27 minutes après la mise en marche de l'opération.

• S'assurer du démarrage de la ventilation en observant l'ouverture des vannes d'entrée d'air.

• Vous écarter à plus de 3 mètres de la chambre d'inhumation pendant la durée de l'opération.

• Après le délai prescrit en haut d'ouvrir la porte, vérifiez la lecture numérique d'alarme, tous les détecteurs de gaz doivent être à zéro. Si l'alarme est allumée, il y a un problème et que vous avez sur vous, vous devez vous éloigner de la chambre d'inhumation.

- Fermer la valve d'entrée des gaz.

• Ouvrir la chambre à gaz et vous assurer que l'animal est mort en vérifiant les signes vitaux de celui-ci et utiliser le stéthoscope pour vous en assurer.

• Mettre la décharge dans la chambre de compaction.

• Nettoyer le cadran et la pièce après son utilisation avec les nettoyeurs et désinfectants mis à votre disposition pour le faire (voir annexes 1 et 2).

• Mettre les déchets d'un animal après dans des sacs compacts et les identifier afin de faciliter la récupération des déchets par Agriculture Canada.

• Fermer le distributeur? Ce qui arrêtera tout le système de ventilation.

• Remplir le document initial RAPPORT D'EUTHANASIE et le remettre au responsable avec la clé et le document de transport de la chambre d'inhumation.

ATTENTION, ATTENTION. Si le document de transport de la chambre d'inhumation n'est pas rempli, l'inspecteur quittera immédiatement les lieux sans émettre d'avis. Le supérieur sera immédiatement avisé de ce fait et verra à faire réviser les données par la personne désignée.

ATTENTION, ATTENTION. Si le document de transport de la chambre d'inhumation n'est pas rempli, l'inspecteur quittera immédiatement les lieux sans émettre d'avis. Le supérieur sera immédiatement avisé de ce fait et verra à faire réviser les données par la personne désignée.

Cette procédure est un document de référence de la SPA Régionale. Elle ne doit pas être utilisée dans la chambre d'inhumation sans la présence d'un inspecteur.

EUTHANASIE

PROTOCOLE ET MANÈGES SÉCURITÉS

MÉTÉO (TÉLÉVISEUR). Au gaz dans une chambre d'inhumation, il est important d'être conscient de la météo (24 h).

Si les conditions météorologiques sont défavorables, il est recommandé d'arrêter l'opération et de reporter l'opération à une date ultérieure.

Le matériel d'opération dans la chambre d'inhumation ne pourra être remis et s'il est possible que vous n'avez pas le matériel nécessaire, il est recommandé d'arrêter l'opération et de reporter l'opération à une date ultérieure.

L'inspecteur devra s'assurer que l'animal est mort avant de commencer l'opération. Si l'animal n'est pas mort, il est recommandé d'arrêter l'opération et de reporter l'opération à une date ultérieure.

Si l'animal est mort, il est recommandé d'arrêter l'opération et de reporter l'opération à une date ultérieure.

Si l'animal est mort, il est recommandé d'arrêter l'opération et de reporter l'opération à une date ultérieure.

Si l'animal est mort, il est recommandé d'arrêter l'opération et de reporter l'opération à une date ultérieure.

Si l'animal est mort, il est recommandé d'arrêter l'opération et de reporter l'opération à une date ultérieure.

Si l'animal est mort, il est recommandé d'arrêter l'opération et de reporter l'opération à une date ultérieure.

Si l'animal est mort, il est recommandé d'arrêter l'opération et de reporter l'opération à une date ultérieure.

Si l'animal est mort, il est recommandé d'arrêter l'opération et de reporter l'opération à une date ultérieure.

Si l'animal est mort, il est recommandé d'arrêter l'opération et de reporter l'opération à une date ultérieure.

Si l'animal est mort, il est recommandé d'arrêter l'opération et de reporter l'opération à une date ultérieure.

Si l'animal est mort, il est recommandé d'arrêter l'opération et de reporter l'opération à une date ultérieure.

Si l'animal est mort, il est recommandé d'arrêter l'opération et de reporter l'opération à une date ultérieure.

Si l'animal est mort, il est recommandé d'arrêter l'opération et de reporter l'opération à une date ultérieure.

Si l'animal est mort, il est recommandé d'arrêter l'opération et de reporter l'opération à une date ultérieure.

Si l'animal est mort, il est recommandé d'arrêter l'opération et de reporter l'opération à une date ultérieure.

Si l'animal est mort, il est recommandé d'arrêter l'opération et de reporter l'opération à une date ultérieure.

Si l'animal est mort, il est recommandé d'arrêter l'opération et de reporter l'opération à une date ultérieure.

Si l'animal est mort, il est recommandé d'arrêter l'opération et de reporter l'opération à une date ultérieure.

- Vérifier, sur les cadrons de contrôle des gaz, si la pression est conforme aux prescriptions requises, c'est-à-dire 20 PSI sur le cadran de sortie des gaz (cadres de gauche).
- La pression de gaz est stable à 20 PSI pour une durée de 48 secondes, ce qui donne une concentration de 6% à l'intérieur de la salle d'inhumation (soit approximativement 60 000 PPM).
- Ouvrir le distributeur. L'ouverture du distributeur met en marche tout le système de minuterie.
- Régler le cadran A. Vérifier le temps avant ventilation temps accordé de 6 minutes, soit la première minuterie à 20 minutes.
- Régler le cadran B (ce qui règle la durée d'inspiration des gaz dans la chambre d'inhumation) sur la deuxième minuterie à 48 secondes.
- Pour 20 minutes de ventilation il y aura en (18 changements de gaz à l'intérieur de la pièce. Le ventilateur est en mode de test de cycle, c'est-à-dire d'une capacité de 230 litres (soit 600 litres).
- Appuyer sur le bouton vert. Ceci actionne et met en marche l'arrivée des gaz et le processus d'inhumation qui sera alors pratiquement programmé.
- Laisser la porte de la chambre ouverte et quitter la pièce pour un temps minimum de 27 minutes après la mise en marche de l'opération.
- S'assurer du démarrage de la ventilation en observant l'ouverture des vannes d'entrée d'air.
- Vous écarter à plus de 3 mètres de la chambre d'inhumation pendant la durée de l'opération.
- Après le délai prescrit en haut d'ouvrir la porte, vérifiez la lecture numérique d'alarme, tous les détecteurs de gaz doivent être à zéro. Si l'alarme est allumée, il y a un problème et que vous avez sur vous, vous devez vous éloigner de la chambre d'inhumation.
- Fermer la valve d'entrée des gaz.
- Ouvrir la chambre à gaz et vous assurer que l'animal est mort en vérifiant les signes vitaux de celui-ci et utiliser le stéthoscope pour vous en assurer.
- Mettre la décharge dans la chambre de compaction.
- Nettoyer le cadran et la pièce après son utilisation avec les nettoyeurs et désinfectants mis à votre disposition pour le faire (voir annexes 1 et 2).
- Mettre les déchets d'un animal après dans des sacs compacts et les identifier afin de faciliter la récupération des déchets par Agriculture Canada.
- Fermer le distributeur? Ce qui arrêtera tout le système de ventilation.
- Remplir le document initial RAPPORT D'EUTHANASIE et le remettre au responsable avec la clé et le document de transport de la chambre d'inhumation.

ATTENTION, ATTENTION. Si le document de transport de la chambre d'inhumation n'est pas rempli, l'inspecteur quittera immédiatement les lieux sans émettre d'avis. Le supérieur sera immédiatement avisé de ce fait et verra à faire réviser les données par la personne désignée.

ATTENTION, ATTENTION. Si le document de transport de la chambre d'inhumation n'est pas rempli, l'inspecteur quittera immédiatement les lieux sans émettre d'avis. Le supérieur sera immédiatement avisé de ce fait et verra à faire réviser les données par la personne désignée.

Cette procédure est un document de référence de la SPA Régionale. Elle ne doit pas être utilisée dans la chambre d'inhumation sans la présence d'un inspecteur.



PLANNING TRAVAUX COMMUNAUTAIRE, BÉNÉVOLES, STAGIÈRES

Nom de la personne : **HEURES DE + POUR TRAVAUX COMMUNAUTAIRE**

Date : **PEINTURE**

Heures à faire :

TACHES	IN.	TACHES	IN.
BLEU CHENIL		PLACER CAGES TRAPPE	
ROSE CHENIL		PLACER CAGES NOIRE	
JAUNE CHENIL		LAVER CAGES TRAPPE	
TURQUOISE CHENIL		LAVER TRANSPORTEURS	
ROUGE CHENIL		PLACER TRANSPORTEURS	
GRIS CHENIL		TONDUSE	
BLANC PLAFOND		VERT BALCONS	
BLEU ISOLATION			
GRIS CADRAGE			
ROUGE AUTOUR BAIN			



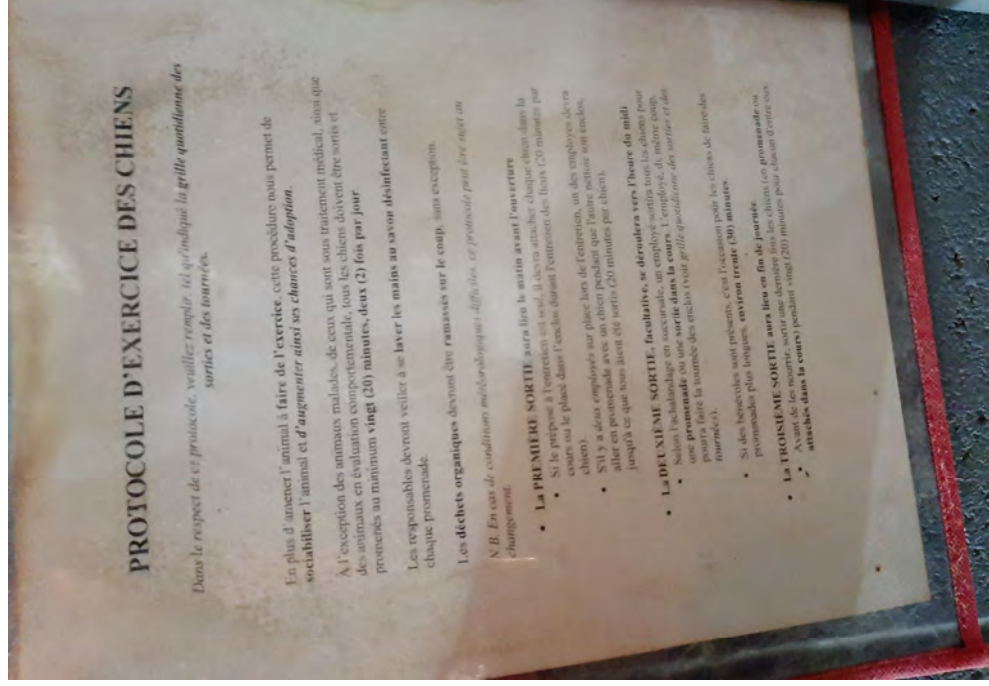
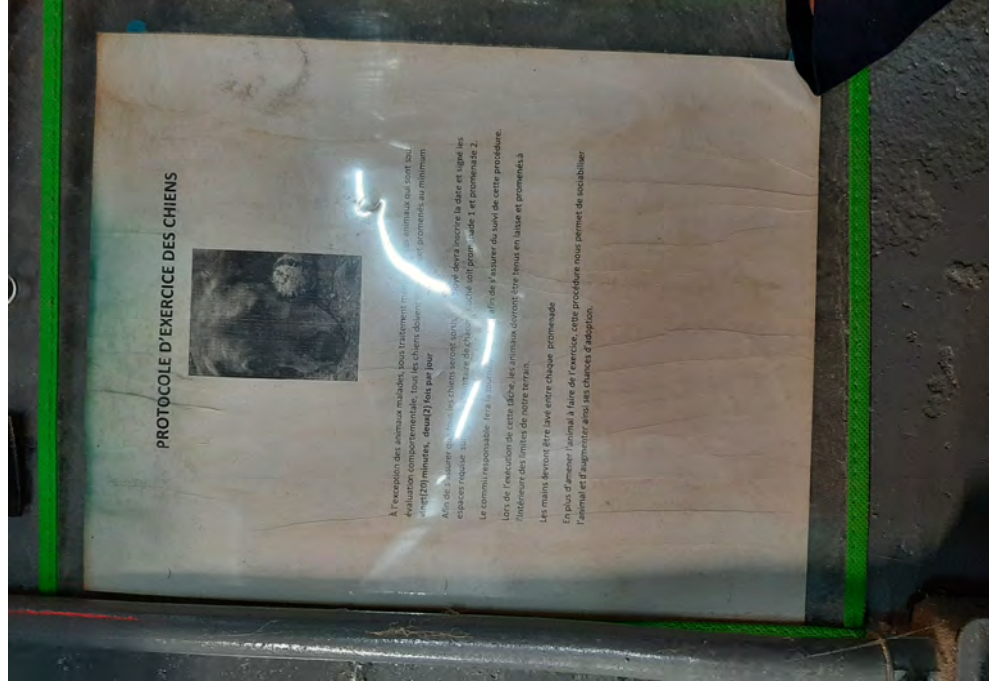
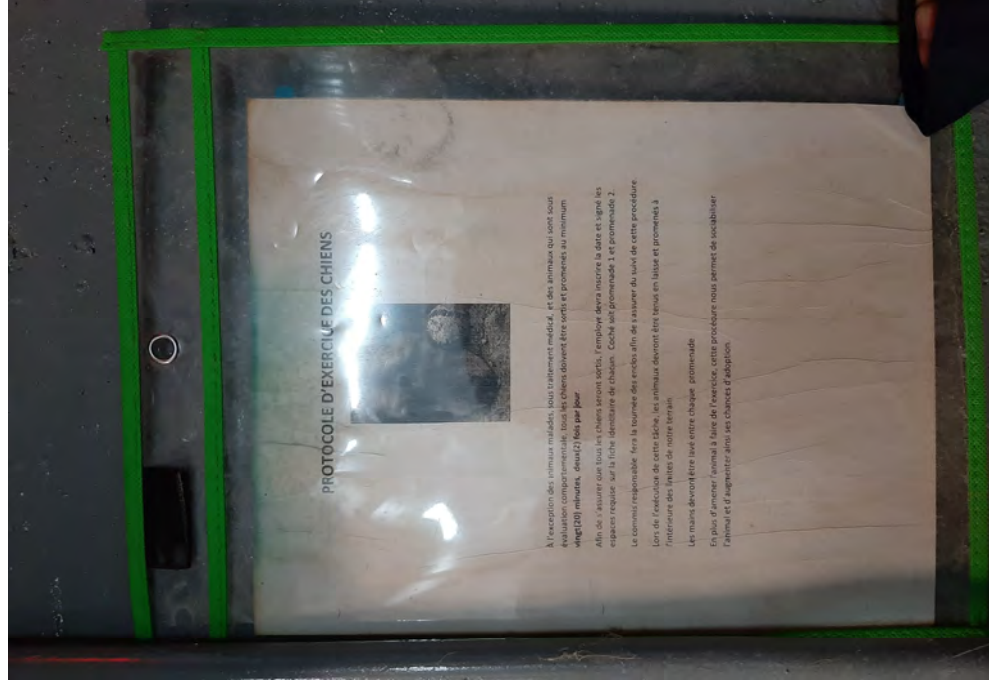
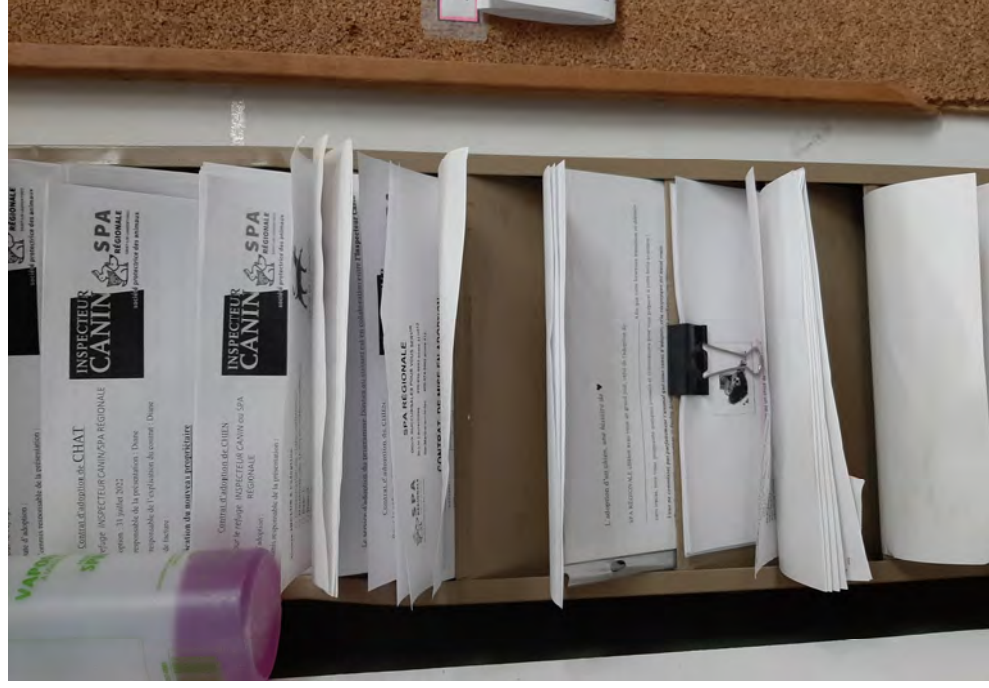
SIGNATURES DU RESPONSABLE

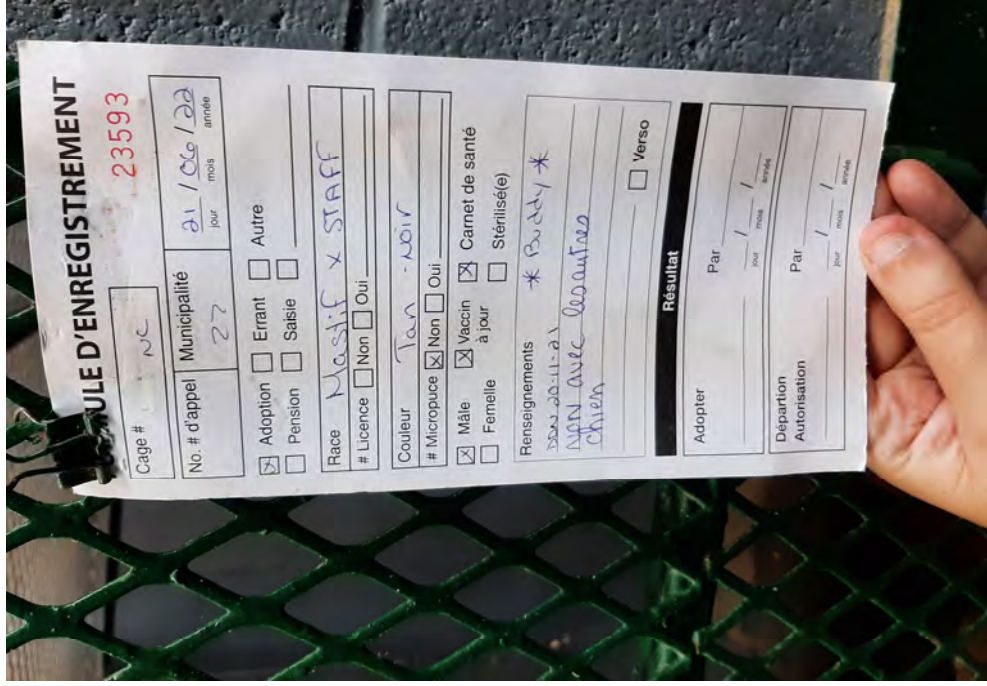
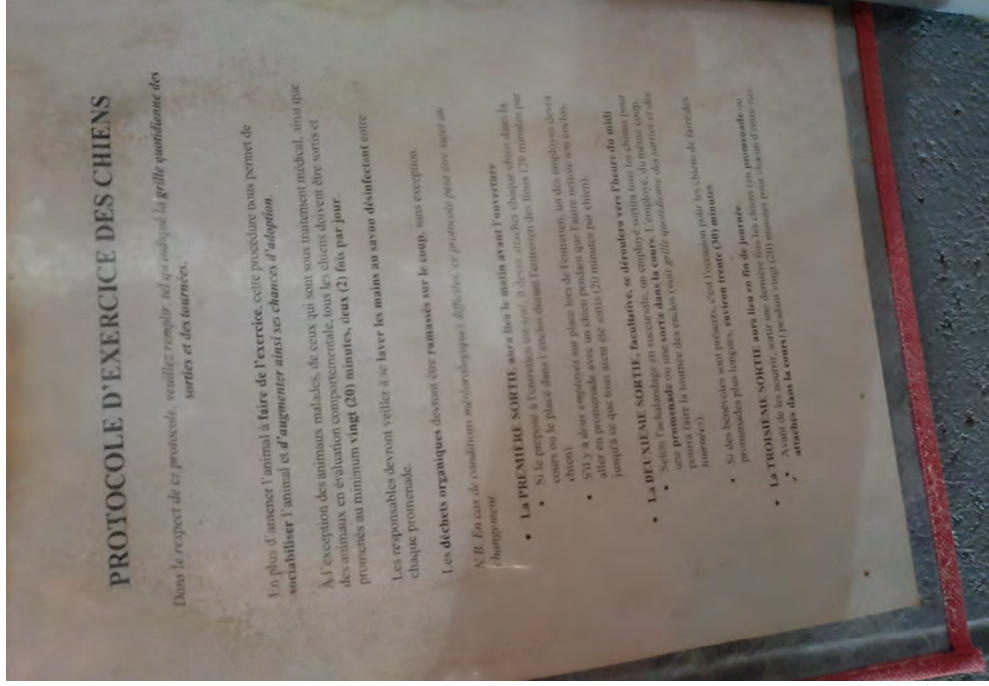
[illegible]

Horaires desportifs des chiens du refuge SPA régionales Saint-Lin Laudrentides

ORDRE DANS LEQUEL DOIT S'EFFECTUER L'ENTRETIEN

1. Animaux Vulnérables;
 - a. Animaux germinifères
 - b. Orphelins
 - c. Orphes
2. Animaux Vaccinés en Haut;
 - a. Chiens
 - b. Chats
 - c. Rongeurs (S) (y a lieu)
3. Animaux Vaccinés en Bas;
 - a. Chiens
 - b. Chats
 - c. Rongeurs
4. Animaux Errants et/ou Non Vaccinés;
 - a. Chiens
 - b. Chats
 - c. Rongeurs
5. Animaux en Isolement;
 - a. Chiens
 - b. Chats
 - c. Rongeurs





23111

Cage # VC

No. # d'appel STL Municipalité 01/08 / 23 jour mois année

☐ Adoption ☐ Errant ☐ Autre

☒ Pension ☐ Saisie

Race STAFF X

Licence ☐ Non ☐ Oui

Couleur

Micropuce ☐ Non ☐ Oui

Mâle ☐ Vaccin ☐ Carnet de santé

Femelle ☐ à jour ☐ Stérilisée

Renseignements Rocky

Allergique au Poulet

Pension ☐ Verso

Résultat

Adopter Par jour mois année

Départion Autorisation Par jour mois année

Pension

Carnet de santé à jour OUI NON

Vaccin Bordetella obligatoire OUI NON

Traitement avantage : OUI NON

Effets personnels : choker au cou, et nourriture

Particularités : Allergique au Poulet

Départ prévu de l'animal pour le : 14 août (dimanche)

Nous offrons

Un logement intérieur chauffé dans un enclos individuel. Trois sorties quotidiennes individuelles en promenade à la main.

Condition Obligatoire

Certificat de vaccination complète, incluant le bordereau est obligatoire. Nourriture pour le séjour

Départion Autorisation Par jour mois année



FORMULE ADOPTION

Cage # VC 26098

No. # d'appel 02 / 02 / 22 Municipalité 02 / 02 / 22 jour mois année

☒ Adoption ☐ Errant ☐ Autre

☐ Pension ☐ Saisie

Race Husky ☒ Non ☐ Oui

Licence ☐ Non ☐ Oui

Couleur Tricolore

Micropuce ☐ Non ☐ Oui

Mâle ☐ Vaccin ☐ Carnet de santé

☒ Femelle ☐ à jour ☐ Stérilisée

Renseignements "Raksha"

1. femelle

Trouble révolution 01/02/23 ☐ Verso

Résultat

Adopter Par jour mois année

Départion Autorisation Par jour mois année

Remplacement
FORMULE D'ENREGISTREMENT

Cage # N/C **23375**

No. # d'appel 11-05-23 Municipalité Repentigny

☐ Adoption ☐ Errant ☐ Autre
☐ Pension ☐ Saisie

Race Husky
Licence ☐ Non ☐ Oui

Couleur gris blanc
Micropuce ☐ Non ☐ Oui

☐ Mâle ☐ Vaccin ☐ Carnet de santé
☒ Femelle ☐ à jour ☐ Stérilisé(e)

Renseignements 41-Sano
Resolution 11-05-23 ☐ Verso

Résultat

Adopter Par / / /
pour mois année

Département Autorisation Par / / /
pour mois année

Remplacement
FORMULE D'ENREGISTREMENT

Cage # 56 **23575**

No. # d'appel 19-06-22 Municipalité Repentigny

☒ Adoption ☐ Errant ☐ Autre
☐ Pension ☐ Saisie

Race Husky
Licence ☒ Non ☐ Oui

Couleur ASKA
Micropuce ☒ Non ☐ Oui

☐ Mâle ☐ Vaccin ☐ Carnet de santé
☒ Femelle ☐ à jour ☐ Stérilisé(e)

Renseignements ASKA
11-03-108/2017 ☐ Verso

Résultat

Adopter Par / / /
pour mois année

Département Autorisation Par / / /
pour mois année

Remplacement
FORMULE D'ENREGISTREMENT

Cage # NC **23378**

No. # d'appel 11-03-22 Municipalité Repentigny

☒ Adoption ☐ Errant ☐ Autre
☐ Pension ☐ Saisie

Race Terrace X Beiga
Licence ☐ Non ☐ Oui

Couleur ASKA
Micropuce ☐ Non ☐ Oui

☒ Mâle ☐ Vaccin ☐ Carnet de santé
☐ Femelle ☐ à jour ☐ Stérilisé(e)

Renseignements ED
SD 11-02-22 ☐ Verso

Résultat

Adopter Par / / /
pour mois année

Département Autorisation Par / / /
pour mois année

Remplacement
FORMULE D'ENREGISTREMENT

Cage # NC **23316**

No. # d'appel 11-03-22 Municipalité Repentigny

☒ Adoption ☐ Errant ☐ Autre
☐ Pension ☐ Saisie

Race Terrace X Beiga
Licence ☐ Non ☐ Oui

Couleur ASKA
Micropuce ☐ Non ☐ Oui

☐ Mâle ☐ Vaccin ☐ Carnet de santé
☒ Femelle ☐ à jour ☐ Stérilisé(e)

Renseignements NICKY
SD 11-03-22 ☐ Verso

Résultat

Adopter Par / / /
pour mois année

Département Autorisation Par / / /
pour mois année

FORMULE D'ENREGISTREMENT

Cage # 28319

No. # d'appel 2350 Municipalité 09/106/23

☐ Adoption ☐ Errant ☐ Autre
☐ Pension ☐ Saisie ☐

Race Husky
 # Licence ☐ Non ☐ Oui

Couleur Tricolore
 # Micropuce ☐ Non ☐ Oui

☐ Mâle ☒ Vaccin ☒ Carnet de santé
☒ Femelle ☐ à jour ☐ Stérilisé(e)

Renseignements * Rubie *
DDU B.11-2019

Résultat

Adopter Par / /

Département Autorisation Par / /

☐ Verso

FORMULE D'ENREGISTREMENT

Cage # 22922

No. # d'appel 06/03/22 Municipalité de Sophie

☒ Adoption ☐ Errant ☐ Autre
☐ Pension ☐ Saisie ☐

Race Border Australien
 # Licence ☒ Non ☐ Oui

Couleur Tricolore
 # Micropuce ☒ Non ☐ Oui

☒ Mâle ☐ Vaccin ☐ Carnet de santé
☐ Femelle ☐ à jour ☒ Stérilisé(e)

Renseignements Tango

Résultat

Adopter Par / /

Département Autorisation Par / /

☐ Verso

FORMULE D'ENREGISTREMENT

Cage # 23378

No. # d'appel 11/105/20 Municipalité 09/106/23

☒ Adoption ☐ Errant ☐ Autre
☐ Pension ☐ Saisie ☐

Race Terrier X
 # Licence ☐ Non ☐ Oui

Couleur Noir et blanc
 # Micropuce ☒ Non ☐ Oui

☐ Mâle ☐ Vaccin ☐ Carnet de santé
☒ Femelle ☐ à jour ☐ Stérilisé(e)

Renseignements * Théo *
41-8 mois

Résultat

Adopter Par / /

Département Autorisation Par / /

☐ Verso

FORMULE D'ENREGISTREMENT

Cage # 23255

No. # d'appel 22 Municipalité 09/103/22

☒ Adoption ☐ Errant ☐ Autre
☐ Pension ☐ Saisie ☐

Race Alaskan X Levrier
 # Licence ☐ Non ☐ Oui

Couleur Noir et blanc
 # Micropuce ☐ Non ☐ Oui

☐ Mâle ☐ Vaccin ☐ Carnet de santé
☒ Femelle ☐ à jour ☒ Stérilisé(e)

Renseignements * Rosie *
04/2017 DON

Résultat

Adopter Par / /

Département Autorisation Par / /

☐ Verso

FORMULAIRE DE REGISTREMENT 200300

Cage # NC 2325

No. # d'appel 22 Municipalité 23/07/22

☒ Adoption ☐ Errant ☐ Autre
☐ Pension ☐ Saisie

Race Bonnie Australien

Licence ☐ Non ☐ Oui

Couleur Tricolore (Bleu)

Micropuce ☐ Non ☐ Oui

☒ Mâle ☐ Vaccin ☐ Carnet de santé
☐ Femelle ☐ à jour ☐ Stérilisé(e)

Renseignements Don 03-10-2019 * Rocky *

☐ Verso

Résultat

Adopter Par / /

Département Autorisation Par / /

FORMULAIRE DE REGISTREMENT 23217

Cage # NC

No. # d'appel 22 Municipalité 21/07/22

☒ Adoption ☐ Errant ☐ Autre
☐ Pension ☐ Saisie

Race Cocker x Schnauzer

Licence ☒ Non ☐ Oui

Couleur Beige

Micropuce ☐ Non ☒ Oui

☒ Mâle ☒ Vaccin ☐ Carnet de santé
☐ Femelle ☒ à jour ☒ Stérilisé(e)

Renseignements 28-01-2020 BDR Sack

☐ Verso

Résultat

Adopter Par / /

Département Autorisation Par / /

FORMULAIRE DE REGISTREMENT 200300

Cage # NC 2336

No. # d'appel Br Municipalité 14/07/22

☐ Adoption ☒ Errant ☐ Autre
☐ Pension ☐ Saisie

Race STAFF X

Licence ☐ Non ☐ Oui

Couleur Brinçage et blanc

Micropuce ☐ Non ☐ Oui

☐ Mâle ☐ Vaccin ☐ Carnet de santé
☒ Femelle ☐ à jour ☐ Stérilisé(e)

Renseignements 11-2020 Isabelle

☐ Verso

Résultat

Adopter Par / /

Département Autorisation Par / /

FORMULAIRE DE REGISTREMENT 23110

Cage # RC

No. # d'appel RC Municipalité 06/08/22

☒ Adoption ☐ Errant ☐ Autre
☐ Pension ☐ Saisie

Race caniche

Licence ☒ Non ☐ Oui

Couleur Blanc

Micropuce ☐ Non ☐ Oui

☐ Mâle ☐ Vaccin ☐ Carnet de santé
☒ Femelle ☐ à jour ☒ Stérilisé(e)

Renseignements 3 ans magie

☒ Allergie au poulet * ☐ Verso

Résultat

Adopter Par / /

Département Autorisation Par / /

FORMULE D'ADOPTEMENT 23107

Cage # 5

No. # d'appel EU Municipalité CS/CS/22

☒ Adoption ☐ Errant ☐ Autre
☐ Pension ☐ Saisie

Race golden

Licence ☒ Non ☐ Oui

Couleur ROUX

Micropuce ☐ Non ☐ Oui

☒ Mâle ☐ Vaccin ☒ Carnet de santé
☐ Femelle ☐ à jour ☐ Stérilisé(e)

Renseignements 14-09-2019 max

Renseignements *PROTECTION NOUVEAUX ☐ Verso

Résultat

Adopter Par / /
pour mois année

Département Autorisation Par / /
pour mois année

FORMULE D'ADOPTEMENT 23377

Cage # 11

No. # d'appel 11/11/22 Municipalité 11/05/22

☒ Adoption ☐ Errant ☐ Autre
☐ Pension ☐ Saisie

Race Lab X

Licence ☐ Non ☐ Oui

Couleur Blond

Micropuce 5160001144846

☐ Mâle ☐ Vaccin ☐ Carnet de santé
☒ Femelle ☐ à jour ☒ Stérilisé(e)

Renseignements *Happy *1-6 mois

Renseignements *Xiangyi 06-07-22 ☐ Verso
Revolution 11-05-22

Résultat

Adopter Par / /
pour mois année

Département Autorisation Par / /
pour mois année

FORMULE D'ADOPTEMENT 23581

Cage # 11

No. # d'appel SK/11/22 Municipalité 21/06/22

☒ Adoption ☐ Errant ☐ Autre
☐ Pension ☐ Saisie

Race Dalmatien

Licence ☒ Non ☐ Oui

Couleur NOIR ET BLANC

Micropuce ☐ Non ☒ Oui 5160001144846

☐ Mâle ☒ Vaccin ☐ Carnet de santé
☒ Femelle ☐ à jour ☐ Stérilisé(e)

Renseignements Athena

Renseignements 11-09-2019 ☐ Verso

Résultat

Adopter Par / /
pour mois année

Département Autorisation Par / /
pour mois année

FORMULE D'ADOPTEMENT 29261

Cage # 11

No. # d'appel 11/11/22 Municipalité 11/05/22

☒ Adoption ☐ Errant ☐ Autre
☐ Pension ☐ Saisie

Race Bouvier X

Licence ☐ Non ☐ Oui

Couleur Tricolore

Micropuce ☒ Non ☐ Oui

☐ Mâle ☐ Vaccin ☐ Carnet de santé
☒ Femelle ☐ à jour ☐ Stérilisé(e)

Renseignements *Ozale

Renseignements *1-100/13

Renseignements *11-05-22 ☐ Verso

Résultat

Adopter Par / /
pour mois année

Département Autorisation Par / /
pour mois année

FORMULE D'ENREGISTREMENT
Cage # 23205

No. # d'appel Municipalité Longueuil 26/05/22

☒ Adoption ☐ Errant ☐ Autre
☐ Pension ☐ Saisie

Race Boxer Australien
Licence ☒ Non ☐ Oui

Couleur INCOGNUE (PUN)
Micropuce 356000011444242
☒ Mâle ☒ Vaccin ☒ Carnet de santé
☐ Femelle ☐ à jour ☐ NON Stérilisé(e)

Renseignements
23/05/2022
SHONGQI BLOI 2022 ☐ Verso

Résultat

Adopter Par / /
jour mois année

Départion Autorisation Par / /
jour mois année



FORMULE D'ENREGISTREMENT
Cage # 23236

No. # d'appel Municipalité Longueuil 05/07/22

☒ Adoption ☐ Errant ☐ Autre
☐ Pension ☐ Saisie

Race Boxer Australien
Licence ☒ Non ☐ Oui

Couleur TRICOLOR (ACT)
Micropuce 135000011444242
☒ Mâle ☒ Vaccin ☒ Carnet de santé
☐ Femelle ☐ à jour ☐ Stérilisé(e)

Renseignements
30/05/2022
AUGUSTO ☐ Verso

Résultat

Adopter Par / /
jour mois année

Départion Autorisation Par / /
jour mois année

FORMULE D'ENREGISTREMENT
Cage # 23227

No. # d'appel Municipalité Longueuil 23/07/22

☒ Adoption ☐ Errant ☐ Autre
☐ Pension ☐ Saisie

Race Boxer Australien
Licence ☒ Non ☐ Oui

Couleur TRICOLOR (ACT)
Micropuce 135000011444242
☒ Mâle ☒ Vaccin ☒ Carnet de santé
☐ Femelle ☐ à jour ☐ Stérilisé(e)

Renseignements
30/05/2022
LARRY ☐ Verso

Résultat

Adopter Par / /
jour mois année

Départion Autorisation Par / /
jour mois année

FORMULE D'ENREGISTREMENT
Cage # 23226

No. # d'appel Municipalité Longueuil 05/07/22

☒ Adoption ☐ Errant ☐ Autre
☐ Pension ☐ Saisie

Race Boxer Australien
Licence ☒ Non ☐ Oui

Couleur TRICOLOR (ACT)
Micropuce 135000011444242
☒ Mâle ☒ Vaccin ☒ Carnet de santé
☐ Femelle ☐ à jour ☐ Stérilisé(e)

Renseignements
30/05/2022
JOYSON ☐ Verso

Résultat

Adopter Par / /
jour mois année

Départion Autorisation Par / /
jour mois année

FORMULE D'ENREGISTREMENT
Cage # 23453

No. # d'appel Municipalité Longueuil 26/05/22

☒ Adoption ☐ Errant ☐ Autre
☐ Pension ☐ Saisie

Race Boxer Collier X
Licence ☒ Non ☐ Oui

Couleur NOIR & BLANC
Micropuce ☐ Non ☒ Oui 356000011444242
☒ Mâle ☒ Vaccin ☒ Carnet de santé
☐ Femelle ☐ à jour ☐ Stérilisé(e)

Renseignements
18/03/2022
ZODIAC ☐ Verso

Résultat

Adopter Par / /
jour mois année

Départion Autorisation Par / /
jour mois année



MULE D'ENREGISTREMENT 29325

Cage #  29325

No. # d'appel **Bristol** Municipalité **29/01/22**

Adoption ☐ Errant ☐ Autre ☐
Pension ☐ Saisie ☐

Race **Montagne des Pyrénées**

Licence ☒ Non ☐ Oui

Couleur **Blanc**

Micropuce **45600011425982**

☐ Mâle ☐ Vaccin ☐ Carnet de santé ☐
☒ Femelle ☐ à jour ☐ Stérilisé(e)

Renseignements **03-06-22** **TASHI**

Reçu **Shangid: 29-01-22**

Résultat

Adopter ☐ Par ☐ / ☐ / ☐

Département Autorisation ☐ Par ☐ / ☐ / ☐



MULE D'ENREGISTREMENT 29329

Cage #  29329

No. # d'appel **Bristol** Municipalité **29/01/22**

Adoption ☒ Errant ☐ Autre ☐
Pension ☐ Saisie ☐

Race **Montagne des Pyrénées**

Licence ☒ Non ☐ Oui

Couleur **Blanc**

Micropuce **45600011425985**

☐ Mâle ☐ Vaccin ☐ Carnet de santé ☐
☒ Femelle ☐ à jour ☐ Stérilisé(e)

Renseignements **03-06-22** **Dawa**

Reçu **Shangid: 29-01-22**

Résultat

Adopter ☐ Par ☐ / ☐ / ☐

Département Autorisation ☐ Par ☐ / ☐ / ☐

FORMULE D'ENREGISTREMENT 23105

Cage # **Sab** Municipalité **Tu** **04/08/22**

Adoption ☐ Errant ☐ Autre ☐
Pension ☐ Saisie ☐

Race **Chihuahua**

Licence ☒ Non ☐ Oui

Couleur **tan et blanc**

Micropuce ☒ Non ☐ Oui

☒ Mâle ☐ Vaccin ☐ Carnet de santé ☐
☐ Femelle ☐ à jour ☐ Stérilisé(e)

Renseignements

Résultat

Adopter ☐ Par ☐ / ☐ / ☐

Département Autorisation ☐ Par ☐ / ☐ / ☐



FORMULE D'ENREGISTREMENT
Cage # **23239**

No. # d'appel **25-07-122** par mois année

St-Benoit-de-Guigues

☒ Adoption ☐ Errant ☐ Autre
☐ Pension ☐ Saisie

Race **Berger Australien**

Licence ☒ Non ☐ Oui

Couleur **Tricolore (Noir)**

Mic **1500001146547**

☒ Mâle ☒ Vaccin ☒ Carnet de santé **NON**
☐ Femelle ☐ à jour ☐ Sterilisé(e)

Renseignements
30-05-2022 **Diego**

Résultat
Recu Strongid: 25-07-2022 ☐ Verso

Adopter Par / / par mois année

Départion Autorisation Par / / par mois année



FORMULE D'ENREGISTREMENT
Cage # **29327**

No. # d'appel **29-07-122** par mois année

Municipalité **Brisol**

☒ Adoption ☐ Errant ☐ Autre
☐ Pension ☐ Saisie

Race **Montagne des Pyrénées**

Licence ☒ Non ☐ Oui

Couleur **Blanc**

Microc **15000011452935**

☐ Mâle ☐ Vaccin ☐ Carnet de santé **NON**
☒ Femelle ☐ à jour ☐ Sterilisé(e)

Renseignements
02-06-2022 **Kurukuluq**

Résultat
Recu Strongid: 29-07-22 ☐ Verso

Adopter Par / / par mois année

Départion Autorisation Par / / par mois année



FORMULE D'ENREGISTREMENT 29321

Cage #  Municipalité Bristol / No. # d'appel 29-001 / Z2

☒ Adoption ☐ Errant ☐ Autre
☐ Pension ☐ Salais ☐

Race HONGKONGAIS DES PAYSAGES

Licence ☒ Non ☐ Oui

Couleur BLANC

Micropuce  510001444314

☒ Mâle ☐ Vaccin ☐ Carnet de santé ☒ Non ☐ Stérilisé(e)

Renseignements
02-00-22

Recu DENIS

Resultat

Adopter ☐ Par ☐ / ☐ / ☐

Département
 Autorisation ☐ Par ☐ / ☐ / ☐

Recu SHANGHAI 29-01-22

FORMULE D'ENREGISTREMENT 29322

Cage #  Municipalité Bristol / No. # d'appel 29-001 / Z2

☒ Adoption ☐ Errant ☐ Autre
☐ Pension ☐ Salais ☐

Race HONGKONGAIS DES PAYSAGES

Licence ☒ Non ☐ Oui

Couleur BLANC

Micropuce  510001444314

☒ Mâle ☐ Vaccin ☐ Carnet de santé ☒ Non ☐ Stérilisé(e)

Renseignements
02-00-22

Recu SHANGHAI 29-01-22

Resultat

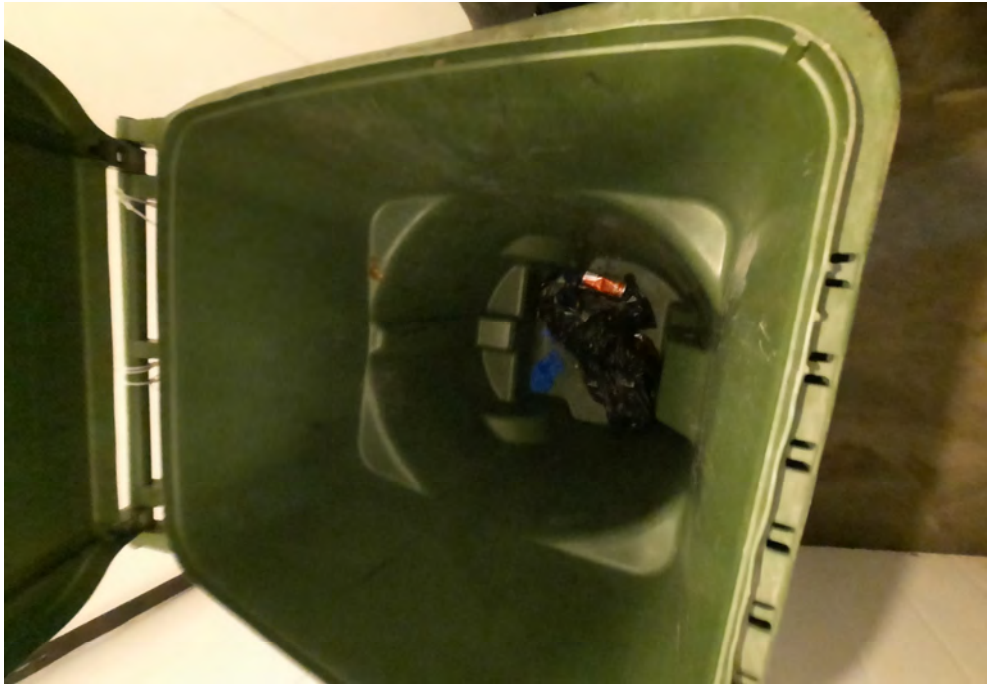
Adopter ☐ Par ☐ / ☐ / ☐

Département
 Autorisation ☐ Par ☐ / ☐ / ☐

Recu SHANGHAI 29-01-22









Date: 2022-08-10

Heure d'arrivée: 10:15

Numéro du rapport d'inspection: 3482991

Raison de la visite: Insp. plainte (04)

Exploitant: SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX REGIONALE

Établissement: Sans objet

Bannière: Sans objet

Responsable: VANESSA SUBRANNI MORIN

Adresse de l'établissement: 1728 ROUTE 335, SAINT-LIN--LAURENTIDES, J5M1Y3, (Québec)

Numéro de dossier: 2564914 - 1

Numéro spécifique: Sans objet

Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal

Les situations marquées d'un **astérisque (*)** sont **prioritaires et représentent un risque supérieur pour la santé des consommateurs et le risque pour la santé et le bien-être des animaux**. Veuillez **sans plus tarder prendre toutes les mesures nécessaires pour vous assurer que les règles décrites ci-dessous sont respectées**.

ÉVALUATION DU RISQUE À LA SANTÉ DES ANIMAUX ET À LEUR BIEN-ÊTRE		
No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1 *	Garder sous surveillance un animal qui porte une muselière ou un collier étrangleur.	Chat/Chien / L'animal est laissé sans surveillance. / 2 chiens (23111 et 23593) sont gardés au sous-sol, avec des colliers étrangleurs (Chocker) sans surveillance. (À notre arrivée pour l'inspection des aménagement au sous-sol personne est sur les lieux) / Retrait immédiat du dispositif de contention.
2	Donner les soins de santé que nécessite l'état des animaux.	L'animal est blessé, montre des signes de maladie ou est souffrant. / Chat / 1 chaton (22954) présente des croute à l'œil droit.
3	Contenir les animaux avec des installations appropriées afin d'éviter qu'ils ne s'échappent ou qu'ils ne soient blessés.	La conception ou la construction est inadéquate. / La porte d'un enclos extérieur (extrême droite) est tordue, Possibilité de fugue et/ou blessure.
4	S'assurer que les planchers et la portion inférieure des murs qui sont susceptibles d'entrer en contact avec un animal soient en bon état, non toxiques, lisses et non poreux.	L'état, la nature ou l'entretien est inadéquat. / Cage / Peinture effritée dans plusieurs cages hébergeant des animaux (au moins 6) à chats, dans les sections quarantaine et maternité, laissant paraître du béton. Exposition d'une surface poreuse
5	Fournir à un chien hébergé à l'extérieur une zone ombragée le protégeant des effets indésirables du soleil.	La zone ombragée est absente ou inadéquate. / Enclos / Les enclos extérieurs ou sont sorties les chiens ne disposent pas de zone ombragée.

6	Appliquer des mesures de biosécurité de façon à minimiser les risques de contamination, de transmission de maladie ou de parasite.	Les mesures de biosécurité sont inadéquates. / Les employés accompagnant l'inspection, n'appliquaient pas les mesures de biosécurité lors des transition entre les différents secteurs.
7	Informations recueillies	Chat / 34 / 6 Boutique / 15 Maternité /16 Quarantaine Chien / 40 / 10 Ad. petits chiens / 25 Ad. Chiens / 3 Errants /2 Observation

ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ ET DU BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX		
No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Liste des animaux présents	Lapins / 2

REMARQUES
Inspection à la suite de nombreux signalements reçus concernant le bien-être et la sécurité des animaux. Accompagnée de Dre Camille Fruteau De Laclos, médecin vétérinaire régionale au MAPAQ, et de Myriam Bordeleau, chef d'équipe et inspecteur MAPAQ, nous nous sommes présentées à Mme Nancy Côté et Mme Vanessa Morin, comme étant des personnes autorisées du MAPAQ. Mme Morin nous accompagne pour une partie de l'inspection, mais doit quitter pour un rendez-vous, tandis que Mme Côté poursuit l'inspection jusqu'à la fin pour l'établissement de la SPA Régionale, tous 2 répondent à nos questions. Des photos ont été prises Au sous-sol, 2 protocoles d'exercice différents sont affichés, Mme Coté n'est pas en mesure d'identifier le protocole utilisé, et nous montre plutôt un horaire de sortie avec les noms des préposés du chenil. La réfection de la peinture des installations destinés aux chats sera effectué, qui sera planifié au retour de vacance de la personne responsable. Un chaudière de plastique présentant des aspérités, dans un enclos extérieur, aussitôt vue, Mme Côté l'a retirée. Une copie du registre des animaux a été obtenu, sera consulté en profondeur ultérieurement. **Si des non conformités sont présentes vous en serez informé. -2 fiches étaient apposées sur une enclos, un seul chiot était présent (23187), le chiot (23186) n'était pas présent au moment du décompte. -1 chien (23111) détient un no. de fiche, mais Mme Côté nous indique que c'est le chien d'un employé, ce dernier nous confirme l'affirmation et nous indique emporter le chien travailler avec lui. Le chien semble disponible à l'adoption, au registre l'animal est sortie mais ne possède pas d'adoptant. 3 permis sont affichés, pour l'exploitation du SPA Régionale, et l'Inspecteur Canin. Vous devez afficher la version la plus récente du permis, lorsque vous recevrez celui expirant le 09-06-2023. **Vous devez apporter le plus rapidement les correctifs demandés aux points de non-maitrise énumérés ci-haut et m'envoyer des photos des correctifs demandés. Considérant que vous avez reçu l'avis de non-conformité pour l'article 26 et 45 du règlement, le 23 juillet 2020, et que des motifs ont été à nouveau observé au cours de l'inspection.

Votre dossier sera soumis pour analyse du dépôt de mesures coercitives.

Pour toutes questions n'hésitez pas à me contacter, vous trouverez mes coordonnées au bas de ce rapport.

AUTRES CONSTATATIONS No 17 153

Conversation téléphonique

2022-08-10 14:54 PRL

Je communique avec Mme Vanessa Morin, au 450-750-9014, pour un compte rendu de l'inspection.

Les grandes lignes de l'inspection lui sont communiquées.

Des détails concernant les animaux des contrats municipaux et le fonctionnement sont demandés.

Mme Vanessa Morin, affirme que les animaux provenant des services offerts aux municipalités se trouvent dans les locaux de la SPA Régionale. Les employés sont mandatés pour aller récupérer les animaux, ou les citoyens se déplacent à l'établissement. Dans le cas de morsures, les chiens sont hébergés 10 jours, évalués par un médecin vétérinaire en comportement (généralement Dre. Marie-Josée Naud qui se déplace au refuge) puis redonnés aux propriétaires. Mme Morin affirme que tous ces animaux se retrouvent au registre des animaux (précédemment obtenu)

Mme Morin m'indique prévoir fermer l'entreprise de l'inspecteur canin, et ne prévoit plus d'euthanasie à l'aide du cabinet au C02.

La demande des relevés de cueillette du service de crémation pour l'ensemble de 2022 est demandée. (Sera vérifié ultérieurement)

Mme Morin m'indique avoir en sa possession la prescription pour le chaton (22954) à la suite de l'envoi des photos à Dr. Patrick Lewis de la Clinique vétérinaire du Domaine vert, par Mme Nancy Côté au cours de l'inspection.

MESSAGE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

La santé et le bien-être des animaux : une responsabilité collective.

En tant que propriétaire d'animaux de compagnie ou d'élevage, vous devez veiller à leur santé et à leur bien-être. Pour en savoir plus, consulter le Guide d'application de la loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal :

https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guideapplication_Loi_Bien_etre_animal.pdf

Et le Guide d'application du Règlement sur la sécurité et le bien-être des chiens et des chats :

https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guide_reglement_chats_chiens.pdf.

IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur: PENELOPPE RAYMOND-LAFORTUNE

Adresse: 500 BOUL. DES LAURENTIDES LOC.1645, SAINT-JEROME, J7Z4M2, (Québec)

Téléphone: 450 569-3005 poste 5319

Télécopieur: 450 569-3205

Courriel : Penelope.Raymond-Lafortune@mapaq.gouv.qc.ca

Un exemplaire de cet acte a été expédié par courriel à Mme Vanesse Morin, vanessa@sparegionale.com

Fait à SAINT-JEROME ce 2022-08-11

Signature :

PLAIGNANT :

Dossier plainte no 1161125
ÉTABLISSEMENT IMPLIQUÉ :

Nom : Spa St-Lin-Laurentides
Adresse : 1728 Route 335
Municipalité : SAINT-LIN--LAURENTIDES
exp : 2564914

RÉCEPTION :

Plainte transmise : SITE INTERNET MAPAQ
Autre source :
Transféré à le
PRIORITÉ : 48

Date_réception	Recue_par	Dir	Adm_Reg	Adm_Loc
2022-08-02 14:00:01	RAYMOND-LAFORTUNE	PENELO1PE	9	1
2022-08-02 13:24:11	RICHARD STÉPHANIE	1	6	2
2022-08-02 08:45:01	TRUDEL MELANIE	2	3	0

MOTIFS :

BEA ENTRETIEN EXERC.
BEA ALIMENTATION EAU

PRODUITS IMPLIQUÉS :

CHIEN

Description complémentaire :
Il n'était pas possible de pouvoir visiter le chenil. Mon chiot avait les griffes si courtes que les veines y étaient tous sectionnés. Il était craintif au contact humain, ne semblait pas avoir marché durant quelques jours, il avait de la difficulté à marcher droit.

Description complémentaire :

La nourriture est inaccessible, Les animaux sont gardés exclusivement à l'intérieur, Les abris pour les animaux gardés à l'extérieur sont inaccessibles ou absents

La nourriture est privée pour les chiens qui jappent trop en cage. Mon chiot était enrhumé pendant quelques jours de suite et restait dans ses excréments dans sa cage, avec ses 7 autres frères et soeurs de la même portée. Les chiens peuvent restés des jours et des jours consécutifs

INTERVENTIONS :

No visite	Date visite	No dem.anal.	No expl	No enti	Nom expl
3483307	2022-08-10	0	2205943	3	INSPECTEUR CANIN INC.
3482991	2022-08-10	0	2564914	1	SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX REGIONALE

INSPECTEUR(S) AYANT PRIS CHARGE DE LA PLAINTÉ :

Nom insp	Prise en charge
PENELOPPE	RAYMOND-LAFORTUNE 2022-08-02 00:00:00

DÉBUT TRAITEMENT DE LA PLAINTÉ : 2022-08-02

CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS :

Conclusion : Chiens en sorties au moment de l'inspection, alimentation en cours, Absence d'infrastructure pour l'ombre dans les enclos extérieur, pas d'abri non plus.

Résultat de l'évaluation du produit :
Responsabilité :
Plainte fondée : F
Retour information au plaignant : 2022-08-12 00:00:00
Plainte réglée le : 2022-08-12

PLAIGNANT :

Dossier plainte no 1161119
ÉTABLISSEMENT IMPLIQUÉ :

Nom : SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX
AdresseE:I1728EROUTE 335
Municipalité : SAINT-LIN--LAURENTIDES
exp:2205943-0003, 2564914-0001

RÉCEPTION :

Plainte transmise : TELEPHONE
Autre source :
Transféré à le
PRIORITÉ : 48

Date_réception	Recue_par	Dir	Adm_Reg	Adm_Loc
2022-08-04 11:15:01	RAYMOND-LAFORTUNE	PENELO1PE	9	1
2022-08-02 13:11:42	RICHARD STÉPHANIE	1	6	2
2022-08-02 10:45:01	FERLAND VICTORIA	21	1	12

MOTIFS :

BEA SOINS SANTE

PRODUITS IMPLIQUÉS :

CHIEN

Description complémentaire :
adopté chien qui avait la toux du chenil, toussait
beaucoup alors allé au vétérinaire, la toux du
chenil n'avait pas été traité donc c'est devenu
une pneumonie. Le chien avait la diarrhée et
beaucoup de sang dans ses selles. Son taux de
protéine était bas. Il avait l'air affamé. Il
avait peur de se faire couper les griffes.

Description complémentaire :

INTERVENTIONS :

No visite	Date visite	No dem.anal.	No expl	No enti	Nom expl
3483307	2022-08-10	0	2205943	3	INSPECTEUR CANIN INC.
3482991	2022-08-10	0	2564914	1	SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX REGIONALE

INSPECTEUR(S) AYANT PRIS CHARGE DE LA PLAINTÉ :

Nom insp	Prise en charge
PENELOPPE	RAYMOND-LAFORTUNE 2022-08-04 00:00:00

DÉBUT TRAITEMENT DE LA PLAINTÉ : 2022-08-04

CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS :

Conclusion : Pas de toux de chenil observée , Selles molles- Diarrhée chez des chiots Pyrénées.

Résultat de l'évaluation du produit :

Responsabilité :
Plainte fondée : F
Retour information au plaignant : 2022-08-04 00:00:00
Plainte réglée le : 2022-08-12

PLAIGNANT :
[REDACTED]

Dossier plainte no 1161151
ÉTABLISSEMENT IMPLIQUÉ :

Nom : SPA Régional
Adresse : 1728 QC-335
Municipalité : SAINT-LIN--LAURENTIDES
exp: 2564914

RÉCEPTION :

Plainte transmise : SITE INTERNET MAPAQ
Autre source :
Transféré à le
PRIORITÉ : 48

Date_réception	Recue_par	Dir	Adm_Reg	Adm_Loc
2022-08-03 16:00:01	RAYMOND-LAFORTUNE	PENELO1PE	9	1
2022-08-03 09:55:40	RICHARD STÉPHANIE	1	6	2
2022-08-03 09:43:01	FERLAND VICTORIA	21	1	12

MOTIFS :

BEA SOINS SANTE
BEA ALIMENTATION EAU

PRODUITS IMPLIQUÉS :

CHIEN

Description complémentaire :
Pelage pas en santé

Description complémentaire :

Yeux qui coulent

Côtes apparentes

INTERVENTIONS :

No visite	Date visite	No dem.anal.	No expl	No enti	Nom expl
3483307	2022-08-10	0	2205943	3	INSPECTEUR CANIN INC.
3482991	2022-08-10	0	2564914	1	SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX REGIONALE

INSPECTEUR(S) AYANT PRIS CHARGE DE LA PLAINTÉ :

Nom insp	Prise en charge
PENELOPPE	RAYMOND-LAFORTUNE 2022-08-03 00:00:00

DÉBUT TRAITEMENT DE LA PLAINTÉ : 2022-08-03

CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS :

Conclusion : 1 chaton 1 mois, présentait des croutes au niveau des yeux,

Résultat de l'évaluation du produit :
Responsabilité :
Plainte fondée : F
Retour information au plaignant : 2022-08-12 00:00:00
Plainte réglée le : 2022-08-12

* * * FIN DU RAPPORT * * *

PLAIGNANT :

Dossier plainte no 1161141
ÉTABLISSEMENT IMPLIQUÉ :

Nom : Spa régional
Adresse : 1728, route 335
Municipalité : SAINT-LIN--LAURENTIDES
exp : 2564914

suite : de plus il avait la diarrhée , une toux et une peur au ventre que j’ai jamais vue mon chien avoir. Il se couchait par terre au lieu de sur le divan ce qui n’est pas dans ces habitudes main contenue qu’il était en diarrhée je me suis dit qu’il avait peut-être mal au ventre.

J’appelle au centre pour savoir ce qu’il s’est passé avec mon chien ils me disent que tout est beau.... Mon chien ne montent plus dans le lit ou sur le divan il a mal quelque part je ne sais pas où... de plus mon chien a une peur extrême lorsqu’il commence à faire noir au point qu’il ne veut même pas sortir dehors et il a peur lorsque j’essaie de le flatter sur la tête.

Le verdict tombe chez le vétérinaire toux de chenil, anxiété et un hernie discale

RÉCEPTION :

Plainte transmise : SITE INTERNET MAPAQ
Autre source :
Transféré à le
PRIORITÉ : 48

Date_réception	Recue_par	Dir	Adm_Reg	Adm_Loc
2022-08-04 11:15:01	RAYMOND-LAFORTUNE	PENEL01	PE	9 1
2022-08-03 07:59:20	RICHARD STÉPHANIE	1	6	2
2022-08-03 07:57:01	TRUDEL MELANIE	2	3	0

MOTIFS :

BEA SOINS SANTE
BEA ALIMENTATION EAU

PRODUITS IMPLIQUÉS :

CHIEN

Description complémentaire :
Mon chien est un chien vraiment gentil et adorable malgré l’événement qui s’est passé

Description complémentaire :

Lors de son séjour la bas ils me disent qu’il va bien et mange bien (mon chien même à la maison ne mange pas tant) j’apprends par 2 employés du centre qu’il ne sorte pas pendant au moins 14 heures de temps les animaux ils sont fermer de 6pm à 8am et durant cette période personne n’est pas pour s’occuper d’eux. Lorsque je suis aller chercher mon chien son bol de nourriture était pleins avec des brocolis sec qui semble avoir dater un brin.

Lors de son arrivé à la maison mon chiens bu 3 bols d’eau et manger 3 tasses de nourriture il était assoiffé et affamé. Lorsqu’il avait besoin d’aller faire ces besoins mon chien pleurait ce

INTERVENTIONS :

No visite	Date visite	No dem.anal.	No expl	No enti	Nom expl
3483307	2022-08-10	0	2205943	3	INSPECTEUR CANIN INC.
3482991	2022-08-10	0	2564914	1	SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX REGIONALE

INSPECTEUR(S) AYANT PRIS CHARGE DE LA PLAINTÉ :

Nom insp	Prise en charge
PENELOPPE	RAYMOND-LAFORTUNE 2022-08-04 00:00:00

DÉBUT TRAITEMENT DE LA PLAINTÉ : 2022-08-04

CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS :

Conclusion : Chiens présents présentait un comportement normal au moment de l'inspection.

Résultat de l'évaluation du produit :
Responsabilité :
Plainte fondée : NF
Retour information au plaignant : 2022-08-04 00:00:00
Plainte réglée le : 2022-08-12

PLAIGNANT :

Dossier plainte no 1162307
ÉTABLISSEMENT IMPLIQUÉ :

Nom : SPA St-Lin
Adresse : 1728 Route 335
Municipalité : SAINT-LIN--LAURENTIDES

RÉCEPTION :

Plainte transmise : TELEPHONE
Autre source :
Transféré à le
PRIORITÉ : 48

Date_réception	Recue_par	Dir	Adm_Reg	Adm_Loc
2022-08-30 08:30:01	RAYMOND-LAFORTUNE	PENEL01	PE	91
2022-08-24 13:58:08	RICHARD STÉPHANIE	1	6	2
2022-08-24 11:44:01	TRUDEL MELANIE	2	3	0

MOTIFS :

BEA SOINS SANTE

PRODUITS IMPLIQUÉS :

CHIEN

Description complémentaire :
Chien adopté à cet endroit il y 2-3 semaines, soit la journée précédant la médiatisation de la situation à cet endroit. Avait la diarrhée au moment de l'adoption. Finalement, après une analyse complète des selles par un vétérinaire et défrayée par le propriétaire, le chien était porteur de campylobacter jejuni. il y a possiblement d'autres animaux sur place contaminés par cette bactérie. Les gens qui l'ont adopté ont aussi été malades, mais ils n'ont pas consultés. ils ne souhaitent pas aller plus loin en ce sens.

Description complémentaire :

INTERVENTIONS :

No visite	Date visite	No dem.anal.	No expl	No enti	Nom expl
3482991	2022-08-10	0	2564914	1	SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX REGIONALE

INSPECTEUR(S) AYANT PRIS CHARGE DE LA PLAINTÉ :

Nom insp	Prise en charge
PENELOPPE	RAYMOND-LAFORTUNE 2022-08-29 00:00:00

DÉBUT TRAITEMENT DE LA PLAINTÉ : 2022-08-29

CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS :

Conclusion : D + chez des chiots type Pyrénée des montagne.

Résultat de l'évaluation du produit :
Responsabilité :
Plainte fondée : F
Retour information au plaignant : 2022-09-01
Plainte réglée le : 2022-09-01

* * * FIN DU RAPPORT * * *

PLAIGNANT :

Dossier plainte no 1161079
ÉTABLISSEMENT IMPLIQUÉ :

Nom : SPA Régional Saint-lin-laurentide
Adresse : 1728, Route 335
Municipalité : SAINT-LIN--LAURENTIDES
exp : 2564914

RÉCEPTION :

Plainte transmise : SITE INTERNET MAPAQ
Autre source :
Transféré à le
PRIORITÉ : 48

Date_réception	Recue_par	Dir	Adm_Reg	Adm_Loc
2022-08-02 08:35:01	RAYMOND-LAFORTUNE	PENEL01PE	9	1
2022-08-02 08:17:55	RICHARD STÉPHANIE	1	6	2
2022-08-02 08:15:01	TRUDEL MELANIE	2	3	0

MOTIFS :

BEA SOINS SANTE
BEA AUTRE

PRODUITS IMPLIQUÉS :

CHIEN

Description complémentaire :
Le chiot a de la difficulté à marcher sur ses quatre pattes le dos creusé. Il refuse les gâterie et les jouets se colle contre comme voulant fusionner. L’animal semble nerveux, en marque d’affection et d’activité physique.

Description complémentaire :

Aurais été accueilli par la SPA de st-lin à llage de 3 mois. L’éducateur présent nous à dit qu’il avait surmonté des problèmes neurologiques ou physiques, mais qu’il ne peut pas nous en dire plus, car le chien n’a pas vue de vétérinaire. La SPA vendais le chien 1900\$ et avait seulement ses premiers vaccins et vermifuge. Lorsqu’on demande le remboursement de notre dépôt l’employer nous dit qu’il a des delais de 7 à 10 jours ouvrables. Il font de menace voilé, l’employé écrit « veux un chien plus actif» alors que c’est faux. L’employé dit qu’elle écrit ça pour faciliter

INTERVENTIONS :

No visite	Date visite	No dem.anal.	No expl	No enti	Nom expl
3483307	2022-08-10	0	2205943	3	INSPECTEUR CANIN INC.
3482991	2022-08-10	0	2564914	1	SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX REGIONALE

INSPECTEUR(S) AYANT PRIS CHARGE DE LA PLAINTÉ :

Nom insp

Prise en charge

PENELOPPE
RAYMOND-LAFORTUNE
2022-08-08 00:00:00

DÉBUT TRAITEMENT DE LA PLAINTÉ : 2022-08-08

CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS :

Conclusion : Chiens présents avaient comportement normal.

Résultat de l'évaluation du produit :
Responsabilité :
Plainte fondée : NF
Retour information au plaignant : 2022-08-12 00:00:00
Plainte réglée le : 2022-08-12

PLAIGNANT :

Dossier plainte no 1161083
ÉTABLISSEMENT IMPLIQUÉ :

Nom : inspecteur canin
Adresse : 1728 QC-335
Municipalité : SAINT-LIN--LAURENTIDES
exp : 2564914

RÉCEPTION :

Plainte transmise : SITE INTERNET MAPAQ
Autre source :
Transféré à le
PRIORITÉ : 48

Date_réception	Recue_par	Dir	Adm_Reg	Adm_Loc
2022-08-02 09:10:01	RAYMOND-LAFORTUNE	PENELO1PE	9	1
2022-08-02 08:57:42	RICHARD STÉPHANIE	1	6	2
2022-08-02 08:30:01	TRUDEL MELANIE	2	3	0

MOTIFS :

BEA AUTRE

PRODUITS IMPLIQUÉS :

CHIEN

Description complémentaire :
Rencontre avec le chien dans une salle privée à la SPA St Lin, on attend un bon gros 20 minutes seuls dans la salle et finalement, arrive et on l'adore encore plus. Je remarque que sa démarche est craintive. Je me dis, c'est normal, c'est un chiot de 9 semaines, première fois qu'il nous rencontre. J'essaie de le rendre à l'aise pour être certaine qu'il ne marche pas croche, car je trouvais cela bizarre.On l'adopte . Une nuit, il commence à tousser. Je réalise qu'il a la toux de chenil. À la vue du coupe griffe, il est terrorisé. Il s'en va se cacher. Il était TERRORISÉ de se faire couper les griffes. La brosse pour poils. Terrorisé.

Description complémentaire :

INTERVENTIONS :

No visite	Date visite	No dem.anal.	No expl	No enti	Nom expl
3483307	2022-08-10	0	2205943	3	INSPECTEUR CANIN INC.
3482991	2022-08-10	0	2564914	1	SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX REGIONALE

INSPECTEUR(S) AYANT PRIS CHARGE DE LA PLAINTÉ :

Nom insp	Prise en charge
PENELOPPE	RAYMOND-LAFORTUNE 2022-08-02 00:00:00

DÉBUT TRAITEMENT DE LA PLAINTÉ : 2022-08-02

CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS :

Conclusion : Chiots ayants un comportement normal, pas de toux de chenil observé.

Résultat de l'évaluation du produit :
Responsabilité :
Plainte fondée : NF
Retour information au plaignant : 2022-08-12 00:00:00
Plainte réglée le : 2022-08-12

PLAIGNANT :

Dossier plainte no 1161257
ÉTABLISSEMENT IMPLIQUÉ :

Nom : SPA Regionale/Inspecteur Canin
Adresse : 1728 QC-335
Municipalité : SAINT-LIN--LAURENTIDES
exp : 2564914

RÉCEPTION :

Plainte transmise : SITE INTERNET MAPAQ
Autre source :
Transféré à le
PRIORITÉ : 96

Date_réception	Recue_par	Dir	Adm_Reg	Adm_Loc
2022-08-08 11:30:01	RAYMOND-LAFORTUNE	PENELO1	PE 9	1
2022-08-04 15:41:56	RICHARD STÉPHANIE	1	6	2
2022-08-04 15:24:01	TRUDEL MELANIE	2	3	0

MOTIFS :

BEA SOINS SANTE
BEA EUTHANASIE

PRODUITS IMPLIQUÉS :

CHIEN
CHAT

Description complémentaire :
La propriétaire, Valérie Morin, achète des chiots afin de faire plus de profits. Elle pratique aussi « l'élevage » de certains chats et chiens. J'ai été témoins de chats et chiens gardés à ce lieu ou en famille d'accueil afin que ceux-ci servent à la reproduction. Ils sont vendus à un prix exorbitants. Certains animaux n'ont pas droit aux soins adéquats lorsqu'ils tombent malades. Euthanasies inhumaines qui se font dans une chambre à gaz. Animaux qui sont vendus malades et/ou sans soins d'un vétérinaire.

Description complémentaire :

INTERVENTIONS :

No visite	Date visite	No dem.anal.	No expl	No enti	Nom expl
3483307	2022-08-10	0	2205943	3	INSPECTEUR CANIN INC.
3482991	2022-08-10	0	2564914	1	SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX REGIONALE

INSPECTEUR(S) AYANT PRIS CHARGE DE LA PLAINTÉ :

Nom insp

PENELOPPE

Prise en charge

RAYMOND-LAFORTUNE 2022-08-08 00:00:00

DÉBUT TRAITEMENT DE LA PLAINTÉ : 2022-08-08

CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS :

Conclusion : Pas de reproduction ou animaux gestants observées au moment de l'inspection.

Résultat de l'évaluation du produit :
Responsabilité :
Plainte fondée : NF
Retour information au plaignant : 2022-08-12 00:00:00
Plainte réglée le : 2022-08-12

* * * FIN DU RAPPORT * * *

PLAIGNANT :

Dossier plainte no 1161099
ÉTABLISSEMENT IMPLIQUÉ :

Nom : SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX
AdresseE:I1728EROUTE 335
Municipalité : SAINT-LIN--LAURENTIDES
exp: 2205943-0003, 2564914-0001

RÉCEPTION :

Plainte transmise : SITE INTERNET MAPAQ
Autre source :
Transféré à le
PRIORITÉ : 48

Date_réception	Recue_par	Dir	Adm_Reg	Adm_Loc
2022-08-02 11:50:01	RAYMOND-LAFORTUNE	PENELO1PE	9	1
2022-08-02 10:23:48	RICHARD STÉPHANIE	1	6	2
2022-08-02 09:45:01	FERLAND VICTORIA	21	1	12

MOTIFS :

BEA SOINS SANTE

PRODUITS IMPLIQUÉS :

CHAT

Description complémentaire :
Quand j'ai reçu la mère à la maison, celle-ci était en mammite avancée. Aucun personnel de leur établissement n'a vue l'état lamentable dans lequel elle était alors que c'était ÉVIDENT. Les chatons ne pouvaient pas boire, car la mère était en douleur.

J'ai du l'amener moi-même chez le vétérinaire, car rien ne bougeait de leur côté pour leur offrir des

Description complémentaire :

INTERVENTIONS :

No visite	Date visite	No dem.anal.	No expl	No enti	Nom expl
3483307	2022-08-10	0	2205943	3	INSPECTEUR CANIN INC.
3482991	2022-08-10	0	2564914	1	SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX REGIONALE

INSPECTEUR(S) AYANT PRIS CHARGE DE LA PLAINTÉ :

Nom inspPrise en charge

PENELOPPERAYMOND-LAFORTUNE2022-08-02 00:00:00

DÉBUT TRAITEMENT DE LA PLAINTÉ : 2022-08-02

CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS :

Conclusion : 1 chaton d'un mois, présentait des signes de maladie.

Résultat de l'évaluation du produit :
Responsabilité :
Plainte fondée : F
Retour information au plaignant : 2022-08-12 00:00:00
Plainte réglée le : 2022-08-12

* * * FIN DU RAPPORT * * *

PLAIGNANT :
[REDACTED]

Dossier plainte no 1161089
ÉTABLISSEMENT IMPLIQUÉ :

Nom : Inspecteur canin
Adresse : 1728 Rte 335
Municipalité : SAINT-LIN--LAURENTIDES
exp : 2564914

RÉCEPTION :

Plainte transmise : SITE INTERNET MAPAQ
Autre source :
Transféré à le
PRIORITÉ : 48

Date_réception	Recue_par	Dir	Adm_Reg	Adm_Loc
2022-08-02 09:55:01	RAYMOND-LAFORTUNE	PENEL01PE	9	1
2022-08-02 09:34:47	RICHARD STÉPHANIE	1	6	2
2022-08-02 08:30:01	TRUDEL MELANIE	2	3	0

MOTIFS :

BEA SOINS SANTE

PRODUITS IMPLIQUÉS :

CHIEN
CHAT

Description complémentaire :
Nous ont vendu des chats en "parfaite santé" a un prix exorbitant, pretextant qu'ils sont vermifuger et ont eu des vaccins ect. Faux, apres visite chez le vet du a un écoulement de l'oreille un des chats avait une ottite sévère qui lui a défoncés le typant, celle ci causé par un tres grande qualité de mite d'oreille. Il nous on menti.

Description complémentaire :

INTERVENTIONS :

No visite	Date visite	No dem.anal.	No expl	No enti	Nom expl
3483307	2022-08-10	0	2205943	3	INSPECTEUR CANIN INC.
3482991	2022-08-10	0	2564914	1	SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX REGIONALE

INSPECTEUR(S) AYANT PRIS CHARGE DE LA PLAINTÉ :

Nom inspPrise en charge

PENELOPPERAYMOND-LAFORTUNE2022-08-02 00:00:00

DÉBUT TRAITEMENT DE LA PLAINTÉ : 2022-08-02

CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS :

Conclusion : 1 chaton présentant des signes de maladies était présent au refuge

Résultat de l'évaluation du produit :
Responsabilité :
Plainte fondée : F
Retour information au plaignant : 2022-08-12 00:00:00
Plainte réglée le : 2022-08-12

PLAIGNANT :

Dossier plainte no 1161111
ÉTABLISSEMENT IMPLIQUÉ :

Nom : Spa St-Lin-Laurentides
Adresse : 1728 QC-335
Municipalité : SAINT-LIN--LAURENTIDES
exp : 2564914

RÉCEPTION :

Plainte transmise : SITE INTERNET MAPAQ
Autre source :
Transféré à le
PRIORITÉ : 48

Date_réception	Recue_par	Dir	Adm_Reg	Adm_Loc
2022-08-02 11:59:01	RAYMOND-LAFORTUNE	PENEL01PE	9	1
2022-08-02 11:49:31	RICHARD STÉPHANIE	1	6	2
2022-08-02 10:42:01	TRUDEL MELANIE	2	3	0

MOTIFS :

BEA SOINS SANTE

PRODUITS IMPLIQUÉS :

CHIEN

Description complémentaire :
Le chien adopté est malade et maigre. Nous avons constaté que plusieurs autres clients de cet endroit était dans cette situation. Nous avons dû aller à l’urgence vétérinaire

Description complémentaire :

Les lieux sont insalubres, Les animaux sont gardés exclusivement à l’intérieur, L’animal semble abandonné par son propriétaire

INTERVENTIONS :

No visite	Date visite	No dem.anal.	No expl	No enti	Nom expl
3483307	2022-08-10	0	2205943	3	INSPECTEUR CANIN INC.
3482991	2022-08-10	0	2564914	1	SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX REGIONALE

INSPECTEUR(S) AYANT PRIS CHARGE DE LA PLAINTÉ :

Nom inspPrise en charge

PENELOPPERAYMOND-LAFORTUNE2022-08-02 00:00:00

DÉBUT TRAITEMENT DE LA PLAINTÉ : 2022-08-02

CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS :

Conclusion : Animaux semble en bonnes conditions, les chiens étaient en sorties au moment de l'inspection.

Résultat de l'évaluation du produit :
Responsabilité :
Plainte fondée : NF
Retour information au plaignant : 2022-08-12 00:00:00
Plainte réglée le : 2022-08-12

PLAIGNANT :
[REDACTED]

Dossier plainte no 1161105
ÉTABLISSEMENT IMPLIQUÉ :

Nom : SPA Régionale
Adresse : 1728 QC-335
Municipalité : SAINT-LIN--LAURENTIDES

RÉCEPTION :

Plainte transmise : SITE INTERNET MAPAQ
Autre source :
Transféré à le
PRIORITÉ : 48

Date_réception	Recue_par	Dir	Adm_Reg	Adm_Loc
2022-08-11 16:00:01	RAYMOND-LAFORTUNE	PENELO1PE	9	1
2022-08-02 11:43:36	RICHARD STÉPHANIE	1	6	2
2022-08-02 10:31:01	TRUDEL MELANIE	2	3	0

MOTIFS :

BEA SOINS SANTE

PRODUITS IMPLIQUÉS :

CHAT

Description complémentaire :
Nous avons adopté un chaton à cette SPA. Suite à la prise de possession du chaton, nous avons remarqué qu'il avait des mites. Nous avons alors appelé à la SPA pour leur mentionné et la personne au téléphone nous a demandé de vérifier le document fait par le vétérinaire. Ce document ne nous avait pas été présenté lors de la prise de possession du chaton. En fait, il était replié, caché dans une pochette d'un penflet, parmi tous les documents que nous avons reçu. Sur ce document, il était bel et bien inscrit que le chaton présentait des mites et qu'il n'avait pas été traité pour. Quelques jours plus tard, nous avons constaté que le chaton avait des selles liquides et il a commencé à vomir. Nous sommes alors été au vétérinaire pour constater qu'il avait des vers. Cependant, le chaton était

Description complémentaire :

INTERVENTIONS :

No visite	Date visite	No dem.anal.	No expl	No enti	Nom expl
3483307	2022-08-10	0	2205943	3	INSPECTEUR CANIN INC.
3482991	2022-08-10	0	2564914	1	SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX REGIONALE

INSPECTEUR(S) AYANT PRIS CHARGE DE LA PLAINTÉ :

Nom insp	Prise en charge
PENELOPPE	RAYMOND-LAFORTUNE 2022-08-11 00:00:00

DÉBUT TRAITEMENT DE LA PLAINTÉ : 2022-08-11

CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS :

Conclusion : Présence de vermifuge sur les lieux, et chiots sous traitement vermifuges, indications sur les fiches du type de vermifuges reçus.

Résultat de l'évaluation du produit :
Responsabilité :
Plainte fondée : NF
Retour information au plaignant : 2022-08-12
Plainte réglée le : 2022-08-12

Numéro de dossier : 2564914-1-38978

Date : 2022-07-13

Type d'intervention : Conversation téléphonique/courriel

Exploitant : SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX REGIONALE

Raison Sociale :

Adresse : 1728 ROUTE 335, SAINT-LIN--LAURENTIDES, J5M1Y3, (Québec)

Commentaires :

RETOUR DE L'INSPECTION PAR COURRIEL, RECEPTION D'UN DOCUMENT " REPONSE A L'INSPECTION"
AINSI QUE DES PHOTOS DES CHATONS, DU RENOUVELLEMENT DE MEDICATION DE NALAN, ET DE LA
TAILLE DE GRIFFE DU LAPIN. RAPPORT MEDICAL DE FOREST (BB ROTTWEILER AVEC TOURNI)

No inspecteur :



PENELOPPE, RAYMOND-LAFORTUNE

13 juillet 2022
Saint-Lin-Laurentides

MAPAQ

ATT : **Pénélope Raymond-Lafortune**

500, BOUL, DES LAURENTIDES, LOC. 1645

SAINT-JÉROME, QC, J7Z4M2

Objet : Réponse au rapport d'inspection # 3465523 SPAR et correction.

No1 règle

Donner les soins de santé que nécessite l'état des animaux.

Description/Constatation

L'animal est blessé, montre des signes de maladies ou est souffrant. /Chat/ Portée de chatons avec maman en (iso) : Présentent des signes de maladie, écoulements au niveau des yeux, yeux fermés, conjonctive rouge. Maigre, blépharospasme,

L'animal est blessé, montre des signes de maladies ou est souffrant./chien/ Le chiot de race Rottweiler X, (Forest) présent un comportement anormal, fait du tournis, tête inclinée vers la gauche.

L'animal est blessé, montre des signes de maladies ou est souffrant./NALAN no.23514 (enclos no.35) : Connu épileptique, flacon de médication vide, arrivée 8 juin 2022

Retour Chatons

Portées de Chaton arrivées avec la maman, en même temps ou peu avant l'arrivée des inspecteurs. Évaluations des chatons fait par le personnel à leur arrivée : Enjoués, la maman allaite toujours, bien en chair (voir Photos jointes), intérêt pour les croquettes, bonne température. Placé en isolement car, écoulement au niveau des yeux (voir photo jointes) pour observation si autres symptômes supplémentaires. Nous décidons de les affichées auprès de notre groupe de Rescue spécialisé, étant donné le nombre élevé de chat présentement au refuge. L'affichage a eu lieu durant votre visite puisqu'il s'agit de notre routine de travail, chaine de décision normale que vous (inspecteurs) soyez présent ou non. La prise en charge de la maman et des chatons par le Rescue a eu lieu le vendredi matin suivant 1 juillet (voir photos nouvelles des chatons et maman).

Retour Forest

Forest avait rendez-vous le jour même de votre passage chez notre vétérinaire partenaire pour évaluation de son état général et ses vaccins. État en constante amélioration, l'animal ne souffre pas, ni n'est malade. Le plan de massage établie par notre organisme peut selon le vétérinaire aider ou non sa condition, mais ne peux pas nuire. (Voir rapport vétérinaire joint) Encore une fois il s'agit de notre routine de travail régulier.

Retour Nalan

Le renouvellement de la prescription de Nalan était déjà en cours lors votre passage. Nalan est en attente pour son transfert avec un Rescue spécialisé pour sa/ses conditions d'adoption plus difficiles : âge, condition de santé, comportement. Encore une fois il s'agit de notre routine de travail régulier. (Voir photo renouvellement)

No2 règle

S'assurer que les planchers et la portion inférieure des murs qui sont susceptibles d'entrer en contact avec un animal soient en bon état, non toxiques, lissent et non poreux.

Description/Constatation

L'état, la nature ou l'entretien est inadéquat. /Cage/ Pièce Chats errants. Érosion du béton dans certain environnements avec présence de chats dans ces dans ces derniers. Exposition d'une surface poreuse.

Retour Cage entretien

Nous effectuons un entretien systématique aux deux mois afin de rafraichir la peinture des dites cages fait de béton scellé.

**** Autre constatation/Correction**

- 1- Vous avez parlé avec moi Vanessa Subranni Morin et non pas Valérie Morin
- 2- Je vous ai mentionné que le poste de l'Inspecteur Canin était fermé
- 3- Puisqu'il était fermé, nous n'avions aucun personnel sur place
- 4- Puisqu'il était fermé, vous n'aviez pas accès au registre. Si ce poste avait été un magasin vous vous seriez cogné le nez à la porte.
- 5- Je n'ai pas refusé de me présenter. Je vous ai mentionné que j'étais présentement dans le secteur de Mandeville (rendez-vous) à plus de 1h20 de Saint-Lin-Laurentides et que le temps de mis rendre vous auriez fini votre visite.

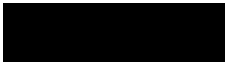
Le choix de mots sont important, ne me prêtez pas de fausse ou de mauvaise intentions.

Si vous avez besoin d'information supplémentaire n'hésitez pas

Cordialement,

Vanessa Subranni Morin

Vanessa Subranni Morin
Directrice Générale



HISTORIQUE DÉTAILLÉ

Date	30/06/2022 20:05:44
Client	Refuge SPA Regionale Succ. St-Lin (5649) 1728 route 335 Saint-lin-laurentides (Québec) J5M 1Y3 Canada Domicile : (450) 439-9683 (ext 311-312)
Animal	Forest # 23588 Chien - Rottweiler / Labrador, Mâle Né(e) le : 13/05/2022 (1 mois 17 jours) Noir Non stérilisé(e)
Poids	3.1 Kg

Clinique Vétérinaire Du Domaine Vert - Date de visite : 28/06/2022 14:18:41																																																	
Responsable	Roberge Ian																																																
Motif	DAP 1 mois																																																
Détail	Raison de la consultation : Vaccin DAP État général : BEG A : + V : - D : - E : - T : - Prurit : - PU/PD : - Boiterie/raideur : - Nourriture : Chiot T°C : NE °C Médicaments / autres produits : Tech : Examen: <table> <thead> <tr> <th></th><th>Normal</th><th>Anormal</th><th>N/E</th><th></th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Apparence, poids</td><td>x</td><td></td><td></td><td>Alerte, poids santé, hydratation OK</td></tr> <tr> <td>Muqueuses, TRC</td><td>x</td><td></td><td></td><td>Muqueuses roses et humides, TRC 2 secs</td></tr> <tr> <td>Yeux</td><td>x</td><td></td><td></td><td>Yeux RAS, pas de conjonctivite, d'écoulements oculaire ou d'autre changements d'apparence.</td></tr> <tr> <td>Dents & gueule</td><td>x</td><td></td><td></td><td>Aucune anomalie visible</td></tr> <tr> <td>Tartre:</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Gingivite:</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Oreilles</td><td>x</td><td></td><td></td><td>Pas d'otite, quantité de cire normale.</td></tr> <tr> <td>Abdomen</td><td>et x</td><td></td><td></td><td>Palpation</td></tr> </tbody> </table>					Normal	Anormal	N/E		Apparence, poids	x			Alerte, poids santé, hydratation OK	Muqueuses, TRC	x			Muqueuses roses et humides, TRC 2 secs	Yeux	x			Yeux RAS, pas de conjonctivite, d'écoulements oculaire ou d'autre changements d'apparence.	Dents & gueule	x			Aucune anomalie visible	Tartre:					Gingivite:					Oreilles	x			Pas d'otite, quantité de cire normale.	Abdomen	et x			Palpation
	Normal	Anormal	N/E																																														
Apparence, poids	x			Alerte, poids santé, hydratation OK																																													
Muqueuses, TRC	x			Muqueuses roses et humides, TRC 2 secs																																													
Yeux	x			Yeux RAS, pas de conjonctivite, d'écoulements oculaire ou d'autre changements d'apparence.																																													
Dents & gueule	x			Aucune anomalie visible																																													
Tartre:																																																	
Gingivite:																																																	
Oreilles	x			Pas d'otite, quantité de cire normale.																																													
Abdomen	et x			Palpation																																													

	Organes abdominaux Noeuds lymphatiques x Système musculo squelettique x Système cardiovasculaire x Système respiratoire x Peau et pelage x Système nerveux x Système urogénital x Analyse : RAS, Fontanelles fermées, pas de souffle cardiaque, pas d'hernie ombilicale ou inguinale, belle occlusion. Plan : Vaccination DAP rappel 1 mois	abdominale RAS, abdomen souple, pas d'évidence de douleur ou de masse, pas d'hernie ombilicale ni inguinale Aucun noeud lymphatique de forme ou de taille anormale Pas de malformation musculosquelettique détectable, tonus normal, pas d'enflure ou de douleur a la manipulation des articulations Pas de souffle audible. Fréquence respiratoire normale, bruits pulmonaires clairs et normaux, pas de râle ni de sifflement ou/et de crépitements et pas de sécrétions nasales Peau d'apparence saine Tête légèrement penchée vers la gauche avec léger tournis vers la gauche Organes génitaux externes d'apparence normale
Procédures	Vaccin DAP Refuge Mensuel (1)	
Produits	Recombitek c3 (1)	
Rapports	Certificat vaccin canin eleveur/refuge	

Certificat de vaccination Canin Éleveur/Refuge

Date : 28/06/2022

Propriétaire : SPA Regionale Succ. St-Lin Refuge, (450) 439-9683

Adresse : 1728 route 335 , Saint-lin-laurentides, J5M 1Y3

Animal : Forest # 23588, Chien, Rottweiler, Noir,

Date de naissance : 13/05/2022

Micropuce :

Date d'administrationVaccin :

:

28/06/2022

Vaccin de Base DAP X
(Distemper,
Adénovirus type 2,
Parvovirus)
Vaccin Leptospirose
Vaccin Lyme
Vaccin Rage
Vaccin Bordetella

Rappel :

28/07/2022

Signature:

Vétérinaire: Dr. Ian Roberge #2973





PROTOCOLE D'EXERCICE DES CHIENS



À l'exception des animaux malades, sous traitement médical, et des animaux qui sont sous évaluation comportementale, tous les chiens doivent être sortis et promenés au minimum vingt(20) minutes, deux(2) fois par jour.

Afin de s'assurer que tous les chiens seront sortis, l'employé devra inscrire la date et signer les espaces requis sur la fiche identitaire de chacun. Coché soit promenade 1 et promenade 2.

Le commis responsable fera la tournée des enclos afin de s'assurer du suivi de cette procédure.

Lors de l'exécution de cette tâche, les animaux devront être tenus en laisse et promenés à l'intérieur des limites de notre terrain.

Les mains devront être lavé entre chaque promenade

En plus d'amener l'animal à faire de l'exercice, cette procédure nous permet de socialiser l'animal et d'augmenter ainsi ses chances d'adoption.

TOURNEE D'EAU CHIOTS

☐ 8H AM
☐ 9h AM
☐ 10H AM
☐ 11H PM
☐ 12H PM
☐ 13H PM
☐ 14H PM
☐ 15H PM
☐ 16H PM
☐ 17H PM
☐ 18H PM

INITIAL DE L'EMPLOYER QUI
A EFFECTUER LES TOURNÉES

NOURRITURE POUR CHIENS

PORTION JOURNALIÈRE

Les rations ci-dessous sont inscrites à titre indicatif seulement. Elles peuvent être sujettes à une modification selon la marque du produit utilisé.

En respect pour le protocole d'entretien officiellement reçu, les **chiens adultes** devront être nourris 1x/jour en fin de journée. Les **chiots** seront nourris au minimum 2x/jour, matin et soir.

CHIENS

POIDS ANIMAL

KG

LB

QUANTITÉ À SERVIR

GRAMMES

TASSE

1,5 - 5,5

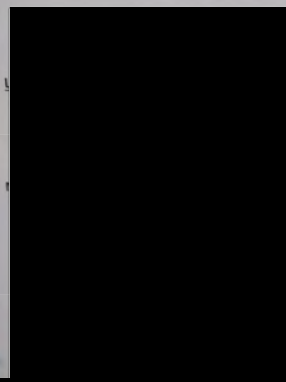
3 - 12

35 - 100

1/3 - 7/8

5,5 - 9,5

Horaire des sorties des chiens du refuge SPA régionales Saint-Lin-Laurentides



rsables du chenil







Date: 2022-06-29

Heure d'arrivée: 13:40

Numéro du rapport d'inspection: 3465523

Raison de la visite: Insp. plainte (04)

Exploitant: SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX REGIONALE

Établissement: Sans objet

Bannière: Sans objet

Responsable: VANESSA SUBRANNI MORIN

Adresse de l'établissement: 1728 ROUTE 335, SAINT-LIN--LAURENTIDES, J5M1Y3, (Québec)

Numéro de dossier: 2564914 - 1

Numéro spécifique: Sans objet

Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal

ÉVALUATION DU RISQUE À LA SANTÉ DES ANIMAUX ET À LEUR BIEN-ÊTRE

No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Donner les soins de santé que nécessite l'état des animaux.	L'animal est blessé, montre des signes de maladie ou est souffrant. / Chat / Portée de chatons avec maman (Iso) : Présentent des signes de maladie, écoulements au niveau des yeux, yeux fermés, conjonctive rouge. Maigre, blépharospasme, L'animal est blessé, montre des signes de maladie ou est souffrant. / Chien / Le chiot de race Rottweiler X, (Forest) présent un comportement anormal, fait du tournis, tête inclinée vers la gauche. L'animal est blessé, montre des signes de maladie ou est souffrant. / Chien / NALAN no.23514 (enclos no. 35) : Connu épileptique, flacon de médication vide, arrivée le 8 juin 2022.
2	S'assurer que les planchers et la portion inférieure des murs qui sont susceptibles d'entrer en contact avec un animal soient en bon état, non toxiques, lisses et non poreux.	L'état, la nature ou l'entretien est inadéquat. / Cage / Pièce Chats Errants : Érosion du béton dans certain environnements avec présence de chats dans ces derniers. Exposition d'une surface poreuse.

3	Informations recueillies	Chat / 15 / Errants Chat / 17 / 40aine Chatons Chat / 17 / Adoption Chat / 6 / Animalerie Chat / 7 / Isolation, arrivés le 29/06/2022 Chien / 1 / Errants Chien / 2 / En Observation Chien / 21 / Adoption Chien / 5 / En 40aine Chien / 8 / Maternité (Rottweiler) Chien / 8 / Pièce Chiots
---	--------------------------	--

ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ ET DU BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX		
No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Liste des animaux présents	Lapins / Arrivé le 26 juin 2022, Griffes longues recourbées. / 1

REMARQUES
Arrivée à 13h40 Inspection à la suite de nombreux signalements reçus concernant le bien-être et la sécurité des animaux. Accompagnée de la Dre. Camille Fruteau De Laclos, médecin vétérinaire régionale du MAPAQ, nous nous sommes présentées à Mme Nancy Côté, responsable en l'absence de Valérie Morin, comme étant des personnes autorisées du MAPAQ. Mme Côté nous accompagne et répond à nos questions. Des photos ont été prises. Les lieux sont propres, de l'eau est disponible pour tous. Un protocole d'exercice bien étoffé disponible pour consultation, les employés présents nous déclarent suivre les indications. De la litière de bois ou des tapis de propreté sont disponibles dans chacun des enclos. ** Portez une attention particulière aux chiens à poils longs, évaluer la nécessité d'utiliser une alternative. 14h00 lors de décompte des animaux, une employée nous demande de mettre fin à notre inspection (voir la section constatation libre) Mme Côté nous indique avoir des rendez-vous préplanifiés auprès de la clinique vétérinaire du domaine vert, 12 animaux le mardi, 10 animaux le mercredi. En isolation, Mme Côté nous déclare se fier sur la prise en charge des "rescues" pour dispenser les soins aux animaux visés par un transfert. J'informe Mme Côté, qu'en tout temps à titre de gardien d'un animal, le gardien est responsable en tout temps de dispenser les soins requis par l'état de santé, sans quoi des mesures coercitives pourraient être entamées. Nous quittons à 14h30, pour rédiger le rapport. **Vous devez apporter le plus rapidement les correctifs demandés aux points de non-maitrise énumérés ci-haut et m'envoyer des photos des correctifs demandés. -Le plan d'action convenu : -48 heures maximum pour une prise en charge de la portée de chatons présente dans l'isolation, par un refuge tiers, sinon l'obligation de faire voir les animaux par un médecin vétérinaire dans un délai de 24 heures. Me faire parvenir un suivi pour ces animaux.

-48 heures maximum pour consulter un médecin vétérinaire pour Nalan (no.23514) de l'enclos 35, pour obtenir les soins requis par son état de santé connue (épilepsie). Cette condition médicale nécessite des soins et des suivis.
-48 heures pour fournir l'autorisation de divulgation vétérinaire pour "Forest" chiot de race rottweiler croisé, qui aurait consulté la Clinique vétérinaire du Domaine vert le 28 juin 2022.
-24heures pour tailler les griffes du lapin.
Me faire parvenir un suivi pour ces animaux.

Pour toutes questions n'hésitez pas à me contacter, vous trouverez mes coordonnées au bas de ce rapport

Merci de votre collaboration.

Un message vocal a été laissé sur la boîte vocale de Mme Morin, à 15h45.

À 16h00 le rapport est remis à la SPA Régionale.

AVIS DE NON-CONFORMITÉ No 1047259

En vertu de la loi : Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal	Amende minimale
Article : 5 al.1	2500\$ + les frais.
OBLIGATION DE SOINS ET ACTES INTERDITS 5. Le propriétaire ou la personne ayant la garde d'un animal doit s'assurer que le bien-être ou la sécurité de l'animal n'est pas compromis. Le bien-être ou la sécurité d'un animal est présumé compromis lorsqu'il ne reçoit pas les soins propres à ses impératifs biologiques. Ces soins comprennent notamment que l'animal: 1° ait accès à une quantité suffisante et de qualité convenable d'eau et de nourriture; 2° soit gardé dans un lieu salubre, propre, convenable, suffisamment espacé et éclairé et dont l'aménagement ou l'utilisation des installations n'est pas susceptible d'affecter son bien-être ou sa sécurité; 3° ait l'occasion de se mouvoir suffisamment; 4° obtienne la protection nécessaire contre la chaleur ou le froid excessifs, ainsi que contre les intempéries; 5° soit transporté convenablement dans un véhicule approprié; 6° reçoive les soins nécessaires lorsqu'il est blessé, malade ou souffrant; 7° ne soit soumis à aucun abus ou mauvais traitement pouvant affecter sa santé; Pour l'application du paragraphe 1° du premier alinéa, la neige et la glace ne sont pas de l'eau. 2015, c. 35, a. 7. Dans les circonstances, nous vous avisons de vous conformer immédiatement aux articles de la Loi , du règlement ou de l'ordonnance ci-dessus. À défaut de ce faire, le ministère prendra les mesures qui s'imposent et ce, sans autre avis.	

AUTRES CONSTATATIONS No 16 549

Conversation téléphonique

14h00, arrêt de l'inspection à la demande de Mme Valérie Morin à son employée Mme Laurie Bosso, pour une demande de conversation téléphonique enregistrée avec Mme Morin.

- J'indique les motifs des signalements à Mme Valérie Morin,

- Que les 2 entités (Inspecteur canin et SPA Régionale sont visés)

Mme Morin m'indique qu'aucun animal présentement sous la garde de l'inspecteur canin et qu'aucune personne désignée n'est disponible pour nous faire l'inspection de l'inspecteur canin.

Nous convenons que Mme Morin me fera parvenir le registre des animaux de l'Inspecteur canin.

-Je fais un retour sur le dossier médical de Kalinda, aussi connue sous le nom de Ohana suite à son adoption.

Mme Morin me confirme que Kalinda a été examinée suite à son adoption et non au moment où elle était sous la garde de la SPA Régionale.

-Je lui offre de se déplacer pour l'inspection, elle refuse mentionnant être localisée à Mandeville.

-Je l'informe effectuer l'inspection en respectant la biosécurité.

-On conclut d'un appel à la fin de l'inspection pour un compte rendu.

MESSAGE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

La santé et le bien-être des animaux : une responsabilité collective.

En tant que propriétaire d'animaux de compagnie ou d'élevage, vous devez veiller à leur santé et à leur bien-être. Pour en savoir plus, consulter le Guide d'application de la loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal :

https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guideapplication_Loi_Bien_etre_animal.pdf

Et le Guide d'application du Règlement sur la sécurité et le bien-être des chiens et des chats :

https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guide_reglement_chats_chiens.pdf.

IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur: PENELOPPE RAYMOND-LAFORTUNE

Adresse: 500 BOUL. DES LAURENTIDES LOC.1645, SAINT-JEROME, J7Z4M2, (Québec)

Téléphone: 450 569-3005 poste 5319

Télécopieur: 450 569-3205

Courriel : Penelope.Raymond-Lafortune@mapaq.gouv.qc.ca

J'ai personnellement constaté les faits et posé les gestes mentionnés dans ce rapport produit le : 2022-06-29

Signature :

SIGNATURE DE L'EXPLOITANT

Le rapport d'inspection No 3465523 a été remis à la SPA Régionale

L'exploitant ou son représentant reconnaît avoir pris connaissance de ce rapport.

Signature :

PLAIGNANT :

Dossier plainte no 1158917
ÉTABLISSEMENT IMPLIQUÉ :

Nom : Inspecteur canin St-Lin
Adresse : 1728 route 335
Municipalité : SAINT-LIN--LAURENTIDES

RÉCEPTION :

Plainte transmise : SITE INTERNET MAPAQ
Autre source :
Transféré à le
PRIORITÉ : 48

Date_réception	Recue_par	Dir	Adm_Reg	Adm_Loc
2022-06-17 12:00:01	RAYMOND-LAFORTUNE	PENEL01PE	9	1
2022-06-17 09:16:37	RICHARD STÉPHANIE	1	6	2
2022-06-17 08:30:01	BOLDUC-COUTURE	GUILLAUM21	1	12

MOTIFS :

BEA MAUV.TRAITEMENTS

PRODUITS IMPLIQUÉS :

CHIEN

Description complémentaire :
Absence de marque de traçabilité des animaux,
Établissement en activité sans avoir de permis

Description complémentaire :

Supposer être un refuge affilier avec la municipalité pour animaux abandonner dans le but de leur trouver une famille. Mais vendent plusieurs CHIOTS de race (8-9 semaines) en disant qu'ils ont été abandonnée... Des dizaines de chiot de race supposément abandonner.... Vendu à très très gros prix. Refuse de donner la provenance des chiots!

J'ai dès douzaine de captures d'écran de chiots

INTERVENTIONS :

No visite	Date visite	No dem.anal.	No expl	No enti	Nom expl
3465523	2022-06-29	0	2564914	1	SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX REGIONALE

INSPECTEUR(S) AYANT PRIS CHARGE DE LA PLAINTÉ :

Nom insp	Prise en charge
PENELOPPE	RAYMOND-LAFORTUNE 2022-06-17 00:00:00

DÉBUT TRAITEMENT DE LA PLAINTÉ : 2022-06-17

CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS :

Conclusion : Détient un permis

Résultat de l'évaluation du produit :
Responsabilité :
Plainte fondée : NF
Retour information au plaignant : 2022-06-29 00:00:00
Plainte réglée le : 2022-06-29

* * * FIN DU RAPPORT * * *

PLAIGNANT : Dossier plainte no 1158905
ÉTABLISSEMENT IMPLIQUÉ :

Nom : Inspecteur canin St-Lin
Adresse : 1728 route 335
Municipalité : SAINT-LIN--LAURENTIDES

RÉCEPTION :

Plainte transmise : SITE INTERNET MAPAQ
Autre source :
Transféré à le
PRIORITÉ : 48

Date_réception	Recue_par	Dir	Adm_Reg	Adm_Loc
2022-06-17 12:00:01	RAYMOND-LAFORTUNE	PENEL01PE	9	1
2022-06-17 08:56:59	RICHARD STÉPHANIE	1	6	2
2022-06-17 08:30:01	BOLDUC-COUTURE	GUILLAUM21	1	12

MOTIFS : PRODUITS IMPLIQUÉS :

BEA SOINS SANTE
BEA ENVIRONNEMENT
BEA ENTRETIEN EXERC.
BEA ALIMENTATION EAU

CHIEN

Description complémentaire :
Les conditions sont HORRIBLE pour les chiens. En cherchant mon chat perdu, j'ai trouvé des bébés chatons agonisant. J'ai demandé pourquoi de si jeune chaton étaient là, Sans mère et sans aucun soin. La réponse a été, nous attendons qu'ils meurent car nous ne savons pas où est la mère. Les chatons étaient AFFAMÉS et en mauvaise état. J'ai imposé de partir avec eux. Ils ont refusé en mentionnant qu'ils ne pouvaient pas le donner des animaux comme ça. J'ai dû être TRÈS imposante et finalement il m'ont laisser acheter un lait pour les nourrir et je suis parti avec. 1 des 2 a survécu par chance mais l'autre est décédé. Un refuge devrait être bénéfique pour les animaux et non pas le contraire.

Description complémentaire :

INTERVENTIONS :

No visite Date visite No dem.anal. No expl No enti Nom expl

3465523	2022-06-29	0	2564914	1	SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX REGIONALE
---------	------------	---	---------	---	---

INSPECTEUR(S) AYANT PRIS CHARGE DE LA PLAINTE :

Nom insp	Prise en charge
PENELOPPE	RAYMOND-LAFORTUNE 2022-06-17 00:00:00

DÉBUT TRAITEMENT DE LA PLAINTÉ : 2022-06-17

CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS :

Conclusion : Chatons en manque de soins.

Résultat de l'évaluation du produit :
Responsabilité :
Plainte fondée : F
Retour information au plaignant : 2022-06-29 00:00:00
Plainte réglée le : 2022-06-29

PLAIGNANT :
[REDACTED]

Dossier plainte no 1158915
ÉTABLISSEMENT IMPLIQUÉ :

Nom : Inspecteur canin St-Lin
Adresse : 1728 route 335
Municipalité : SAINT-LIN--LAURENTIDES

RÉCEPTION :

Plainte transmise : SITE INTERNET MAPAQ
Autre source :
Transféré à le
PRIORITÉ : 48

Date_réception	Recue_par	Dir	Adm_Reg	Adm_Loc
2022-06-17 12:00:01	RAYMOND-LAFORTUNE	PENEL01PE	9	1
2022-06-17 09:12:10	RICHARD STÉPHANIE	1	6	2
2022-06-17 08:30:01	BOLDUC-COUTURE	GUILLAUM21	1	12

MOTIFS :

BEA ENVIRONNEMENT
BEA ENTRETIEN EXERC.

PRODUITS IMPLIQUÉS :

CHIEN

Description complémentaire :
Ils dise que cest des animaux quil on sauver et ce font passer pour une compagnie a but non-lucratif mais vende les animaux c'(chien de race chiot de meme porte des prix de fou chien dans des toute petite cage sur le ciment avec just 1 papier journal

Description complémentaire :

Les animaux sont gardés exclusivement à l'intérieur

INTERVENTIONS :

No visite	Date visite	No dem.anal.	No expl	No enti	Nom expl
3465523	2022-06-29	0	2564914	1	SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX REGIONALE

INSPECTEUR(S) AYANT PRIS CHARGE DE LA PLAINTÉ :

Nom inspPrise en charge

PENELOPPERAYMOND-LAFORTUNE2022-06-17 00:00:00

DÉBUT TRAITEMENT DE LA PLAINTÉ : 2022-06-17

CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS :

Conclusion : Exercice fournie et installations conformes.

Résultat de l'évaluation du produit :
Responsabilité :
Plainte fondée : NF
Retour information au plaignant : 2022-06-29 00:00:00
Plainte réglée le : 2022-06-29

Numéro de dossier : 2564914-1-38715 Date : 2022-06-14

Type d'intervention : Conversation téléphonique/courriel

Exploitant : SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX REGIONALE

Raison Sociale :

Adresse : 1728 ROUTE 335, SAINT-LIN--LAURENTIDES, J5M1Y3, (Québec)

Commentaires :

RECEPTION D'UN DOSSIER MEDICAL PAR COURRIEL : DOSSIER : DE OHANA, MALGRE LA DEMANDE DU DOSSIER DE KALINDA, UN COURRIEL A ETE ENVOYE POUR DEMANDER LA CONFIRMER QUE OHANA EST KALINDA. CAR L'EXAMEN VETERINAIRE SEMBLAIT POSTERIEUR A L'ADOPTION.

No inspecteur :



PENELOPPE, RAYMOND-LAFORTUNE

son espèce (chien, chat, cochon, rongeur, poisson, reptile)		sa race ou son croisement	la date de sa naissance ou	son code d'identification	4° s'il n'est pas chez son propriétaire ou son gardien actuel		le numéro de tout permis délivré à ce dernier par le ministre en vertu du présent règlement (si applicable)	les dates de mise bas ou de décès	le statut de l'animal	le nom, téléphone et adresse de l'adoption	le courriel de l'adoption
chat	chien	Yorkshire									
chat	chien	Husky x	tricolore	male	Approuvé 12-04-2012	non	7900	13-04-2012	Adopté	St-Vincent, St-Cuthbert	
chat	chien	Bouvier x	tricolore	female	Approuvé 11-11-2012	non	2100	13-04-2012	Adopté		
chat	chien	Husky x	brun-blanc	female	Approuvé 13-04-2012	non	2100	13-04-2012	Adopté		
chat	chien	Stranget x	brun	male	Approuvé 13-04-2012	non	2100	13-04-2012	Adopté		
chat	chien	Husky x	blond et blanc	male	Approuvé 13-04-2012	non	2100	13-04-2012	Adopté		
chat	chien	Mulino	San et noir	male	Approuvé 14-04-2012	non	2100	14-04-2012	Adopté		
chat	chien	Husky x	tricolore	female	Approuvé 14-04-2012	non	2100	14-04-2012	Adopté		
chat	chien	Yorkshire	noir et feu	male	Approuvé 14-04-2012	non	2100	14-04-2012	Adopté		



Rendez-vous FINAL ADOPTION

Contrat d'adoption de **CHAT**

Pour le refuge **INSPECTEUR CANIN/SPA RÉGIONALE**

Date d'adoption : 18-05-22

Commis responsable de la présentation : Marianne

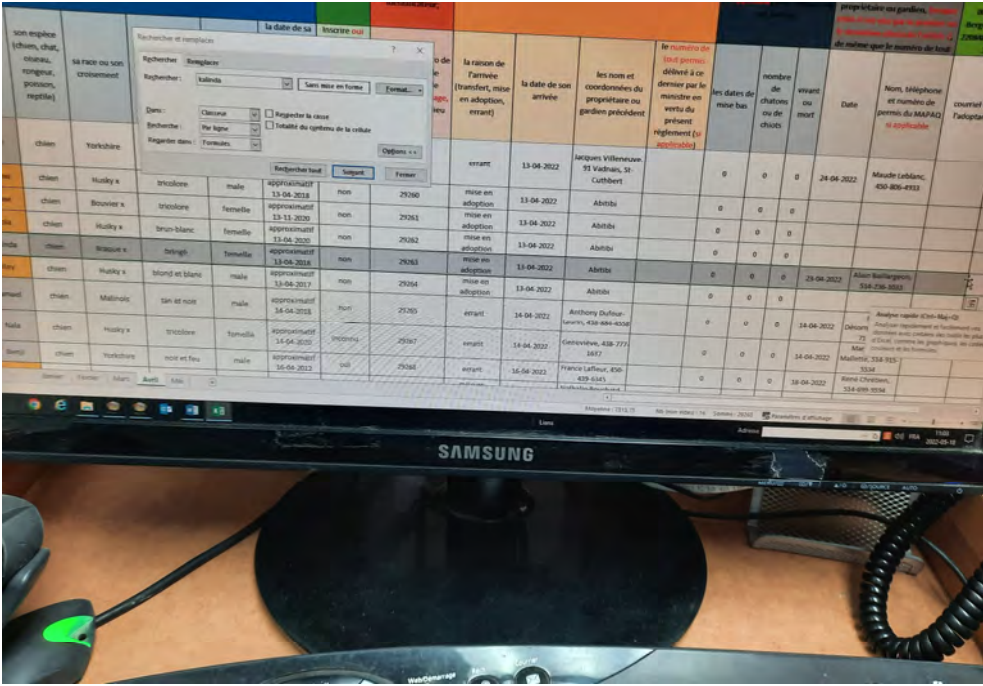
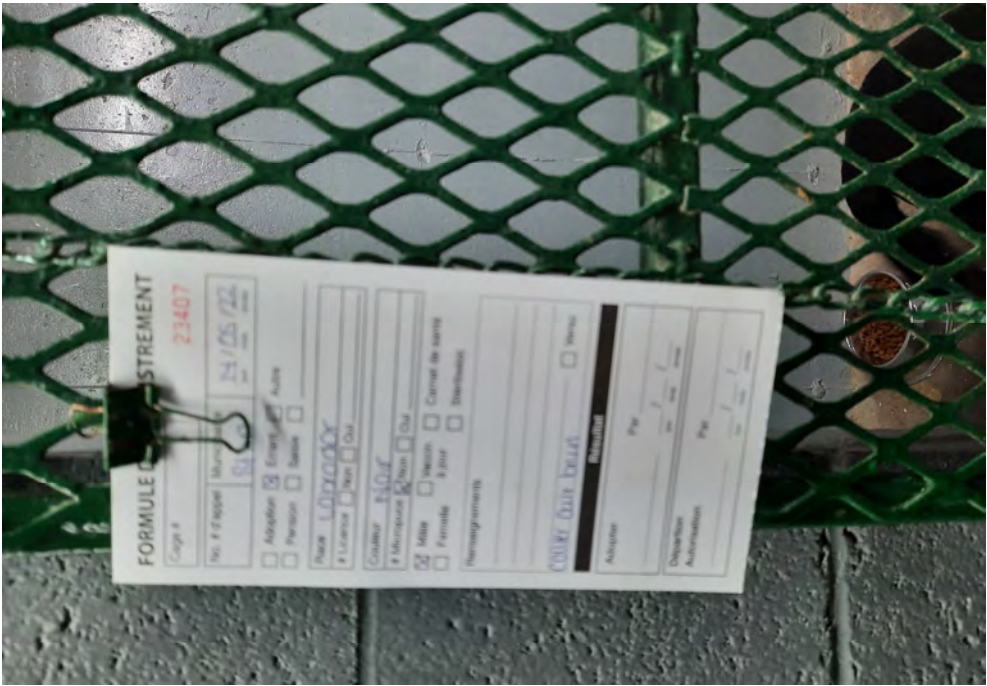
Commis responsable de l'explication du contrat : Marianne

Numéro de facture :

Identification du nouveau propriétaire

Nom : Velecho

société protectrice des animaux





Date: 2022-05-18

Heure d'arrivée: 10:45

Numéro du rapport d'inspection: 3453707

Raison de la visite: visite plainte (04)

Exploitant: SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX REGIONALE

Établissement: Sans objet

Bannière: Sans objet

Responsable: VANESSA SUBRANNI MORIN

Adresse de l'établissement: 1728 ROUTE 335, SAINT-LIN--LAURENTIDES, J5M1Y3, (Québec)

Numéro de dossier: 2564914 - 1

Numéro spécifique: Sans objet

Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal

ÉVALUATION DU RISQUE À LA SANTÉ DES ANIMAUX ET À LEUR BIEN-ÊTRE

No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Donner les soins de santé que nécessite l'état des animaux.	L'animal est blessé, montre des signes de maladie ou est souffrant. / Labrador noir (23407): plaie au niveau du museau et écoulement oculaire œil droit.
2	Installer l'équipement d'alimentation de façon à prévenir le renversement et la contamination.	Chien / La nourriture est contaminée ou altérée. / Équipements d'alimentation non adaptés.
3	Informations recueillies	Chat / 57 / 27 adultes et 30 chatons Chien / 54 / 25 adultes et 29 chiots

REMARQUES

Sur place suite à la réception d'une plainte concernant la sécurité et le bien-être animal. Je suis accompagnée de Pénélope Raymond-Lafortune, inspectrice MAPAQ. Nous nous sommes présentées en tant que personnes autorisées à Mme Nancy Côté. Des photos sont prises.

Mme Côté nous fait visiter les lieux et nous invite à communiquer avec Mme Morin pour répondre à nos questions.

Au moment de l'inspection, tous les animaux semblaient en bon état général.

Le chien visé par la plainte (Kalinda) provenait de l'Abitibi et a quitté vers une famille il y a environ 3 semaines. Suite à son arrivée, elle a été examinée par la Clinique Vétérinaire du Domaine vert. Un formulaire d'autorisation de divulgation vétérinaire sera transmis à Mme Vanessa Morin pour l'échange d'information.

Madame Côté nous précise que les chiens provenant de l'Abitibi sont gardés 10 jours en observation, ensuite le vaccin de base est administré et ils sont placés en adoption.

MESSAGE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

La santé et le bien-être des animaux : une responsabilité collective.

En tant que propriétaire d'animaux de compagnie ou d'élevage, vous devez veiller à leur santé et à leur bien-être. Pour en savoir plus, consulter le Guide d'application de la loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal :

https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guideapplication_Loi_Bien_etre_animal.pdf

Et le Guide d'application du Règlement sur la sécurité et le bien-être des chiens et des chats :

https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guide_reglement_chats_chiens.pdf.

IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur: MARIE-EVE DESROSIERS

Adresse: 867, BOUL. L'ANGE-GARDIEN SUITE 1.0, L'ASSOMPTION, J5W1T3, (Québec)

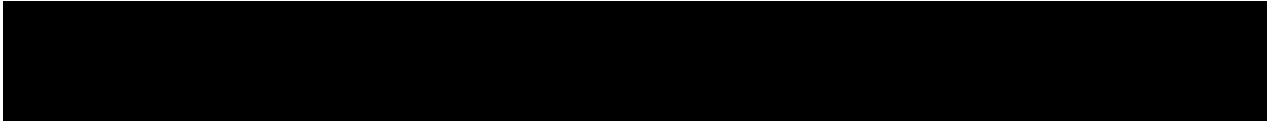
Téléphone: 450 589-1796 poste 5094

Télécopieur: 450 589-7812

Courriel : Marie-Eve.Desrosiers@mapaq.gouv.qc.ca

J'ai personnellement constaté les faits et posé les gestes mentionnés dans ce rapport produit le : 2022-05-18

Signature :



SIGNATURE DE L'EXPLOITANT

Le rapport d'inspection No 3453707 a été remis à Mme Nancy Côté

L'exploitant ou son représentant reconnaît avoir pris connaissance de ce rapport.

Signature :

PLAIGNANT :

Dossier plainte no 1156315
ÉTABLISSEMENT IMPLIQUÉ :

Nom : Inspecteur Canin
Adresse : 1728, Route 335
Municipalité : SAINT-LIN--LAURENTIDES

RÉCEPTION :

Plainte transmise : SITE INTERNET MAPAQ
Autre source :
Transféré à le
PRIORITÉ : 48

Date_réception	Recue_par	Dir	Adm_Reg	Adm_Loc
2022-04-28 09:00:01	RAYMOND-LAFORTUNE	PENEL01PE	9	1
2022-04-25 15:19:02	RICHARD STÉPHANIE	1	6	2
2022-04-25 15:17:01	THÉRIAULT VÉRONIQUE	17	0	0

MOTIFS :

BEA SOINS SANTE

PRODUITS IMPLIQUÉS :

CHIEN

Description complémentaire :
Cette endroit devrait être vérifié depuis
longtemps.

Description complémentaire :

Ils accouplent des animaux pour les revendre (non conforme à ce que devrait faire un refuge).

De plus, il vendent les animaux hors de prix et sans être stérilisés (non conforme à ce que devrait faire un refuge).

Un ce moment, il veulent vendre une femelle complètement déshydratée et qui a clairement servie de chien de reproduction (j'ai une photo à

INTERVENTIONS :

No visite	Date visite	No dem.anal.	No expl	No enti	Nom expl
3453707	2022-05-18	0	2564914	1	SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX REGIONALE

INSPECTEUR(S) AYANT PRIS CHARGE DE LA PLAINTÉ :

Nom insp	Prise en charge
MARIE-EVE	DESROSIERS 2022-05-09 00:00:00
PENELOPPE	RAYMOND-LAFORTUNE 2022-05-09 00:00:00

DÉBUT TRAITEMENT DE LA PLAINTÉ : 2022-05-09

CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS :

Conclusion : RAS

Résultat de l'évaluation du produit :
Responsabilité :
Plainte fondée : NF
Retour information au plaignant : 2022-05-20 00:00:00
Plainte réglée le : 2022-05-20

* * * FIN DU RAPPORT * * *

14 Avril 2022
Saint-Lin-Laurentides

MAPAQ
ATT : **Marie-Ève Desrosiers**
867, BOUL, L'ANGE GARDIEN, SUITE 101
L'ASSOMPTION, QC, J5W 1T3

Objet : Rapport d'inspection SPAR

No1 règle

Donner les soins de santé que nécessite l'état des animaux.

Description/Constatation

L'animal est blessé, montre des signes de maladie ou est souffrant. /Chat adulte gris nommé Misfit a une blessure sous l'œil. Il n'a pas vu de vétérinaire depuis son arrivée.

Retour

L'animal est arrivé au refuge avec une blessure en guérison (phase de bourgeonnement) voir vidéo de Misfit jointe à ce courriel et liens explicatifs du processus de guérison d'une plaie. L'animal ne présente aucun signe de maladie ni de souffrance. Lors de votre passage, la couche de protection (de la phase de bourgeonnement) présente sur l'animal à son arrivé est tombé. Phase d'épithélialisation et cicatriciel encore tout à fait normal lors d'un processus de guérison de la peau consulter photo de Misfit jointe à ce courriel. Toujours aucun signe d'infection, de maladie ou de douleur. Sachez que nous prenons très au sérieux l'état de santé de nos animaux et que nous assurons un suivi rigoureux de leurs états, mais qu'une consultation vétérinaire en urgence n'est pas toujours requise, il faut aussi savoir user de jugement. L'animal a été inscrit dès son arrive pour être transféré en rescues et a quitté nos locaux le 16 mars 2022 encore aujourd'hui Misfit se porte à merveille et sa petite blessure poursuit sa guérison cicatrisé voir photo de Misfit en pièce jointe de ce courriel.

No2 règle

Installer l'équipement d'alimentation de façon à prévenir le renversement et la contamination.

Description/Constatation

Chien/ l'équipement d'alimentation est mal conçu ou mal installé. / Plusieurs bols de chiots avec beaucoup de ripes et un bol de chien adulte renversé.

Retour

Nos enclos sont, pour la plupart, équipés de supports à bol en hauteur ou s'ils ne sont pas encore installés nous fournissons des bols anti-versement et/ou lorsque nécessaire par exemple; (chiots, petit chien plus bas sur pattes) afin de leur assurer tout le confort nécessaire lorsqu'ils s'abreuvent. De plus, chaque enclos est muni de pipette permettant à l'animal de s'abreuver en tout temps. En plus de quoi, nous effectuons le changement/remplissage des bols d'eau au minimum trois fois par jours. Comme mentionné, nous avons le bien-être de nos pensionnaires à cœur. Voir photos en pièce jointe à ce courriel des équipements et du protocole de tournée d'eau.

No3 Règle

Garder le plancher des cages ou des enclos en bon état.

Description/Constatation

L'état, la nature ou l'entretien est inadéquat. / De la peinture s'écaille sur le plancher de certains enclos.

Retour

Je devine que vous devez parler de la section des chats puisque le plancher de la section enclos des chiens est un fini en béton scellé; c'est-à-dire qu'il n'y a aucune peinture recouvrant le plancher des enclos de la section chien voir photo en pièce jointe à ce courriel. Pour ce qui est de la section chat, nous effectuons un entretien systématique aux deux mois afin de rafraîchir la peinture des dites cages. Voir photo et protocole en pièce jointe à ce courriel.

Remarques/Retour et Corrections

- La SPA Régionale n'offre pas de service de boutique, ni de service de toilettage pour les clients à l'externe.
- Misfit a été transférée vers un nouveau lieu de garde tel qu'écrit dans notre registre et tel que mentionné dans notre dernier courriel du 29 mars 2022
- Voici la réglementation en vigueur (guide règlement chat et chien fournis par le MAPAQ) pour le protocole d'entretien et que nous respectons ; *Article 32 : Le propriétaire ou le gardien de l'animal doit élaborer, tenir à jour et mettre en œuvre un protocole de nettoyage, de désinfection et de contrôle de la vermine à l'égard du bâtiment où est gardé l'animal, de ses dépendances, des cages, des enclos, des parcs ainsi que des équipements et des accessoires qui s'y trouvent. Ce protocole doit prévoir :*

1. la fréquence de nettoyage et de désinfection;
2. l'ordre dans lequel doivent s'effectuer le nettoyage et la désinfection;
3. les produits utilisés pour le nettoyage et la désinfection, leur concentration, le temps de leur contact avec les surfaces nettoyées et désinfectées ainsi que leur mode de rinçage;
4. la procédure utilisée pour contrôler la vermine.

Ce protocole doit être conservé sur les lieux où est gardé l'animal et être disponible à toute personne qui s'occupe de l'animal.

En aucun cas le protocole doit être affiché dans chacun des locaux, mais bien **disponible sur place** ce qu'il est en tout temps.

- Voici la réglementation en vigueur pour le protocole d'exercice de chat et que nous respectons et même surpassons; Article 37 : *L'animal doit faire l'exercice dont il a besoin en fonction de son âge et de sa condition physique.*

L'exercice est important pour l'équilibre physique et psychologique d'un animal. Un animal qui fait de l'exercice de façon quotidienne sera moins porté à avoir des comportements indésirables, tels que gruger ou manger des objets. De plus, lorsqu'on le sort chaque jour de son enclos ou de sa cage, l'animal a moins tendance à développer des comportements stéréotypés comme le tournis. Cela lui permet notamment de dépenser son énergie et d'explorer son environnement. Il est parfois nécessaire d'encourager les animaux à bouger, surtout les chats, en jouant avec eux. -

Il est recommandé de sortir quotidiennement l'animal de sa cage ou de son enclos afin de le mettre dans un parc destiné à l'exercice ou pour le faire marcher en laisse. Selon le Code de pratiques recommandées aux chenils du Canada, les chiens confinés dans des cages devraient faire de l'exercice au moins 20 minutes, deux fois par jour.

Puisque les chats sont des grimpeurs, l'espace en hauteur est aussi important que la surface au sol. Ainsi, l'installation de perchoirs sur les parois des cages ou des enclos peut leur permettre de faire de l'exercice.

Les animaux âgés ou malades devraient avoir un programme d'exercice adapté à leur situation. Par exemple, on peut lancer la balle pendant une heure à un jeune chien. Pour un vieux chien, 10 minutes peuvent suffire.

Nos cages sont munies d'au minimum **une tablette** et nous avons **une salle dédiée** à l'exercice pour nos pensionnaires félins. Comme mentionné nous veillons continuellement au confort de nos pensionnaires.

Si vous avez besoin d'information supplémentaire n'hésitez pas

Cordialement,

Vanessa Subranni Morin

Vanessa Subranni Morin
Directrice Générale



1° sa description						2° le fait qu'il soit stérilisé;	3° s'il est marqué de façon permanente, son code identificateur;	4° s'il n'est pas né chez son propriétaire ou son gardien actuel				5° Dans le cas d'une femelle (à appliquer) pour chacune de ses portées			6° la date de sa mort ou celle de son départ définitif ainsi que les nom et coordonnées du nouveau propriétaire ou gardien, lorsque celui-ci est visé par le premier ou le deuxième alinéa de l'article 2, de même que le numéro de tout permis délivré à ce dernier par le		# permis mapaq -stl: 2205943-0003-01 -Berger Blanc: 2208480-0001-2		Légende: ORANGE-Sur place, BLEU-rescue, ROSE-famille d'accueil Gris-Parti		
Son nom	son espèce (chien, chat, oiseau, rongeur, poisson, reptile)	sa race ou son croisement	sa couleur	son sexe	la date de sa naissance ou, si cette date est inconnue, une date probable de naissance suivie de cette mention expresse;	Inscrire oui s'il l'est et inscrire non s'il ne l'est pas ou inconnu si nous ne pouvons le confirmer.	inscrire le numéro de micro-puce, de carton et/ou le numéro de tatouage, cicatrice s'il y a lieu	la raison de l'arrivée (transfert, mise en adoption, errant)	la date de son arrivée	les nom et coordonnées du propriétaire ou gardien précédent	le numéro de tout permis délivré à ce dernier par le ministre en vertu du présent règlement (si applicable)	les dates de mise bas	nombre de chatons ou de chiots	vivant ou mort	Date	Nom, téléphone et numéro de permis du MAPAQ si applicable	courriel de l'adoptant	date de rappel	commentaire		
Bud	chien	Husky x	tricolore	male	approximatif 01-03-2016	non	#956000011417986, 26105	mise en adoption	01-03-2022	Josée Trudel, 438-394-4668		0	0	0	23-03-2022						
Hope	chat	domestique	gris tabby	male	28-02-2022	non	26106	mise en adoption	02-03-2022	Annouchka Giasson, 514-386-0011		0	0	0	02-03-2022						
Neige	chien	bulldog anglais	blanc et brun	femelle	approximatif 02-03-2014	non	#956000008355741, 26107	errant	02-03-2022	Érick Pelletier, 514-966-6580		0	0	0	03-03-2022						
108	chat	domestique	noir et blanc	femelle	approximatif 04-03-2021	non	26108	errant	04-03-2022	Johanne Murray, 450-831-2631		20-03-2022	3	3 Vivants							
186	chat	domestique	blanc	male	20-03-2022	non	26186	né ici	20-03-2022	né ici		0	0	0							
187	chat	domestique	tabby	male	20-03-2022	non	26187	né ici	20-03-2022	né ici		0	0	0							
188	chat	domestique	tabby	femelle	20-03-2022	non	26188	né ici	20-03-2022	né ici		0	0	0							
Mr.Calin	chat	domestique	gris	male	approximatif 04-06-2021	non	#956000011421184, 26112	mise en adoption	04-03-2022	Johanne Murray, 450-831-2631		0	0	0	23-03-2022						
Karl-Henri	chat	domestique	tabby-blanc	male	approximatif 04-03-2017	oui	26113	mise en adoption	04-03-2022	Rebeka Bastien, 514-952-1664		0	0	0	26-03-2022						
Benjamin	chat	domestique	tabby	male	approximatif 04-03-2019	oui	26114	mise en adoption	04-03-2022	Rebeka Bastien, 514-952-1664		0	0	0	26-03-2022						
Wolf	chien	Berger Allemand	noir	male	14-12-2021	non	#956000011418148, 26120	mise en adoption	04-03-2022	SPA Abitibi		0	0	0	12-03-2022						
Ziko	chien	Berger Allemand	noir	male	14-12-2021	non	#956000011439982, 26121	mise en adoption	04-03-2022	SPA Abitibi		0	0	0	26-03-2022						
Tracey	chien	Berger Allemand	noir et tan	femelle	14-12-2021	non	956000011393402, 26122	mise en adoption	04-03-2022	SPA Abitibi		0	0	0	27-03-2022						
Zarina	chien	Berger Allemand	noir et tan	femelle	14-12-2021	non	#956000011392204, 26123	mise en adoption	04-03-2022	SPA Abitibi		0	0	0	17-03-2022						
Maxou	chien	Bichon	blanc	male	31-08-2009	non	26124	mise en adoption	05-03-2022	André-Anne Plouff, 514-659-9929		0	0	0	10-03-2022						
Kujo	chien	Bulldog Américain x Akita	bringé brun et blanc	male	approximatif 05-07-2021	non	26125	mise en adoption	05-03-2022	Sébastien Hébert, 514-243-9550		0	0	0							
Farah	chien	Berger x	tricolore	femelle	approximatif 05-03-2019	non	26126	errant	05-03-2022	Grégoire Langlois, 1160 Principal, St-Roch		0	0	0	21-03-2022						
Maria	chat	domestique	tabby	femelle	approximatif 05-03-2017	non	26127	errant	05-03-2022	Johanne Murray, 450-831-2631		0	0	0							
Adèle	chien	grand Danois	bringé	femelle	22-02-2021	non	26128	mise en adoption	05-03-2022	Karine Denis, 450-512-3016		0	0	0	16-03-2022						
Moufette	chat	domestique	noir et blanc	femelle	approximatif 06-03-2021	non	26130	errant	06-03-2022	Francois St-Georges, 1391 Pékan, Ste-Julienne		0	0	0	08-03-2022						
Choupinette	chat	domestique	blanc et gris	femelle	approximatif 06-03-2020	non	MF101157, 26131	mise en adoption	06-03-2022	Berger Blanc	2208480-0002-2	0	0	0	20-03-2022						
Moustache	chat	domestique	noir et blanc	male	approximatif 03-03-2019	oui	MF-101157, 26132	mise en adoption	06-03-2022	Berger Blanc	2208480-0002-2	0	0	0							
Mama	chat	domestique	gris	femelle	approximatif 06-03-2020	non	MC12071-3, #992000001015661, 26133	mise en adoption	06-03-2022	Berger Blanc	2208480-0002-2	0	0	0	28-03-2022						
Goglu	chat	domestique	blanc et tabby	male	approximatif 06-03-2018	non	MC12071-2 #992000001015662, 26134	mise en adoption	06-03-2022	Berger Blanc	2208480-0001-2	0	0	0							
Schtroumpf	chat	domestique	noir et blanc	femelle	approximatif 06-03-2020	non	EF79685-3, #992000001015547, 26136	mise en adoption	06-03-2022	Berger Blanc	2208480-0001-2	0	0	0							
Misfit	chat	domestique	gris	male	approximatif 06-03-2020	non	MF-101136, 26137	mise en adoption	06-03-2022	Berger Blanc	2208480-0001-2	0	0	0	17-03-2022						
Everest	chien	Husky x	blanc et gris	femelle	approximatif 06-09-2021	non	EF-79787 #956000013219205, 26138	mise en adoption	06-03-2022	Berger Blanc	2208480-0001-2	0	0	0							
JC	chat	Bengal	Snow Mink	male	03-12-2020	oui	26141	mise en adoption	06-03-2022	Francine Lavallée, 438-491-1637		0	0	0							
Drogo	chien	pdfMachine - is a pdf writer that produces quality PDF files with ease!																			

pdfMachine - is a pdf writer that produces quality PDF files with ease!

Get yours now!

“Thank you very much! I can use Acrobat Distiller or the Acrobat PDFWriter but I consider your product a lot easier to use and much preferable to Adobe's” A.Sarras - USA

Zoro	chien	Malinois	noir et tan	male	23-11-2021	non	26146	mise en adoption	08-03-2022	Patrick Giroux, 450-822-1053		0	0	0	09-03-2022					
Ella	chien	Carlin	fauve	femelle	approximatif 08-03-2012	non	26147	errant	09-03-2022	Lucie Dominique Morin, 514-806-3164		0	0	0	09-03-2022					
Litchee	chat	domestique	roux et blanc	male	15-10-2021	non	26148	errant	09-03-2022	Johanne Murray, 450-831-2631		0	0	0						
Plume	chat	domestique	noir et blanc	femelle	15-10-2021	non	26149	errant	09-03-2022	Johanne Murray, 450-831-2631		0	0	0						
Rouky	chat	domestique	roux	male	approximatif 10-10-2021	non	26152	errant	10-03-2022	Johanne Murray, 450-831-2631		0	0	0						
Croc-Mou	chat	domestique	noir	male	approximatif 10-10-2021	non	26153	errant	10-03-2022	Johanne Murray, 450-831-2631		0	0	0						
Chatouille	chat	domestique	roux	male	approximatif 10-03-2020	non	#956000011418721, 26157	mise en adoption	10-03-2022	Denyse Robineault, 514-264-0516		0	0	0	23-03-2022					
160	chat	domestique	tricolore	femelle	approximatif 11-03-2016	non	26160	errant	11-03-2022	Claire Guénette, 450-831-2631		0	0	0						
Peter	chat	domestique	noir et blanc	male	approximatif 11-03-2017	non	#96700000011139, 26161	mise en adoption	11-03-2022	Guyline Desrochers, 514-979-7680		0	0	0	13-03-2022					
Rocky	chat	domestique	noir	male	approximatif 11-03-2015	oui	26162	mise en adoption	11-03-2022	Julie Cartwright, 514-267-7726		0	0	0	18-03-2022					
Mika	chien	Husky x	tricolore	femelle	approximatif 12-01-2022	non	#956000011421790, 26164	mise en adoption	12-03-2022	Spa Abitibi		0	0	0						
Jack	chien	Husky x	beige	male	approximatif 12-01-2022	non	#956000011416924, 26165	mise en adoption	12-03-2022	Spa Abitibi		0	0	0						
Milo	chien	Husky x	tricolore	male	approximatif 12-01-2022	non	#956000011436286, 26166	mise en adoption	12-03-2022	Spa Abitibi		0	0	0						
Sparka	chien	Husky x	tricolore	femelle	approximatif 12-01-2022	non	#956000011420736, 26167	mise en adoption	12-03-2022	Spa Abitibi		0	0	0						
Bella	chien	husky x	tricolore	femelle	approximatif 12-01-2022	non	#956000011418985, 26168	mise en adoption	12-03-2022	Spa Abitibi		0	0	0						
Willow	chien	Bullmastif	bringé	femelle	approximatif 12-09-2019	non	#992000000702305, 26169	mise en adoption	12-03-2022	Julie Joubert, 450-421-0076		0	0	0	19-03-2022					
Charlie	chat	domestique	gris	femelle	approximatif 10-09-2021	oui	#967000000057560, 26156	mise en adoption	14-03-2022	Inspecteur Canin Inc.	2205943-0003-01	0	0	0						
Poil	chat	domestique	gris	male	approximatif 10-09-2021	non	26155	mise en adoption	14-03-2022	Inspecteur Canin Inc.	2205943-0003-01	0	0	0						
Polter	chat	domestique	gris	male	approximatif 10-09-2021	non	26154	mise en adoption	14-03-2022	Inspecteur Canin Inc.	2205943-0003-01	0	0	0	22-03-2022					
Reaper	chien	Staff x	brun	male	approximatif 14-03-2013	oui	26173	errant	14-03-2022	Carolann Auger, 418-399-9438		0	0	0	14-03-2022					
Fiona	chien	husky x	tan	femelle	approximatif 11-01-2022	non	26206	mise en adoption	15-03-2022	SPA Abitibi		0	0	0						
Nikita	chien	Husky x	noir et gris	femelle	approximatif 11-01-2022	non	26207	mise en adoption	15-03-2022	SPA Abitibi		0	0	0						
Xena	chien	Husky x	noir et gris	femelle	approximatif 11-01-2022	non	26208	mise en adoption	15-03-2022	SPA Abitibi		0	0	0						
Enko	chien	Husky x	noir sous poil gris	male	approximatif 11-01-2022	non	26209	mise en adoption	15-03-2022	SPA Abitibi		0	0	0						
Freya	chien	Husky x	gris	femelle	approximatif 11-01-2022	non	26210	mise en adoption	15-03-2022	SPA Abitibi		0	0	0						
Snowy	chien	Husky x	gris-beige	male	approximatif 11-01-2022	non	26211	mise en adoption	15-03-2022	SPA Abitibi		0	0	0						
Shorty	chien	Husky	noir et blanc	male	approximatif 11-01-2022	non	26212	mise en adoption	15-03-2022	SPA Abitibi		0	0	0						
Maya	chien	husky	tricolore	femelle	approximatif 11-01-2022	non	26213	mise en adoption	15-03-2022	SPA Abitibi		0	0	0						
Max	chien	husky	brun et blanc	male	approximatif 11-01-2022	non	26214	mise en adoption	15-03-2022	SPA Abitibi		0	0	0						
Buck	chien	husky	brun-blanc	male	approximatif 11-01-2022	non	26215	mise en adoption	15-03-2022	SPA Abitibi		0	0	0						
Pomky	chien	croisé	noir	male	approximatif 15-03-2015	non	26216	mise en adoption	15-03-2022	SPA Abitibi		0	0	0						
176	chat	domestique	noir	femelle	approximatif 16-03-2020	non	26176	errant	16-03-2022	Monique Fois, 450-302-0641		0	0	0						
Bobby	chat	domestique	noir	male	approximatif 16-03-2016	non	26178	errant	16-03-2022	Christine Baillargeon, 450-835-2585		0	0	0						
196	chat	Siamois	chocolat point	male	approximatif 20-03-2021	non	26196	errant	20-03-2022	Chantal Guenette, 450-848-2505		0	0	0						
Patate	chat	domestique	écaille de tortue	femelle	approximatif 20-03-2020	oui	26197	mise en adoption	20-03-2022	Jean-Marc Jubinville, 514-653-7056		0	0	0						
199	chat	domestique	noir	male	approximatif 21-03-2019	non	26199	errant	21-03-2022	Johanne Murray, 450-831-2631		0	0	0						
Mimine	chat	domestique	tabby	femelle	approximatif 22-03-2015	non	26200	mise en adoption	22-03-2022	Manon Brisson, 450-431-4955		0	0	0						
Charlotte	chat	domestique	noir	femelle	approximatif 23-03-2020	non	26202	errant	23-03-2022	Stéphane Rhéaume, 450-866-4467		0	0	0						

pdfMachine - is a pdf writer that produces quality PDF files with ease!

Get yours now!

“Thank you very much! I can use Acrobat Distiller or the Acrobat PDFWriter but I consider your product a lot easier to use and much preferable to Adobe's" A.Sarras - USA

Boule de Neige	rongeur	Hamster	brun	femelle	approximatif 23-03-2021	non	26203	errant	23-03-2022	Stéphane Rhéaume, 438-886-6187		0	0	0					
217	chat	domestique	noir et blanc	male	approximatif 23-03-2020	non	26217	errant	23-03-2022	Monique Fois, 450-302-0641		0	0	0					
218	chat	domestique	noir,gris et blanc	femelle	approximatif 23-03-2022	non	26218	errant	23-03-2022	Julie Favreau, 514-944-2308		0	0	0					
Chirpey	chat	domestique	blanc-beige	male	approximatif 23-03-2014	non	26219	errant	23-03-2022	Guylaine Comtois, 450-835-5320		0	0	0					
Olaf	chat	domestique	blanc-beige	male	approximatif 23-03-2010	non	26220	errant	23-03-2022	Kim Courteau, 514-297-0317		0	0	0	24-03-2022				
Stella	chat	domestique	tabby	femelle	16-04-2020	non	26221	mise en adoption	24-03-2022	Pamela St-Pierre, 514-554-6784		0	0	0					
Asha	chien	Husky	tricolore	femelle	approximatif 23-01-2022	non	26222	mise en adoption	23-03-2022	Spa Abitibi		0	0	0					
Nestor	chien	Lhassa Apso x	noir et blanc	male	approximatif 23-12-2021	non	26223	mise en adoption	23-03-2022	Spa Abitibi		0	0	0					
224	chien	Berger x	noir et tan	male	approximatif 23-03-2014	non	26224	mise en adoption	23-03-2022	Spa Abitibi		0	0	0					
225	chien	Husky x	blond	male	approximatif 23-03-2013	non	26225	mise en adoption	23-03-2022	Spa Abitibi		0	0	0					
226	chien	Husky x	noir et blanc	femelle	approximatif 23-03-2020	non	26226	mise en adoption	23-03-2022	Spa Abitibi		0	0	0					
Sparky	chien	Bulterrier	blanc et briné	male	approximatif 24-03-2020	non	26227	mise en adoption	24-03-2022	Pascal Rocheleau, 514-968-5730		0	0	0					
228	chat	domestique	tabby	male	approximatif 24-03-2019	non	26228	errant	24-03-2022	Guylaine Comtois, 450-835-5320		0	0	0					
Softy	chat	domestique	noir et blanc	male	approximatif 25-03-2019	non	26229	errant	25-03-2022	Sophie Ager, 450-302-2090		0	0	0					
Nelly	chat	siamois	brun	femelle	10-01-2004	oui	26232	mise en adoption	26-03-2022	Valmon Dumont, 450-436-2477		0	0	0					
Zullus	rongeur	lapin	gris	male	approximatif 26-03-2019	non	26233	errant	26-03-2022	Francis Péladeau, 514-208-5114		0	0	0					
Félix	chat	domestique	gris et blanc	male	30-03-2017	oui	26234	mise en adoption	26-03-2022	Lucie Gilbert, 514-730-1454		0	0	0					
235	chat	domestique	noir et blanc	male	approximatif 26-03-2017	non	26235	errant	26-03-2022	Guylaine Comtois, 450-835-5320		0	0	0					
Grosse Pattes	chat	domestique	tabby	male	approximatif 27-03-2018	non	26236	errant	27-03-2022	Alain Boisvert, 438-864-6466		0	0	0					
Lou	chien	Berger Allemand	noir et tan	male	03-02-2018	non	26237	mise en adoption	27-03-2022	Katryn Grenier, 438-507-8896		0	0	0					
Perle Noir	chat	domestique	noir	male	approximatif 27-03-2015	oui	#967000009588363, 26238	mise en adoption	27-03-2022	Nolin Lacas, 514-568-5433		0	0	0					
Mayka	chien	Labrador x	noir et briné	femelle	approximatif 27-03-2020	non	26239	errant	27-03-2022	Roxanne Poudrette, 438-777-9719		0	0	0	27-03-2022				
Téa	chien	Yorkshire	noir et feu	femelle	04-11-2022	oui	26201	mise en adoption	27-03-2022	Caroline Beaulieu, 514-663-7697		0	0	0					
240	rongeur	lapin	tricolore	femelle	approximatif 29-03-2020	non	26240	errant	29-03-2022	Olivier Cabana, 450-759-5559		0	0	0					
241	chat	domestique	tabby	male	approximatif 29-03-2018	non	26241	errant	29-03-2022	Olivier Cabana, 450-759-5559		0	0	0					
242	chat	domestique	gris	male	approximatif 29-03-2018	non	26242	errant	29-03-2022	Olivier Cabana, 450-759-5559		0	0	0					
243	rongeur	lapin	brun	male	approximatif 29-03-2021	non	26243	errant	29-0-2022	Mireille Roggero, 450-439-3220		0	0	0					

pdfMachine - is a pdf writer that produces quality PDF files with ease!

Get yours now!

"Thank you very much! I can use Acrobat Distiller or the Acrobat PDFWriter but I consider your product a lot easier to use and much preferable to Adobe's" A.Sarras - USA

1° sa description						2° le fait qu'il soit stérilisé;	3° s'il est marqué de façon permanente, son code identificateur;	4° s'il n'est pas né chez son propriétaire ou son gardien actuel				5° Dans le cas d'une femelle (à appliquer) pour chacune de ses portées			6° la date de sa mort ou celle de son départ définitif ainsi que les nom et coordonnées du nouveau propriétaire ou gardien, lorsque celui-ci est visé par le premier ou le deuxième alinéa de l'article 2, de même que le numéro de tout permis		# permis mapaq -sti: 2205943-0003-01 -Berger Blanc: 2208480-0001-2		Légende: ORANGE-Sur place, BLEU-rescue, ROSE-famille d'accueil Gris-Parti		
Son nom	son espèce (chien, chat, oiseau, rongeur, poisson, reptile)	sa race ou son croisement	sa couleur	son sexe	la date de sa naissance ou, si cette date est inconnue, une date probable de naissance suivie de cette mention expresse:	Inscrire oui s'il l'est et inscrire non s'il ne l'est pas ou inconnu si nous ne pouvons le confirmer.	inscrire le numéro de micro-puce, de carton et/ou le numéro de tatouage, cicatrice s'il y a lieu	la raison de l'arrivée (transfert, mise en adoption, errant)	la date de son arrivée	les nom et coordonnées du propriétaire ou gardien précédent	le numéro de tout permis délivré à ce dernier par le ministre en vertu du présent règlement (si applicable)	les dates de mise bas	nombre de chatons ou de chiots	vivant ou mort	Date	Nom, téléphone et numéro de permis du MAPAQ si applicable	courriel de l'adoptant	date de rappel	commentaire		
Mr.Puff	chat	domestique	gris et blanc	male	approximatif 03-05-2015	non	#956000011392680, 26085	Mise en adoption	01-02-2022	Nick Brisebois 675-8282	450-	0	0	0	14-02-2022						
Blanka	chat	domestique	noir	femelle	approximatif 06-07-2021	non	#956000011391375, 31907	errant	01-02-2022	Claudette Clouette 450-333-0688		0	0	0	27-02-2022						
Bondi	chien	carlin	blanc	male	approximatif 03-08-2015	oui	31908	errant	02-02-2022	Michael Laurence 514-910-1813		0	0	0	15-02-2022						
Grisou	chat	domestique	tabby gris	male	approximatif 04-08-2021	non	23309	errant	02-02-2022	Gilles Trudel 357-8026	579-	0	0	0	03-02-2022						
Niki	chat	domestique	noir	male	18-02-2015	oui	#939000007371791, 31909	Mise en adoption	02-02-2022	Nicole Boileau 326-7980	450-	0	0	0	06-02-2022						
Charlos	chat	domestique	tabby	male	approximatif 03-04-2018	non	#956000011421918, 31910	errant	02-02-2022	Gaby Cailliet 514-572-6433		0	0	0	22-03-2022						
Alaska	chien	husky x	blond	femelle	03-02-2020	non	#956000011391675, 25647	mise en adoption	03-02-2022	spa abitibi		0	0	0							
Perle	chien	husky x	tricolore	femelle	13-12-2021	non	#956000011428609, 31911	Mise en adoption	03-02-2022	spa abitibi		0	0	0							
Misty	chien	husky x	tricolore	femelle	13-12-2021	non	#956000011392238, 31913	Mise en adoption	03-02-2022	spa abitibi		0	0	0	07-03-2022						
Loki	chien	husky x	tricolore	male	13-12-2021	non	#956000011391871, 31919	Mise en adoption	03-02-2022	spa abitibi		0	0	0							
Cosmo	chien	husky x	tricolore	male	13-12-2021	non	#956000011391980, 31920	Mise en adoption	03-02-2022	spa abitibi		0	0	0							
Blaky	chien	husky x	tricolore	male	13-12-2021	non	#956000011393232, 31921	Mise en adoption	03-02-2022	spa abitibi		0	0	0	19-02-2022						
Beluga	chien	husky x	tricolore	male	13-12-2021	non	#956000011392586, 31922	Mise en adoption	03-02-2022	spa abitibi		0	0	0							
Moka	chien	husky x	tricolore	femelle	13-12-2021	non	#956000011391735, 31912	Mise en adoption	03-02-2022	spa abitibi		0	0	0	11-03-2022						
Fripon	chat	domestique	gris tabby	male	01-12-2021	non	#956000011422028, 31914	Mise en adoption	03-02-2022	Benoit Marquis 438-921-3051		0	0	0	15-03-2022						
Vasco	chat	domestique	tabby	male	01-12-2021	non	956000011466174, 31915	Mise en adoption	03-02-2022	Benoit Marquis 438-921-3051		0	0	0	13-03-2022						
Mandela	chat	domestique	gris	femelle	01-12-2021	non	#956000011421031, 31916	Mise en adoption	03-02-2022	Benoit Marquis 438-921-3051		0	0	0	15-03-2022						
Nyx	chat	domestique	noir et blanc	male	approximatif 25-01-2016	non	31917	errant	03-02-2022	Sophie Aubuchon, 450-835-4388		0	0	0	01-03-2022						
Shadow	chien	berger x	noir et feu	male	approximatif 02-08-2007	non	31923	errant	04-02-2022	Camille Charboneau 450-365-6269		0	0	0	05-02-2022						
Goldie	chien	shihtzu x carlin	noir et feu	femelle	12-12-2021	non	#9856000011392086, 31924	Mise en adoption	05-02-2022	spa abitibi		0	0	0	07-02-2022						
Bonjo	chien	shihtzu x carlin	noir et fauve	male	12-12-2021	non	#956000011392837, 31925	Mise en adoption	05-02-2022	spa abitibi		0	0	0	13-02-2022						
Pogo	chien	shihtzu x carlin	fauve	male	12-12-2021	non	#956000011393173, 31926	Mise en adoption	05-02-2022	spa abitibi		0	0	0	03-03-2022						
Diesel	chien	rottweiler x malinois	noir et feu	male	28-08-2018	non	31927	mise en adoption	05-02-2022	Isabelle Chalfoux 450-882-3825		0	0	0	12-02-2022						
Roxy	chien	Boxer	Bringé	femelle	17-06-2013	non	31928	mise en adoption	05-02-2022	Johanne Clermont 579-525-5164		0	0	0	27-02-2022						
Clovice	rongeur	lapin	blanc et brun	male	approximatif 02-04-2021	non	31929	mise en adoption	06-02-2022	Mathieu St-Arnaud 438-838-6077		0	0	0	12-02-2022						
Ti-Gus	chat	domestique	tabby et blanc	femelle	approximatif 06-02-2021	non	31930	Mise en adoption	06-02-2022	Michelle, Sparaggis, 514-594-7584		0	0	0	13-02-2022						

Lexie	chat	domestique	blanc-gris	femelle	approximatif 07-11-2021	non	#956000011432370, 31931	Mise en adoption	11-02-2022	Inspecteur Canin Inc.	2205943-0003-01	0	0	0	18-02-2022					
Toutoune	chien	Labrador	noir	femelle	24-06-2010	non	31932	Mise en adoption	07-02-2022	Louis Beaupré, 514-880-6044		0	0	0	26-02-2022					
Louka	chien	Husky	blanc-gris	male	approximatif 02-2018	non	31934	errant	07-02-2022	Paul Leblanc, 450-439-8602		0	0	0	09-03-2022					
Ti-Minou	chat	domestique	tabby	male	10-10-2021	non	31938	Mise en adoption	08-02-2022	Stéphane St-Onge, 514-464-6589		0	0	0	13-02-2022					
Lucie	chien	Staff croisé	gris et blanc	femelle	approximatif 08-02-2017	non	31940	errant	08-02-2022	Brigitte MacDonald, 450-935-1602		0	0	0	19-02-2022					
Lisa	chien	Berger croisé	noir	femelle	08-12-2021	non	#956000011393365, 31941	Mise en adoption	08-02-2022	spa abitibi		0	0	0						
Homer	chien	Berger croisé	noir	male	08-12-2021	non	#956000011393687, 31942	Mise en adoption	08-02-2022	spa abitibi		0	0	0	27-02-2022					
Bart	chien	Berger croisé	brun	male	08-12-2021	non	#956000011393273, 31943	Mise en adoption	08-02-2022	spa abitibi		0	0	0	20-02-2022					
Marge	chien	Berger croisé	brun	femelle	08-12-2021	non	#956000011392561, 31944	Mise en adoption	08-02-2022	spa abitibi		0	0	0	19-02-2022					
Maggie	chien	Berger croisé	brun	femelle	08-12-2021	non	#956000011391582, 31945	Mise en adoption	08-02-2022	spa abitibi		0	0	0	20-02-2022					
Amber	chien	Berger croisé	brun	femelle	08-12-2021	non	#956000011391609, 31946	Mise en adoption	08-02-2022	spa abitibi		0	0	0						
James	chat	domestique	tabby	femelle	approximatif 08-02-2019	non	#956000011435656, 31947	errant	08-02-2022	Michel Beaulieu, 450-944-1298		0	0	0	27-02-2022					
Spouky	chat	domestique	tabby	male	approximatif 09-11-2021	non	#956000011392783, 31936	errant	09-02-2022	Eric Daoust, 438-777-7817		0	0	0	27-02-2022					
Gustave	chat	domestique	blanc et noir	male	approximatif 09-02-2018	oui	29215	Mise en adoption	09-02-2022	Diane Éthier, 450-836-3909		0	0	0	15-02-2022					
Doudoune	chat	domestique	noir	femelle	approximatif 10-02-2014	oui	#956000011418165, 31949	Mise en adoption	10-02-2022	Guylaine Majeau, 438-580-6688		0	0	0						
Enzo	chien	Husky croisé Boxer	noir et blanc	male	approximatif 12-02-2018	oui	#967000010136419, 31953	errant	12-02-2022	Mathieu Forest, 450-512-9634		0	0	0						
Charlie	chien	Shetland croisé Papillon	noir et blanc	male	approximatif 12-02-2014	non	31954	errant	12-02-2022	Laurie, 1340 Jolibois, Ste-Julienne		0	0	0	13-02-2022					
Estelle	chat	domestique	écaille de tortue	femelle	approximatif 13-02-2015	non	31955	errant	13-02-2022	Jean Dubien, 514-726-9857		20-03-2022	6	6 vivants						
189	chat	domestique	tabby	male	20-03-2022	non	26189	né ici	20-03-2022	né ici		0	0	0						
190	chat	domestique	tabby	femelle	20-03-2022	non	26190	né ici	20-03-2022	né ici		0	0	0						
191	chat	domestique	roux-blanc	male	20-03-2022	non	26191	né ici	20-03-2022	né ici		0	0	0						
192	chat	domestique	roux-blanc	male	20-03-2022	non	26192	né ici	20-03-2022	né ici		0	0	0						
193	chat	domestique	roux-blanc	male	20-03-2022	non	26193	né ici	20-03-2022	né ici		0	0	0						
194	chat	domestique	tabby	femelle	20-03-2022	non	26194	né ici	20-03-2022	né ici		0	0	0						
Mamou	chat	domestique	noir	femelle	approximatif 13-02-2016	oui	##956000011421144, 31956	Mise en adoption	13-02-2022	Anthony St-Aubin, 579-888-1919		0	0	0	24-02-2022					
Belle	chien	berger x	tricolore	femelle	approximatif 13-02-2014	non	31958	errant	13-02-2022	Gabriel Belisle, 438-837-3174		0	0	0	14-02-2022					
Isla	chat	domestique	Espagne	femelle	approximatif 14-02-2020	non	31960	errant	14-02-2022	Jean-Claude Emond, 450-756-9579		0	0	0	04-03-2021					
Sparrow	Chien	berger x	noir et tan	male	approximatif 15-02-2011	non	31961	errant	15-02-2022	Magalie Champagne, 514-961-071		0	0	0	05-03-2022					
Gangster	chien	Staff croisé	bringé et blanc	male	approximatif 16-02-2008	non	31962	errant	16-02-2022	Tani Campisi, 514-804-8264		0	0	0	16-02-2022					
Cachemire	chat	domestique	beige	femelle	approximatif 16-02-2021	non	#956000011392458, 31963	errant	16-02-2022	Francois Desjardin, 450-512-9201		0	0	0	24-02-2022					
Marcus	chat	domestique	roux	male	approximatif 16-12-2021	non	#956000011428789, 31965	errant	16-02-2022	Francois Desjardin, 450-512-9201		0	0	0	01-03-2022					
Bergan	chat	domestique	roux et blanc	male	approximatif 16-12-2021	non	#956000011430330, 31966	errant	16-02-2022	Francois Desjardin, 450-512-9201		0	0	0	01-03-2022					
Jennella	chat	domestique	écaille de tortue	femelle	approximatif 16-12-2021	non	#956000011418100, 31967	errant	16-02-2022	Francois Desjardin, 450-512-9201		0	0	0	01-03-2022					
Louky	chien	Berger croisé	noir et tan	male	18-09-2019	non	31964	errant	17-02-2022	Patrice Courville, 450-831-2071		0	0	0	17-02-2022					
Djo-Djo	chat	domestique	bst	male	approximatif 17-02-2020	non	31968	pension	17-02-2022	Geneviève Lavoie, 514-295-1226		0	0	0						
Antoine	chat	domestique	beige	male	17-02-2018	non	#956000011436663, 31969	errant	17-02-2022	Dany Vendette, 514-569-1014		0	0	0	11-03-2022					
Lulu	chien	berger x	noir et blanc	femelle	approximatif 22-12-2021	non	#956000011393357, 31970	Mise en adoption	20-02-2022	SPA Abitibi		0	0	0						
Thelma	chien				approximatif 22-12-2021		#956000011393091													

pdfMachine

A pdf writer that produces quality PDF files with ease!

Produce quality PDF files in seconds and preserve the integrity of your original documents. Compatible across nearly all Windows platforms, if you can print from a windows application you can use pdfMachine.

Get yours now!

Louise	chien	berger x	Noir et blanc	femelle	approximatif 12-2021	22	non	#956000011393083, 31972	Mise en adoption	20-02-2022	SPA Abitibi		0	0	0	13-03-2022					
Sun	chien	berger x	noir et blanc	femelle	approximatif 12-2022	22	non	#956000011392527, 31973	Mise en adoption	20-02-2022	SPA Abitibi		0	0	0	05-03-2022					
Elvis	chien	berger x	noir et blanc	male	approximatif 22-12-2021		non	#956000011391744, 31974	Mise en adoption	20-02-2022	SPA Abitibi		0	0	0	08-03-2022					
Toyo	chien	Jack Russell x	blanc	male	approximatif 12-2021	19	non	#956000011393724, 31975	Mise en adoption	20-02-2022	SPA Abitibi		0	0	0	18-03-2022					
Sony	chien	Jack Russell x	blanc-beige	male	approximatif 12-2021	19	non	#956000011392514, 31976	Mise en adoption	20-02-2022	SPA Abitibi		0	0	0	03-03-2022					
Nokia	chien	Jack Russell x	blanc	femelle	approximatif 12-2021	19	non	#956000011391335, 31977	Mise en adoption	20-02-2022	SPA Abitibi		0	0	0	05-03-2022					
Oggy	chat	domestique	tabby gris-blanc	male	approximatif 10-2021	19	non	#956000011420605, 31978	errant	19-02-2022	Francisco Tremblay Bellerille, 438-376-8619		0	0	0	12-03-2022					
Bébé	chien	Chihuahua	tricolore	male	approximatif 02-2014	20	non	31980	errant	20-02-2022	Sébastien Perrin, 438-832-3283		0	0	0	21-02-2022					
Garcon	chien	Chihuahua	noir-gris	male	approximatif 02-2016	20	non	31981	errant	20-02-2022	Sébastien Perrin, 438-832-3283		0	0	0	21-02-2022					
Todd	chat	domestique	gris et blanc	male	approximatif 02-2017	20	non	31983	errant	20-02-2022	Maxime Foucher, 514-885-4765		0	0	0	01-03-2022					
Méo	chien	Lab x Staff	brun-blanc	male	04-04-2021		non	#956000011417597, 31984	Mise en adoption	20-02-2022	Jeremy Michaud, 438-527-7809		0	0	0	09-03-2022					
Charly	chien	Berger Australien	merle	male	16-01-2015		non	31986	Mise en adoption	21-02-2022	Éric Lévesque, 514-654-6201		0	0	0	27-02-2022					
Benji	chien	Chihuahua	blond et blanc	male	05-09-2021		non	#99200000597560, 31987	Mise en adoption	21-02-2022	Marcel Fournier, 450-492-1947		0	0	0	22-02-2022					
Ti-Noir	chat	domestique	noir	male	approximatif 21-02-2020		non	31988	errant	21-02-2022	Line Vézina, 450-694-0477		0	0	0	26-03-2022					
Léon	chat	domestique	roux et blanc	male	approximatif 02-2016	21	oui	31990	Mise en adoption	21-02-2022	Anne Saint-Amour, 450-504-4041		0	0	0	01-03-2022					
Grizzy	chat	domestique	tabby	femelle	approximatif 02-2020	21	non	31991	Mise en adoption	21-02-2022	Alexandre Daniel, 514-233-7446		03-03-2022	5	5 vivants, 0 mort	04-03-2022					
Bailey's	chat	domestique	tabby	femelle	03-03-2022		non	26115	né ici	03-03-2022	né ici		0	0	0	04-03-2022					
Cofee	chat	domestique	tabby	male	03-03-2022		non	26116	né ici	03-03-2022	né ici		0	0	0	04-03-2022					
117	chat	domestique	tabby	male	03-03-2022		non	26117	né ici	03-03-2022	né ici		0	0	0	04-03-2022					
118	chat	domestique	tabby	femelle	03-03-2022		non	26118	né ici	03-03-2022	né ici		0	0	0	04-03-2022					
119	chat	domestique	tabby	male	03-03-2022		non	26119	né ici	03-03-2022	né ici		0	0	0	04-03-2022					
Gaspar	chat	domestique	tabby	male	15-10-2021		non	#956000011422328, 31992	Mise en adoption	21-02-2022	Alexandre Daniel, 514-233-7446		0	0	0	03-03-2022					
Sylvestre	chat	domestique	tabby	male	15-10-2021		non	#956000011393711, 31993	Mise en adoption	21-02-2022	Alexandre Daniel, 514-233-7446		0	0	0	03-03-2022					
Henri	chat	domestique	tabby	male	15-10-2021		non	#956000011392878, 31994	Mise en adoption	21-02-2022	Alexandre Daniel, 514-233-7446		0	0	0	07-03-2022					
Billie	chat	domestique	tabby gris	femelle	15-10-2021		non	#956000011393143, 31995	Mise en adoption	21-02-2022	Alexandre Daniel, 514-233-7446		0	0	0	08-03-2022					
Stella	chien	Chihuahua x Pinsher	brun	femelle	06-08-2017		non	31996	errant	21-02-2022	Yanick Thérault, 514-506-5230		0	0	0	23-02-2022					
Poppy	chien	Bouvier x	tricolore	femelle	approximatif 22-02-2019		non	31997	errant	22-02-2022	Francoise, Gouttiere, 438-878-5537		0	0	0	22-02-2022					
Dolores	chien	Husky x	tricolore	femelle	approximatif 14-12-2021	14	non	#956000011423111, 26088	Mise en adoption	22-02-2022	SPA Abitibi		0	0	0	11-03-2022					
Minerva	chien	Husky x	tricolore	femelle	approximatif 14-12-2021	14	non	#956000011392806, 26089	Mise en adoption	22-02-2022	SPA Abitibi		0	0	0	13-03-2022					
Hagrid	chien	Husky x	tricolore	male	approximatif 14-12-2021	14	non	#956000011392554, 26090	Mise en adoption	22-02-2022	SPA Abitibi		0	0	0						
Hermione	chien	Husky x	tricolore	femelle	approximatif 14-12-2021	14	non	#956000011391766, 26091	Mise en adoption	22-02-2022	SPA Abitibi		0	0	0	06-03-2022					
Nagini	chien	Husky x	tricolore	femelle	approximatif 14-12-2021	14	non	#956000011392280, 26092	Mise en adoption	22-02-2022	SPA Abitibi		0	0	0						
Drago	chien	Husky x	noir et blanc	male	approximatif 14-12-2021	14	non	#956000011392659, 26093	Mise en adoption	22-02-2022	SPA Abitibi		0	0	0						
Dumbledore	chien	Husky x	tricolore	male	approximatif 14-12-2021	14	non	#956000011424587, 26094	Mise en adoption	22-02-2022	SPA Abitibi		0	0	0	07-03-2022					
Bellatrix	chien	Husky x	tricolore	femelle	approximatif 14-12-2021	14	non	#956000011393341, 26095	Mise en adoption	22-02-2022	SPA Abitibi		0	0	0						
Hedwige	chien	Husky x	tricolore	femelle	approximatif 14-12-2021		non	#956000011413176, 26096	Mise en adoption	22-02-2022	SPA Abitibi		0	0	0						
Ron	chien	Husky x	tricolore	male	approximatif 14-12-2021	14	non	#956000011418143, 26097	Mise en adoption	22-02-2022	SPA Abitibi		0	0	0						
Raksha	chien				approximatif 22-																

pdfMachine

A pdf writer that produces quality PDF files with ease!

Produce quality PDF files in seconds and preserve the integrity of your original documents. Compatible across nearly all Windows platforms, if you can print from a windows application you can use pdfMachine.

Get yours now!

Snoopy	chien	Labrador x	noir et blanc	male	approximatif 24-02-2016	oui	#956000011441694, 26099	Mise en adoption	24-02-2022	Bob Rousseau, 514-616-3936		0	0	0	16-03-2022				
Tite Fille	chien	Alaskan	noir	femelle	03-07-2021	oui	#992000000588444, 31998	Mise en adoption	25-02-2022	Cindy Gordon, 438-777-3363		0	0	0					
Meava	chien	Alaskan	noir-feu	femelle	03-07-2021	oui	#992000000588446, 31999	Mise en adoption	25-02-2022	Cindy Gordon, 438-777-3363		0	0	0	12-03-2022				
Bernard	chat	domestique	noir	femelle	approximatif 26-02-2020	non	23310	errant	26-02-2022	Martine Migneault, 438-884-1870		0	0	0	18-03-2022				
Black	chien	Berger Allemand x	noir et tan	male	24-02-2021	non	#956000011705246, 26100	Mise en adoption	26-02-2022	Marie-Josée Rompré, 514-754-4413		0	0	0	01-03-2022				
GCPD(Gros Balou)	chat	domestique	gris	male	approximatif 26-02-2017	oui	956000011422942, 26102	Mise en adoption	26-02-2022	Sabrina Beaulieu, 438-378-5616		0	0	0	12-03-2022				
Maurice	chat	domestique	gris	male	approximatif 26-02-2019	oui	#956000011418995, 26103	Mise en adoption	26-02-2022	Éric Sauvé, 438-823-4951		0	0	0	26-03-2022				
Zoé	chat	domestique	noir et blanc	femelle	approximatif 26-02-2013	oui	#952000000567191, 26104	Mise en adoption	26-02-2022	Éric Sauvé, 438-823-4951		0	0	0	23-03-2022				
Appolo	chien	Staff x	blanc et caramel	male	approximatif 28-02-2004	non	22901	errant	28-02-2022	Julie Beaunoyer, 438-223-9203		0	0	0	02-03-2022				

pdfMachine

A pdf writer that produces quality PDF files with ease!

Produce quality PDF files in seconds and preserve the integrity of your original documents. Compatible across nearly all Windows platforms, if you can print from a windows application you can use pdfMachine.

Get yours now!



PROCÉDURES RELATIVES À L'ENTRETIEN ET À LA DÉSINFECTION DES LOCAUX

SUCCURSALE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES

Document rédigé par Nancy Côté
1 Février 2020

Ce document a été rédigé conformément au *Règlement sur la sécurité et le bien-être des chats et des chiens* (Loi sur la protection sanitaire des animaux ; Loi sur le bien-être et la sécurité animal), à jour en date du 1^{er} mars 2016, officialisé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

Voir, en annexe, les documents relatifs à l'exécution des tâches associées au bien-être animal et à l'entretien des lieux.

TABLE DES MATIÈRES

1. DESCRIPTIONS DÉTAILLÉES DES SECTIONS	p. 3-9
2. PROTOCOLES D'ENTRETIEN DÉTAILLÉS SECTIONS	
2.1 Liste des produits utilisés	p. 10-15
2.2 Protocoles détaillés pour chaque section	p. 16-38
« <u>Rez-de-chaussée</u> »	
Boutique	
Chatterie	
Bureaux	
Chenil	
Infirmierie	
« <u>Sous-sol</u> »	
Chenil	
« <u>Extérieur</u> »	
Mobiles	
Cour	
3. ENTRETIEN QUOTIDIEN À POURSUIVRE DURANT LA JOURNÉE	p. 38-40
4. ANNEXES	p. 41-

#1 DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES SECTIONS

Cette succursale se divise en huit (8) sections principales qui nécessitent des horaires et des protocoles d'entretien différents.

Ces huit (8) sections sont :

- La boutique
- La chatterie
- Les bureaux
- Le chenil R-D-C
- L'Isolement
- Le chenil S-S
- Les mobiles
- La cour

Notez que chaque section sera traitée individuellement.

La BOUTIQUE comprend :

- Deux (2) **cages vitrées** de type *cube* pour les chats en attente de leur stérilisation avant leur transfert dans l'enclos commun.
 - Des espaces de rangement se trouvent sous ces cages où nous pouvons y mettre, par exemple, des sacs de nourritures, des laisses, des colliers ou des petits transporteurs.
- Un (1) **enclos commun** qui dispose de plusieurs tablettes et d'un plus grand espace pour les chats capables de vivre en groupe, vaccinés, vermifugés et stérilisés.

- Un (1) **espace de repos** pour les employés comprenant une table, un micro-onde, un petit four, un réfrigérateur ainsi que différents espaces de rangement pour les articles de cuisine.
- Un (1) **bureau** où se trouve la caisse et qui sert de comptoir d'accueil pour les clients. Deux (2) **ordinateurs** sont mis à la disposition des employés sur ce bureau afin de procéder aux achats, de tenir à jour les différents registres et pour tout autres travaux relatifs à l'administration.

La CHATTERIE comprend :

- La section **maternité** où on retrouve :
 - Six (6) **cage vitrées** de type *cube avec tablette pour que la maman puisse se reposer sans ses bébés si elle le désire*. où sont placés les chattes gestantes et les chatons.
 - Une (1) **armoire** pour ranger le matériel relatif à l'entretien de ce secteur et aux soins de base des animaux (bols, pelle à litière, gâteries...)
- La section **conventionnelle**, réservée aux chats qui ont été jugés exempts de maladies infectieuses et en bonne santé où on retrouve :
 - Une rangée de six (6) **cages** de grandeur moyenne, munies d'une tablette ainsi que d'une porte **transparente** facilitant l'observation des chats. Plusieurs chats peuvent être logés dans ces cages, le nombre varie selon la grosseur des animaux et leur capacité à vivre en groupe.
 - Sous cette première rangée se trouve quatre (4) **cages** de plus grande dimension que les précédentes ayant également une tablette et une porte **transparente**. Ces cages permettent d'y mettre un nombre plus élevés de chats ou d'y placer des animaux nécessitant plus d'espace.
 - Six (6) **cages** de plus petite dimension avec une porte à **barreaux** pouvant y accueillir un seul animal, utilisées pour les chats en attente d'un enclos libre ou pour les chats nécessitant moins d'espace.
 - Six (6) **armoires fermées** situés sous les **cages à barreaux** où nous rangeons le matériel tel que les sacs à ordures, les bacs à litière, la

litière, les couvertures, les cages pour les animaux exotiques et les produits d'entretien pour ce secteur.

- Un (1) « **enclos** » pour y ranger les réserves de litières et de nourriture.
- o La section **quarantaine**, réservée aux nouveaux arrivant devant y passé un minimum de 5 à 10 jours avant d'être transférés dans la section **conventionnelle** ou en **Isolement**, mais jugés exempts de maladies infectieuses au moment de leur arriver. On y retrouve :
 - Une rangée de six (6) **cages** identiques à celles de grandeur moyenne utilisées dans la section **conventionnelle**. Les chats doivent y être placés de façon individuelle à moins de venir d'un endroit où ils cohabitaient déjà ensemble.
 - Une autre rangée de quatre (4) **cages** situées sous la précédente, encore une fois ces cages sont identiques à celles de plus grand format décrites dans la section **conventionnelle**. Les chats doivent également y être placés de façon individuelle à moins de venir d'un endroit où ils cohabitaient déjà ensemble.
 - Une (1) section surélevée face aux cages est utilisée pour l'entreposage, on y retrouve entre autres :
 - Des **transporteurs**.
 - Des **cages-trappes** en attente de location
 - Une (1) table de toilettage.
 - Un (1) armoire de **rangement** pour les produits nettoyants et les articles de toilettage.
 - Un bureau
 - Des cages pour les animaux exotiques.
 - Les produits/outils d'entretien réservé à cette section
 - Une (1) **porte** menant à la cour extérieure à l'arrière de la bâtisse, identifiée tel que prévu par la réglementation municipale en matière de prévention des incendies.

Le BUREAU comprend :

- Un (1) espace à **aire ouverte** où se trouve :
 - Trois (3) **bureaux** possédant chacun un (1) **ordinateur** pour tous travaux relatifs à la gestion de la succursale
 - ❖ Cinq (5) meubles de **rangement** de type classeur. On y retrouve, entre autres, les produits utilisés pour les soins vétérinaires ainsi Les documents (CSST) à remplir en cas d'accident de travail se trouvent dans un des classeurs.
- Une (1) **salle de bain** qui comprend :
 - Une (1) toilette, une (1) douche et un (1) évier.
 - Une (1) **trousse de premiers soins**.
 - Un (1) espace d'**entreposage** pour les manteaux et les souliers.

Le CHENIL R-D-C est accessible par une porte se trouvant dans le couloir séparent la boutique et le bureau Le CHENIL comprend :

- o Une (1) section fermée réservée aux chiens de **petites races** et aux **chiots** aptes à être adopter. On y retrouve :
 - Quatorze (14) **enclos** de même taille.
- o Une (1) section à **aire ouverte** où on y retrouve :
 - Quarante six (44) **enclos**, réservés aux **grands chiens** aptes à être adopter qui comprennent :
 - Huit (8) enclos avec un **plafond**, pour les chiens qui ont tendance à sauté par-dessus les murs.
 - Trente six (36) **enclos** de dimension variable.
 - Deux (2) autres **enclos** sont réservés pour la **pension**.
 - Un (1) **bain** avec une paume de douche malléable où y sont nettoyés et désinfectés les bols des chiens.

- Une (1) **laveuse** et une (1) **sécheuse**.
- Une (1) **porte** menant à la cour extérieure à l'arrière de la bâtisse, identifiée tel que prévu par la réglementation municipale en matière de prévention des incendies. Cette porte peut être utilisé lors des sorties des chiens du chenil.
- Une (1) deuxième **porte** menant à l'extérieur du côté Sud de la bâtisse, identifiée tel que prévu par la réglementation municipale en matière de prévention des incendies. Cette porte peut également être utilisé lors des sorties des chiens du chenil

L'ISOLEMENT est accessible par une porte se trouvant dans la section aire ouverte du chenil.

L'Isolement comprend :

- Cinq (5) **cages** à barreaux de grandeur moyenne.
- Cinq (5) **cages** de grandeur variable (petite à moyenne dimension) munies d'une porte à barreaux.
- Un (1) meuble de **rangement** de type *classeur* où y sont rangé, par exemple, les produits nettoyants, les bols et les litières et les produits de soins vétérinaires.

Le CHENIL S.S.

Le sous-sol est accessible par une porte situé dans le chenil, où se trouve les marches. Cette porte mène directement à la section conventionnelle et à la section maternité.

- La section conventionnelle comprend :
 - o Une (1) **pièce** où y sont placés, habituellement, les chiens aptes à être adoptés mais qui ont tendances à sauté par-dessus leur enclos. Cette pièce comprend :
 - o Dix (10) **enclos** plus large et plus haut que les enclos du haut.
 - o Onze (11) **enclos** de plus petites tailles, ces enclos sont inoccupés et sont utilisés comme espace d'entreposage pour la nourriture, les lits, les outils d'entretien etc.

- La section maternité comprend :
 - Deux (2) **enclos** où sont placés, les chiennes avec leurs chiots. C'est enclos sont muni de séparateur permettant à la mère de s'isoler de ses chiots si elle le désire.
- La section quarantaine comprend :
 - Huit (8) **enclos** de grande dimension.
 - Un (1) **enclos** de petite dimension
 - Un (1) espace d'entreposage pour les sacs de ripe.
 - Une (1) **atelier** séparé de cette pièce par une (1) porte.
 - Une (1) **porte** menant à l'extérieur du coté Sud de la bâtisse, identifiée tel que prévu par la réglementation municipale en matière de prévention des incendies. Cette porte doit être utilisé lors des sorties des chiens.
 - Les produits d'entretien/outils réservés à cette section.
- La section « saisi »
 - Un (1) **corridor** est situé entre les deux (2) pièces où y sont placés, habituellement, les chiens ayant des problèmes de comportement. Ce corridor comprend :
 - Dix (10) **enclos** de grande dimension.
 - Les produits d'entretien/outils réservés à cette section.

L'extérieur

- Les MOBILES sont, pour la plupart, gardés dans la cour extérieure et comprennent :
 - Cinq (5) **camions** pour la patrouille, les transferts ou les visites aux vétérinaires.

Chacun de ces camions doit contenir au moins:

- Une (1) cage d'une grandeur universelle, fixé au camion pour des déplacements sécuritaires ;

- Une (1) cage de transport pour chat ou petit chien ;
 - Un (1) bâton de contention ainsi qu'une (1) pince de contention ;
 - Une (1) boîte de sacs à ordures ainsi qu'une (1) pelle ;
 - Un (1) rouleau de papier essuie-tout ainsi qu'un (1) désinfectant en vaporisateur (si la température le permet)
Une (1) boîte de gants de latex ou l'équivalent (jetables) ;
 - Une (1) trousse de premiers soins ;
 - Un (1) dossard ;
- Les **cabanons** où y sont entreposé différents objet plus encombrant (tondeuse à gazon, cage de grande dimension, outils...)
 - La **salle d'euthanasie** qui se trouve dans un bâtiment réservé uniquement à cet usage, un écriteau avertissant la présence de gaz nocif est placée bien en évidence sur la porte d'entrée.

#2 PROTOCOLES D'ENTRETIEN DÉTAILLÉ DES SECTIONS MENTIONNÉES

2.1 LISTE DES PRODUITS UTILISÉS

Les détails mentionnés ci-dessous sont tirés des fiches signalétiques des produits ménagers. Pour de plus amples informations, consulter les documents officiels.

Notez que le port de **gants** sera exigé durant l'entretien afin d'éviter que le personnel s'infecte par les matières organiques ou qu'il réagisse aux produits employés dans le respect du protocole qui suit.

Compte tenu des informations fournies dans les fiches signalétiques, le port du **masque** et de **lunettes de sécurité** est fortement recommandé afin d'éviter tout incident.

Distributeur : Sany Inc.

- **Dégraissant *Eco Lav (dégraisseur)***
 - Utilisation : dégraissant tout-usage ;
 - Le produit sera généralement utilisé avant le nettoyant ou le désinfectant dans la plupart des tâches. Il doit être utilisé sur les surfaces non-poreuses. Il assure que tous les résidus (gras ou pas) sont bien retirés avant de procéder au nettoyage en profondeur ;
 - Vêtements de sécurité : gants de latex et lunettes de sécurité
 - Dilution : automatisée par le dilueur *Sany*
 - Sinon : 5 mL / L eau pour travaux légers
 - 10 mL / L eau pour travaux moyens
 - 20 mL / L eau pour travaux lourds ;
 - Temps de contact : aucun ;
 - Mode de rinçage : rincé à l'eau potable si la surface risque d'être en contact avec des aliments ;
 - Ne pas mélanger avec aucun autre produit.
- **Désinfectant et germicide *Javel-6***
 - Utilisation : désinfectant, germicide ;
 - Le produit sera généralement utilisé après le dégraissant, au moyen d'un vaporisateur contenant le produit dilué de manière appropriée. Il peut être utilisé comme désinfectant et comme assainissant.

- o Vêtements de protection : gants de latex et lunettes de sécurité ;
 - o Dilution : 1 : 70 pour désinfection
1 : 200 pour assainissement ;
 - o Temps de contact : cinq (5) minutes. Toute la surface infectée doit être humidifiée ;
 - o Mode de rinçage : rincé à l'eau ;
 - o Très réactif avec les métaux. Ne pas utiliser sur les murs des enclos pour chiens au sous-sol, y préférer le *Germo-Solve 5* ;
 - o Ne pas mélanger avec aucun autre produit.
- **Éliminateur d'odeurs organiques *Arôme***
 - o Utilisation : éliminateur d'odeurs organiques ;
 - o Vaporiser le produit dans l'air pour éliminer toute odeur désagréable ;
 - o Vêtements de protection : gants de latex et lunettes de sécurité ;
 - o Dilution : 1 : 80 pour la vaporisation
 - o Possibilité de verser quelques gouttes du produit à l'état pur dans les cuvettes et les urinoirs ou sur les matières absorbantes ;
 - o Temps de contact : aucun ;
 - o Mode de rinçage : rincé à l'eau potable si la surface risque d'être en contact avec des aliments ;
 - o Ne pas mélanger avec aucun autre produit.
- **Détergent industriel *Eco Lav***
 - o Utilisation : détergent neutre (savon) pour les planchers et autres surfaces dures et lavables ;
 - o Le produit sera utilisé comme nettoyant tout-usage. Il peut être utilisé pour les cages, les planchers et les autres surfaces de travail. Il suivra généralement le *Dégraissant Eco Lav (dégraisseur)*. Il ne s'agit pas d'un

désinfectant ou d'un germicide. Il peut aussi être utilisé comme assainissant pour la vaisselle ou les outils de travail.

- o Vêtements de protection : lunettes de sécurité ;
- o Dilution : automatisée par le dilueur *Sany*
Sinon : 5 mL / L eau pour travaux réguliers
10- 20 mL / L eau pour travaux lourds ;
- o Temps de contact : aucun ;
- o Mode de rinçage : rincé à l'eau potable si la surface risque d'être en contact avec des aliments ;
- o Ne pas mélanger avec aucun autre produit.

- **Savon à vaisselle *Détex***

- o Utilisation : détersif à vaisselle ;
- o Le produit sera utilisé pour laver les bols, les bacs à litière, ainsi que les jouets lavables. Ces articles, selon le cas, devront par la suite être désinfectés ou ils devront reposer dans un produit assainissant ;
- o Vêtements de protection : gants ;
- o Dilution : 1/2 à 2 once(s) par gallon d'eau chaude ;
- o Temps de contact : aucun ;
- o Mode de rinçage : rincé à l'eau chaude ;
- o Ce produit peut être mélangé avec d'autres produits en raison de son absence de réactivité ou d'instabilité.

- **Nettoyant pour les vitres *Mirage***

- o Utilisation : nettoyant pour le verre, le chrome ou autre surface polie ;
- o Le produit sera surtout utilisé pour le nettoyage régulier des vitres. Dans certains cas, il pourrait suivre une étape de désinfection au *Javel-6* ou au *Germo-Solve 5*.
- o Vêtements de protection : gants et lunettes de sécurité ;

- o Dilution : 1 : 4 pour travaux normaux
1 : 2 pour travaux moyens
 - o Aucune dilution pour travaux lourds
 - o Temps de contact : aucun ;
 - o Mode de rinçage : aucun, il suffit d'essuyer l'excédant avec un chiffon doux ou du papier essuie-tout. Rincer à l'eau potable si la surface risque d'être en contact avec des aliments ;
 - o Ne pas mélanger avec aucun autre produit.
- **Désinfectant pour les mains *Purell* (distributrices à l'usage du personnel et de la clientèle)**
- **Distributeur : Samson Odeurs Spécialité Inc.**
 - **Neutralisant d'odeurs (urine) *Uri-Clean* ;**
 - o Utilisation : neutralisant d'odeurs (spécialement conçu pour les odeurs d'urine animale) ;
 - o Le produit sera vaporisé directement sur la surface infectée. Il peut aussi être utilisé dans l'air, avec une grande parcimonie.
 - o Vêtements de protection : en cas d'utilisation répétée, le port de gants et de lunettes de sécurité est recommandé ;
 - o Dilution : aucune ;
 - o Temps de contact : aucun ;
 - o Mode de rinçage : inutile de rincer. Rincer à l'eau potable si la surface risque d'être en contact avec des aliments ;
 - o Ne pas mélanger avec aucun autre produit.
 - **Nettoyant *D-500* spécialement conçu pour les planchers et les cages pour animaux ;**
 - o Utilisation : nettoyant pour toutes surfaces et neutralisant d'odeur ;

- o Le produit sera utilisé, au même type que le *Détergent industriel Eco Lav (détergent neutre)*, en eau de nettoyage pour les planchers, les cages ou les surfaces de travail. Il suivra généralement le *Dégraissant Eco Lav (dégraisseur)*. Il ne s'agit pas d'un désinfectant ou d'un germicide. Il peut aussi être utilisé en vaporisateur afin de neutraliser les odeurs désagréables ;
- o Vêtements de protection : en cas d'utilisation répétée, le port de gants et de lunettes de sécurité est recommandé ;
- o Dilution : 30 ml / L d'eau en eau de nettoyage
60 ml / L d'eau en éliminateur d'odeurs
- o Temps de contact : aucun ;
- o Mode de rinçage : aucun. Rincer à l'eau potable si la surface risque d'être en contact avec des aliments ;
- o Ne pas mélanger avec aucun autre produit.

- **Distributeur : Lawrason's Inc.**

- **Nettoyant tout-en-un désinfectant *Germo-Solve 5* ;**

- o Utilisation : nettoyant désinfectant ;
- o Le produit sera utilisé comme désinfectant suite à un nettoyage régulier. Il devra être vaporisé sans dilution sur toute la surface susceptible d'être infectée.
- o Vêtements de protection : gants de caoutchouc ou gants néoprène, lunettes de sécurité ;
- o Dilution : aucune ;
- o Temps de contact : 5 minutes ;
- o Mode de rinçage : aucun rinçage requis, il est toutefois possible de rincer à l'eau ou d'essuyer avec un chiffon doux ;
- o Ne pas mélanger avec aucun autre produit.

- **Autre**

- **Désinfectant à usage multiple *Virkon***

- o Utilisation : Désinfectant ;
 - o Le produit peut être utilisé sur toutes les surfaces susceptibles d'avoir été contaminé de manière quelconque. Utiliser contre les bactéries, les virus, les champignons et les moisissures. ;
 - o Dilution : 10g/ 1L d'eau ;
 - o Temps de contact : 5 minutes ;
 - o Mode de rinçage : Rincer à l'eau courante sur toute sa surface.
-
- Nettoyant désinfectant mousseux pour les mains *Prime Source* à côté des éviers.

2.2 PROTOCOLES DÉTAILLÉS POUR CHAQUE SECTION

À noter : pour chaque section, le ou les employé(s) responsables devront être attentifs aux signes qui **indiqueraient la présence de vermine**, soit d'insectes, de parasites ou de rongeurs indésirables. Ces signes pourraient être, par exemple, la présence de déchets organiques, de cadavres de vermine, de trous dans le plancher ou les murs, de matériel endommagé, etc. En cas de doute, avertir un supérieur afin qu'un rendez-vous soit fixé avec un exterminateur.

La **routine de travail** pour l'entretien des lieux devra suivre **cet ordre** :

N.B *Ordre dans lequel l'entretien doit s'effectuer*

1- Animaux vulnérables;

- Ex : Chiots, portées, femelles allaitant, femelle enceinte etc.
- Ex : Chatons, portées, femelles allaitant, femelle enceinte etc.

2- Animaux vaccinés;

3- Animaux errants sans vaccins;

4- Animaux en Isolement ;

Routine Générale

- Vérification de l'état de santé/soins des animaux.
- **N.B.** Conséquemment à ce qui a déjà été mentionné à la première section de ce document, les animaux démontrant des signes de maladies contagieuses ou de souffrance physique ou psychologique devront être transférés dans la section isolement ou quarantaine, selon le cas. Un supérieur devra en être informé. Si un soin de toilettage est requis (taille de griffes, nettoyage des oreilles, tonte...) le mentionner à la personne responsable.
- Ajuster la climatisation et les ventilateurs afin d'assurer un confort maximum. L'hiver, s'assurer que l'entrée principale est déneigée et y saupoudrer du calcium afin d'éviter tout incident.
- Préparer le matériel utilisé pour l'entretien/par section.
 - Remplir le seau de la vadrouille avec le nettoyant à plancher *D-500* dilué conformément aux instructions ci-haut mentionnées ;

- Remplir une chaudière de dégraisseur (*Sany*) ;
- Remplir une chaudière de nettoyant tout-usage *D-500* (ou de *détergent neutre*) dilué conformément aux instructions ci-haut mentionnées ;
- Remplir le lavabo d'eau chaude avec du savon à vaisselle *Détex* (*Sany*) dilué conformément aux instructions ci-haut mentionnées ;
- Remplir un bac avec du *détergent neutre* (*Sany*) ;
- Placer la poubelle, avec un sac neuf, à disposition ;
- Sur la poubelle, accrocher les vaporisateurs qui seront utilisés :
 - ❖ Éliminateur d'odeurs organiques *Arôme* ;
 - ❖ Éliminateur d'odeurs d'urine *Uri-Clean* (à utiliser avec une grande parcimonie) ;
 - ❖ Nettoyant pour les vitres *Mirage* ; S'il y a lieu, nettoyant désinfectant tout-en-un *Germo-Solve* ou désinfectant *Virkon* et germicide *Javel-6*. (Chaque changement d'occupant).
- Sortir les outils d'entretien/par section :
 - Balai et porte-poussière ;
 - Grattoir ;
 - Pelle à litière ;
 - Guenilles ;
 - Papier essuie-tout ;
 - Ripe de bois et/ou papier déchiqueté

Routine par Section

La BOUTIQUE

- Nettoyer les cages de **type *cube*** occupées par les **chats** :
 - Sortir le chat de sa cage (si nécessaire/ cage trop souillé) et le placer soit dans un transporteur désinfecté avant et après, le temps d'effectuer l'entretien;
 - Retirer la litière et les bols souillés, en vider le contenu dans la poubelle, laver les bols dans le lavabo et les placer de côté ;
 - ❖ Pour des questions d'hygiène, vous devez les litières de côtés afin de les savonner une fois que tous les bols ont été lavés.
 - Au sujet des litières, il est important de s'assurer que ces conditions soient respectées. Un chat gardé à l'intérieur doit pouvoir faire ses besoins dans un bac à litière :
 - ❖ De dimensions adaptées à sa taille
 - ❖ Fait de matériau non-toxique que le personnel pourra facilement désinfecter ;
 - ❖ En bon état, exempt de saleté ou de bris quelconque ;
 - ❖ Contenant une quantité suffisante de gravier lui permettant de faire ses besoins en conservant un environnement hygiénique jusqu'à ce qu'un employé les retire.
 - ❖ Si la litière du chat peut être utilisée pour une deuxième journée, simplement enlever les excréments avec la pelle et rajouter un peu de gravier. L'eau doit cependant être changée chaque matin afin d'assurer sa fraîcheur.
 - Balayer le contenu de la cage, s'assurer que les joints sont bien dégagés de toute saleté ;

- Selon l'odeur dégagée, vaporiser de l'*arôme* (odeur normale) ou du *Uri-Clean* (si l'odeur est fortement pestilentielle/mâle non castré) ;
- D'abord avec le *dégraissant*, laver toutes les surfaces de la cage. Ensuite, passer un linge trempé dans le *D-500* (ou le *détergent neutre*). Si on doute que la cage soit infectée, vaporiser ensuite la cage (incluant les vitres) avec du *Germo-Solve 5* ou de *Javel-6* ou *virkon*, laisser agir avant d'enlever le produit à l'aide d'un chiffon humide. Désinfecter tout le matériel avant de nettoyer une autre cage, sans oublier de changer les eaux de nettoyage ;
- Laver les vitres avec le nettoyant *Mirage* et du papier essuie-tout (si applicable) ;
- Mettre un bol d'eau fraîche ainsi qu'un bol contenant la nourriture, pour chat ou chaton selon l'âge ou l'état (gestation/lactation);
 - ❖ Il est possible de garder les mêmes croquettes de nourriture afin d'éviter le gaspillage (à moins qu'elles aient été contaminées) ;
- Replacer le chat dans la cage propre en vérifiant que le carton d'identification correspond bien à l'animal.

Le personnel doit toujours s'assurer que les cages sont en bon état (silicone en place, aucun bris susceptible de nuire à la santé de l'animal, néon fonctionnel, etc.). Si l'employé note quoi que ce soit, il devra la condamner et en avvertir un supérieur.

- Nettoyer l'enclos de **groupe** occupé par les **chats** ;
 - Sortir tous les chats de l'enclos (si nécessaire/ cage trop souillée) et le placer soit dans un transporteur désinfecté avant et après, le temps d'effectuer l'entretien;
 - Retirer la litière et les bols souillés, en vider le contenu dans la poubelle, laver les bols dans le lavabo et les placer de côté ;
 - Laver toutes les surfaces de l'enclos y compris le grillage avec le *D-500* (ou le *détergent neutre*).

- Passer le balais ainsi que la serpillère sur le plancher ;
 - Mettre un bol d'eau fraîche ainsi qu'un bol contenant la nourriture,
 - Replacer les chats dans l'enclos propre.
- Si des rongeurs/oiseaux/lagomorphes sont gardés en boutique ;
 - S'assurer qu'ils ont de l'eau fraîche et de la nourriture en quantité suffisante.
 - Si la cage est souillée ou qu'elle dégage une odeur quelconque, retirer son contenu, nettoyer le bac et les barreaux et y remettre une litière propre et appropriée pour l'animal.
- Nettoyer la cafeteria à l'aide du D-500, les surfaces à nettoyer comprennent ;
 - La table à manger
 - Le comptoir
 - Le micro-onde
 - Laver le comptoir caisse avec le désinfectant D-500 ainsi que l'ensemble du poste de travail ;
 - Vider toutes les poubelles ;
 - Balayer la boutique, la cafétéria et le passage. Passer ensuite la serpillère sur les surfaces balayées.

La CHATTERIE

Section **maternité**

À noter que la présence de jeunes chats plus vulnérables implique l'obligation de débiter par l'entretien de cette section de la chatterie afin d'éviter de les contaminer.

- Nettoyer les cages vitrées de type *cube* ;
 - Sortir le ou les chats de leur cage (si nécessaire/ cage trop souillée) et le placer soit dans un transporteur désinfecté avant et après, le temps d'effectuer l'entretien;
 - Retirer la litière (complètement ou en partie) et les bols souillés, vider le contenu dans la poubelle, laver les bols dans le lavabo et les placer de côté ;
 - Pour les cages où se trouvent des portées, vérifier si la couverture dans le bac qui sert de lit n'est pas souillée. Si oui, changer la couverture et nettoyer le bac ;
 - Balayer le contenu de la cage, s'assurer que les joints sont bien dégagés de toute saleté ;
 - Selon l'odeur dégagée, vaporiser de l'*arôme* (odeur normale) ou du *Uri-Clean* (si l'odeur est fortement pestilentielle) ;
 - D'abord avec le *dégraissant*, laver toute les surfaces de la cage. Ensuite, passer un linge trempé dans le *D-500* (ou le *détergent neutre*). Si on doute que la cage soit infectée, vaporiser ensuite la cage (incluant les vitres) avec du *Germo-Solve 5* ou de *Javel-6* ou du *virkon*, laisser agir s avant d'enlever le produit à l'aide d'un chiffon humide. Désinfecter tout le matériel avant de nettoyer une autre cage, sans oublier de changer les eaux de nettoyage ;
 - Laver les vitres avec le nettoyant *Mirage* et du papier essuie-tout ;
 - Mettre un bol d'eau fraîche ainsi qu'un bol contenant la nourriture pour chaton ;

- Replacer le/les chat(s) dans la cage propre en vérifiant que les cartons d'identification correspondent bien aux animaux.

Section **conventionnelle**

- Nettoyage des cages avec porte transparente de moyenne et de grande taille ;
 - Le même protocole d'entretien que celui des cages vitrés de type *cube* présentent dans la section **maternité** doit être appliqué.
- Nettoyage des cages avec porte à barreaux de petite et moyenne taille ;
 - Transférer le dans une cage (si nécessaire/ cage trop souillé) et le placer soit dans un transporteur désinfecté avant et après, le temps d'effectuer l'entretien;
 - Vider le contenu du bac à litière et des bols à la poubelle ;
 - Vider le contenu du bac à litière ainsi que des bols dans la poubelle ;
 - Nettoyer les bols dans le bain puis les faire tremper dans le bac contenant du *détergent neutre*. Mettre les litières de côté afin de ne pas contaminer l'eau servant au nettoyage des bols ;
 - Balayer, à l'aide du petit balai et du porte-poussière, le fond de la cage afin d'y retirer toute saleté ;
 - Vaporiser un coup d'*arôme* dans la cage ;
 - Nettoyer le fond de la cage ainsi que les barreaux avec :
 - D'abord du *dégraissant* ;
 - Ensuite le nettoyant *D-500* ou le *détergent neutre* ;
 - Si la cage est susceptible d'être contaminée, nettoyer toutes les surfaces de la cage. Vaporiser du désinfectant *Germo-Solve 5* ou *virkon* (éviter le *Javel-6* sur les surfaces métalliques) sur le fond de la cage, sur les barreaux, le coroplast, le grillage et les murs. S'assurer de désinfecter tout le matériel d'entretien qui a été en contact avec la cage

infectée. Changer les eaux de nettoyage avant de passer à la cage suivante ;

- Mettre un bol d'eau fraîche ainsi qu'un bol contenant la nourriture pour chaton ;
- Replacer le/les chat(s) dans la cage propre en vérifiant que les cartons d'identification correspondent bien aux animaux.

Section **Quarantaine**

Noter que la présence d'animaux nouvellement arrivant, donc que leur état de santé reste incertain, oblige l'employé à terminer par cette section lors de son travail d'entretien dans la chatterie afin d'éviter la propagation de maladies.

- Nettoyage des cages avec porte transparente de moyenne et de grande taille ;
 - Le même protocole d'entretien que celui des cages vitrées de type *cube* présentent dans la section **maternité** et **conventionnelle** doit être appliqué.
- Une fois l'entretien de toutes les cages complété ;
 - S'assurer que les bacs à nourriture (chats et chiens) et le bac à litière soient remplis pour le prochain qui fera l'entretien ;
 - Vaporiser de l'*arôme* dans la chatterie ;
 - Passer le balai, puis la vadrouille trempée dans le *D-500*, le *dégraissant* ou le *détergent neutre* ;
 - Une fois l'eau du lavabo dégagée de tout matériel susceptible d'être contaminé, nettoyer les litières mises de côté, puis les faire tremper dans le bac de *détergent neutre* servant d'assainisseur ;
 - Vider le lavabo de son eau, vider ensuite le contenu des sceaux utilisés pour nettoyer les cages. Rincer les guenilles et les déposer dans le bac assainissant. Y déposer aussi les brosses ayant servis à nettoyer la vaisselle.

Les BUREAUX

- Protocole d'entretien pour les bureaux :
 - Passer le balai et la vadrouille imbibée de *D-500*, de *dégraissant* ou de *détergent neutre* dans le corridor, l'aire ouverte et la salle de bain ;
 - Vider toutes les poubelles à ordures ;
 - Laver puis désinfecter les balais à l'aide du *Germo-Solve 5* ou du *Javel-6*. Laisser agir cinq (5) minutes, rincer, sécher puis ranger.
 - Au minimum d'une (1) fois par semaine, procéder à un nettoyage complet de la toilette :
 - ❖ Nettoyer la cuvette et l'extérieur de la toilette avec du *javel-6* dilué conformément aux instructions ci-haut mentionnées et la brosse prévu à cet effet ;
 - ❖ Nettoyer le lavabo et le comptoir avec du *javel-6* dilué conformément aux instructions ci-haut mentionnées ;
 - ❖ Laver le miroir avec le produit *Mirage* et du papier essuie-tout ;
 - Retirer tous les articles posés sur les tablettes, nettoyer les tablettes et les bacs avec une guenille propre trempée dans du *D-500* ou du *détergent neutre*, replacer le tout afin que la toilette soit impeccablement ordonnée ;
 - Avec le *D-500* ou le *détergent neutre*, épousseter les différents distributeurs ;
 - Passer un balai sans oublier sous le comptoir et le lavabo, laver ensuite les planchers avec du *D-500*, du *détergent neutre* ou du *dégraissant* tel que fait chaque jour.
 - Vérifier l'ensemble des distributrices à savon, désinfectant et essuie-mains.

Rappel : Ordre dans lequel l'entretien doit s'effectuer

5- Animaux vulnérables;

- Ex : Chiots, portées, femelles allaitant, femelle enceinte etc.
- Ex : Chatons, portées, femelles allaitant, femelle enceinte etc.

6- Animaux vaccinés;

7- Animaux errants sans vaccins;

8- Animaux en Isolement ;

LE CHENIL R-D-C

- Le même protocole d'entretien doit être appliqué dans la section petites races et dans la section pour grands chien.
 - Sortir le chien à l'extérieur lors de l'entretien de son enclos afin qu'il se dégourdisse et qu'il fasse ses besoins pour un minimum de 20 minutes (si la température le permet). Le chien doit obligatoirement être sorti à l'aide d'un collier et peut être soit promener en laisse ou soit placé dans nos enclos à l'extérieur.
 - Retirer les bols souillés, les lits, ainsi que les jouets, les nettoyer, laisser les bols tremper dans le bac contenant du *détergent neutre* servant d'assainisseur et mettre de côté les jouets, le lit propres;
 - Jeter la ripe souillée ainsi que les excréments, s'assurer que les joints sont bien dégagés de toute saleté ;
 - D'abord avec le *dégraissant*, laver toute les surfaces de la cage. Ensuite, passer un linge trempé dans le *D-500* (ou le *détergent neutre*). Si l'on doute que la cage soit infectée, vaporiser ensuite la cage avec du *Germo-Solve 5* ou du *Javel-6* ou du *Virkon*, laisser agir avant d'enlever le produit à l'aide d'un chiffon humide. Désinfecter le matériel d'entretien avant de nettoyer une autre cage, sans oublier de changer les eaux de nettoyage
 - Ajouter de la ripe si nécessaire ;

- Replacer les lits/jouets propres dans l'enclos. Ajouter de l'eau fraîche et placer de la nourriture approprié à l'âge et suivre la quantité recommandée voir tableau de quantité selon poids ;
- Selon l'odeur dégagée, vaporiser de l'*arôme* (odeur normale) ou du *Uri-Clean* (si l'odeur est fortement pestilentielle) ;
- Remettre le chien dans son enclos ;
- Lorsque tous les enclos ont été fait, nettoyer tous les bols mis de côté à l'aide du savon à vaisselle *détex* et laisser sécher.
- Passer le balai, puis la vadrouille trempée dans le *D-500*, le *dégraissant* ou le *détergent neutre* ;
- Vider le bain de son eau, vider ensuite le contenu des seaux utilisés pour nettoyer les cages. Rincer les guenilles et les déposer dans le bac assainissant. Y déposer aussi les brosses ayant servis à nettoyer la vaisselle.

▪ Notes particulières quant aux soins des chiots ;

À noter que la présence de jeunes chiens plus vulnérables implique l'obligation de débiter par l'entretien de cette section du chenil afin d'éviter de les contaminer.

- Si leur état de santé et la grandeur des cages le permettent, favoriser le développement des chiots en les plaçant au minimum deux par enclos (s'ils proviennent de la même portée ou s'ils ont été vaccinés avec preuve écrite) ;
- Vue leur vulnérabilité, prendre le soin de se désinfecter les mains avant et après leur manipulation ;
- S'assurer qu'ils ont de l'eau fraîche au minimum aux heures voir tableau tournée d'eau et excréments ;
- Placer de la nourriture appropriée à leur âge, en quantité suffisante. Les chiots doivent manger plusieurs fois par jour. Vérifier régulièrement si la nourriture n'a pas été contaminée par des excréments ou par la litière utilisée dans la cage ;

- S'assurer que les chiots ont un ou plusieurs jouet(s) à leur disposition, que ceux-ci sont propres et que leur destruction ne menace la sécurité du chiot en aucun cas ;
- Sortir les chiots régulièrement pour des jeux ou des caresses.

L'ISOLEMENT

Noter que la présence d'animaux sous traitement médical et potentiellement contagieux, oblige l'employé à terminer par cette section lors de son travail d'entretien dans le chenil afin d'éviter la propagation de maladies.

N.B. Lorsque des animaux y sont logés, le port de **gants**, de **couvre-chassure** ainsi que d'un **tablier** ou d'un **sarreau** sont obligatoires pour entrer dans cette pièce.

- Nettoyage des cages avec porte à barreaux de petite et moyenne taille ;
 - Placer l'animal dans une **cage de transport** appropriée pour sa taille et désinfecté avant et après son utilisation. Normalement, les sorties seront évitées pour les pensionnaires gardés dans cette section ;
 - À l'aide d'un petit balai et du porte-poussière, **vider le contenu de la cage** dans la poubelle (litière, ripe, souillures, bols, etc.) ;
 - **Laver** les effets personnels de l'animal au savon à vaisselle et à l'eau chaude, pour ensuite vaporiser du *Germo-Solve* ou du *Virkon* sur tous les objets qui ont été en contact avec le dit animal. Pendant que le produit agit procéder au nettoyage de la cage ;
 - S'assurer que le fond de la cage est exempt de toute saleté. Commencer par **laver** le fond de la cage, les murs et le plafond au nettoyant *D-500* ou au *Détergent neutre* ;
 - Vaporiser, par la suite, du *Germo-Solve* ou du *Virkon* sur toute la surface, laisser agir afin de bien **désinfecter** ;
 - Pendant ce temps, rincer le matériel qui était dans la cage (bols, litière, etc.) et le sécher. Préparer ensuite ce matériel à nouveau (mettre de l'eau fraîche, de la nourriture appropriée, une litière propre, une couverture propre, etc.) ;

- Par la suite, **retirer l'excédent de produit** dans la cage à l'aide d'une guenille humide, **sécher** ;
- **Préparer la cage** avec le matériel précédemment mis de côté ;
- S'il y a lieu, **administrer les soins** à l'animal et s'assurer que tous les **protocoles** ont été bien **remplis** (*observation, suivi de traitement*) ;
- Remettre l'animal dans sa cage ;
- **Désinfecter le transporteur** selon procédure établie pour les cages de la pièce d'isolement.
- Aviser le supérieur de tous changements à l'état de santé de l'animal.
- Suite à la désinfection d'une cage dans la pièce d'isolement, s'assurer que tout le matériel utilisé pour l'entretien soit bien désinfecté avec du *Germo-Solve* et que les eaux de nettoyage sont changées (cette procédure s'applique entre l'entretien de chaque cage et à la fin du ménage de cette section).
 - **Laver** le petit balai, les pelles à excréments, etc. ;
 - **Vaporiser** du *Germo-Solve* ou du *Virkon* et laisser agir ;
 - Tremper les guenilles minutes dans du *javel-6* ou du *Vikon* dilué en tant qu'assainissant ;
 - **Rincer**, puis **sécher**, avant de remettre le tout à sa place (s'il y a lieu) ;
 - Vider et/ou remplacer les eaux de nettoyage et les guenilles. Répéter ce protocole pour chacune des cages occupées.
- Passer le **balai**, pour ensuite nettoyer les planchers avec une **vadrouille** imbibée de *Javel-6* ou de *Virkon* et d'eau chaude, selon les consignes de dilution indiquées précédemment.

Important : puisque les animaux logés dans cette pièce peuvent être vulnérables au niveau du système respiratoire, toute utilisation de désodorisant (Arôme, Uri-Clean) est déconseillée.

Rappel : Ordre dans lequel l'entretien doit s'effectuer

9- Animaux vulnérables;

- Ex : Chiots, portées, femelles allaitant, femelle enceinte etc.
- Ex : Chatons, portées, femelles allaitant, femelle enceinte etc.

10- Animaux vaccinés;

11- Animaux errants sans vaccins;

12- Animaux en Isolement ;

Le CHENIL S-S

Section conventionnelle

Pour cette section, le même protocole que celui d'écrit pour le CHENIL R-D-C devra être appliqué.

- Sortir le chien à l'extérieur lors de l'entretien de son enclos afin qu'il se dégourdisse et qu'il fasse ses besoins pour un minimum de 20 minutes (si la température le permet). Le chien doit obligatoirement être sorti à l'aide **d'un collier** et peut être soit promener en laisse ou soit placé dans nos enclos à l'extérieur.
- Retirer les bols souillés, les lits, ainsi que les jouets, les nettoyer, laisser les bols tremper dans le bac contenant du *détergent neutre* servant d'assainisseur et mettre de côté les jouets, le lit propres;
- Jeter la ripe souillée ainsi que les excréments, s'assurer que les joints sont bien dégagés de toute saleté ;
- D'abord avec le *dégraissant*, laver toute les surfaces de la cage. Ensuite, passer un linge trempé dans le *D-500* (ou le *détergent neutre*). Si l'on doute que la cage soit infectée, vaporiser ensuite la cage avec du *Germo-Solve 5* ou du *Javel-6* ou du *Virkon*, laisser agir avant d'enlever le produit à l'aide d'un chiffon humide. Désinfecter le matériel d'entretien avant de nettoyer une autre cage, sans oublier de changer les eaux de nettoyage

- Ajouter de la ripe si nécessaire ;
- Selon l'odeur dégagée, vaporiser de l'*arôme* (odeur normale) ou du *Uri-Clean* (si l'odeur est fortement pestilentielle) ;
- Remettre le chien dans son enclos ;
- Lorsque tous les enclos ont été fait, nettoyer tous les bols mis de côté à l'aide du savon à vaisselle *détex* et laisser sécher.
- Passer le balai, puis la vadrouille trempée dans le *D-500*, le *dégraissant* ou le *détergent neutre* ;
- Vider le lavabo de son eau, vider ensuite le contenu des seaux utilisés pour nettoyer les cages. Rincer les guenilles et les déposer dans le bac assainissant. Y déposer aussi les brosses ayant servis à nettoyer la vaisselle.

Section **Maternité**

Pour cette section, le même protocole que celui d'écrit pour le CHENIL R-D-C devra être appliqué.

- Notes particulières quant aux soins des Maternité/chiots ;

À noter que la présence de jeunes chiens plus vulnérables implique l'obligation **de débiter** par l'entretien de cette section du chenil afin d'éviter de les contaminer.

- Si leur état de santé et la grandeur des cages le permettent, favoriser le développement des chiots en les plaçant au minimum deux par enclos (s'ils proviennent de la même portée ou s'ils ont été vaccinés avec preuve écrite) ;
- Vue leur vulnérabilité, prendre le soin de se désinfecter les mains avant et après leur manipulation ;
- S'assurer qu'ils ont de l'eau fraîche au minimum aux heures voir tableau tournée d'eau et excréments ;

- Placer de la nourriture appropriée à leur âge, en quantité suffisante. Les chiots doivent manger plusieurs fois par jour. Vérifier régulièrement si la nourriture n'a pas été contaminée par des excréments ou par la litière utilisée dans la cage ;
- S'assurer que les chiots ont un ou plusieurs jouet(s) à leur disposition, que ceux-ci sont propres et que leur destruction ne menace la sécurité du chiot en aucun cas ;
- Sortir les chiots régulièrement pour des jeux ou des caresses
- Replacer les lits/jouets propres dans l'enclos. Ajouter de l'eau fraîche et placer de la nourriture appropriée à l'âge et suivre la quantité recommandée voir tableau de quantité selon poids ;
- Sortir le chien à l'extérieur lors de l'entretien de son enclos afin qu'il se dégourdisse et qu'il fasse ses besoins pour un minimum de 20 minutes (si la température le permet). Le chien doit obligatoirement être sorti à l'aide **d'un collier** et peut être soit promener en laisse ou soit placé dans nos enclos à l'extérieur.
- Retirer les bols souillés, les lits, ainsi que les jouets, les nettoyer, laisser les bols tremper dans le bac contenant du *détergent neutre* servant d'assainisseur et mettre de côté les jouets, le lit propres;
- Jeter la ripe souillée ainsi que les excréments, s'assurer que les joints sont bien dégagés de toute saleté ;
- D'abord avec le *dégraissant*, laver toute les surfaces de la cage. Ensuite, passer un linge trempé dans le *D-500* (ou le *détergent neutre*). Si l'on doute que la cage soit infectée, vaporiser ensuite la cage avec du *Germo-Solve 5* ou du *Javel-6* ou du *Virkon*, laisser agir avant d'enlever le produit à l'aide d'un chiffon humide. Désinfecter le matériel d'entretien avant de nettoyer une autre cage, sans oublier de changer les eaux de nettoyage
- Ajouter de la ripe si nécessaire ;
- Selon l'odeur dégagée, vaporiser de l'*arôme* (odeur normale) ou du *Uri-Clean* (si l'odeur est fortement pestilentielle) ;
- Remettre le chien dans son enclos ;

- Lorsque tous les enclos ont été fait, nettoyer tous les bols mis de côté à l'aide du savon à vaisselle *détex* et laisser sécher.
- Passer le balai, puis la vadrouille trempée dans le *D-500*, le *dégraissant* ou le *détergent neutre* ;
- Vider le lavabo de son eau, vider ensuite le contenu des seaux utilisés pour nettoyer les cages. Rincer les guenilles et les déposer dans le bac assainissant. Y déposer aussi les brosses ayant servis à nettoyer la vaisselle.

La section **Saisi**

Pour cette section, le même protocole que celui d'écrit pour le CHENIL R-D-C devra être appliqué.

- Sortir le chien à l'extérieur lors de l'entretien de son enclos afin qu'il se dégourdisse et qu'il fasse ses besoins pour un minimum de 20 minutes (si la température le permet). Le chien doit obligatoirement être sorti à l'aide **d'un collier** et peut être soit promener en laisse ou soit placé dans nos enclos à l'extérieur.
- Retirer les bols souillés, les lits, ainsi que les jouets, les nettoyer, laisser les bols tremper dans le bac contenant du *détergent neutre* servant d'assainisseur et mettre de côté les jouets, le lit propres;
- Jeter la ripe souillée ainsi que les excréments, s'assurer que les joints sont bien dégagés de toute saleté ;
- D'abord avec le *dégraissant*, laver toute les surfaces de la cage. Ensuite, passer un linge trempé dans le *D-500* (ou le *détergent neutre*). Si l'on doute que la cage soit infectée, vaporiser ensuite la cage avec du *Germo-Solve 5* ou du *Javel-6* ou du *Virkon*, laisser agir avant d'enlever le produit à l'aide d'un chiffon humide. Désinfecter le matériel d'entretien avant de nettoyer une autre cage, sans oublier de changer les eaux de nettoyage
- Ajouter de la ripe si nécessaire ;

- Selon l'odeur dégagée, vaporiser de l'*arôme* (odeur normale) ou du *Uri-Clean* (si l'odeur est fortement pestilentielle) ;
- Remettre le chien dans son enclos ;
- Lorsque tous les enclos ont été fait, nettoyer tous les bols mis de côté à l'aide du savon à vaisselle *détex* et laisser sécher.
- Passer le balai, puis la vadrouille trempée dans le *D-500*, le *dégraissant* ou le *détergent neutre* ;
- Vider le lavabo de son eau, vider ensuite le contenu des sceaux utilisés pour nettoyer les cages. Rincer les guenilles et les déposer dans le bac assainissant. Y déposer aussi les brosses ayant servis à nettoyer la vaisselle.

LA Quarantaine

Noter que la présence d'animaux nouvellement arrivés, donc que leur état de santé reste incertain, oblige **l'employé à terminer** par cette section lors de son travail d'entretien dans le Chenil Sous-Sol afin d'éviter la propagation de maladies.

- Le même protocole d'entretien que celui des enclos régulier s'applique.
 - Sortir le chien à l'extérieur lors de l'entretien de son enclos afin qu'il se dégourdisse et qu'il fasse ses besoins pour un minimum de 20 minutes (si la température le permet). Le chien doit obligatoirement être sorti à l'aide **d'un collier** et peut être soit promener en laisse ou soit placé dans nos enclos à l'extérieur.
 - Retirer les bols souillés, les lits, ainsi que les jouets, les nettoyer, laisser les bols tremper dans le bac contenant du *détergent neutre* servant d'assainisseur et mettre de côté les jouets, le lit propres;
 - Jeter la ripe souillée ainsi que les excréments, s'assurer que les joints sont bien dégagés de toute saleté ;

- D'abord avec le *dégraissant*, laver toute les surfaces de la cage. Ensuite, passer un linge trempé dans le *D-500* (ou le *détergent neutre*). Si l'on doute que la cage soit infectée, vaporiser ensuite la cage avec du *Germo-Solve 5* ou du *Javel-6* ou du *Virkon*, laisser agir avant d'enlever le produit à l'aide d'un chiffon humide. Désinfecter le matériel d'entretien avant de nettoyer une autre cage, sans oublier de changer les eaux de nettoyage
 - Ajouter de la ripe si nécessaire ;
 - Selon l'odeur dégagée, vaporiser de l'*arôme* (odeur normale) ou du *Uri-Clean* (si l'odeur est fortement pestilentielle) ;
 - Remettre le chien dans son enclos ;
 - Lorsque tous les enclos ont été fait, nettoyer tous les bols mis de côté à l'aide du savon à vaisselle *détex* et laisser sécher.
 - Passer le balai, puis la vadrouille trempée dans le *D-500*, le *dégraissant* ou le *détergent neutre* ;
 - Vider le lavabo de son eau, vider ensuite le contenu des seaux utilisés pour nettoyer les cages. Rincer les guenilles et les déposer dans le bac assainissant. Y déposer aussi les brosses ayant servis à nettoyer la vaisselle.
- Une fois l'entretien de toutes les cages complété ;
 - S'assurer que les bacs à nourriture (chats et chiens) et le bac à litière soient remplis pour le prochain qui fera l'entretien ;
 - Vaporiser de l'*arôme* dans la chatterie ;
 - Passer le balai, puis la vadrouille trempée dans le *D-500*, le *dégraissant* ou le *détergent neutre* ;
 - Une fois l'eau du lavabo dégagée de tout matériel susceptible d'être contaminé, nettoyer les litières mises de côté, puis les faire tremper dans le bac de *détergent neutre* servant d'assainisseur ;

- Vider le lavabo de son eau, vider ensuite le contenu des seaux utilisés pour nettoyer les cages. Rincer les guenilles et les déposer dans le bac assainissant. Y déposer aussi les brosses ayant servi à nettoyer la vaisselle.

L'extérieur

Mise à part s'assurer qu'ils sont dégagés de tout déchet et/ou excréments, l'entretien de la cour et des mobiles doit se faire de manière ponctuelle.

Voici les protocoles de travail prescrits pour l'entretien des **mobiles** et de ce qui se trouve dans la cour extérieure :

▪ Les **CAMIONS**

Les camions devront être entretenus **mécaniquement** aux changements de saison (approximativement). Un supérieur devra être avisé avant de prendre un rendez-vous pour tout entretien ou toute réparation.

Concernant l'entretien **sanitaire** des camions, il devra être réalisé après chaque intervention sur la route :

- Balayer le fond de la cage, puis le nettoyer (*D-500* ou *détergent neutre*) ou un désinfectant (*Germo-Solve 5* ou *Javel-6* ou de *Virkon*) selon l'état de l'animal transporté ;
- Retirer les cages de transport ou les cages-trappes qui ont été utilisées afin de les nettoyer (voir onglets **cage de transports** et **cages-trappes**) ;
- Vaporiser un éliminateur d'odeurs tel qu'*arôme* ou *Uri-Clean* ;
- Balayer le plancher de la boîte du camion, puis passer une vadrouille trempée dans du nettoyant *D-500* ou du *détergent neutre* ;
- S'assurer que tout le matériel nécessaire aux interventions (énuméré au premier point de ce document) est **présent** et **fonctionnel** ;
- Vider l'habitacle de tout déchet (ex. : reste de *Tim Hortons*) ;
- S'assurer des niveaux d'essence, de lave-glace et d'huile à moteur. Vérifier l'état des pneus et les gonfler si nécessaire ;

- Une (1) fois par semaine, nettoyer l'habacle à l'aide de l'aspirateur et d'une chaudière de nettoyant *D-500* ou de *détergent neutre*.

▪ Les **CAGES DE TRANSPORTS**

- Utilisées surtout pour les transferts vers la succursale de Saint-Lin-Laurentides, ces cages devront être désinfectées après chaque utilisation :
- Vider le contenu (s'il y a lieu) dans la poubelle ;
- Nettoyer l'intérieur et l'extérieur de la cage à l'aide d'une guenille trempée dans le nettoyant *D-500* ou dans du *détergent neutre* dûment dilués ;
- Vaporiser l'intérieur de la cage à l'aide d'un désinfectant (*Germo-Solve 5* ou *Javel-6* ou de *virkon*), laisser agir, rincer, sécher et ranger les transporteurs dans la chatterie ou les camions, selon les besoins.

▪ LES **CAGES-TRAPPE**

- Utilisées principalement en location par les citoyens afin d'attraper des chats errants ou des animaux sauvages, ces cages doivent être bien nettoyées suite à la capture de l'animal. Le port de **gants** sera ici crucial afin d'éviter toute contamination :
- Jeter le contenu de la cage aux ordures (terre, herbes, appâts, excréments, etc.) ;
- Remplir le bain d'eau chaude et de savon à vaisselle *Détex*, faire tremper la cage quelques minutes, puis frotter les parois à l'aide d'une brosse ;
- Rincer la cage, la sécher avec du papier essuie-tout ;
- Désinfecter le bain en vaporisant du *Germo-Solve 5* ou du *Javel-6* ou du *virkon*, en laissant agir cinq (5) minutes, puis rincer ;

- S'assurer que le piège est fonctionnel. S'il ne l'est pas, mettre une note sur la cage et la placer dans un endroit à la vue. Aviser le supérieur d'une cage pour la réparation ;
- Une fois la cage-trappe nettoyée et vérifiée, la ranger selon le besoin (dans le cabanon, dans le camion ou la laisser de côté pour un prochain prêt) ;

Le CABANON

Le cabanon sert principalement d'espace de stockage. Il demandera un entretien saisonnier.

▪ Aux changements de saisons :

- Vérifier l'état de ce qui est stocké dans le cabanon ;
- Jeter ou envoyer en réparation les articles brisés (confirmer avec un supérieur avant de prendre une décision).
- S'il y a lieu, nettoyer les articles qui demandent à l'être.
- S'assurer que tout est placé de manière fonctionnelle ;
- Passer le balai.

Le CONGÉLATEUR

Lieu où l'on garde les carcasses d'animaux morts, le congélateur doit être vidé régulièrement. Il faudra alors communiquer avec le responsable à Saint-Lin-Laurentides (Denis Paquette) afin qu'il envoie le personnel et le camion adapté à l'opération.

- Vérifier régulièrement s'il est fonctionnel ;
- Communiquer le plus rapidement avec le responsable avant qu'il soit rempli afin que quelqu'un vienne le vider.

▪ La COUR EXTÉRIEURE

Quotidiennement, s'assurer que :

- Tous les excréments soient ramassés et jetés entre chaque sortie ;
- Aucun objet susceptible de blesser un animal soit laisser à portée de main;
- Le câble d'attache/enclos soit fonctionnel et placé à un endroit où l'animal ne risque pas de se prendre autour d'un obstacle ;
- Tous les sacs à ordures ou les boîtes de carton soient jetés.

Au printemps :

- Ramasser les feuilles mortes oubliées à l'automne, ainsi que les excréments qui étaient enfouis sous la neige.

Durant l'été :

- S'assurer que la pelouse soit tondue régulièrement ;
- S'il y lieu, communiquer avec un supérieur pour la coupe des branches d'arbres susceptibles de gêner le travail des employés ou le voisinage.

À l'automne :

- Ramasser régulièrement les feuilles au sol.

À l'hiver :

- S'assurer que le balcon arrière (et avant, bien entendu) soit déneigé quotidiennement ;
- Étendre du calcium sur le sol où toute personne est susceptible de glisser ;
- S'assurer que le service de déneigement effectue son travail correctement sans quoi un supérieur devra être avisé.

#3 ENTRETIEN QUOTIDIEN À POURSUIVRE DURANT LA JOURNÉE DE TRAVAIL

3.1 Une fois l'entretien de routine complété, le travail des employés n'est pas terminé.

Tout au long de la journée, ils devront s'assurer que :

- Les chiens aient eu droit à une **promenade extérieure** d'un minimum de vingt (20) minutes deux fois par jours afin de se dégourdir, en plus d'une **sortie le matin** et d'une **sortie le soir** afin qu'ils fassent leurs besoins ;
- Tous les animaux aient de l'eau fraîche et que leur cage soit exempte de toute souillure (ramasser la ripe trempée, les excréments, etc.). Cette procédure devrait, idéalement, être respectée à chaque heure. Au minimum, elle devra être réalisée trois (3) fois par jour ;
- Tous les animaux manifestent un bon état de santé général, sans quoi un transfert d'urgence vers une clinique vétérinaire pourrait être demandé ;
- La boutique et les pièces du sous-sol soient propres. Il peut être nécessaire de passer le balai et la vadrouille à nouveau, ainsi que de vaporiser de l'*arôme* ou du *Uri-Clean* ;
- Lorsqu'un animal quitte le refuge, il sera crucial de nettoyer et désinfecter sa cage ou son enclos le plus rapidement possible et selon la procédure adaptée (voir point 2 du présent document).
- Lorsqu'un animal entre au refuge, qu'il soit :
 - Photographié, enregistré (carton), placé dans le registre informatique et annoncé sur les sites internet/Facebook (s'il y a lieu) ;
 - Examiné sommairement (confirmer sexe de l'animal, s'il est fertile/stérile, l'état des yeux, des oreilles, du pelage, etc.) afin que les données soient placées dans le registre informatique ;
 - Placé dans la section appropriée, dans une cage adaptée à sa taille avec de l'eau fraîche à sa disposition.
 - Lorsque nous recevons un chien errant, nous pouvons lui fournir sa portion de nourriture à son arrivée, car nous ignorons cela fait combien de temps qu'il n'a pas mangé à sa faim.
- Lorsqu'il n'y a pas de clients, les employés devront s'assurer que les produits en vente soit exempts de toute poussière, à leur place et bien étiquetés. Ils devront aussi s'occuper à combler les espaces laissés

vides sur les tablettes en ajustant l'inventaire. Ils pourront aussi laisser une note au responsable des commandes s'ils détectent tout produit manquant.

3.2 Avant la fermeture, les employés devront s'assurer que :

- Tous les chiens aient sorti pour faire leurs besoins, que ces besoins soient dûment jetés ;
- Que les cages (chats et chiens) soient exemptes de toute souillure ;
- Que tous les animaux aient accès à de l'eau fraîche ;
- Que toutes les fiches relatives au bien-être des animaux aient été remplies et initialé (observation de routine, suivi de traitement, tournée d'eau, excrément et exercice etc.) et que tout traitement prescrit par le vétérinaire ait été administré ;
- Que les chiens aient été nourris avec des croquettes adaptées à leur âge et en quantité suffisante pour leur poids ;
- Que tout le matériel qui trempait dans le bac d'assainisseur soit rincé, séché et rangé à sa place. Ce bac devra être vidé dans le bain pour qu'il soit rempli à nouveau le lendemain ;
- Que les lieux soient dans un état acceptable pour les employés qui travailleront le lendemain (plancher propre, **toilette** et **aire ouverte** bien rangées et nettoyées, poubelles jetées, etc.) et que le matériel nécessaire à l'entretien soit placé à disposition.

**ANNEXE 1 - DOCUMENTS À REMPLIR
APRÈS LES TÂCHES EXPLICITÉES DANS
PROTOCOLE CI-HAUT**

FICHE D'OBSERVATION

*S'il y a lieu, joindre au document **Suivi de traitement***

Durée prévue pour l'observation : _____

Motif de l'observation : _____

Suivi de traitement : OUI ☐ NON ☐

Race / âge / sexe : _____

Identification : _____

Date d'arrivée de l'animal : _____

Détails à noter : _____

*Veuillez prendre le soin d'apposer vos **initiales** (case init.) lorsque vous notez une observation.*

Semaine 1

	Date	Init.	Observations sur la santé physique	Observation sur la santé psychologique/comportementale
Jour 1				
Jour 2				
Jour 3				
Jour 4				
Jour 5				
Jour 6				
Jour 7				

Suite à l'observation, veuillez joindre une copie numérisée de ce document au registre des animaux.

Suivi de traitement

*Joindre une **fiche d'observation** à ce document*

Animal à traiter (#identification) : _____

Diagnostic ou symptôme (spécifier) : _____

Nom du médicament : _____

Posologie et fréquence du traitement : _____

Date de prescription et nom du médecin vétérinaire : _____

Durée du traitement : _____

Le traitement débute le et sa fin est prévue pour le _____ et sa fin est prévue pour le _____.

Signature de l'employé : _____

Lorsque vous administrez le traitement, veuillez apposer vos initiales dans la case appropriée.

Semaine 1

	Date	AM	MIDI	PM	Symptôme(s) observé(s)
Jour 1					
Jour 2					
Jour 3					
Jour 4					
Jour 5					
Jour 6					
Jour 7					

NOURRITURE POUR CHATS ET CHIENS

PORTION JOURNALIÈRE

Les rations ci-dessous sont inscrites à titre indicatif seulement. Elles peuvent être sujettes à une modification selon la marque du produit utilisé.

En respect pour le protocole d'entretien officiellement reçu, les **chiens adultes** devront être nourris 1x/jour en fin de journée. Les **chiots** seront nourri à volonté. Les **chats adultes** seront nourris 1x/jour en matinée. Tous comme les chiots, les **chatons** devront être nourris à volonté. Les femelles gestante ou qui allaite doubler la portion.

CHIENS

POIDS ANIMAL		QUANTITÉ À SERVIR	
KG	LB	GRAMMES	TASSE
1,5 - 5,5	3 – 12	35 – 100	1/3 – 7/8
5,5 - 9,5	12 – 20	100 – 150	7/8 - 1 1/3
9,5 – 15,5	20 – 35	150 – 215	1 1/3 – 2
15,5 – 22,5	35 – 50	215 - 285	2 – 2 2/3
22,5 – 33,5	50 – 75	285 - 380	2 2/3 – 3 1/2
33,5 – 45,5	75 – 100	380 - 480	3 1/2 – 4 1/3
45,5 +	100 +	+ 50 g / 5 kg	+ 1/2 T / 10

CHATS

POIDS ANIMAL		QUANTITÉ À SERVIR	
KG	LB	GRAMMES	TASSE
2,0 - 3,0	4,4 – 6,6	30 - 40	1/4 - 1/3
3,0 – 5,0	6,6 – 11,0	40 - 60	1/3 – 1/2
5,0 – 6,0	11,0 – 13,2	60 - 70	1/2 - 5/8
6+	13,2+	70 + 15 g / 1 kg	5/8 + 1/8 T / 2,2 lb

PROTOCOLE D'EXERCICE DES CHIENS

Dans le respect de ce protocole, veuillez remplir, tel qu'indiqué la grille quotidienne des sorties et des tournées.

En plus d'amener l'animal à **faire de l'exercice**, cette procédure nous permet de **sociabiliser** l'animal et **d'augmenter ainsi ses chances d'adoption**.

À l'exception des animaux malades, de ceux qui sont sous traitement médical, ainsi que des animaux en évaluation comportementale, tous les chiens doivent être sortis et promenés au minimum **vingt (20) minutes, deux (2) fois par jour**.

Les responsables devront veiller à se **laver les mains au savon désinfectant** entre chaque promenade.

Les **déchets organiques** devront être **ramassés sur le coup**, sans exception.

N.B. En cas de conditions météorologiques difficiles, ce protocole peut être sujet au changement.

- **La PREMIÈRE SORTIE aura lieu le matin avant l'ouverture**
 - Si le préposé à l'entretien est *seul*, il devra attacher chaque chien dans la cours ou le placé dans l'enclos durant l'entretien des lieux (20 minutes par chien).
 - S'il y a *deux employés* sur place lors de l'entretien, un des employés devra aller en promenade avec un chien pendant que l'autre nettoie son enclos, jusqu'à ce que tous aient été sortis (20 minutes par chien).
- **La DEUXIÈME SORTIE, facultative, se déroulera vers l'heure du midi**
 - Selon l'achalandage en succursale, un employé sortira tous les chiens pour une **promenade** ou une **sortie dans la cours**. L'employé, du même coup, pourra faire la tournée des enclos (voir *grille quotidienne des sorties et des tournées*).
 - Si des bénévoles sont présents, c'est l'occasion pour les chiens de faire des promenades plus longues, **environ trente (30) minutes**.
- **La TROISIÈME SORTIE aura lieu en fin de journée.**
 - Avant de les nourrir, sortir une dernière fois les chiens (en **promenade** ou **attachés dans la cours**) pendant vingt (20) minutes pour chacun d'entre eux.

SUIVI D'ENTRETIEN CHENIL ET MAGASIN				SCB	
				STL	
				STM	X
UNE FEUILLE PAR SEMAINE DE TRAVAIL					
J DIMANCHE			AU SAMEDI		
DATE	RETIEN CHENIL EXÉCUTÉ	VÉRIFIÉ PAR	RETIEN MAGASIN EXÉCUTÉ	VÉRIFIÉ PAR	
DIMANCHE					
COMMENTAIRE					
LUNDI					
COMMENTAIRE					
MARDI					
COMMENTAIRE					
MERCREDI					
COMMENTAIRE					
JEUDI					
COMMENTAIRE					
VENDREDI					
COMMENTAIRE					
SAMEDI					
COMMENTAIRE					

SEMAINE DU

AU

Veuillez indiquer vos initiales lorsque la tâche est accomplie (B pour bénévole). Pour les sorties, indiquez la durée.

SORTIES À L'EXTÉRIEUR POUR LES CHIENS

	DIMANCHE			LUNDI			MARDI			MERCREDI			JEUDI			VENDREDI			SAMEDI		
HEURE	matin	midi	soir	matin	midi	soir	matin	midi	soir	matin	midi	soir	matin	midi	soir	matin	midi	soir	matin	midi	soir
Boutique																					
Chenil																					
Observation(s)																					
Traitement(s)																					

VÉRIFICATION DES CAGES (Mettre eau fraîche, retirer excréments et ripe souillée, vérifier état de la nourriture)

	DIMANCHE			LUNDI			MARDI			MERCREDI			JEUDI			VENDREDI			SAMEDI		
HEURE	11hrs	15hrs	17hrs	11hrs	15hrs	17hrs	11hrs	15hrs	17hrs	11hrs	15hrs	17hrs	11hrs	15hrs	19hrs	11hrs	15hrs	19hrs	11hrs	15hrs	17hrs
Boutique																					
Chenil et chatterie																					

IMPORTANT : LE MATIN, VÉRIFIER LES PRIX DE TOUS LES ANIMAUX. S'IL Y A LIEU, LES AJUSTER SELON LA GRILLE.

Notes et

Observations

PROCÉDURES

SORTIES DES CHIENS PAR LES BÉNÉVOLES

*Veillez noter que **toute candidature de bénévolat doit au préalable être approuvée** Vanessa Subranni Morin, ou toute autre personne compétente déléguée par elle.*

*Vous devrez vous référer au document de **décharge de responsabilités pour le bénévolat** afin d'avoir toutes les clauses détaillées concernant le travail bénévole.*

Si la candidature d'un bénévole est retenue, voici un portrait général des consignes à suivre :

- Le bénévole devra, au préalable, remplir et signer le formulaire de **décharge de responsabilités**. Une **pièce d'identité** devra être numérisée et jointe au dossier.
- Le bénévole, si possible, devra fournir un numéro de **téléphone portable** afin que les employés puissent les rejoindre lors des promenades.
- Les chiens devront en tout temps être tenus en **laisse** (longueur de moins de 2 mètres), à partir du moment où ils sortent de leur enclos.
- Le bénévole pourra faire une promenade de **maximum 30 minutes** par chien. Il devra privilégier les rues avoisinantes qui sont **peu achalandées**, et il devra **éviter le parc à chiens**.
- Le bénévole devra prévoir des **sacs** pour ramasser les déchets organiques.
- Le bénévole **n'est pas autorisé à corriger le comportement** des chiens sans avoir les compétences requises et que ces dernières soient reconnues par la direction.
- La SPA Régionale n'acceptera pas plus de **deux bénévoles à la fois**.
- **Aucun contact entre les chiens** ne sera toléré sans l'autorisation d'un employé.
- Avant et après chaque manipulation ou promenade de chien, le bénévole devra se **laver les mains** avec un savon désinfectant.
- Le bénévole devra s'assurer que le chien a un bol d'**eau fraîche** à son retour. De plus, il devra s'assurer que l'**enclos** du chien soit **propre** avant de l'y remettre.
- Une fois les travaux bénévoles terminés, le bénévole devra s'assurer que les **lieux où il a travaillé soient propres**.
- Avant de quitter, le bénévole doit faire un **court compte-rendu** aux employés (quels chiens ont été sortis ? Durant combien de temps ? Le bénévole a-t-il remarqué quelque chose d'anormal durant la promenade ? Etc.)

OUTILS DE TRAVAIL DE CHAQUE SECTION	
Instruments de travail à leur place et propre	
Contenants à nourriture propres et pleins	
Poubelle vidée	
Bols lavés, séché et rangés	
Guenilles sales au lavage	
Pile de guenilles propres	
Ménage et identification des articles sur les boîtes	
Vider bac jaune et laver moppe à la fin du quart de travail	

CHATTERIE MAGASIN	
Mur et plancher lavés	
Soin animal, puces, oreilles et poil	
Litière nettoyée en quantité suffisante et de grosseur adéquate	
Laver accessoires, jouets, bol	
CHAT CUBE ARRIÈRE	
Soin oreilles lavées, animal propre, griffes coupées	
Mur, planché et porte	
Tablette lavé	
Bols lavés et remplis	
Litière nettoyée en quantité suffisante et de grosseur adéquate	

FAIT PAR:

FAIT PAR:

DATE :

ISOLEMENT - ANIMAUX INFECTÉS



- Mettre des gants et des protège-souliers
- S'il n'y a pas de protège-souliers disponibles, rincer les semelles de souliers au Virkon
- À l'intérieur, utiliser que les produits de l'isolement, incluant pelle, balai et moppe.
- Avant se sortir, enlever les gants et les protège-souliers et mettre dans un sac de plastique
- Faire une antiseptie des mains avant de toucher à quoique ce soit d'autres
- Prendre du papier "brun" pour manipuler le sac contenant gants et protège-souliers
- Jeter le sac dans le conteneur à l'extérieur



Liste des produits Sany-Dilution et Utilisation

Arôme	Désodorisant	12 ml	1 L d'eau	Ne pas Rincer
Vogue	Détergent Vaisselle	0.50 onces à 2 onces	1 gallon d'eau chaude	Rincer à l'eau froide
Javel-6	Désinfectant Agent de blanchiment	0.25 onces à 0.50 onces	1 gallon d'eau	Ne pas rincer
ÉcoLav	Détergent Neutre	5 ml	1 L d'eau	Rincer à l'eau
Mirage	Nettoyant à vitres, chrome et miroirs	Aucune	Dilution	Essuyer seulement avec papier brun
Virkon	Désinfectant Large Spectre (virus)	1% de produit versus quantité d'eau	1% de produit versus quantité d'eau	Laisser agir minimum 10 min, et maximum 30 min Rincer à l'eau
D-500	Nettoyant à plancher et multi-surfaces	30 ml	1 L d'eau	Rincer à l'eau

ORDRE DANS LEQUEL DOIT S'EFFECTUER L'ENTRETIEN

1- Animaux Vulnérables;

- Maman gestante/allaitante
- Chatons
- Chiots

2- Animaux Vaccinés en Haut;

- Chiens
- Chats
- Rongeurs (s'il y a lieu)

3- Animaux Vaccinés en Bas;

- Chiens

4- Animaux Errants et/ou Non Vaccinés;

- Chenil
- Chatterie

5- Animaux en Isolement;

- Chiens
- Chats

PROTOCOLE DE VERMINE

À noter : pour chaque section, le ou les employé(s) responsables devront être attentifs aux signes qui indiqueraient la présence de vermine, soit des insectes, des parasites ou des rongeurs indésirables.

Ces signes pourraient être, par exemple, la présence de déchets organiques, de cadavres de vermines, de trous dans le plancher ou les murs, de matériel endommagé, etc. En cas de doute, avertir un supérieur afin qu'un rendez-vous soit fixé avec un exterminateur.

ECRN extermination inc. :

(450) 598-2626

Quarantaine chien

Employé autorisé seulement



Veuillez-vous laver les mains entre chaque manipulation.

Évitez de toucher les manipulations non essentielles.

Rappel des règles de base concernant l'Entretien, pour la

procédure complet veuillez consulter le protocole d'entretien STL dans les documents partagés.

- Désinfecter les enclos et les outils de travail avec le Virkon ou le Germosolve après utilisation. Assurez-vous de rincer chaque surface qui risque d'être en contact direct avec l'animal.
- Le personnel doit toujours s'assurer que les cages sont en bon état (silicone en place, aucun bris susceptible de nuire à la santé de l'animal, ni au fonctionnement.) Si l'employé remarque quelconque bris, il devra condamner la cage et en avvertir un supérieur avant d'y remettre un animal.
- Tel que déjà mentionné à la première section de ce document, où il était question des espaces de quarantaine (chenil et chatterie), les animaux susceptibles d'être affligés d'un trouble de santé souffrant ou contagieux devront être placés dans la salle d'isolement. Un supérieur devra être informé, ainsi qu'un médecin vétérinaire.
- Si l'enclos est inadéquat en ce qu'il permet à l'animal d'y sortir ou qu'il menace sa sécurité de manière imminente, condamner l'enclos après l'avoir nettoyer et aviser un supérieur de la situation.

Ordre dans lequel l'entretien doit s'effectuer

13- Animaux vulnérables;

- Ex : Chiots, portées, femelles allaitant, femelle enceinte etc.
- Ex : Chatons, portées, femelles allaitant, femelle enceinte etc.

14- Animaux vaccinés;

15- Animaux errants sans vaccins;

16- Animaux en Isolement ;







Duval France (DASOQ) (Trois-Rivières)

De: Vanessa Morin <vanessa@spareregionale.com>
Envoyé: 19 avril 2022 16:06
À: Desrosiers Marie-Ève (DISBEA) (L'Assomption)
Objet: [EXTERNE] Suivi - Rapport d'inspection 15 mars2022
Pièces jointes: Cage section chat 2.jpg; Cage section chat 3.jpg; Cage section chat1.jpg; Entretien des gros accessoires (peinture).pdf; Misfit 14-04-2022.jpg; Misfit 15-03-2022.jpg; Misfit vidéo 13-03-2022.MOV; Pipette Cage.jpg; Placher chenil beton scellé 2 .jpg; Placher chenil beton scellé.jpg; Protocole Entretien SAINT-LIN Général.pdf; Registre SPAR février 2022.pdf; Registre SPAR mars 2022.pdf; Réponse 14 Avril 2022.pdf; Support bol de chien et bol antiversement.jpg; Tournée d'eau.jpg

Indicateur de suivi: Assurer un suivi

État de l'indicateur: Avec indicateur

*** ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur du MAPAQ.**

Si vous doutez de l'authenticité du courriel, évitez de cliquer sur des liens ou d'ouvrir une pièce jointe et communiquez verbalement avec l'expéditeur.

Bonjour Mme Desrosiers,

Merci de prendre connaissance de la réponse à votre visite d'inspection du 15 mars dernier ***Voir pièces jointes

Liens explicatifs du processus de guérisons d'une plaie :

- <https://www.doctissimo.fr/sante/sante-pour-tous/cicatrice/cicatrisation>
- <https://www.sante-sur-le-net.com/maladies/dermatologie/cicatrisation/>
- <https://www.woundscanada.ca/docman/public/health-care-professional/bpr-workshop/1168-pratiques-exemplaires-la-peau-anatomie-physiologie-et-cicatrisation-des-plaies/file>

Cordialement,

Vanessa Subranni Morin

Cell : [REDACTED]
Télécopieur : 450-756-6112

INSPECTEUR
CANIN



SPA
RÉGIONALE

SAINT-LIN LAURENTIDES

société protectrice des animaux

Numéro de dossier : 2564914-1-37937 Date : 2022-04-19

Type d'intervention : Conversation téléphonique/courriel

Exploitant : SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX REGIONALE

Raison Sociale :

Adresse : 1728 ROUTE 335, SAINT-LIN--LAURENTIDES, J5M1Y3, (Québec)

Commentaires :

RECEPTION D'UN COURRIEL DE MME MORIN EN SUIVI DE L'INSPECTION DU 15 MARS 2022. LE
COURRIEL EST DANS LE COMMUN.

No inspecteur :



MARIE-EVE, DESROSIERS

Numéro de dossier : 2564914-1-37525 Date : 2022-03-29

Type d'intervention : Conversation téléphonique/courriel

Exploitant : SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX REGIONALE

Raison Sociale :

Adresse : 1728 ROUTE 335, SAINT-LIN--LAURENTIDES, J5M1Y3, (Québec)

Commentaires :

RECEPTION D'UN COURRIEL CONTENANT LES REGISTRES DEMANDES LORS DE LA DERNIERE INSPECTION. LE COURRIEL EST PLACE DANS LE COMMUN.

No inspecteur :



MARIE-EVE, DESROSIERS

Duval France (DASOQ) (Trois-Rivières)

De: Vanessa Morin <vanessa@spareregionale.com>
Envoyé: 29 mars 2022 22:03
À: Desrosiers Marie-Ève (DISBEA) (L'Assomption)
Objet: [EXTERNE] TR: retour sur inspection du 15 mars
Pièces jointes: Registre SPAR février 2022.pdf; Registre SPAR mars 2022.pdf

*** ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur du MAPAQ.**

Si vous doutez de l'authenticité du courriel, évitez de cliquer sur des liens ou d'ouvrir une pièce jointe et communiquez verbalement avec l'expéditeur.

Bonjour,

Tel que demandé,

Pour la SPAR :

- Le registre des animaux des deux derniers mois, avec l'adresse de « rescues » où sont envoyés les animaux
- Pour le chat Misfit, une preuve de consultation vétérinaire ou un document confirmant son transfert vers un autre lieu de recueil (et l'adresse de ce dernier.)

Misfit	chat	domestique	gris	male	approximatif 06-03-2020	non	101136, MF
--------	------	------------	------	------	-------------------------	-----	------------

Cordialement,

Vanessa Subranni Morin

Cell : [REDACTED]
Télécopieur : 450-756-6112



De : Vanessa Morin <vanessa@inspecteurcanin.net>

Envoyé : 29 mars 2022 21:51

À : Vanessa Morin <vanessa@sparegionale.com>

Objet : TR: retour sur inspection du 15 mars

Vanessa Subranni Morin

Cell : 450-750-9014

Télécopieur : 450-756-6112



De : Desrosiers Marie-Ève (DISBEA) (L'Assomption) <Marie-Eve.Desrosiers@mapaq.gouv.qc.ca>

Envoyé : 23 mars 2022 13:19

À : Vanessa Morin <vanessa@inspecteurcanin.net>

Objet : retour sur inspection du 15 mars

Bonjour Mme Subranni Morin,

Je vous contacte afin de faire suite aux inspections réalisées le 15 mars dernier, aux établissements de l'Inspecteur canin et de la SPA Régionale, situés à Saint-Lin-Laurentides.

Dans les rapports d'inspection, que vous recevrez par la poste sous peu, nous y avons formulé des demandes,

Vous devez nous transmettre, dans un délai maximum de 7 jours,

Pour l'Inspecteur Canin,

- Le registre des euthanasies des deux derniers mois.
- Le registre des animaux des deux derniers mois, avec l'adresse complète des « rescues » où sont envoyés les animaux lorsqu'applicables (nous avons l'information que l'Inspecteur Canin est contrôleur animalier pour certaines municipalités)

Pour la SPAR :

- Le registre des animaux des deux derniers mois, avec l'adresse de « rescues » où sont envoyés les animaux

- Pour le chat Misfit, une preuve de consultation vétérinaire ou un document confirmant son transfert vers un autre lieu de recueil (et l'adresse de ce dernier.)
- Un formulaire d'autorisation de divulgation vétérinaire vous est transmis, le remplir et nous le transmettre

Pour toutes questions, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Cordialement.



Marie-Eve Desrosiers | **Inspectrice Bien-être animal**

Direction générale de l'inspection et du bien-être animal
Sous-ministériat à la santé animale et à l'inspection des aliments

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

867, boul. l'Ange-Gardien, suite 1.01

L'Assomption, Québec, J5W 1T3

☎ : 450-589-1796, p.5094

📠 : 450-589-7812

✉ marie-eve.desrosiers@mapaq.gouv.qc.ca

🌐 www.mapaq.gouv.qc.ca

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ ET ENVIRONNEMENT



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensez l'imprimer recto verso.

Mise en garde concernant la confidentialité :

L'information transmise avec ce message peut être de nature privilégiée et confidentielle. Elle est destinée à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, vous êtes par la présente avisé qu'il est strictement interdit d'utiliser cette information, de la copier, de la distribuer ou de la diffuser. Si cette communication vous a été transmise par erreur, veuillez la détruire et nous en aviser immédiatement par un retour de courriel.

AVERTISSEMENT SUR LA CONFIDENTIALITÉ *relatif à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c.A-2.1)*

Ce courriel ainsi que ses pièces jointes sont strictement réservés à l'usage de la ou du destinataire et peuvent contenir de l'information privilégiée et confidentielle. Si ce courriel ne vous est pas destiné ou qu'il vous a été transmis par erreur, vous êtes par la présente avisé qu'il est strictement interdit d'utiliser cette information, de la copier, de la distribuer ou de la diffuser. Veuillez s'il vous plaît en informer l'expéditeur et détruire le courriel. Merci de votre collaboration.

FORMULE D'ENREGISTREMENT

Cage # 56b 26141

No. # d'appel 57L Municipalité 613 132 jour mois année

☒ Adoption ☐ Errant ☐ Autre
☐ Pension ☐ Saisie

Race Bengal
Licence ☒ Non ☐ Oui

Couleur Snow Link
Micropuce ☒ Non ☐ Oui

☒ Mâle ☐ Vaccin à jour
☐ Femelle

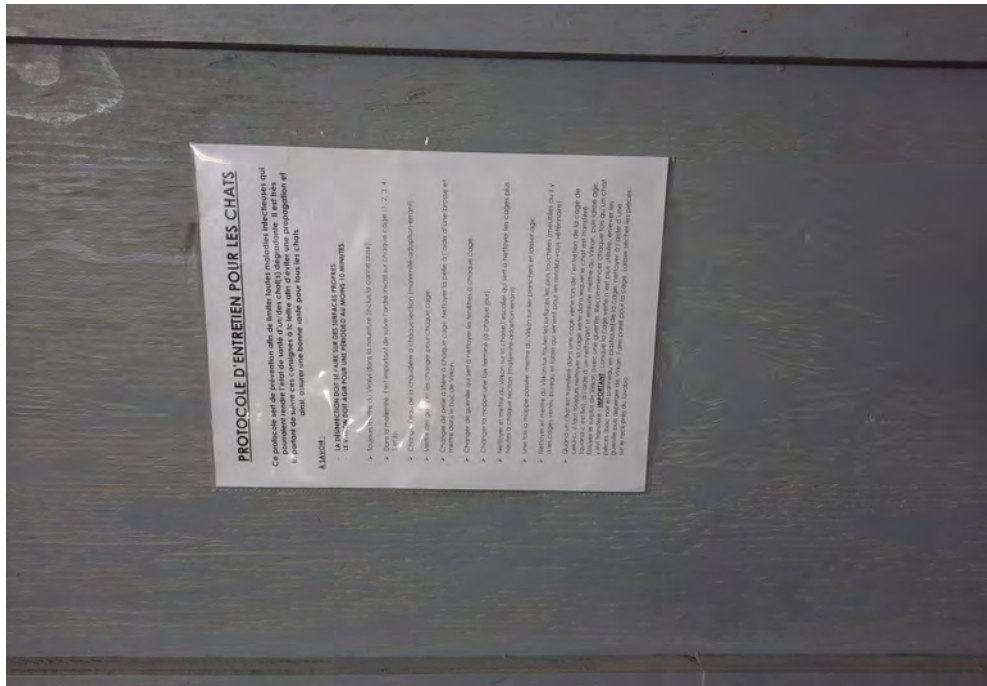
Renseignements NL 3-13-20
JC

☒ Carnet de santé ☒ Stérilisé

Adopter 1500\$ Par 1500\$ Par 1500\$
Département Autorisation

Respect ☐ Verso







Date: 2022-03-15

Heure d'arrivée: 10:00

Numéro du rapport d'inspection: 3430449

Raison de la visite: visite régulière (01)

Exploitant: SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX REGIONALE

Établissement: Sans objet

Bannière: Sans objet

Responsable: VANESSA SUBRANNI MORIN

Adresse de l'établissement: 1728 ROUTE 335, SAINT-LIN--LAURENTIDES, J5M1Y3, (Québec)

Numéro de dossier: 2564914 - 1

Numéro spécifique: Sans objet

Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal

ÉVALUATION DU RISQUE À LA SANTÉ DES ANIMAUX ET À LEUR BIEN-ÊTRE

No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Donner les soins de santé que nécessite l'état des animaux.	L'animal est blessé, montre des signes de maladie ou est souffrant. / Chat adulte gris nommé Misfit a une blessure sous l'œil. Il n'a pas vu de vétérinaire depuis son arrivée.
2	Installer l'équipement d'alimentation de façon à prévenir le renversement et la contamination.	Chien / L'équipement d'alimentation est mal conçu ou mal installé. / Plusieurs bols de chiots avec beaucoup de ripes et un bol de chien adulte renversé.
3	Garder le plancher des cages ou des enclos en bon état.	L'état, la nature ou l'entretien est inadéquat. / De la peinture s'écaille sur le plancher de certains enclos.
4	Informations recueillies	Chat / 31 / 3 dans l'animalerie, 11 dans l'adoption, 8 dans la quarantaine chatons et 9 dans la quarantaine errants Chien / 41 / 1 dans le toilettage et le reste section refuge.

REMARQUES

Sur place pour réaliser l'inspection régulière,
Accompagnée de ma collègue Pénélope Raymond-Lafortune, inspectrice MAPAQ.
Nous nous sommes présentées en tant que personnes autorisées par la loi à Mme Nancy Côté. Des photos sont prises.

Madame Côté nous fait visiter les lieux et répond à nos questions.

La SPA Régionale offre un service de boutique, toilettage, pension, adoption ainsi que de contrôle animalier municipal.

Vous devez consulter un médecin vétérinaire pour le chat nommé "Misfit" situé dans la quarantaine errant.

****Vous devez nous fournir une preuve de consultation vétérinaire ou un document confirmant son transfert vers un autre lieu de recueil.**

Protocole de nettoyage/désinfection présent, pour les locaux du refuge, mais absent dans le local de toilettage.

Protocole d'exercice pour les chiens présents, absence du protocole d'exercice pour les chats.

***Vous devez mettre en place ces documents, conformément au règlement sur la sécurité et le bien être des chats et des chiens.**

****Vous devez apporter le plus rapidement les correctifs demandés aux points de non-maîtrise énumérés ci-haut et m'envoyer les documents ou des photos des correctifs demandés.**

**** Me transmettre le registre des animaux des deux derniers mois. Ces registres doivent inclure l'adresse des «rescues» vers lesquels les animaux sont envoyés.**

**** Un formulaire d'autorisation de divulgation vétérinaire vous est transmis, le remplir et nous le transmettre.**

Pour toutes questions n'hésitez pas à me contacter, vous trouverez mes coordonnées au bas de ce rapport.

Merci de votre collaboration.

MESSAGE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

La santé et le bien-être des animaux : une responsabilité collective.

En tant que propriétaire d'animaux de compagnie ou d'élevage, vous devez veiller à leur santé et à leur bien-être. Pour en savoir plus, consulter le Guide d'application de la loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal :

https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guideapplication_Loi_Bien_etre_animal.pdf

Et le Guide d'application du Règlement sur la sécurité et le bien-être des chiens et des chats :

https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guide_reglement_chats_chiens.pdf.

« Pour de plus amples informations concernant les mesures de prévention de la COVID-19 dans votre milieu de travail, veuillez consulter la trousse d'outils COVID-19 disponible au www.cnesst.gouv.qc.ca ou composer le 1-844-838-0808. »

IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur: MARIE-EVE DESROSIER

Adresse: 867, BOUL. L'ANGE-GARDIEN SUITE 1.0, L'ASSOMPTION, J5W1T3, (Québec)

Téléphone: 450 589-1796 poste 5094

Télécopieur: 450 589-7812

Courriel : Marie-Eve.Desrosiers@mapaq.gouv.qc.ca

Un exemplaire de cet acte a été expédié par la poste à SPAR St-Lin-Laurentides, 1728 route 335. St-Lin-Laurentides

Fait à L'ASSOMPTION ce 2022-03-23

Signature :

PLAIGNANT :

Dossier plainte no 1154927
ÉTABLISSEMENT IMPLIQUÉ :

Nom : Valérie Morin
Adresse : 1728 Route 335
Municipalité : SAINT-LIN--LAURENTIDES
EXP: 2564914

RÉCEPTION :

Plainte transmise : TELEPHONE
Autre source : Employé inspecteur canin
Transféré à le
PRIORITÉ : 48

Date_réception	Recue_par	Dir	Adm_Reg	Adm_Loc
2022-03-21 16:00:01	RAYMOND-LAFORTUNE	PENEL01PE	9	1
2022-03-21 15:31:04	RICHARD STÉPHANIE	1	6	2
2022-03-21 00:00:00	LAFLAMME LYSANDRE	1	3	0

MOTIFS :

BEA ENVIRONNEMENT
BEA ENTRETIEN EXERC.

PRODUITS IMPLIQUÉS :

CHIEN
CHAT

Description complémentaire :
Des gens viennent porter des chiots en quantité. Utilise les « usines à chiots » pour avoir des chats et chiens à vendre. Un chat a été tué par un chien sur place et le chien a été adopté par une famille par la suite. Utilise le nom de SPA mais ne respecte pas ses engagements. Ne soigne aucun animal, ceux qui ont besoin de soins sont envoyez en « rescue » et non chez le vet. Des factures qui disent que l’animal est stérilisé et ne l’a jamais été. 6 petits chiens dans un enclos de 2X2 pieds, dans leurs excréments, ne sortent pas. L’euthanasie est au gaz carbonique, n’est pas effectué par un vétérinaire. Pourrait euthanasier des animaux de 13-14 ans. Fait payer un prix pour l’animale et un prix pour la stérilisation et ne stérilise pas. Ont plus d’une vingtaine de portée de chiots à

Description complémentaire :
l’intérieur de 10 mois, n’est pas conséquent avec la mission d’un refuge. L’entretien n’est pas fait adéquatement, les excréments ne sont pas ramassés au fur et à mersure dans lenclos extérieur, iles chiens sont tous sortie dans les excréments et ceux çï sont ramassés seulement à la fin de la journée.

INTERVENTIONS :

No visite	Date visite	No dem.anal.	No expl	No enti	Nom expl
3430449	2022-03-15	0	2564914	1	SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX REGIONALE

INSPECTEUR(S) AYANT PRIS CHARGE DE LA PLAINTÉ :

Nom insp

PENELOPPE

Prise en charge

RAYMOND-LAFORTUNE 2022-03-21 00:00:00

DÉBUT TRAITEMENT DE LA PLAINTÉ : 2022-03-21

CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS :

Conclusion : environnements conformes au moment de l'inspection du 15 mars dernier.

Résultat de l'évaluation du produit :
Responsabilité :
Plainte fondée : NF
Retour information au plaignant :
Plainte réglée le : 2022-03-25

PERMIS

Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal (chapitre B-3.1)

EXPLOITANT D'UN LIEU DE RECUEIL

NOM ET ADRESSE DU DÉTENTEUR

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX RÉGIONALE
1728, ROUTE 335
SAINT-LIN--LAURENTIDES, (Qc)
J5M 1Y3



André Lamontagne

Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

CE PERMIS PREND EFFET LE 2025-07-04 ET EXPIRE LE 2026-07-03